

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés
2023



Auvergne Rhône-Alpes

AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 16^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2023. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2023, où en sont les associations ?
6. Annexes

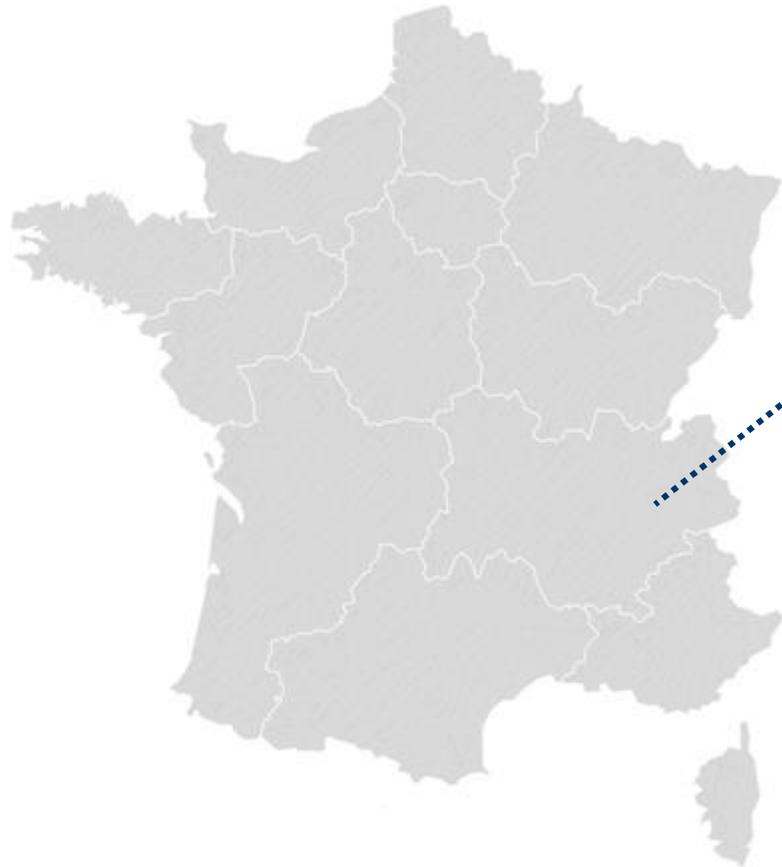
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Auvergne Rhône-Alpes

- **12** départements et **4 028** communes
- **8 197 325** habitants (2023)
Soit **12,5 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2022) : **23,8 %**
(France métropolitaine : 23,3 %)
- Part des 75 ans et plus (2022) : **10,1 %**
(France métropolitaine : 10,2 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2022 : **6,1 %**
(France métropolitaine : 6,9 %)
- Taux de pauvreté (2020) : **12,7 %**
(France métropolitaine : 14,4 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

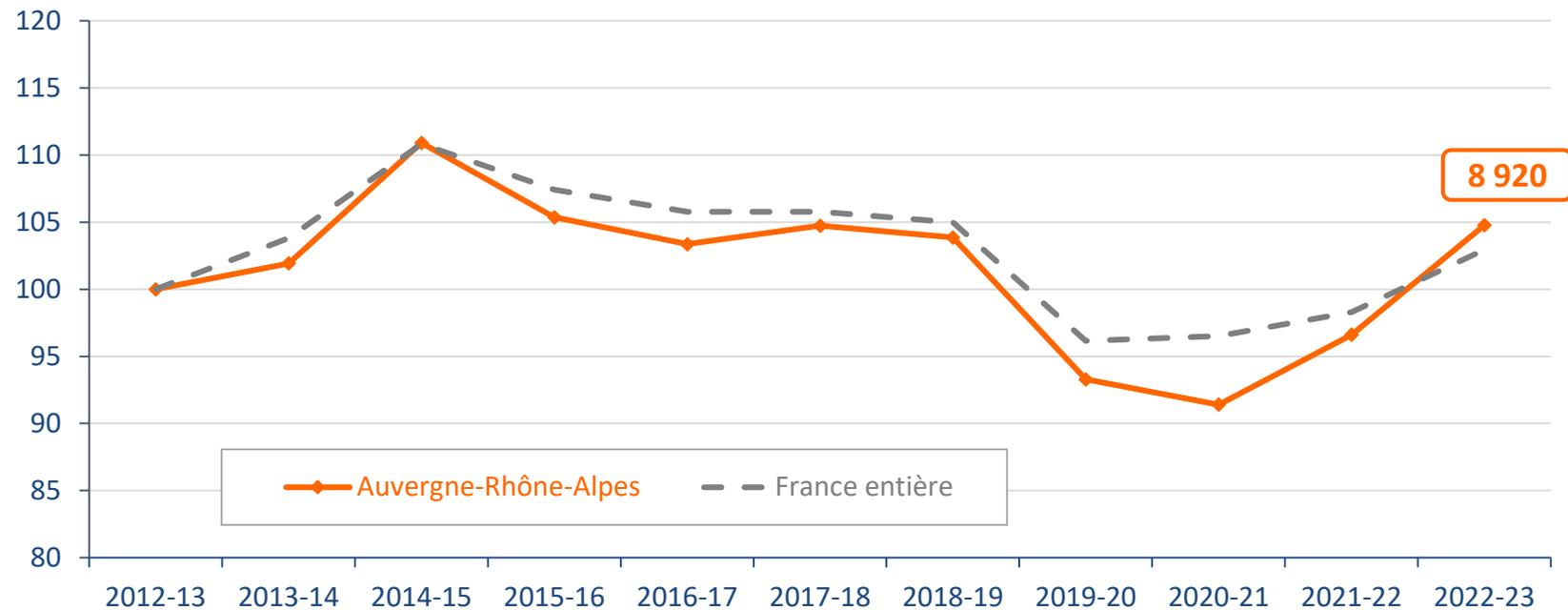


Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Comme au plan national, le nombre de créations en Auvergne-Rhône-Alpes a enregistré, en 2019-2020, sa plus forte baisse depuis 10 ans. Elle s'est prolongée l'année suivante avant de retrouver son niveau d'avant-crise en 2022-2023.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	21,2	22,6
Sport	19,1	16,8
Loisirs	11,2	11,5
Social	5,7	8,5
Amicales - entraide	13,8	8,5
Education - formation	5,2	5,1
Economie	4,7	4,9
Santé	4,8	5,0
Environnement	5,6	5,7
Autres ⁽¹⁾	8,6	11,3
Total	100,0	100,0

Nota :

RNA sur la période 2020-2021 à 2022-2023.

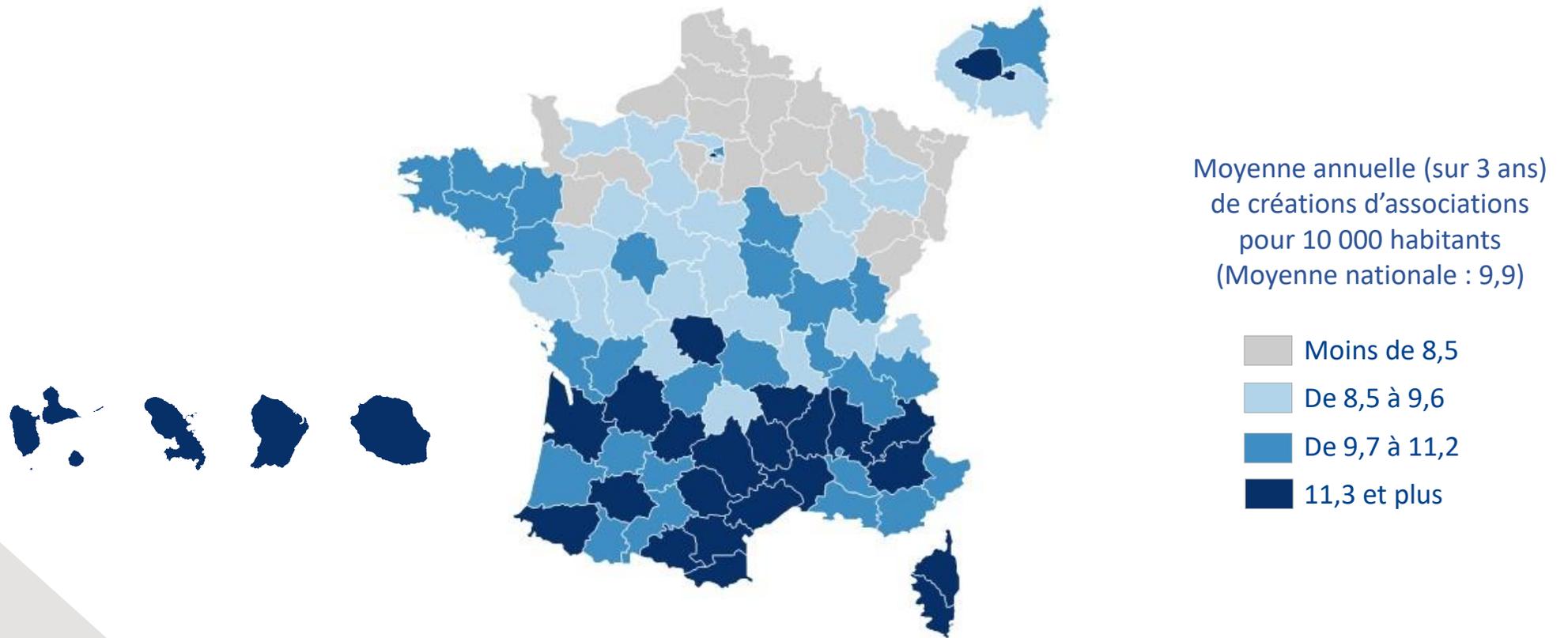
Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Proportionnellement, dans la région, un peu moins d'associations sont créées dans le secteur social, et un peu plus dans le sport et les amicales qui regroupent les associations de classes d'âge, très présentes dans le Rhône et l'Ain.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région



Sources :

RNA (créations
d'associations 2020-2021 à
2022-2023)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2023)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 180 000 et 190 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée régulièrement, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

L'enquête triennale réalisée en janvier 2022 a fait apparaître une diminution d'environ 15% du nombre de bénévoles engagés dans une association, par rapport à 2019. La situation était encore très marquée par la crise sanitaire qui avait écarté de nombreux bénévoles de leurs associations.

Un nouvel état des lieux a été jugé indispensable pour apprécier objectivement la situation. L'enquête exceptionnelle réalisée par l'IFOP en janvier 2023, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus, a permis de confirmer le retour progressif à la situation d'avant-crise, avec une proportion de Français bénévoles dans les associations de 23%.

D'où la confirmation, en 2023, du nombre de bénévoles estimé dans la région en 2019 :
Entre 1,6 et 1,7 million de bénévoles associatifs dont 660 000 à 700 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

Avertissement au lecteur



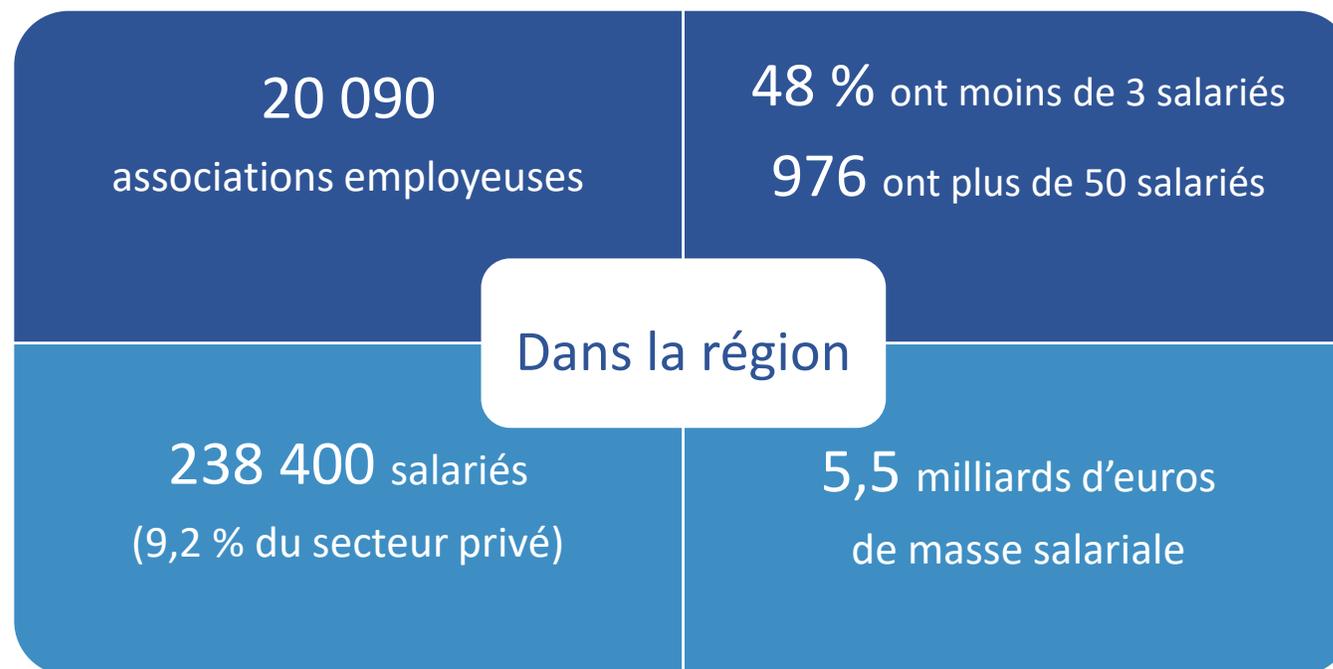
L'intégration des effectifs apprentis par l'URSSAF Caisse nationale et la MSA, en cohérence avec les données de l'INSEE et de la DARES, a conduit à construire une nouvelle série de données.

En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années.

Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes éditions.

Un enjeu économique et social fort

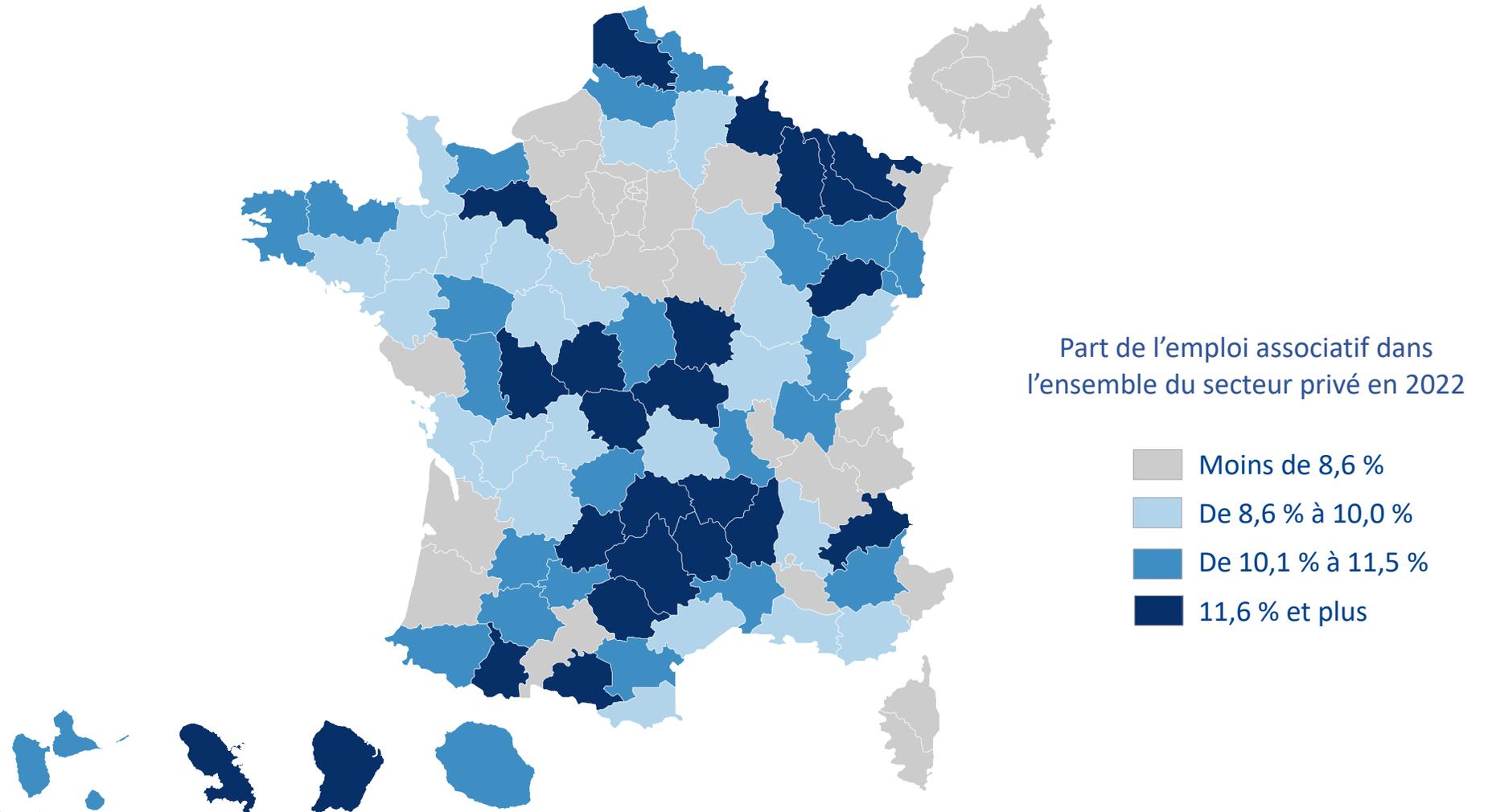
En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2022, **153 000 établissements** et **1 886 000 salariés** (**9,0%** du secteur privé).



Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	29 530	12,4	11,7
Sport	12 980	5,4	5,4
Santé	18 990	8,0	7,5
Social	114 240	48,0	48,8
Loisirs	3 180	1,3	1,2
Culture	5 900	2,5	2,5
Autres activités ⁽¹⁾	31 070	13,0	12,7
Autres ⁽²⁾	22 500	9,4	10,2
Total	238 390	100,0	100,0

La répartition est très proche des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs dans les secteurs de l'enseignement et de la santé légèrement plus forte en Auvergne-Rhône-Alpes.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

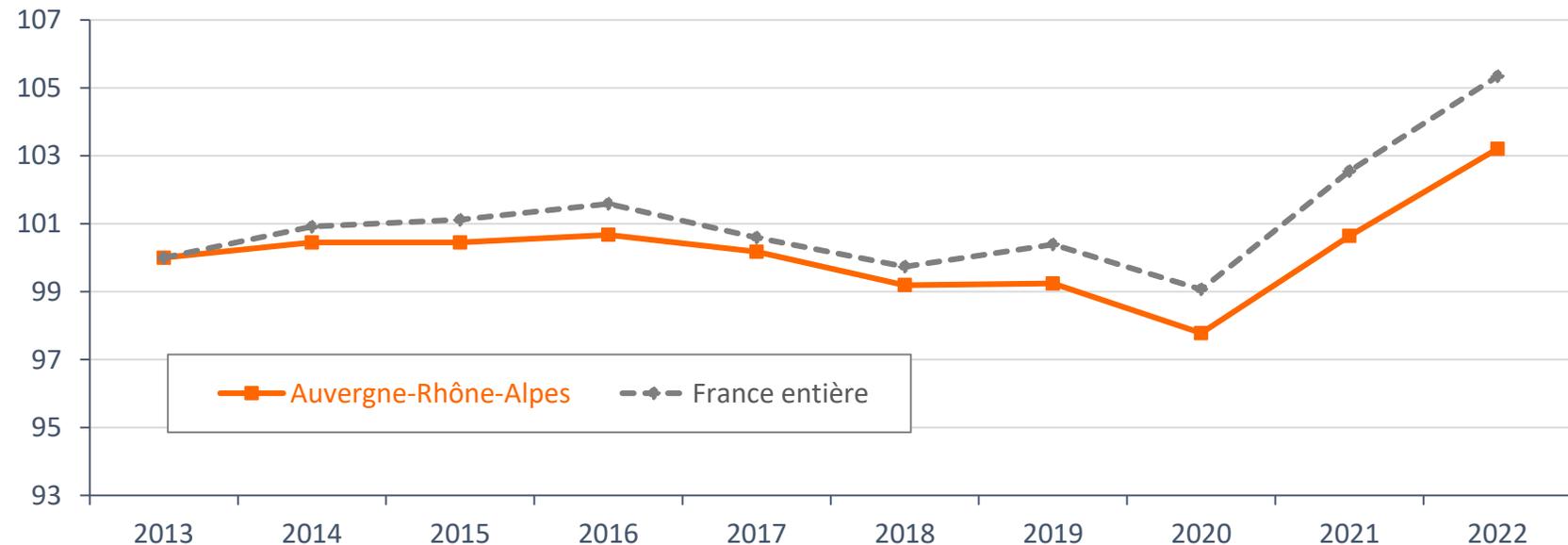
(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Sources :

URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2022. D'après la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). Traitement R&S.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2013)



L'évolution de l'emploi associatif de la région s'écarte peu des tendances nationales jusqu'en 2018. L'année 2019 marque le pas avant le repli engendré par la crise sanitaire. Dès 2021, la reprise est au rendez-vous, un peu moins affirmée en Auvergne Rhône-Alpes.

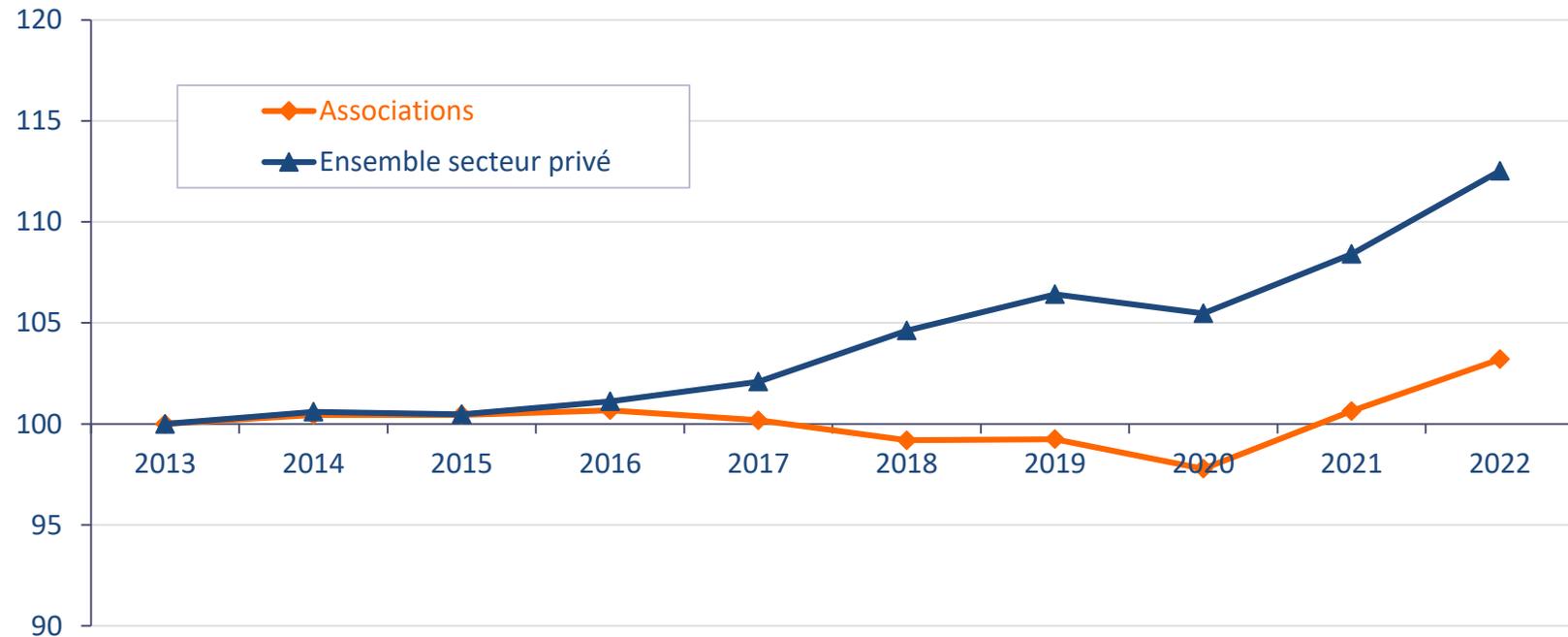
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2013)



À compter de 2017, les courbes des effectifs salariés s'écartent nettement au profit du secteur privé. Les tendances se rejoignent, en 2020 sous les effets de la crise sanitaire, et au cours des deux années suivantes qui enregistrent une nette reprise.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2023, où en sont les associations ?



Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur. Ces enquêtes annuelles constituent un véritable baromètre.

Source : **Baromètre d'opinion des responsables associatifs**.
Dernière enquête nationale réalisée entre le 11 mai et le 22 juin 2023, auprès de 3030 responsables d'associations de toutes tailles, de tous secteurs d'activités et de toutes régions.

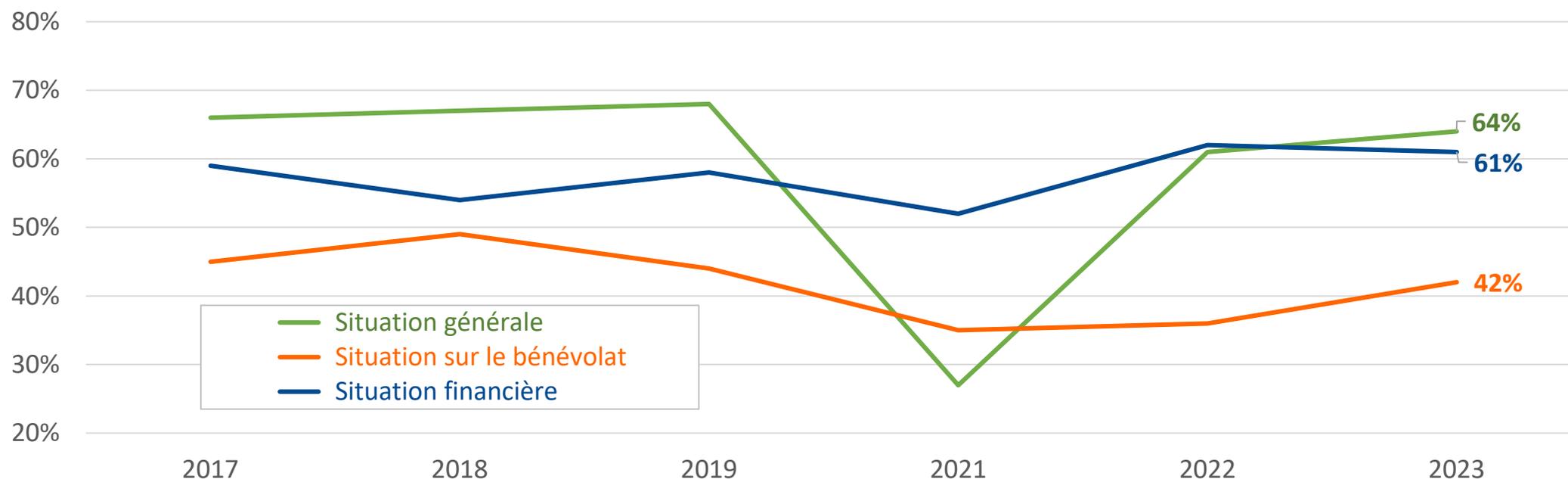
Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Le baromètre

- **Enquêtes annuelles de Recherches & Solidarités** auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
 - La situation du bénévolat
 - La situation financière
 - La situation générale de leur association
 - Les principaux sujets d'inquiétude
 - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
- Résultats traités selon la **même méthode des quotas** appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, **au printemps**.
- En 2020 et 2021, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue pour permettre aux dirigeants associatifs de pointer leurs difficultés et leurs besoins d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire. Les résultats de ces enquêtes ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.
- En 2022 puis en 2023, le questionnement a repris, à l'identique des années antérieures à la crise sanitaire.
- Les résultats sont ici présentés pour l'ensemble des associations avec un regard spécifique concernant les seules associations employeuses.

Bilan 2023 après la crise sanitaire

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :



Lecture : Au printemps 2023, 42% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant **le bénévolat**. Ils sont 61% concernant la **situation financière** et 64% concernant **la situation générale** de leur association.

L'appréciation des dirigeants sur la situation financière et la situation générale de leur association, en 2022, témoigne de leur capacité de résilience. Cependant, la situation reste tendue concernant le bénévolat et le demeure en 2023, avec une large majorité d'associations en difficultés (58%).

Aujourd'hui et demain

Appréciation de la situation générale exprimée par l'ensemble des dirigeants

	Au printemps 2023	Dans les prochains mois
Très bonne	11%	6%
Bonne	53%	52%
Sous-total	64%	58%
Difficile	30%	36%
Très difficile	5%	6%
Total	100%	100%

- 5 points

+ 6 points

Lecture : Au printemps 2023, 64% des dirigeants associatifs estiment que la situation générale de leur association est bonne ou très bonne. Ils sont 58%, s'agissant de leurs pronostics pour les prochains mois.

Différence significative entre la situation vécue au printemps 2023 et le pronostic pour la nouvelle année associative 2023-2024.

Certains projets en suspens

Envisagez-vous de nouveaux projets – ou une extension de vos activités actuelles – après l'été ?

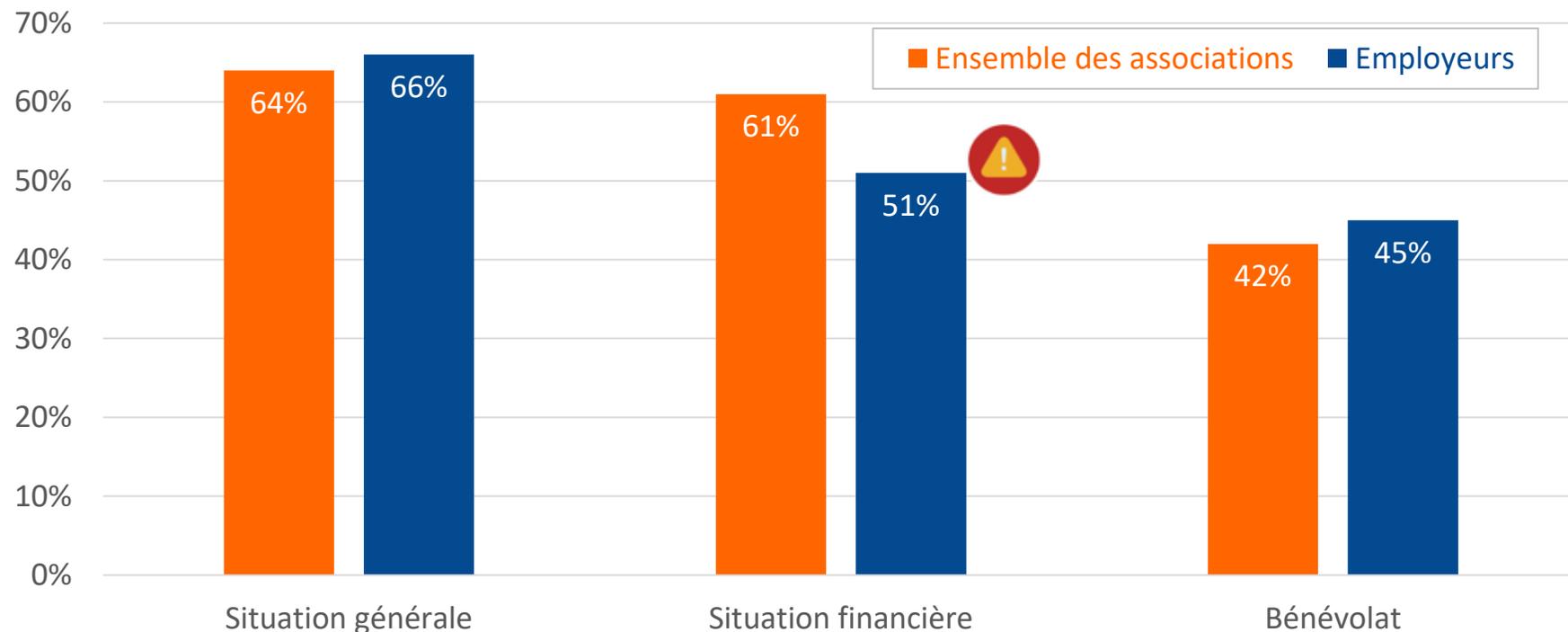
	2019	2021	2022	2023
Oui certainement	32%	26%	31%	30%
Oui peut-être	31%	24%	33%	28%
Sous-total positif	63%	50%	64%	58%
Probablement pas	18%	18%	17%	17%
Pas de nouveaux projets	9%	18%	8%	13%
Réduction d'activité	5%	5%	3%	6%
Sous-total négatif	32%	41%	28%	36%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	5%	9%	8%	6%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Lecture : Au printemps 2023, 58% des dirigeants ont des projets pour les prochains mois, dont 30% certainement et 28% peut-être.

L'année 2022 a permis de retrouver sensiblement le niveau que l'on observait avant la crise. Pour autant, la proportion des hésitants, faute d'éléments utiles, reste comparable à celle de 2021. En 2023, les ambitions sont revues à la baisse : effets de l'inflation ? Manque de bénévoles pour porter les nouveaux projets ? Manque de visibilité sur les ressources à venir ? ...

La situation des employeurs aujourd'hui

Sont jugées bonnes ou très bonnes :



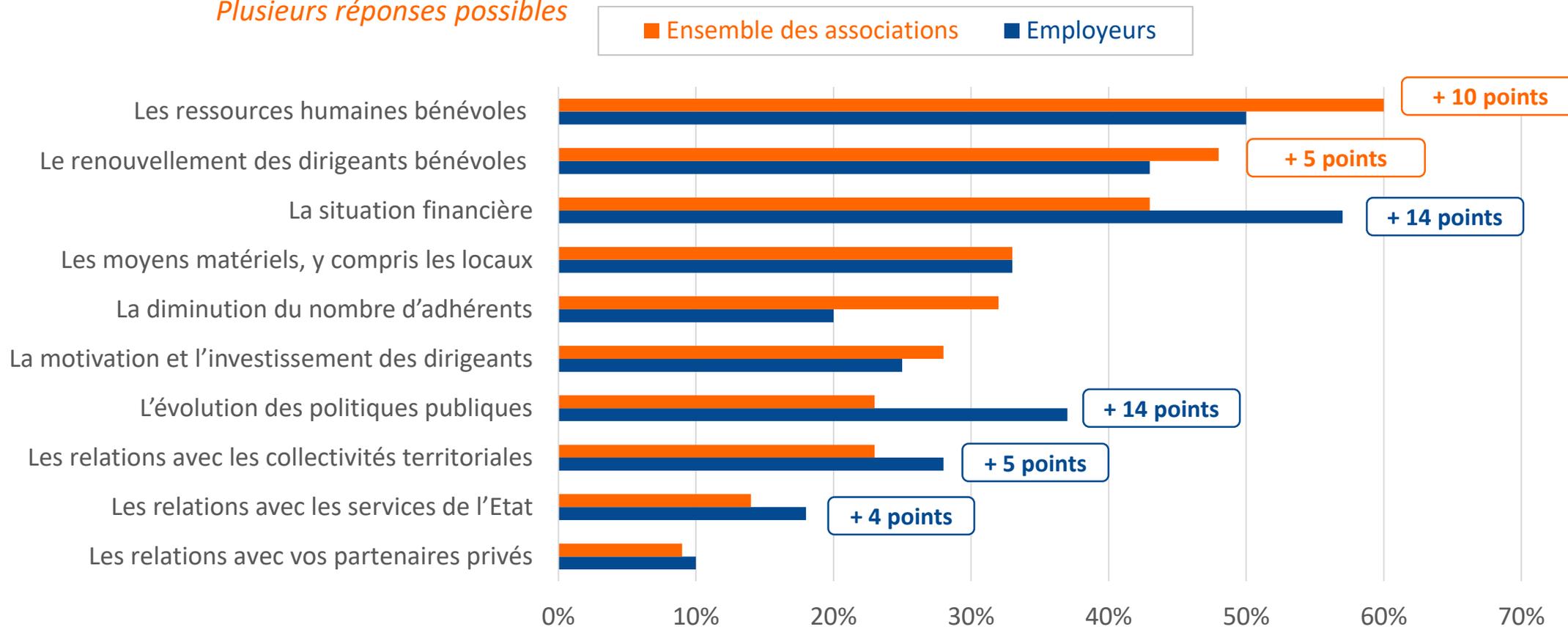
***Lecture :** Au printemps 2023, 64% de l'ensemble des dirigeants associatifs estiment que la situation générale de leur association est bonne ou très bonne. Ils sont 66% parmi les seuls employeurs*

La différence est nette concernant la situation financière, jugée nettement moins souvent favorable par les employeurs.

Les sujets d'inquiétudes

Pour les mois qui viennent, quels sujets d'inquiétude vous semblent les plus importants ?

Plusieurs réponses possibles



Le bénévolat arrive en tête (60%), suivi du renouvellement des dirigeants (48%). Les employeurs, un peu moins préoccupés au sujet du bénévolat, sont bien plus attentifs aux finances et à l'évolution des politiques publiques, notamment pour préserver l'emploi.

ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activités au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. En cohérence avec celles de l'Insee et de la Dares, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis, à compter de cette 16^{ème} édition. En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années. Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes publications.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'État), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Le Mouvement associatif



Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes

Téléphone : 07 81 13 79 47

Mail : aura@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté

Téléphone : 06 99 99 71 66

Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org

Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne

Téléphone : 06 75 97 72 75

Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Site web : <https://www.lemouvementassociatifdebretagne.bzh>

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire

Téléphone : 02 38 68 02 36

Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est

Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine

Téléphone : 03 83 18 88 38

Mail : ma@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne

Téléphone : 03 26 07 72 22

Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif

Téléphone : 03 88 23 26 38

Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif



Le Mouvement associatif Hauts-de-France

Téléphone : 03 22 72 07 34

Mail : contact@lmahdf.org

Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif Ile-de-France

Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Site Web : <https://lemouvementassociatif-idf.org/>

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine

Téléphone : 06 22 79 94 40

Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie

Téléphone : 06 52 09 28 47

Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com

Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie

Téléphone : 05 62 21 59 19

Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire

Téléphone : 02 51 86 33 12

Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA

Téléphone : 04 91 14 22 57

Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion

Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-lareunion.org

Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

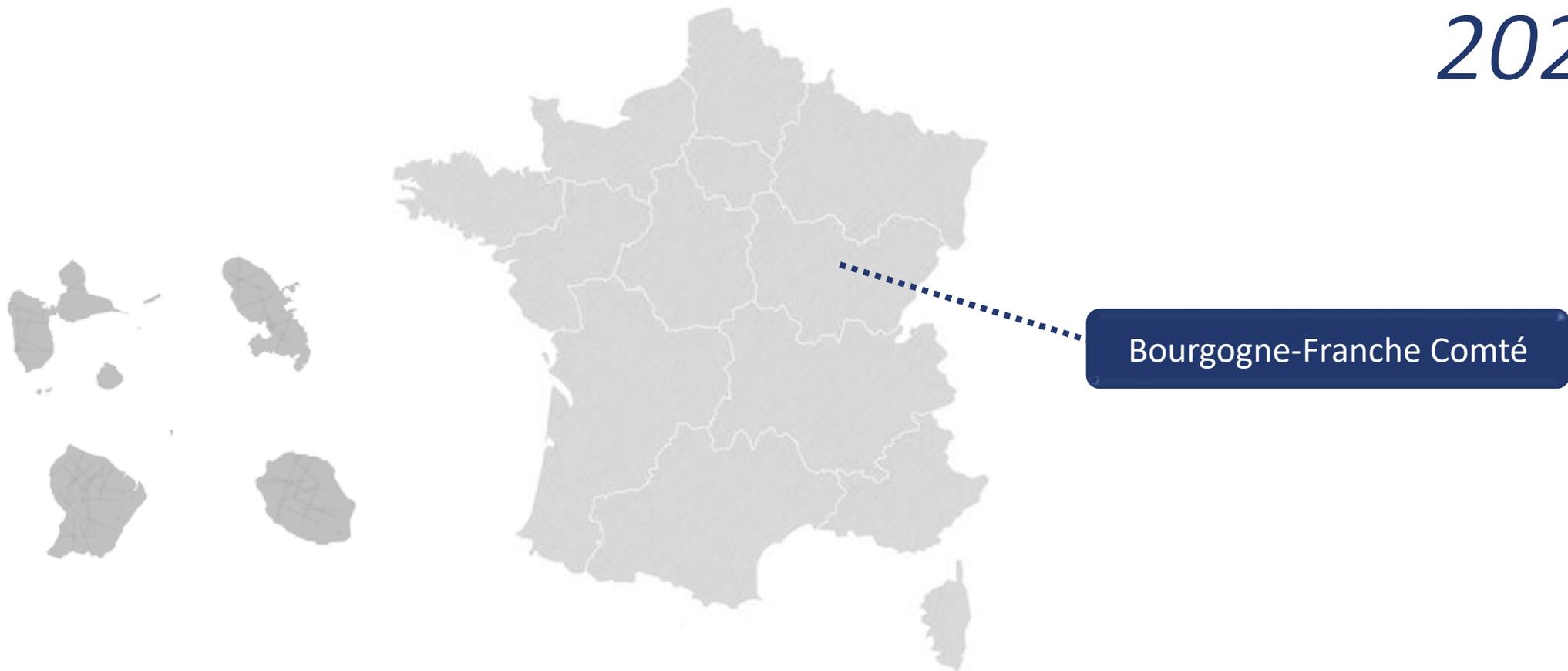
Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 16^{ème} édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Christine LIN - Guillaume FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés
2023



AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 16^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2023. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2023, où en sont les associations ?
6. Annexes

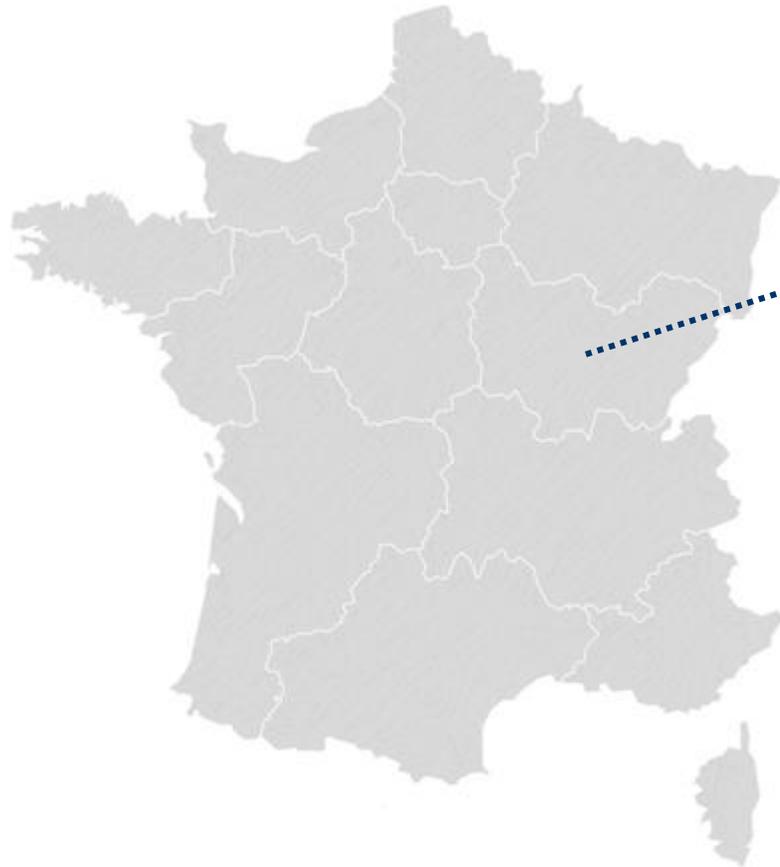
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Bourgogne-Franche Comté

- 8 départements et 3 699 communes
- 2 786 296 habitants (2023)
Soit 4,2 % de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2022) : 22,1 %
(France métropolitaine : 23,3 %)
- Part des 75 ans et plus (2022) : 11,7 %
(France métropolitaine : 10,2 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2022 : 6,2 %
(France métropolitaine : 6,9 %)
- Taux de pauvreté (2020) : 12,8 %
(France métropolitaine : 14,4 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

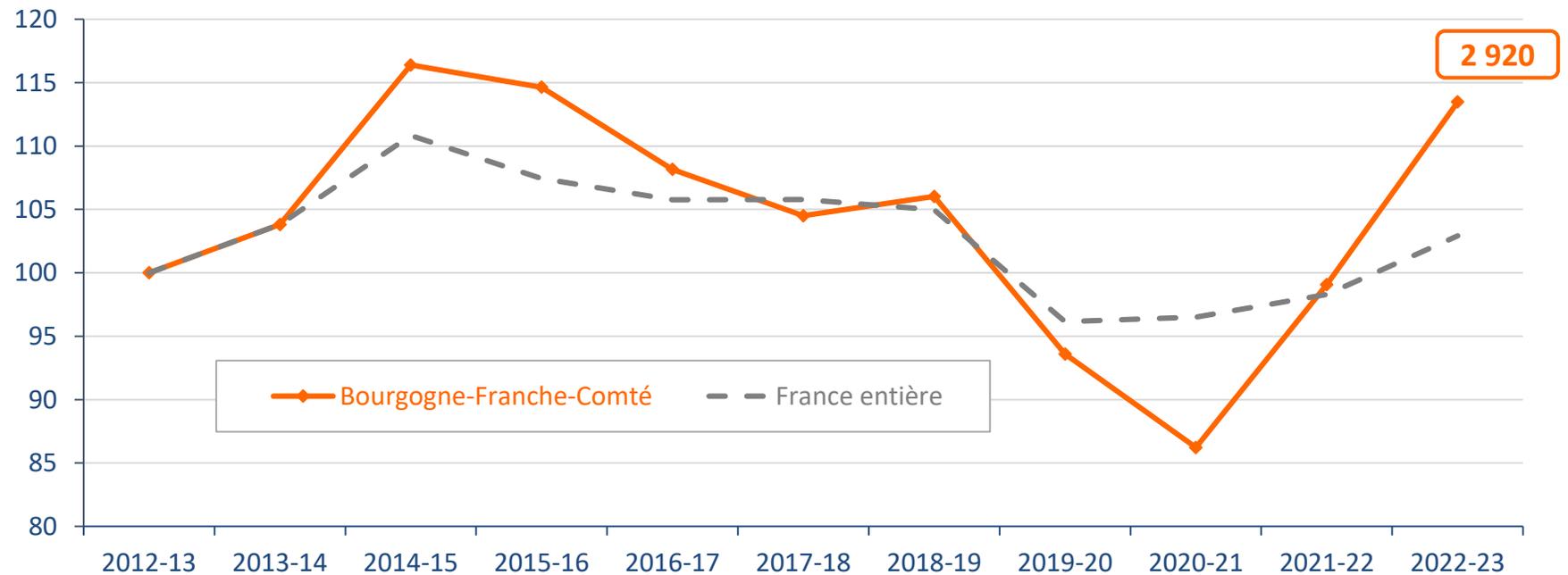


Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Comme au plan national, le nombre de créations d'associations a enregistré sa plus forte baisse depuis dix ans, en 2019-2020. Elle s'est prolongée en 2021-2022, mais les deux années suivantes ont été particulièrement riches en créations, rejoignant le niveau élevé de l'année 2014-2015.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	20,6	22,6
Sport	21,0	16,8
Loisirs	13,9	11,5
Social	7,1	8,5
Amicales - entraide	4,6	8,5
Education - formation	4,4	5,1
Economie	4,9	4,9
Santé	5,4	5,0
Environnement	5,6	5,7
Autres ⁽¹⁾	12,4	11,3
Total	100,0	100,0

Nota :

RNA sur la période 2020-2021 à 2022-2023.

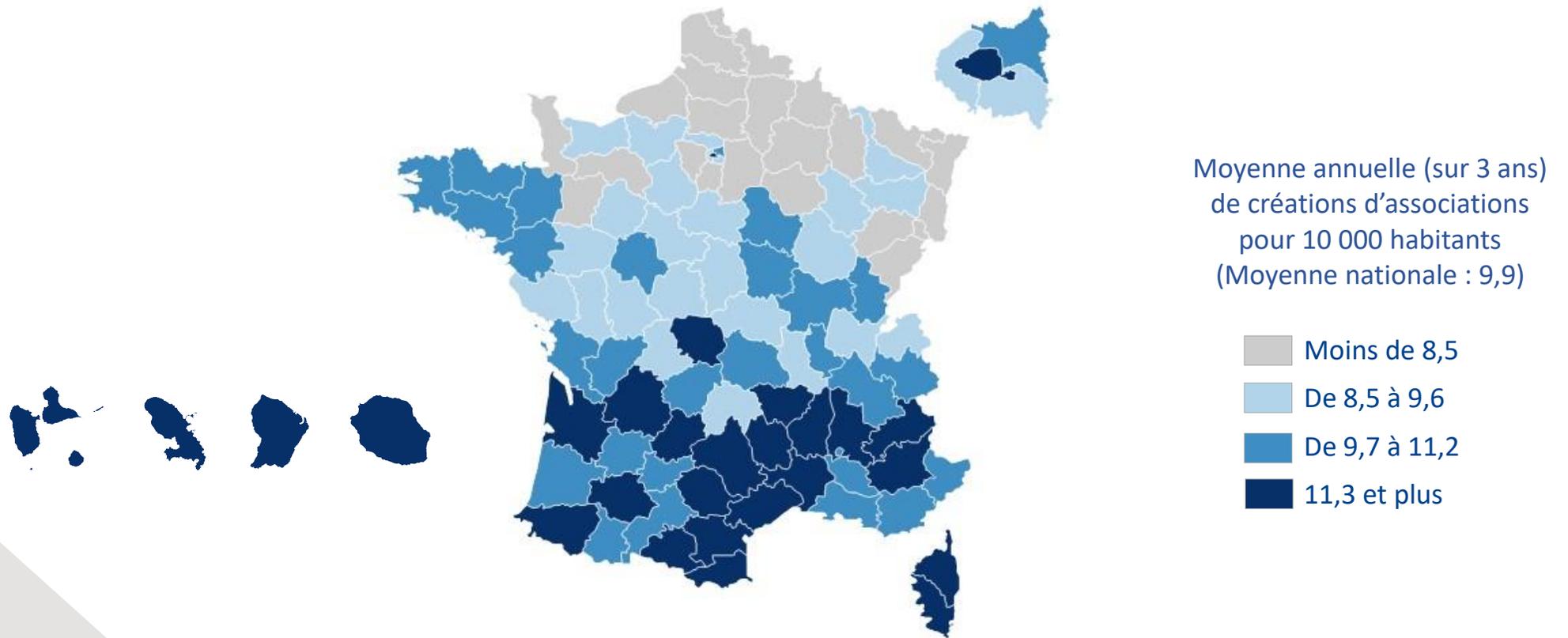
Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Proportionnellement, dans la région, un peu moins d'associations sont créées dans la culture, le secteur social et les amicales, et un peu plus dans le sport et les loisirs.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région



Sources :

RNA (créations
d'associations 2020-2021 à
2022-2023)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2023)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 60 000 et 65 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée régulièrement, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

L'enquête triennale réalisée en janvier 2022 a fait apparaître une diminution d'environ 15% du nombre de bénévoles engagés dans une association, par rapport à 2019. La situation était encore très marquée par la crise sanitaire qui avait écarté de nombreux bénévoles de leurs associations.

Un nouvel état des lieux a été jugé indispensable pour apprécier objectivement la situation. L'enquête exceptionnelle réalisée par l'IFOP en janvier 2023, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus, a permis de confirmer le retour progressif à la situation d'avant-crise, avec une proportion de Français bénévoles dans les associations de 23%.

D'où la confirmation, en 2023, du nombre de bénévoles estimé dans la région en 2019 :
Entre 530 000 et 570 000 de bénévoles associatifs dont 220 000 à 240 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

Avertissement au lecteur



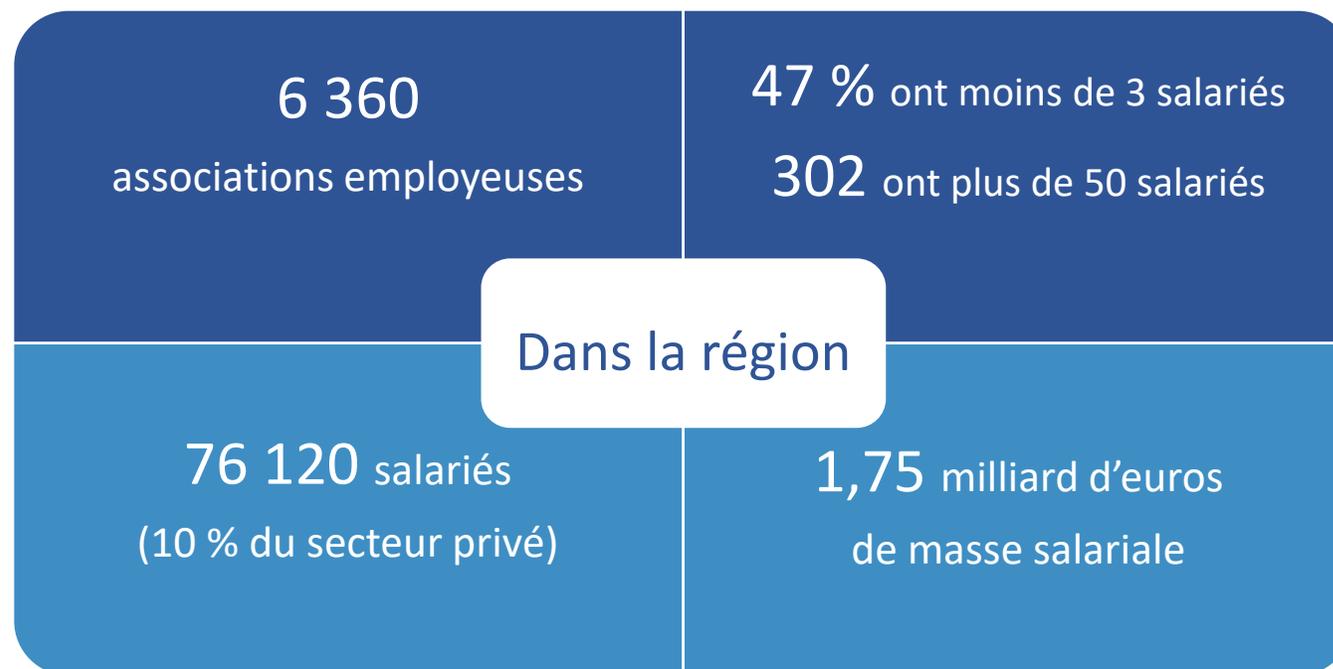
L'intégration des effectifs apprentis par l'URSSAF Caisse nationale et la MSA, en cohérence avec les données de la DARES, a conduit à construire une nouvelle série de données.

En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années.

Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes éditions.

Un enjeu économique et social fort

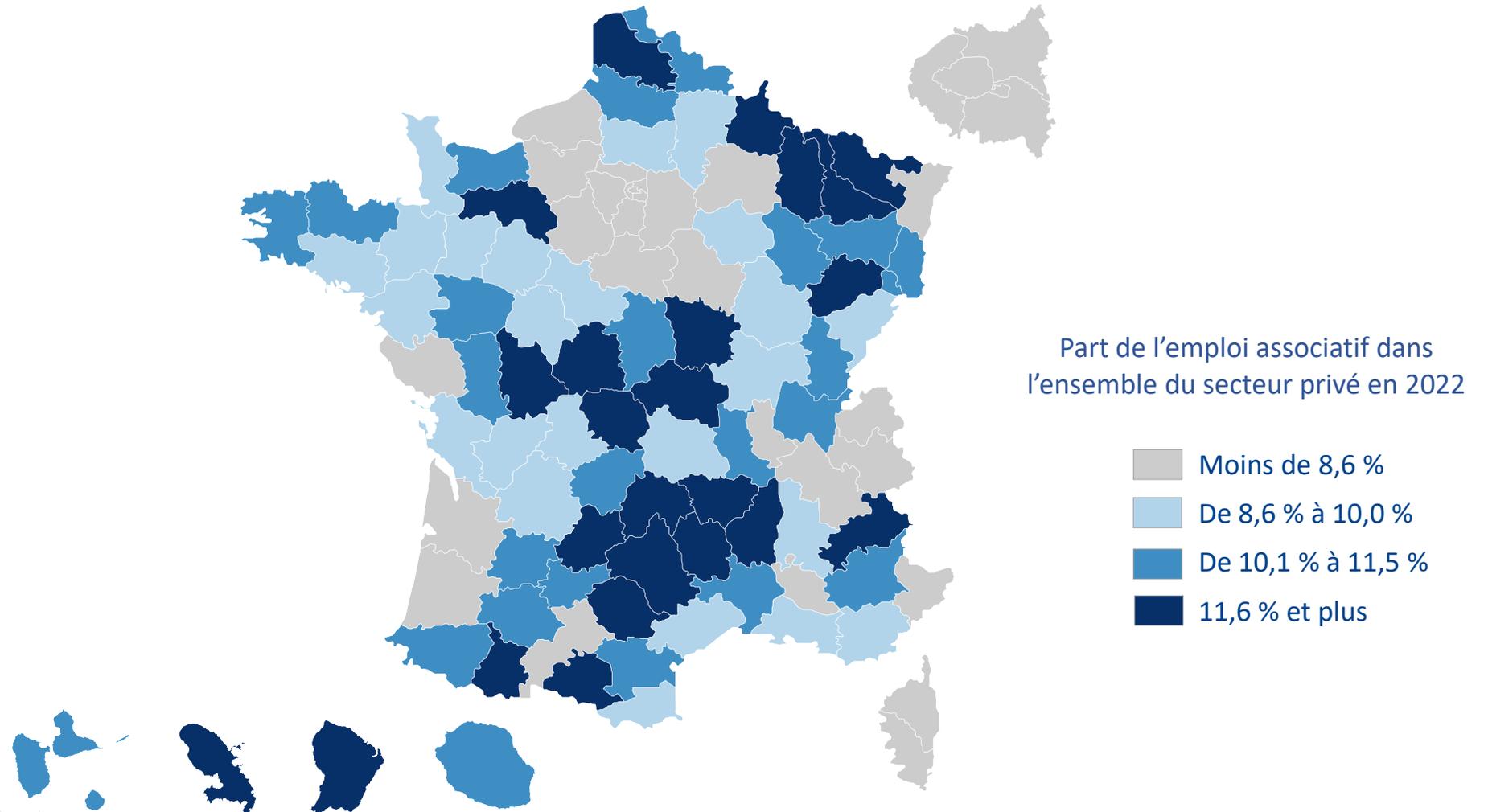
En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2022, **153 000 établissements** et **1 886 000 salariés** (**9,0%** du secteur privé).



Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	6 460	8,5	11,7
Sport	3 290	4,3	5,4
Santé	6 120	8,0	7,5
Social	38 950	51,2	48,8
Loisirs	770	1,0	1,2
Culture	2 320	3,0	2,5
Autres activités ⁽¹⁾	11 390	15,0	12,7
Autres ⁽²⁾	6 820	9,0	10,2
Total	76 120	100,0	100,0

La répartition se différencie des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs plus forte dans la santé et dans le secteur social.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Sources :

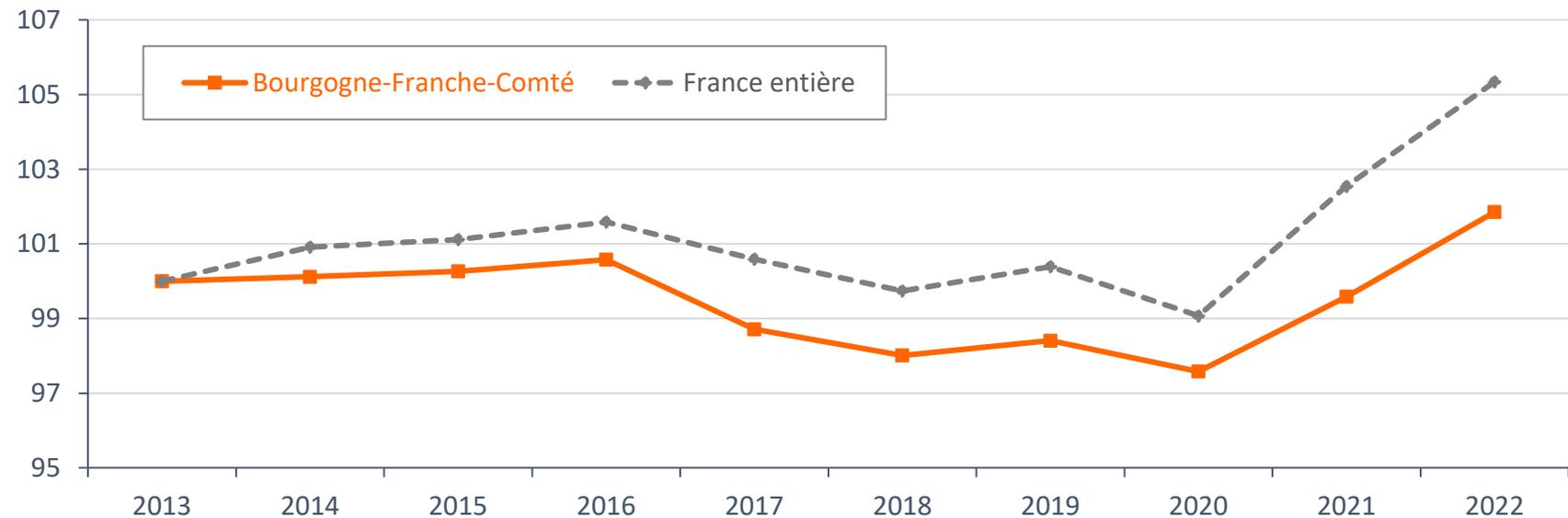
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.

D'après la nomenclature
des activités françaises de
l'INSEE (code APE).

Traitement R&S.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2013)



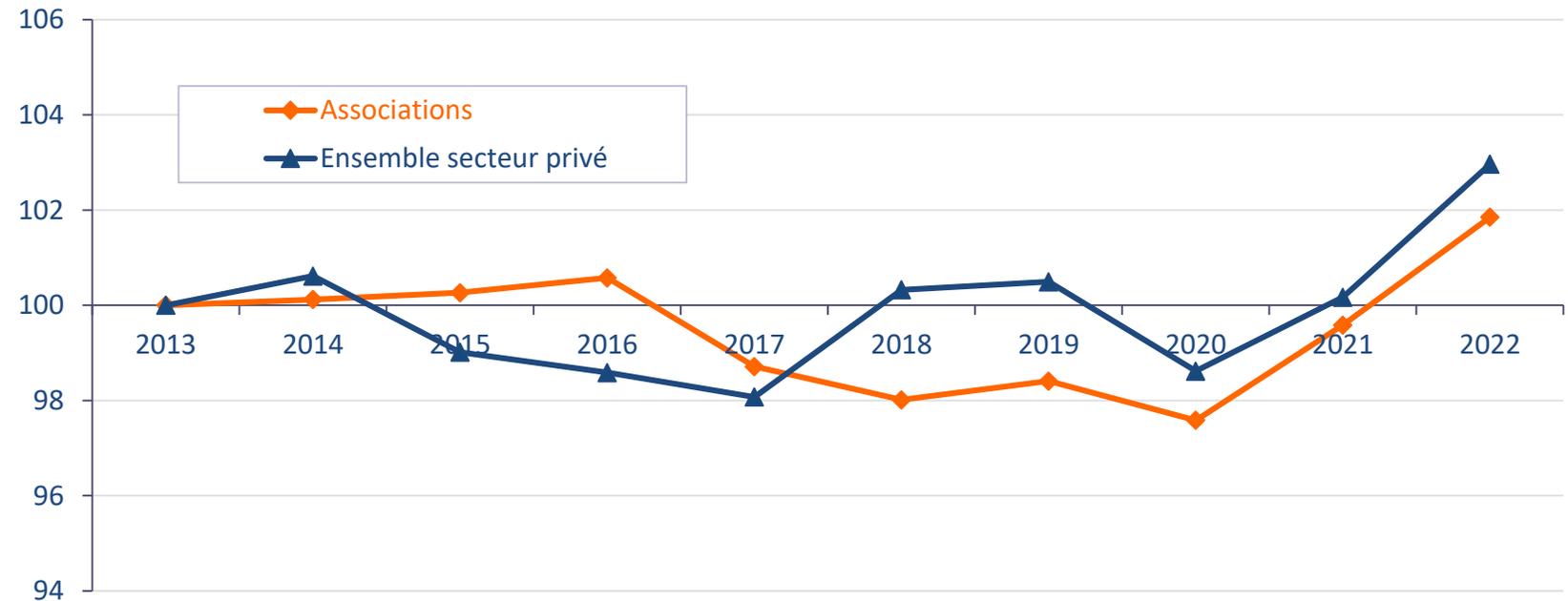
L'évolution était sensiblement la même dans la région jusqu'en 2016. L'année 2017 a enregistré une baisse notable, suivie de celle de l'année 2020 marquée par la crise sanitaire. La reprise est réelle depuis, un peu moins accentuée qu'au plan national.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2013)



Les évolutions sont souvent contraires jusqu'en 2018. Les tendances se rejoignent en 2020 sous les effets de la crise sanitaire plus préjudiciable au secteur privé. Elles restent très proches au cours des deux années de reprise qui ont suivi.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2023, où en sont les associations ?



Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur. Ces enquêtes annuelles constituent un véritable baromètre.

Source : **Baromètre d'opinion des responsables associatifs**.
Dernière enquête nationale réalisée entre le 11 mai et le 22 juin 2023, auprès de 3030 responsables d'associations de toutes tailles, de tous secteurs d'activités et de toutes régions.

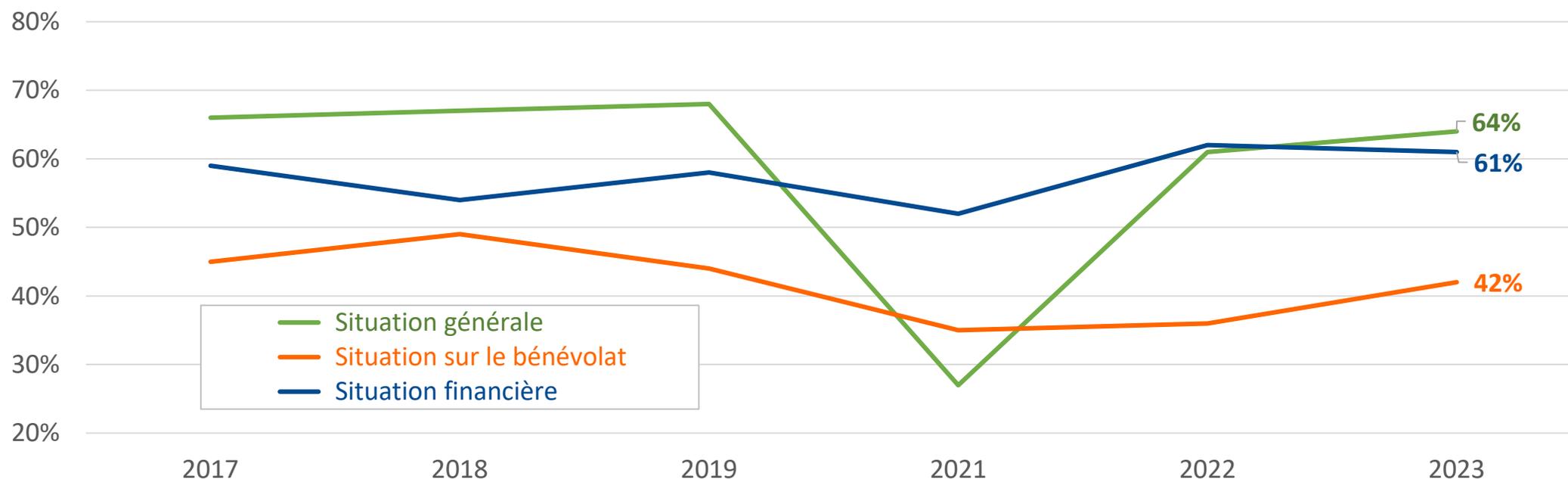
Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Le baromètre

- **Enquêtes annuelles de Recherches & Solidarités** auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
 - La situation du bénévolat
 - La situation financière
 - La situation générale de leur association
 - Les principaux sujets d'inquiétude
 - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
- Résultats traités selon la **même méthode des quotas** appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, **au printemps**.
- En 2020 et 2021, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue pour permettre aux dirigeants associatifs de pointer leurs difficultés et leurs besoins d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire. Les résultats de ces enquêtes ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.
- En 2022 puis en 2023, le questionnement a repris, à l'identique des années antérieures à la crise sanitaire.
- Les résultats sont ici présentés pour l'ensemble des associations avec un regard spécifique concernant les seules associations employeuses.

Bilan 2023 après la crise sanitaire

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :



Lecture : Au printemps 2023, 42% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant **le bénévolat**. Ils sont 61% concernant la **situation financière** et 64% concernant **la situation générale** de leur association.

L'appréciation des dirigeants sur la situation financière et la situation générale de leur association, en 2022, témoigne de leur capacité de résilience. Cependant, la situation reste tendue concernant le bénévolat et le demeure en 2023, avec une large majorité d'associations en difficultés (58%).

Aujourd'hui et demain

Appréciation de la situation générale exprimée par l'ensemble des dirigeants

	Au printemps 2023	Dans les prochains mois
Très bonne	11%	6%
Bonne	53%	52%
Sous-total	64%	58%
Difficile	30%	36%
Très difficile	5%	6%
Total	100%	100%

- 5 points

+ 6 points

Lecture : Au printemps 2023, 64% des dirigeants associatifs estiment que la situation générale de leur association est bonne ou très bonne. Ils sont 58%, s'agissant de leurs pronostics pour les prochains mois.

Différence significative entre la situation vécue au printemps 2023 et le pronostic pour la nouvelle année associative 2023-2024.

Certains projets en suspens

Envisagez-vous de nouveaux projets – ou une extension de vos activités actuelles – après l'été ?

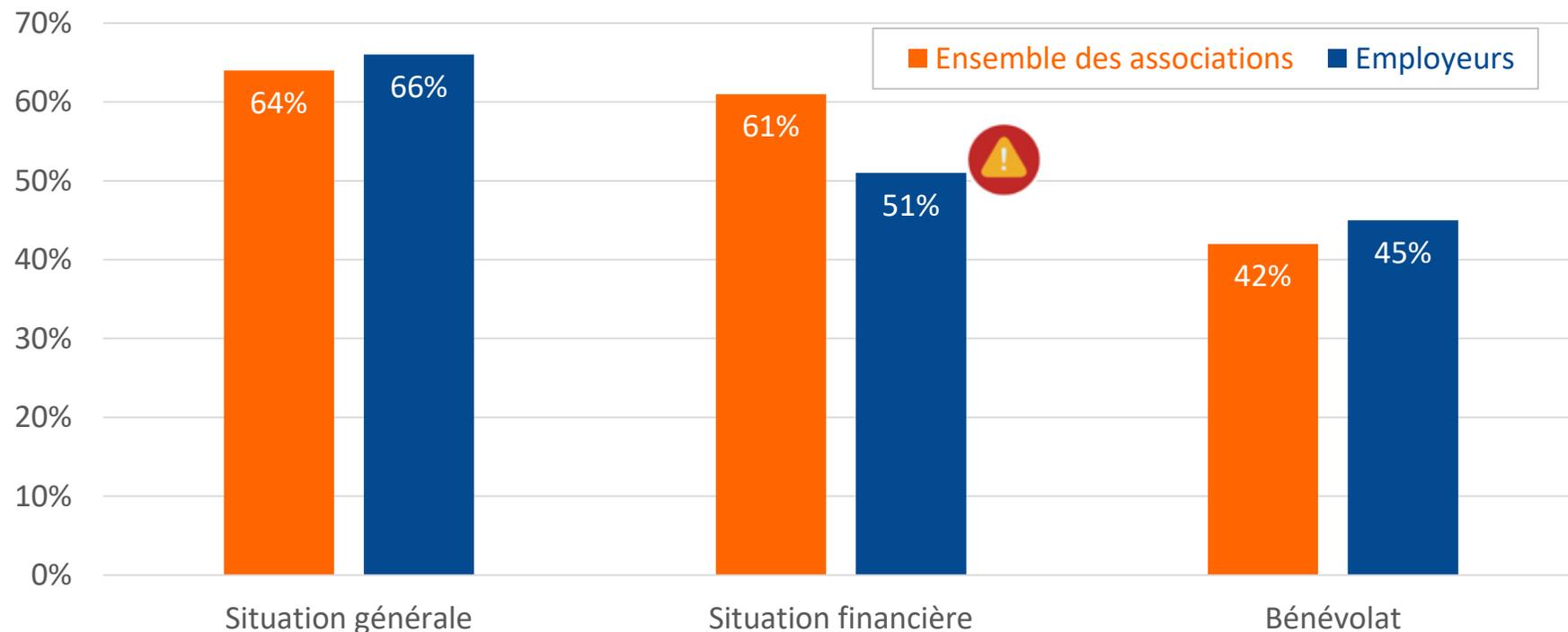
	2019	2021	2022	2023
Oui certainement	32%	26%	31%	30%
Oui peut-être	31%	24%	33%	28%
Sous-total positif	63%	50%	64%	58%
Probablement pas	18%	18%	17%	17%
Pas de nouveaux projets	9%	18%	8%	13%
Réduction d'activité	5%	5%	3%	6%
Sous-total négatif	32%	41%	28%	36%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	5%	9%	8%	6%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Lecture : Au printemps 2023, 58% des dirigeants ont des projets pour les prochains mois, dont 30% certainement et 28% peut-être.

L'année 2022 a permis de retrouver sensiblement le niveau que l'on observait avant la crise. Pour autant, la proportion des hésitants, faute d'éléments utiles, reste comparable à celle de 2021. En 2023, les ambitions sont revues à la baisse : effets de l'inflation ? Manque de bénévoles pour porter les nouveaux projets ? Manque de visibilité sur les ressources à venir ? ...

La situation des employeurs aujourd'hui

Sont jugées bonnes ou très bonnes :



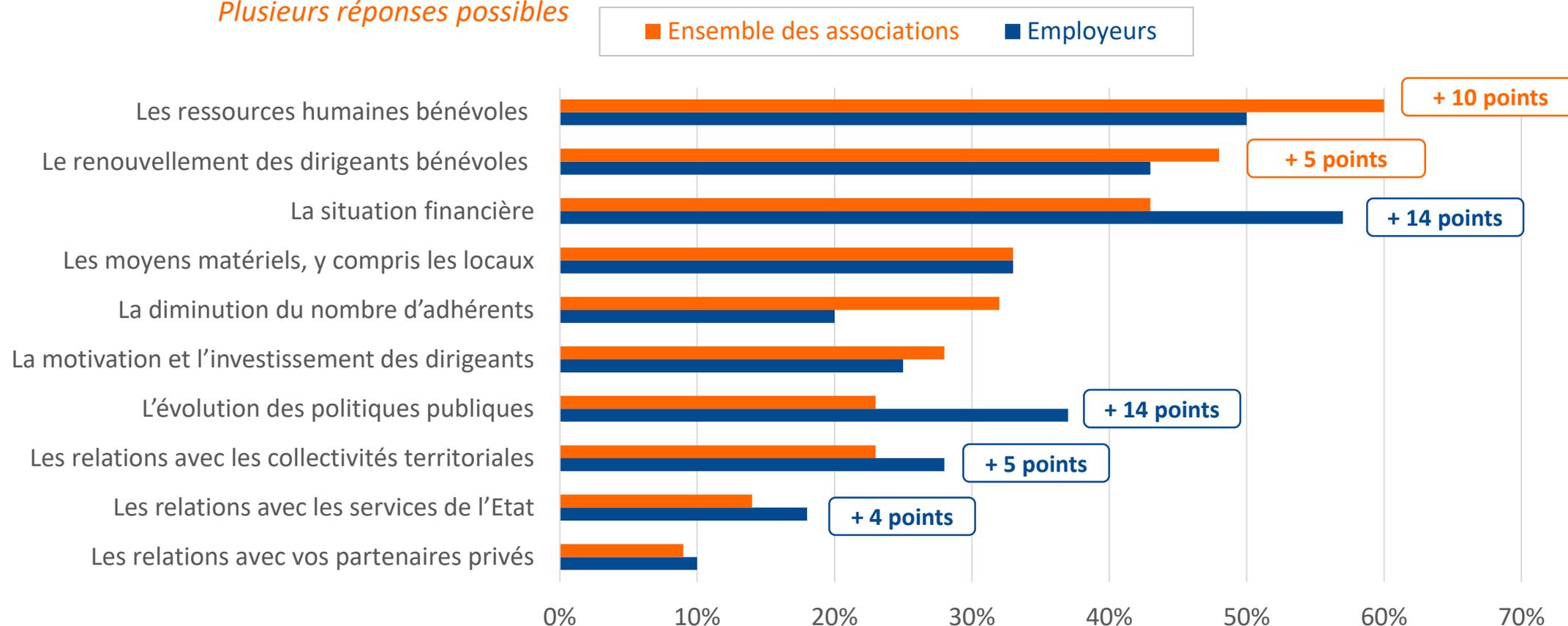
***Lecture :** Au printemps 2023, 64% de l'ensemble des dirigeants associatifs estiment que la situation générale de leur association est bonne ou très bonne. Ils sont 66% parmi les seuls employeurs*

La différence est nette concernant la situation financière, jugée nettement moins souvent favorable par les employeurs.

Les sujets d'inquiétudes

Pour les mois qui viennent, quels sujets d'inquiétude vous semblent les plus importants ?

Plusieurs réponses possibles



Le bénévolat arrive en tête (60%), suivi du renouvellement des dirigeants (48%). Les employeurs, un peu moins préoccupés au sujet du bénévolat, sont bien plus attentifs aux finances et à l'évolution des politiques publiques, notamment pour préserver l'emploi.

ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activités au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. En cohérence avec celles de l'Insee et de la Dares, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis, à compter de cette 16^{ème} édition. En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années. Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes publications.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'État), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Le Mouvement associatif



Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes

Téléphone : 07 81 13 79 47

Mail : aura@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté

Téléphone : 06 99 99 71 66

Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org

Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne

Téléphone : 06 75 97 72 75

Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Site web : <https://www.lemouvementassociatifdebretagne.bzh>

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire

Téléphone : 02 38 68 02 36

Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est

Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine

Téléphone : 03 83 18 88 38

Mail : ma@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne

Téléphone : 03 26 07 72 22

Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif

Téléphone : 03 88 23 26 38

Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif



Le Mouvement associatif Hauts-de-France

Téléphone : 03 22 72 07 34

Mail : contact@lmahdf.org

Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif Ile-de-France

Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Site Web : <https://lemouvementassociatif-idf.org/>

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine

Téléphone : 06 22 79 94 40

Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie

Téléphone : 06 52 09 28 47

Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com

Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie

Téléphone : 05 62 21 59 19

Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire

Téléphone : 02 51 86 33 12

Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA

Téléphone : 04 91 14 22 57

Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion

Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-lareunion.org

Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 16^{ème} édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Christine LIN - Guillaume FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés 2023



AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 16^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2023. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2023, où en sont les associations ?
6. Annexes

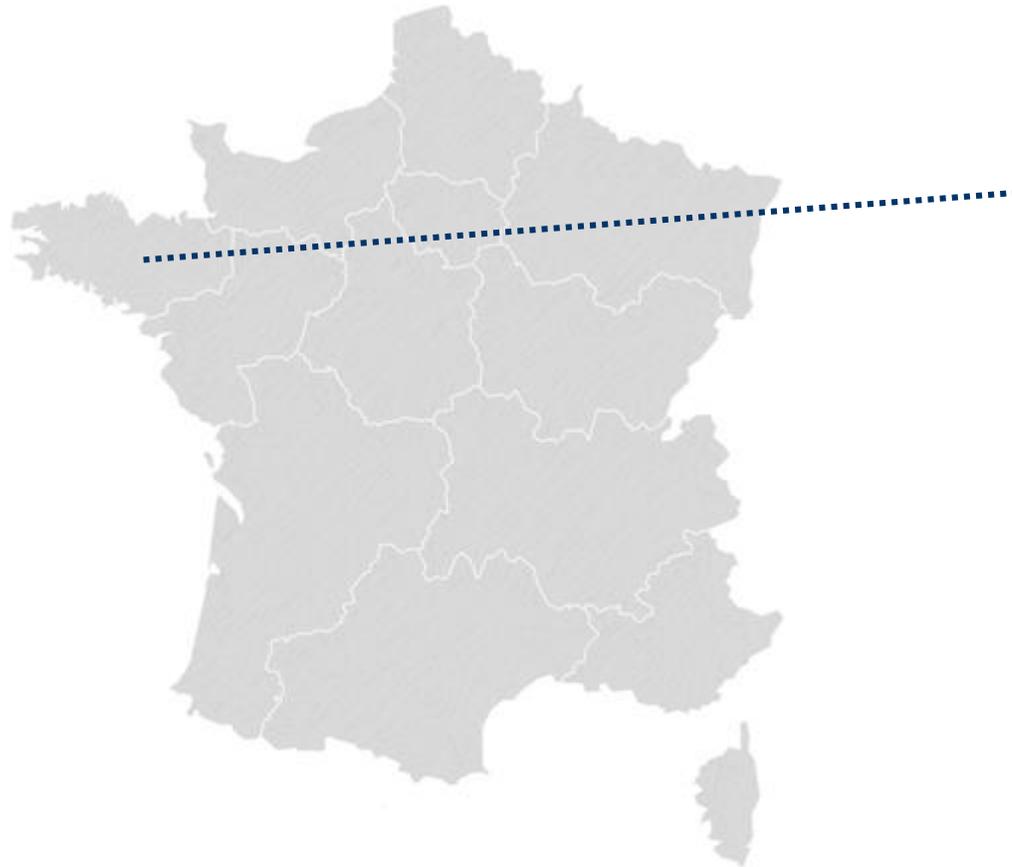
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Bretagne

- 4 départements et **1 207** communes
- **3 429 882** habitants (2023)
Soit **5,2 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2022) : **22,5 %**
(France métropolitaine : 23,3 %)
- Part des 75 ans et plus (2022) : **11,3 %**
(France métropolitaine : 10,2 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2022 : **5,8 %**
(France métropolitaine : 6,9 %)
- Taux de pauvreté (2020) : **11,2 %**
(France métropolitaine : 14,4 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

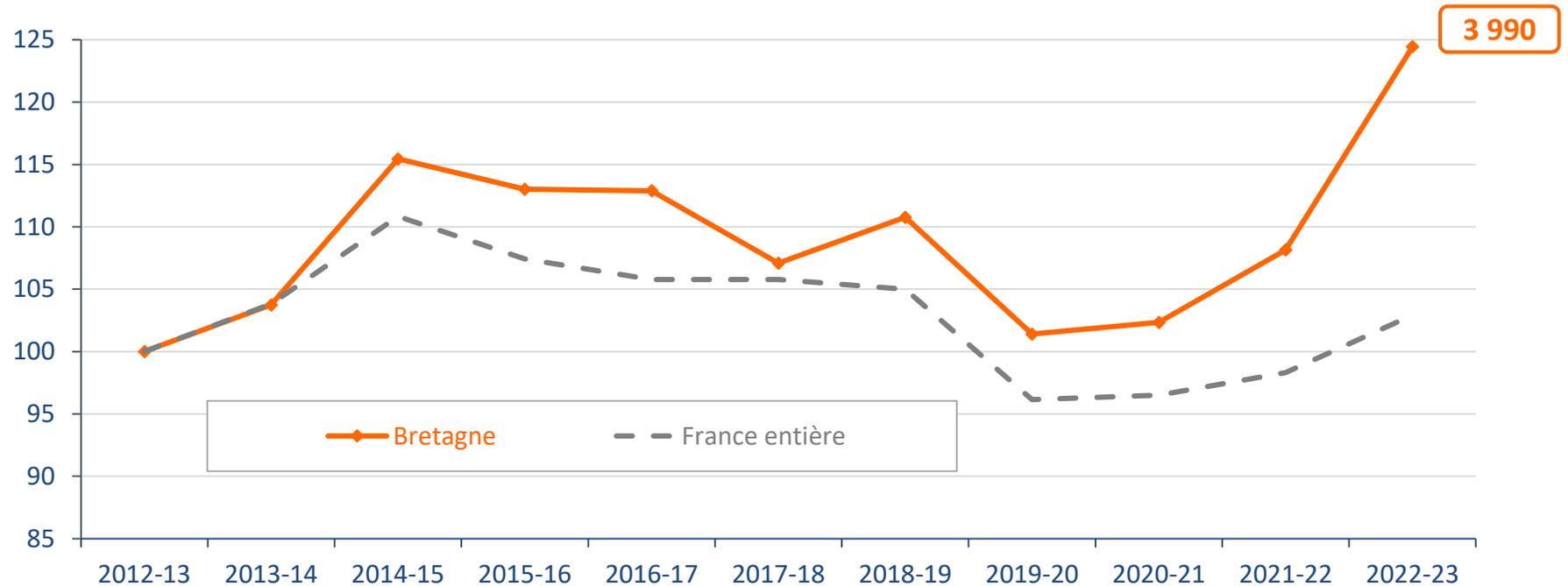


Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Le nombre de créations d'associations en Bretagne a enregistré, en 2019-2020, année marquée par la crise sanitaire, sa plus forte baisse depuis 10 ans. Ce repli, conforme aux tendances nationales, est suivi, dans la région, d'un rebond nettement plus marqué depuis deux ans.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	24,3	22,6
Sport	19,2	16,8
Loisirs	11,9	11,5
Social	7,8	8,5
Amicales - entraide	5,9	8,5
Education - formation	4,1	5,1
Economie	6,1	4,9
Santé	5,2	5,0
Environnement	7,3	5,7
Autres ⁽¹⁾	8,2	11,3
Total	100,0	100,0

Nota :

RNA sur la période 2020-2021 à 2022-2023.

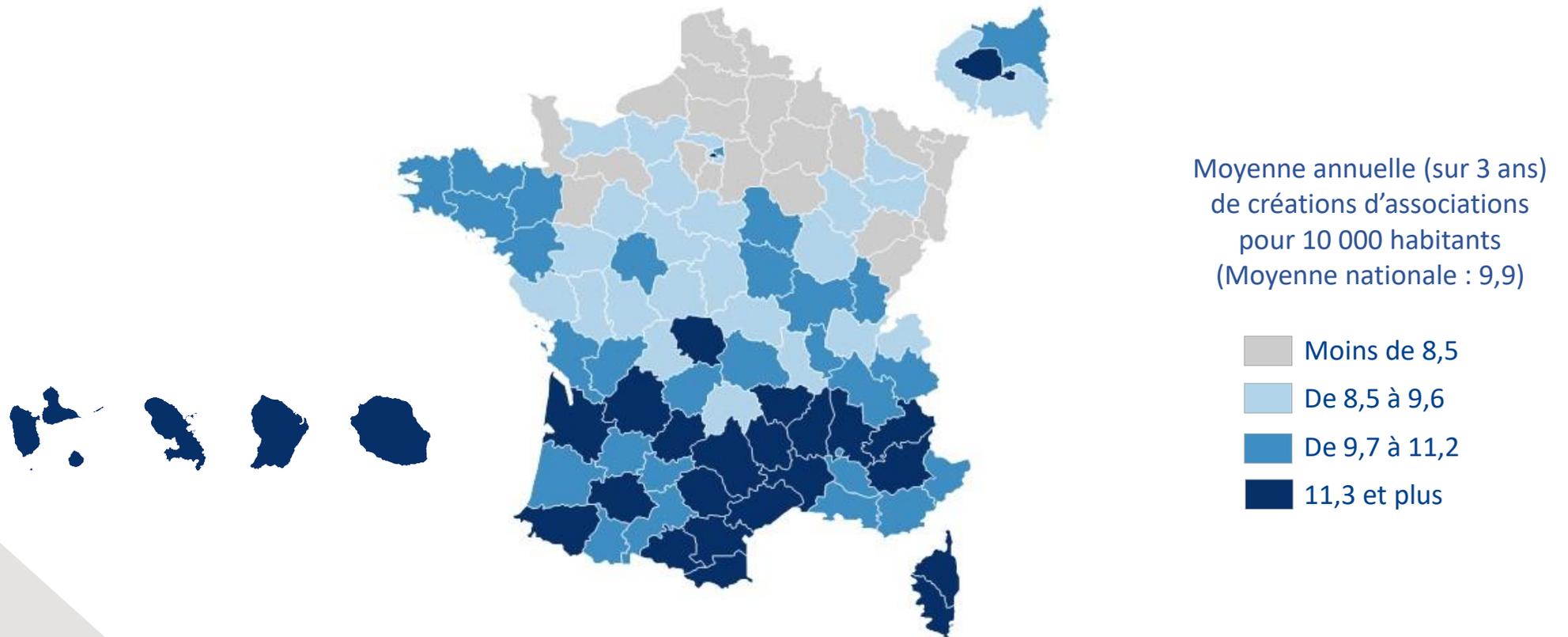
Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Proportionnellement, dans la région, un peu plus d'associations sont créées dans la culture, le sport, l'économie et l'environnement. Et un peu moins dans les amicales et dans l'éducation-formation.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région



Sources :

RNA (créations
d'associations 2020-2021 à
2022-2023)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2023)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 73 000 et 79 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée régulièrement, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

L'enquête triennale réalisée en janvier 2022 a fait apparaître une diminution d'environ 15% du nombre de bénévoles engagés dans une association, par rapport à 2019. La situation était encore très marquée par la crise sanitaire qui avait écarté de nombreux bénévoles de leurs associations.

Un nouvel état des lieux a été jugé indispensable pour apprécier objectivement la situation. L'enquête exceptionnelle réalisée par l'IFOP en janvier 2023, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus, a permis de confirmer le retour progressif à la situation d'avant-crise, avec une proportion de Français bénévoles dans les associations de 23%.

D'où la confirmation, en 2023, du nombre de bénévoles estimé dans la région en 2019 :
Entre 650 000 et 720 000 bénévoles dont 280 000 à 300 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

Avertissement au lecteur



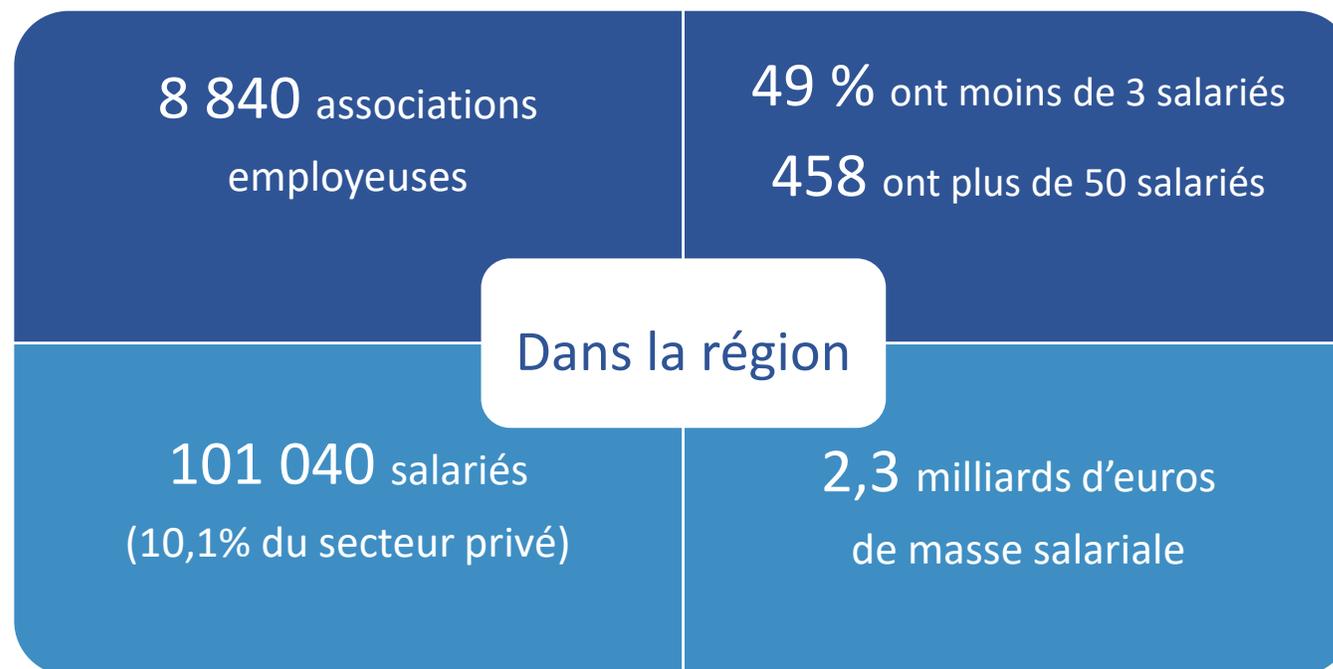
L'intégration des effectifs apprentis par l'URSSAF Caisse nationale et la MSA, en cohérence avec les données de la DARES, a conduit à construire une nouvelle série de données.

En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années.

Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes éditions.

Un enjeu économique et social fort

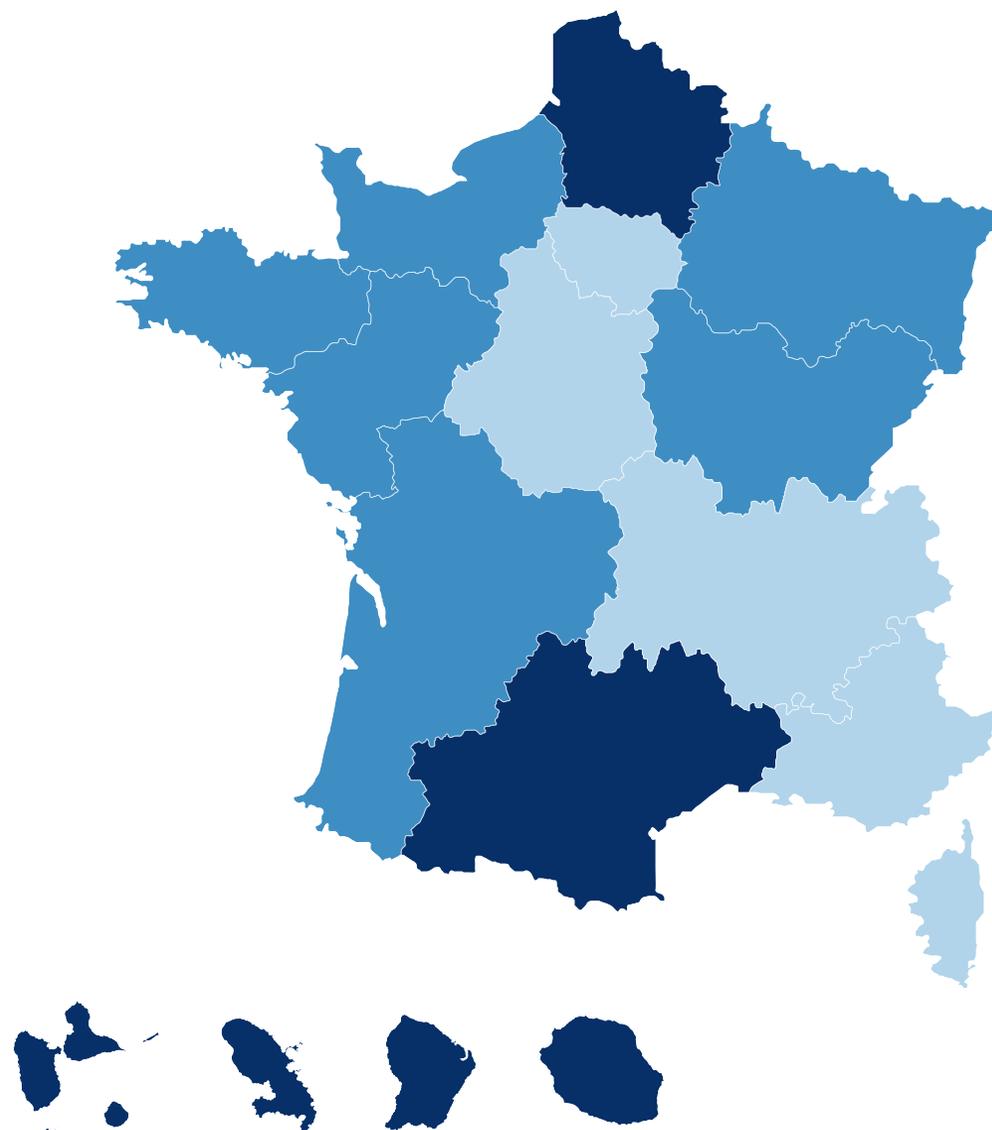
En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2022, **153 000 établissements** et **1 886 000 salariés** (**9,0%** du secteur privé).



Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Dans les régions



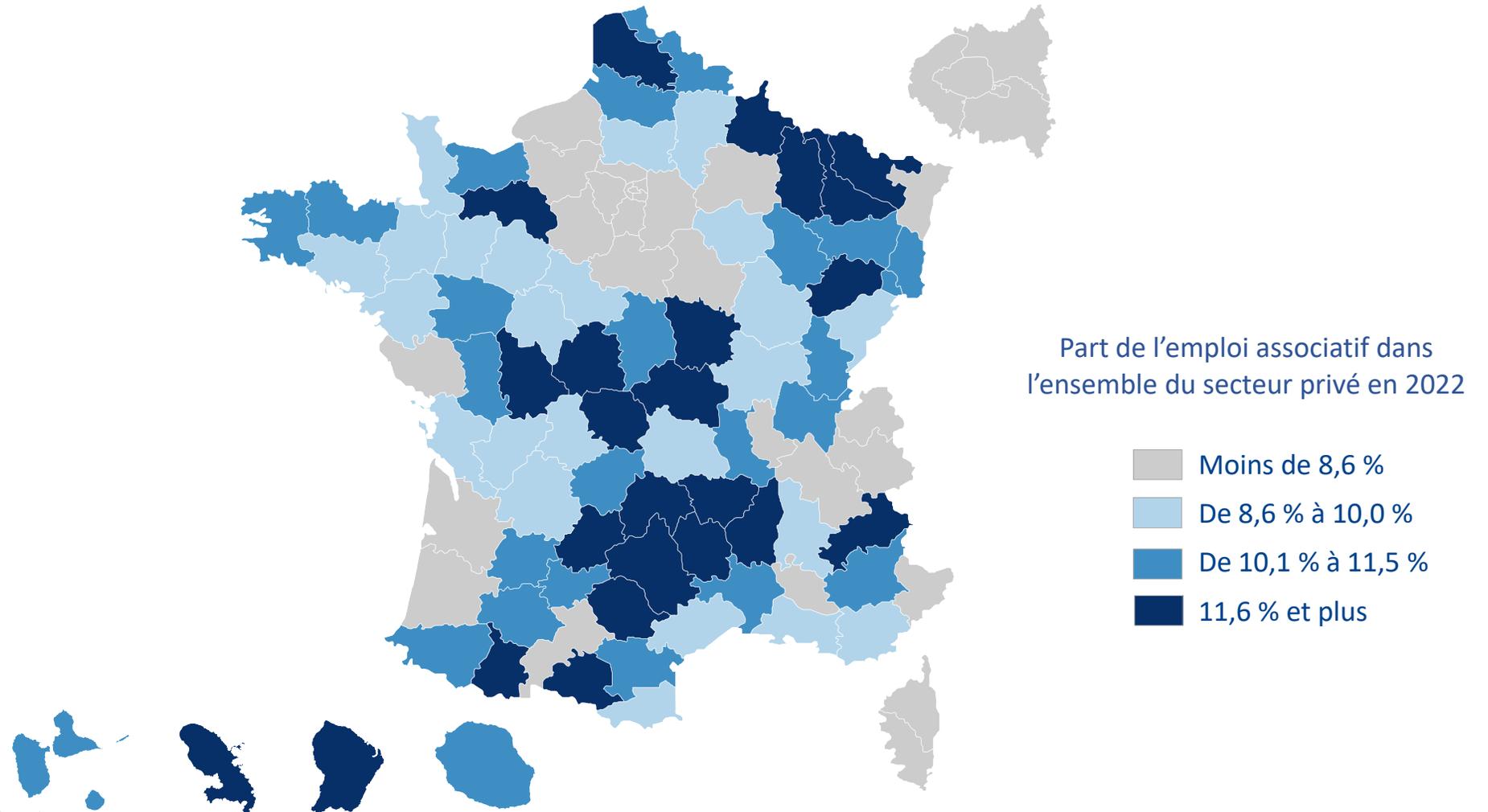
Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2022

- Moins de 9,3 %
- De 9,3 % à 10,2 %
- 10,3 % et plus %

Moyenne nationale : 9 %
Moyenne hors Ile-de-France : 9,2 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	16 630	16,5	11,7
Sport	5 940	5,9	5,4
Santé	6 270	6,2	7,5
Social	44 710	44,2	48,8
Loisirs	1 220	1,2	1,2
Culture	2 380	2,4	2,5
Autres activités ⁽¹⁾	15 320	15,2	12,7
Autres ⁽²⁾	8 570	8,5	10,2
Total	101 040	100,0	100,0

La répartition se différencie des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs nettement plus importante dans l'enseignement et plus faible dans le secteur social.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

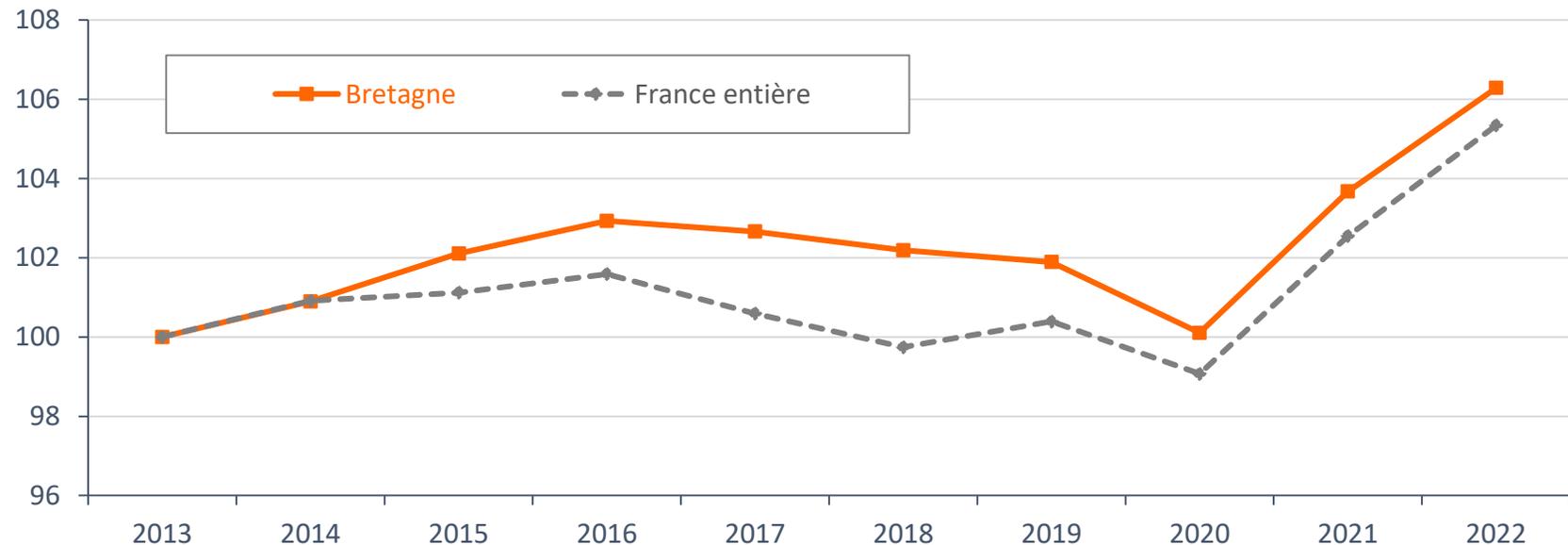
(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
D'après la nomenclature
des activités françaises de
l'INSEE (code APE).
Traitement R&S.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2013)



L'évolution de l'emploi associatif régional est plus favorable qu'au plan national, jusqu'en 2019. Elle connaît ensuite le même repli engendré par la crise sanitaire, en 2020, et le même rebond les deux années suivantes.

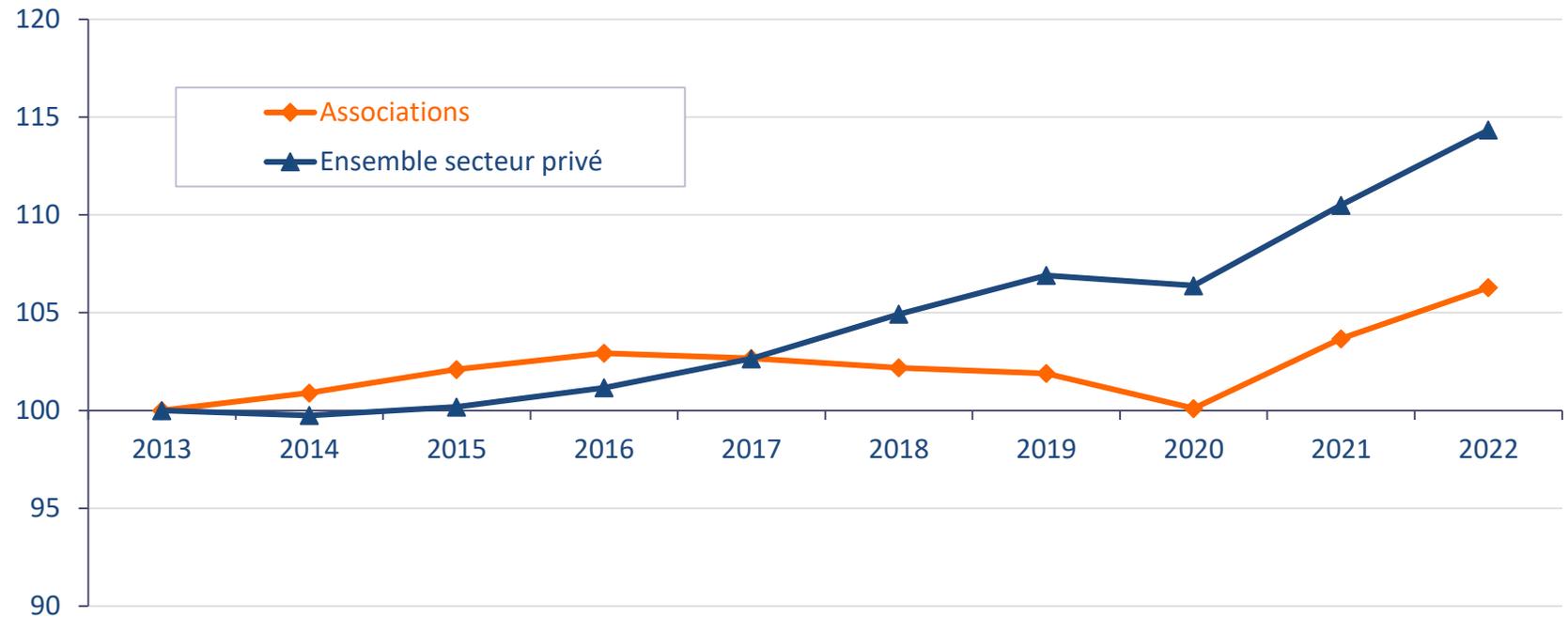
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2013)



En 2017, les courbes des effectifs salariés se croisent au profit du secteur privé. L'année 2020, année de la crise sanitaire, est moins favorable au secteur associatif. Il enregistre toutefois le même rebond en 2021 et 2022.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2023, où en sont les associations ?



Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur. Ces enquêtes annuelles constituent un véritable baromètre.

Source : **Baromètre d'opinion des responsables associatifs**.
Dernière enquête nationale réalisée entre le 11 mai et le 22 juin 2023, auprès de 3030 responsables d'associations de toutes tailles, de tous secteurs d'activités et de toutes régions.

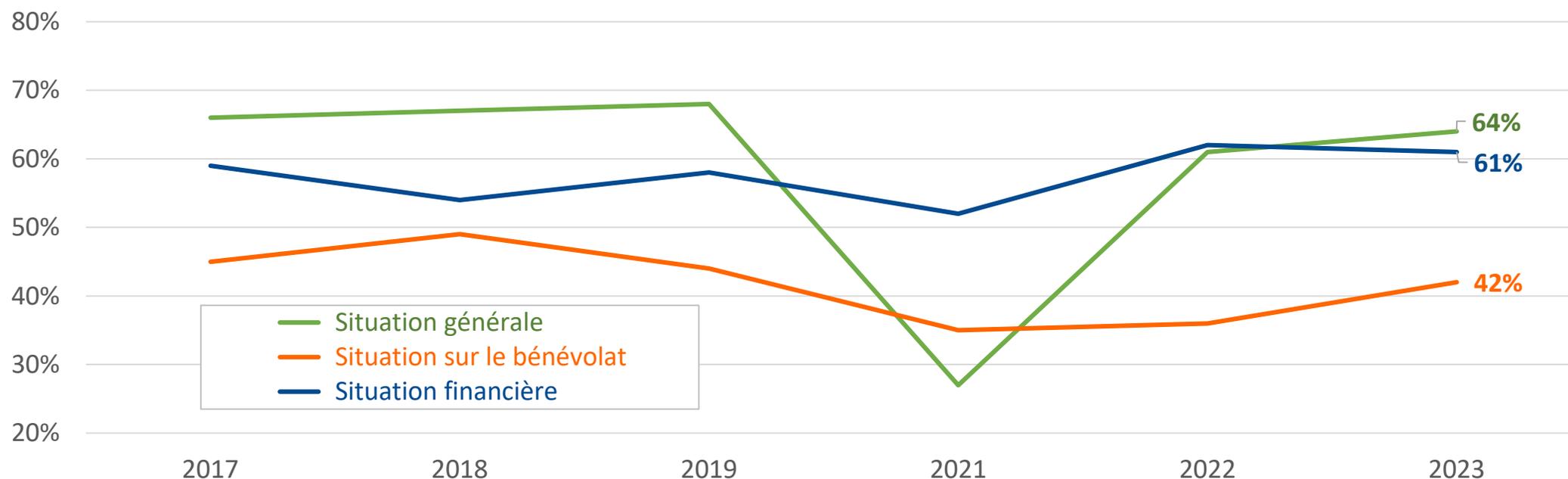
Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Le baromètre

- **Enquêtes annuelles de Recherches & Solidarités** auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
 - La situation du bénévolat
 - La situation financière
 - La situation générale de leur association
 - Les principaux sujets d'inquiétude
 - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
- Résultats traités selon la **même méthode des quotas** appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, **au printemps**.
- En 2020 et 2021, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue pour permettre aux dirigeants associatifs de pointer leurs difficultés et leurs besoins d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire. Les résultats de ces enquêtes ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.
- En 2022 puis en 2023, le questionnement a repris, à l'identique des années antérieures à la crise sanitaire.
- Les résultats sont ici présentés pour l'ensemble des associations avec un regard spécifique concernant les seules associations employeuses.

Bilan 2023 après la crise sanitaire

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :



Lecture : Au printemps 2023, 42% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant **le bénévolat**. Ils sont 61% concernant la **situation financière** et 64% concernant **la situation générale** de leur association.

L'appréciation des dirigeants sur la situation financière et la situation générale de leur association, en 2022, témoigne de leur capacité de résilience. Cependant, la situation reste tendue concernant le bénévolat et le demeure en 2023, avec une large majorité d'associations en difficultés (58%).

Aujourd'hui et demain

Appréciation de la situation générale exprimée par l'ensemble des dirigeants

	Au printemps 2023	Dans les prochains mois
Très bonne	11%	6%
Bonne	53%	52%
Sous-total	64%	58%
Difficile	30%	36%
Très difficile	5%	6%
Total	100%	100%

- 5 points

+ 6 points

***Lecture :** Au printemps 2023, 64% des dirigeants associatifs estiment que la situation générale de leur association est bonne ou très bonne. Ils sont 58%, s'agissant de leurs pronostics pour les prochains mois.*

Différence significative entre la situation vécue au printemps 2023 et le pronostic pour la nouvelle année associative 2023-2024.

Certains projets en suspens

Envisagez-vous de nouveaux projets – ou une extension de vos activités actuelles – après l'été ?

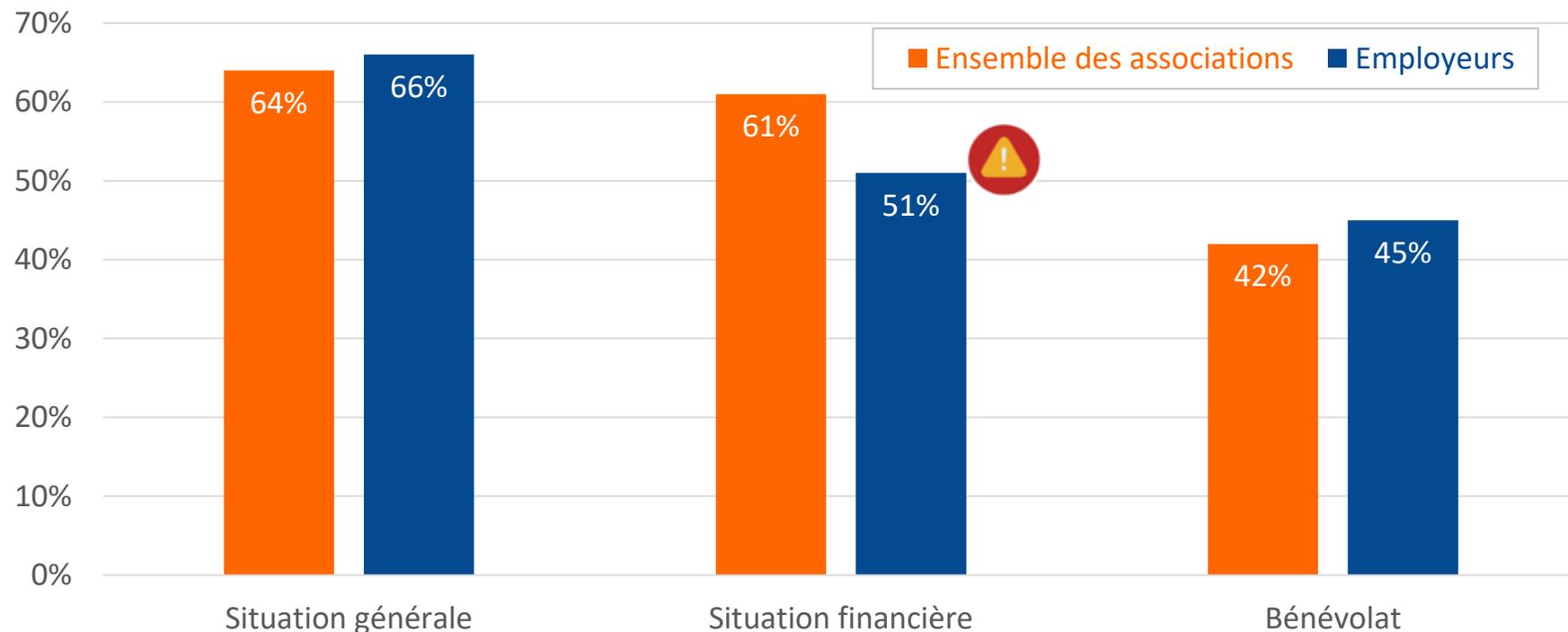
	2019	2021	2022	2023
Oui certainement	32%	26%	31%	30%
Oui peut-être	31%	24%	33%	28%
Sous-total positif	63%	50%	64%	58%
Probablement pas	18%	18%	17%	17%
Pas de nouveaux projets	9%	18%	8%	13%
Réduction d'activité	5%	5%	3%	6%
Sous-total négatif	32%	41%	28%	36%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	5%	9%	8%	6%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Lecture : Au printemps 2023, 58% des dirigeants ont des projets pour les prochains mois, dont 30% certainement et 28% peut-être.

L'année 2022 a permis de retrouver sensiblement le niveau que l'on observait avant la crise. Pour autant, la proportion des hésitants, faute d'éléments utiles, reste comparable à celle de 2021. En 2023, les ambitions sont revues à la baisse : effets de l'inflation ? Manque de bénévoles pour porter les nouveaux projets ? Manque de visibilité sur les ressources à venir ? ...

La situation des employeurs aujourd'hui

Sont jugées bonnes ou très bonnes :



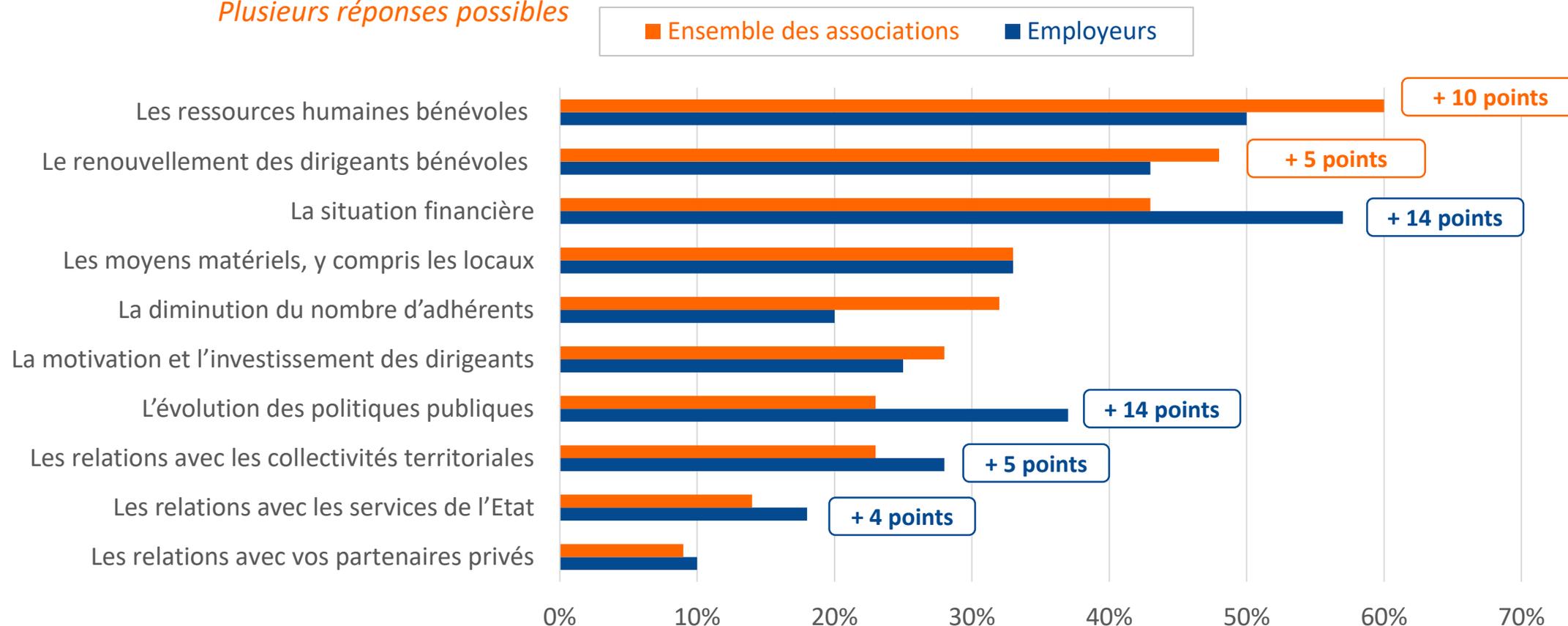
***Lecture :** Au printemps 2023, 64% de l'ensemble des dirigeants associatifs estiment que la situation générale de leur association est bonne ou très bonne. Ils sont 66% parmi les seuls employeurs*

La différence est nette concernant la situation financière, jugée nettement moins souvent favorable par les employeurs.

Les sujets d'inquiétudes

Pour les mois qui viennent, quels sujets d'inquiétude vous semblent les plus importants ?

Plusieurs réponses possibles



Le bénévolat arrive en tête (60%), suivi du renouvellement des dirigeants (48%). Les employeurs, un peu moins préoccupés au sujet du bénévolat, sont bien plus attentifs aux finances et à l'évolution des politiques publiques, notamment pour préserver l'emploi.

ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activités au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. En cohérence avec celles de l'Insee et de la Dares, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis, à compter de cette 16^{ème} édition. En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années. Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes publications.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'État), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Le Mouvement associatif



Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes

Téléphone : 07 81 13 79 47

Mail : aura@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté

Téléphone : 06 99 99 71 66

Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org

Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne

Téléphone : 06 75 97 72 75

Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Site web : <https://www.lemouvementassociatifdebretagne.bzh>

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire

Téléphone : 02 38 68 02 36

Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est

Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine

Téléphone : 03 83 18 88 38

Mail : ma@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne

Téléphone : 03 26 07 72 22

Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif

Téléphone : 03 88 23 26 38

Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif



Le Mouvement associatif Hauts-de-France

Téléphone : 03 22 72 07 34

Mail : contact@lmahdf.org

Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif Ile-de-France

Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Site Web : <https://lemouvementassociatif-idf.org/>

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine

Téléphone : 06 22 79 94 40

Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie

Téléphone : 06 52 09 28 47

Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com

Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie

Téléphone : 05 62 21 59 19

Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire

Téléphone : 02 51 86 33 12

Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA

Téléphone : 04 91 14 22 57

Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion

Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-lareunion.org

Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 16^{ème} édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Christine LIN - Guillaume FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés 2023



AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 16^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2023. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2023, où en sont les associations ?
6. Annexes

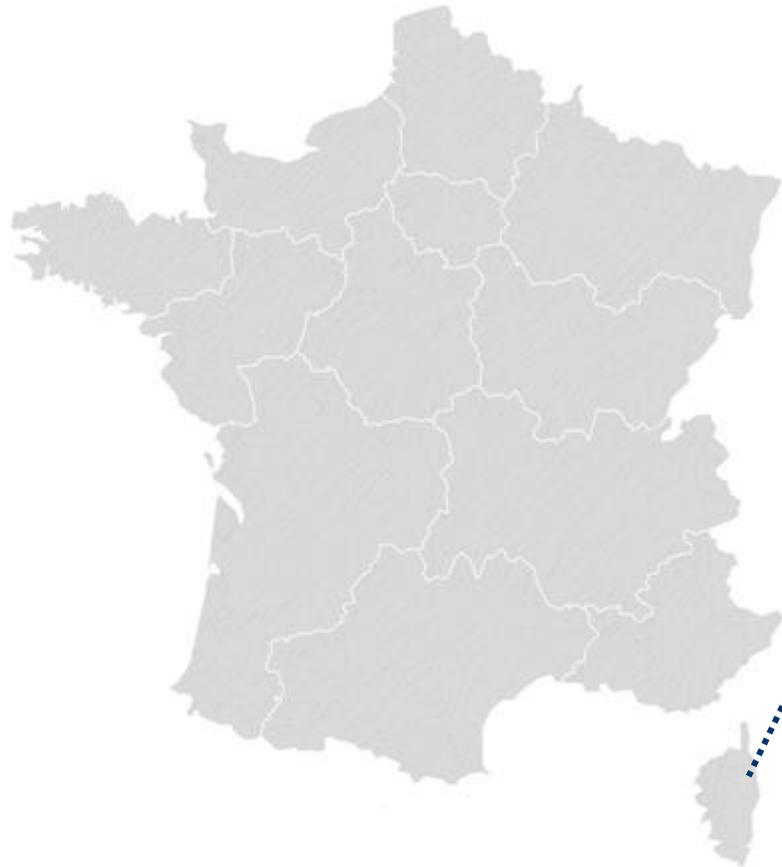
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Corse

- **360** communes
- **321 255** habitants (2023)
Soit **0,5 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2022) : **19,8 %**
(France métropolitaine : 23,3 %)
- Part des 75 ans et plus (2022) : **12,1 %**
(France métropolitaine : 10,2 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2022 : **6,1 %**
(France métropolitaine : 6,9 %)
- Taux de pauvreté (2020) : **18,3 %**
(France métropolitaine : 14,4 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

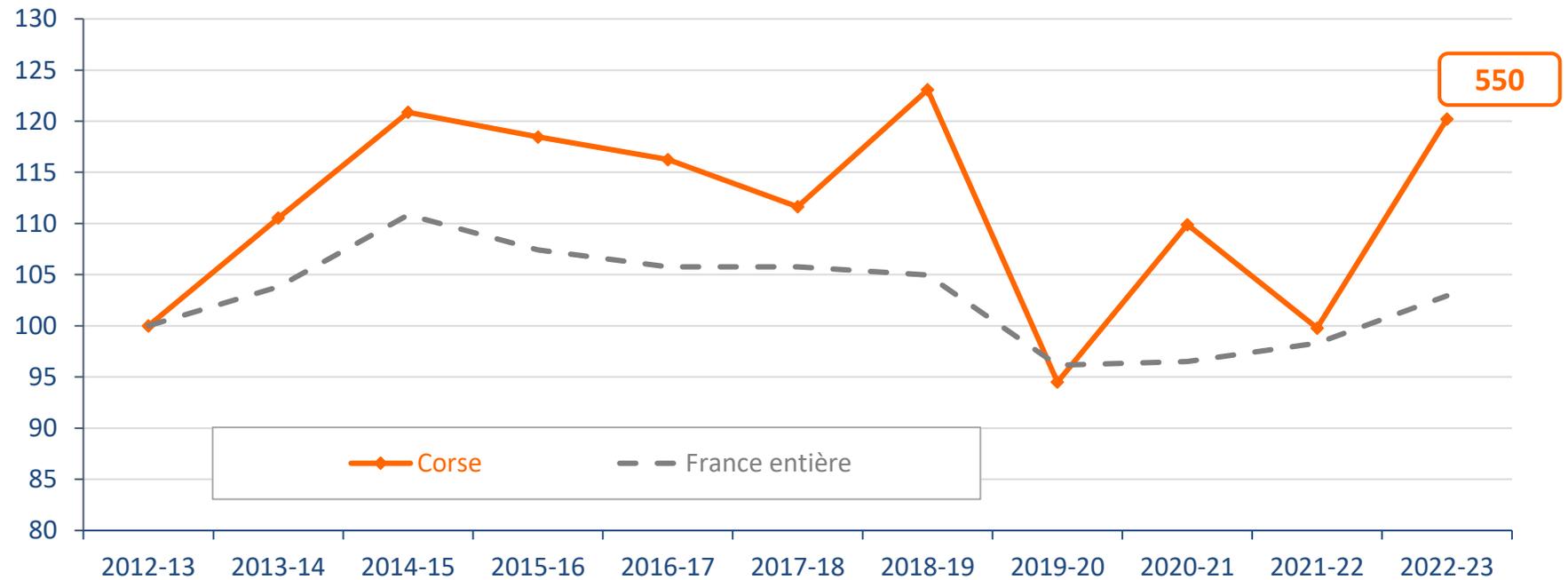


Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

L'évolution des créations en Corse se distingue nettement de la tendance nationale depuis 2017-2018. Elle enregistre une alternance d'années de forte baisse, comme en 2019-2020 sous les effets de la crise sanitaire avec des années de forte augmentation, comme en 2022-2023.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	12,6	22,6
Sport	29,0	16,8
Loisirs	12,8	11,5
Social	5,5	8,5
Amicales - entraide	2,5	8,5
Education - formation	3,2	5,1
Economie	5,1	4,9
Santé	5,3	5,0
Environnement	5,8	5,7
Autres ⁽¹⁾	11,1	11,3
Total	100,0	100,0

Nota :

RNA sur la période 2020-2021 à 2022-2023.

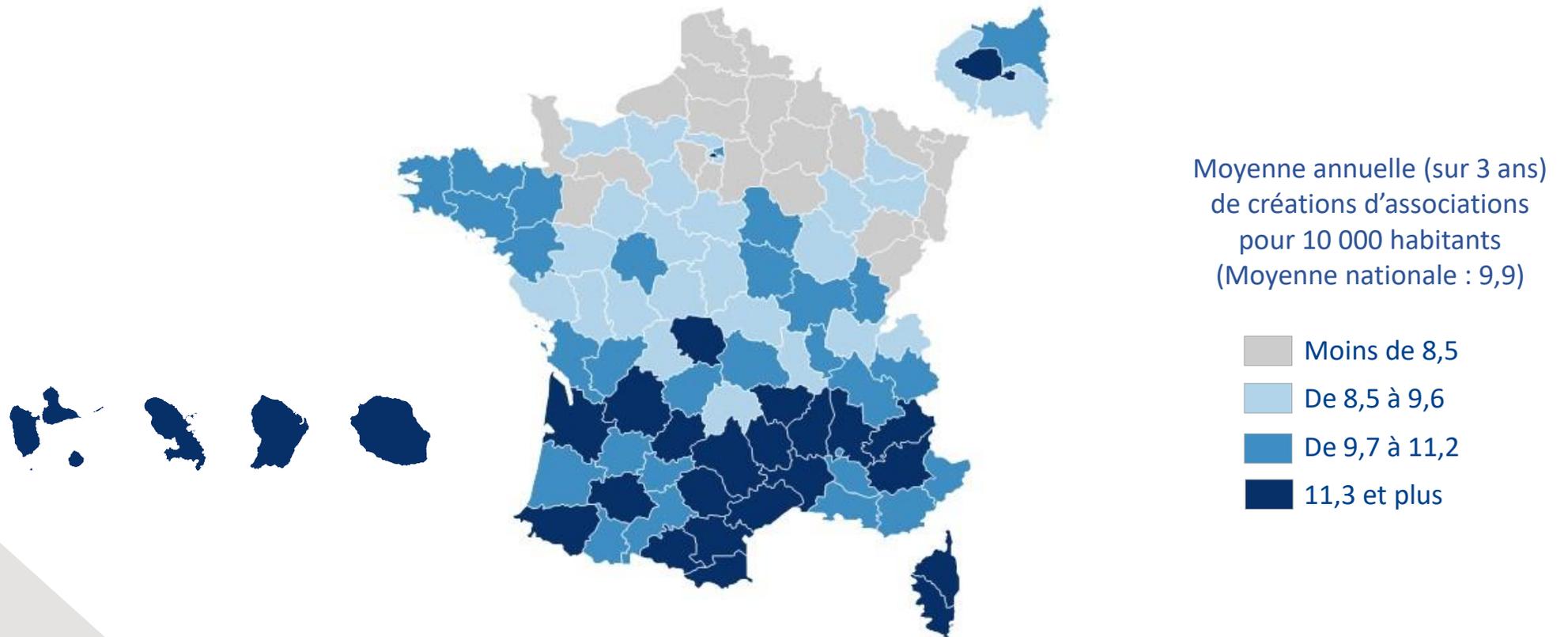
Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Les créations d'associations dans le sport sont proportionnellement plus nombreuses en Corse qu'en moyenne nationale. Elles le sont moins dans la culture, le social, les amicales et l'éducation.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région



Sources :

RNA (créations
d'associations 2020-2021 à
2022-2023)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2023)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 9 500 et 10 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée régulièrement, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

L'enquête triennale réalisée en janvier 2022 a fait apparaître une diminution d'environ 15% du nombre de bénévoles engagés dans une association, par rapport à 2019. La situation était encore très marquée par la crise sanitaire qui avait écarté de nombreux bénévoles de leurs associations.

Un nouvel état des lieux a été jugé indispensable pour apprécier objectivement la situation. L'enquête exceptionnelle réalisée par l'IFOP en janvier 2023, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus, a permis de confirmer le retour progressif à la situation d'avant-crise, avec une proportion de Français bénévoles dans les associations de 23%.

D'où la confirmation, en 2023, du nombre de bénévoles estimé dans la région en 2019 :
Entre 83 000 et 90 000 bénévoles associatifs dont 35 000 à 37 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

Avertissement au lecteur



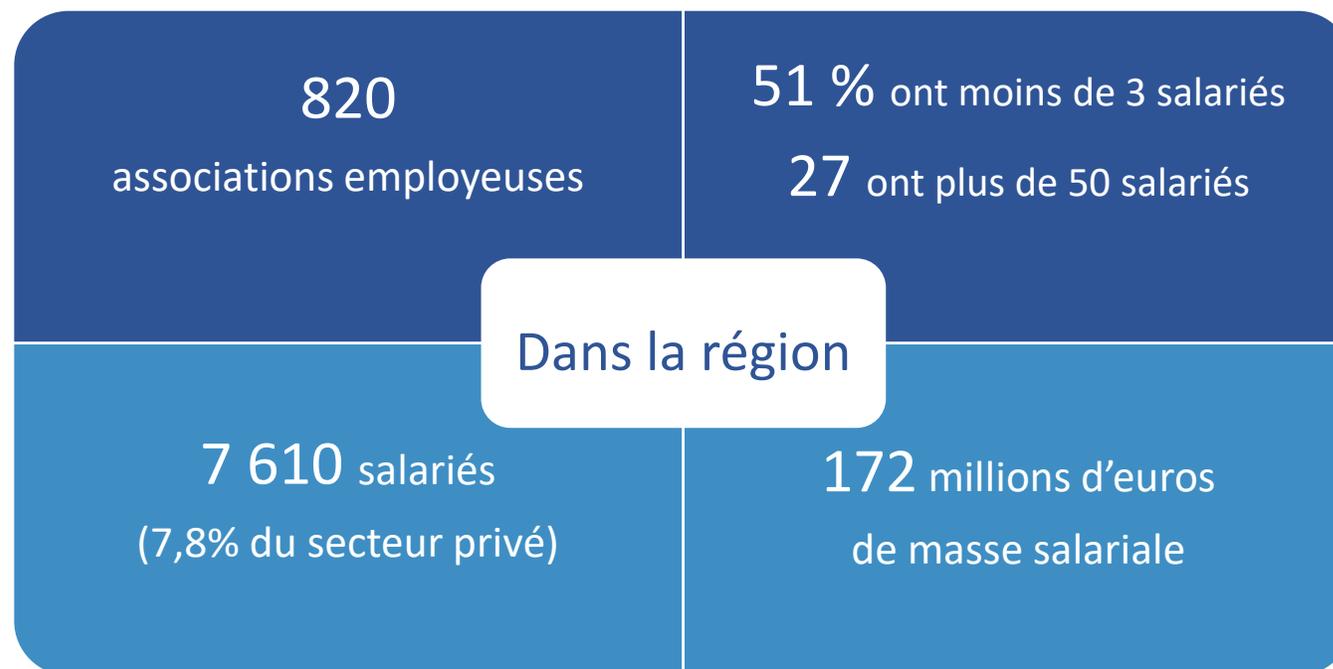
L'intégration des effectifs apprentis par l'URSSAF Caisse nationale et la MSA, en cohérence avec les données de la DARES, a conduit à construire une nouvelle série de données.

En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années.

Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes éditions.

Un enjeu économique et social fort

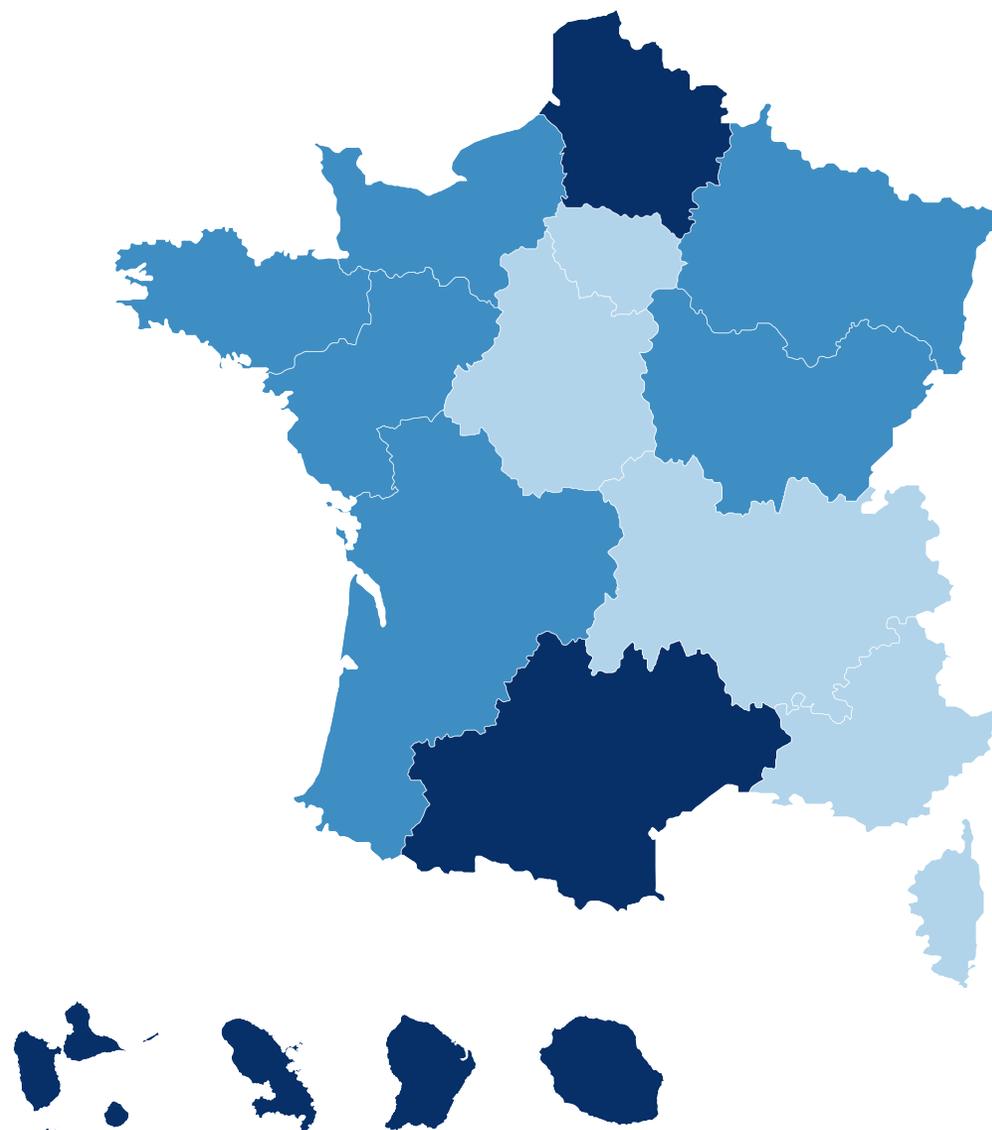
En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2022, **153 000 établissements** et **1 886 000 salariés** (**9,0%** du secteur privé).



Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Dans les régions



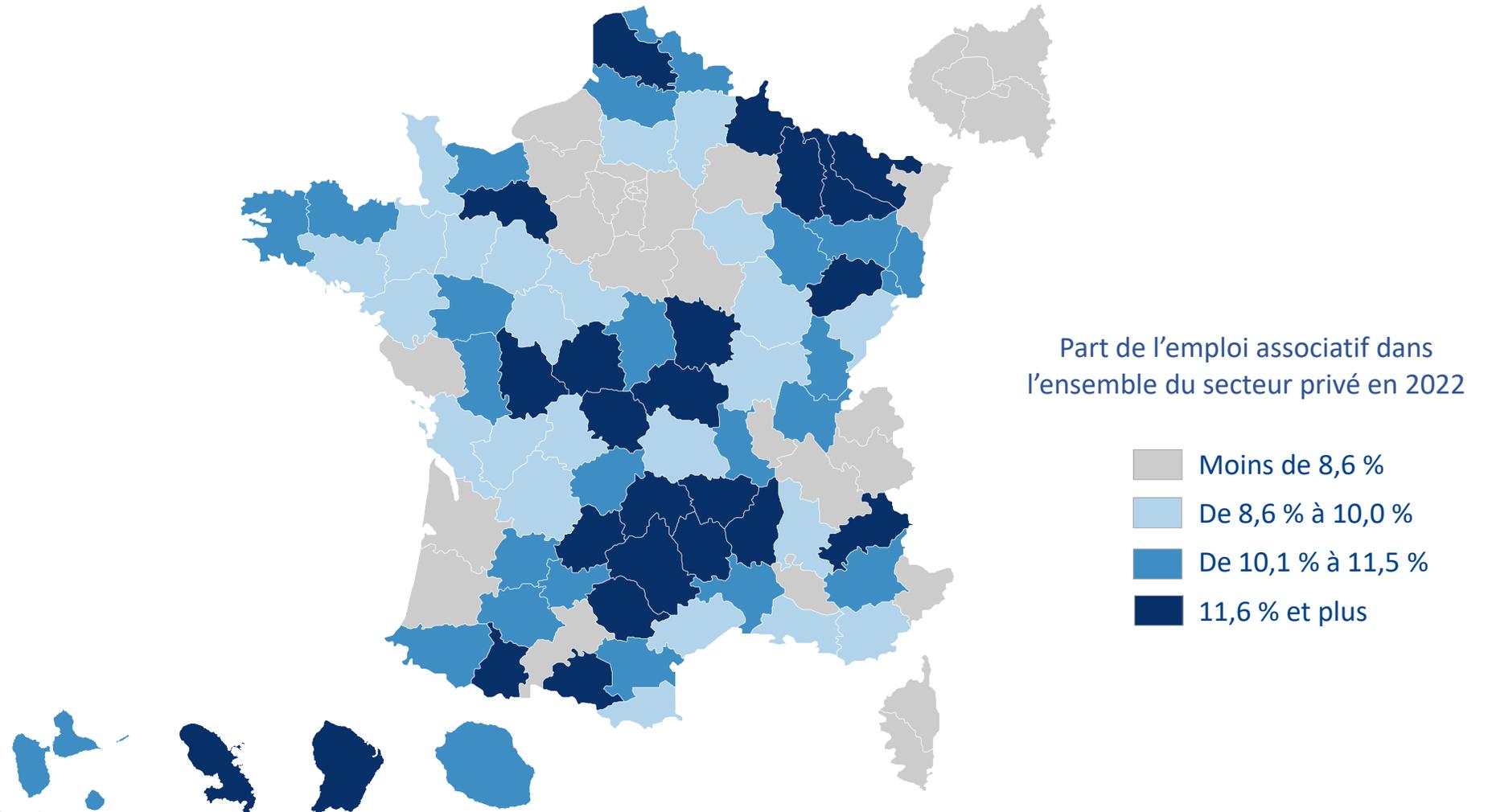
Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2022

- Moins de 9,3 %
- De 9,3 % à 10,2 %
- 10,3 % et plus %

Moyenne nationale : 9 %
Moyenne hors Ile-de-France : 9,2 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	390	5,1	11,7
Sport	420	5,5	5,4
Santé	230	3,0	7,5
Social	4 620	60,7	48,8
Loisirs	80	1,1	1,2
Culture	120	1,6	2,5
Autres activités ⁽¹⁾	640	8,4	12,7
Autres ⁽²⁾	1 100	14,6	10,2
Total	7 610	100,0	100,0

La répartition se distingue nettement des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs plus forte dans le secteur social et plus faible dans l'enseignement, la santé et la culture.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

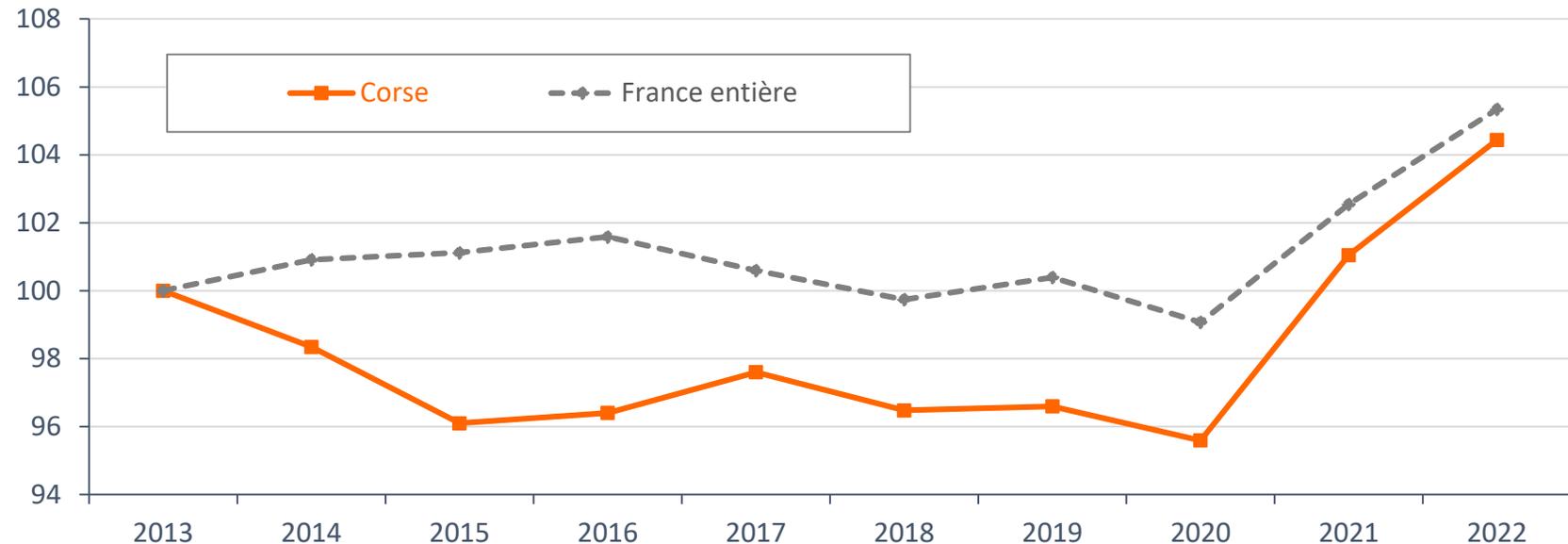
(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
D'après la nomenclature
des activités françaises de
l'INSEE (code APE).
Traitement R&S.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2013)



L'évolution est moins dynamique en Corse jusqu'en 2020. Le rebond de l'année 2021, confirmé en 2022, la rapproche des tendances nationales. Il lui permet de dépasser largement le niveau des dernières années d'avant-crise.

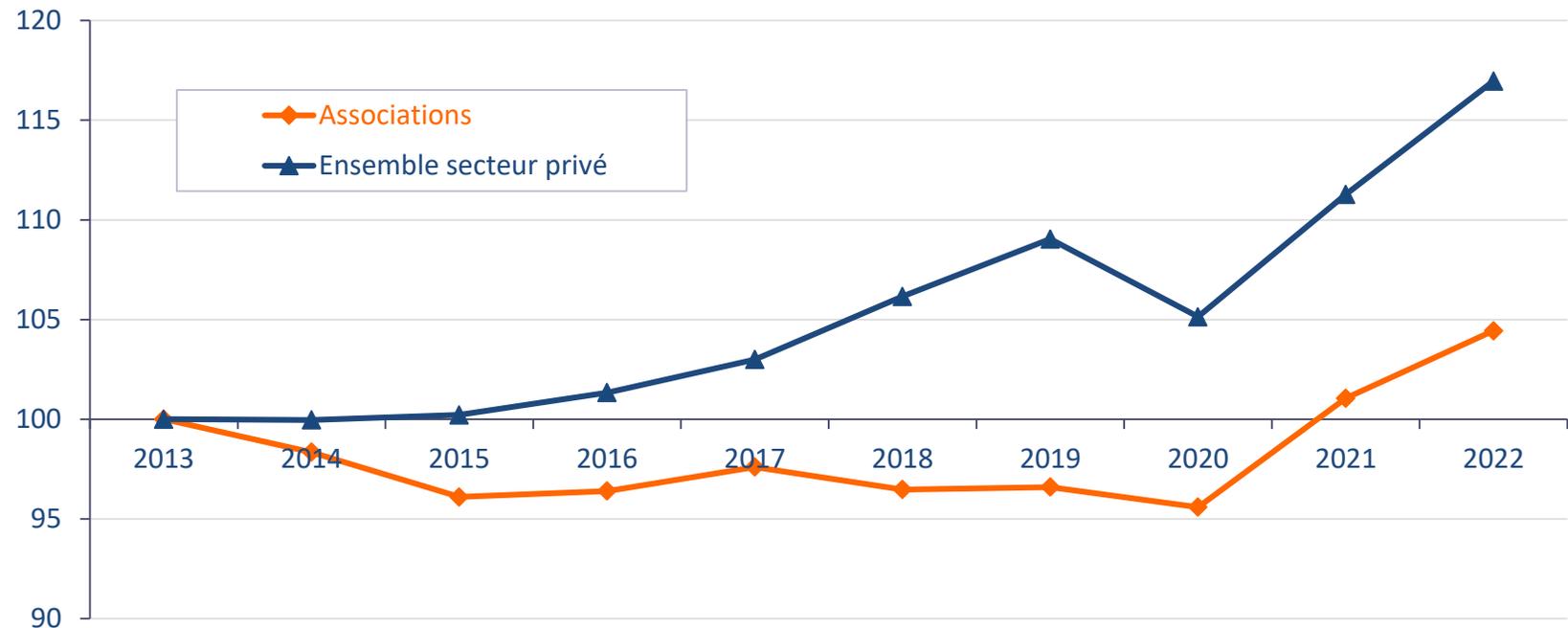
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2013)



La courbe de l'emploi associatif se situe au-dessous de celle de l'ensemble privé. Le repli observé dans les associations est moindre en 2020, mais le rebond enregistré ces deux dernières années est un peu moins marqué que pour l'ensemble du secteur privé.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2023, où en sont les associations ?



Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur. Ces enquêtes annuelles constituent un véritable baromètre.

Source : **Baromètre d'opinion des responsables associatifs**.
Dernière enquête nationale réalisée entre le 11 mai et le 22 juin 2023, auprès de 3030 responsables d'associations de toutes tailles, de tous secteurs d'activités et de toutes régions.

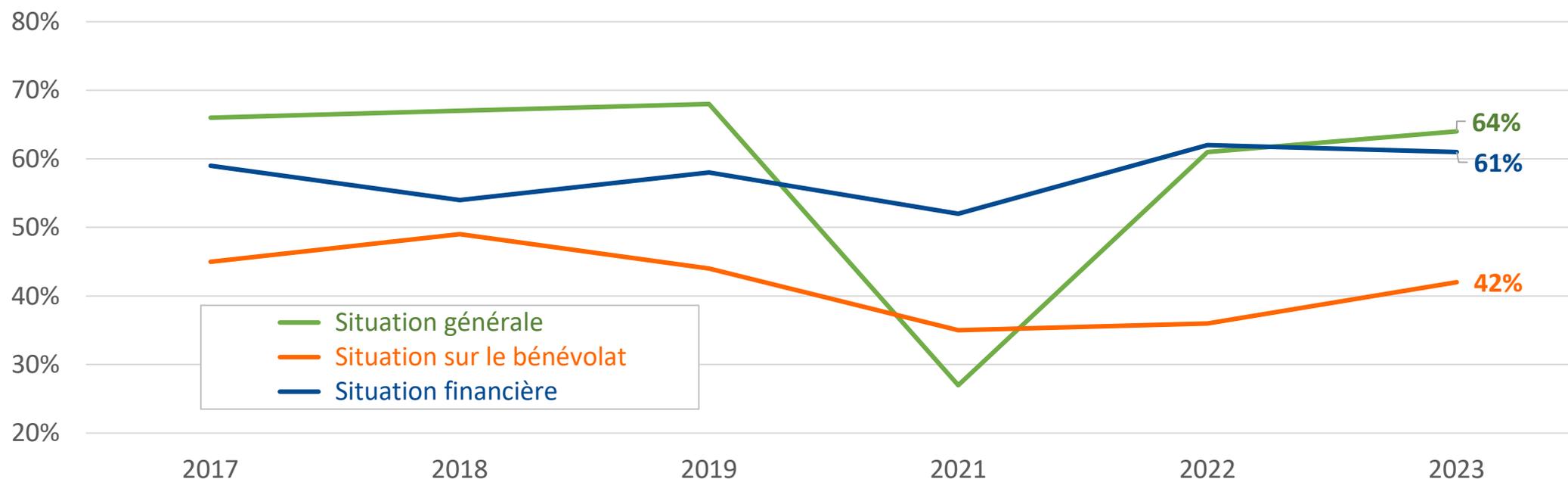
Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Le baromètre

- **Enquêtes annuelles de Recherches & Solidarités** auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
 - La situation du bénévolat
 - La situation financière
 - La situation générale de leur association
 - Les principaux sujets d'inquiétude
 - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
- Résultats traités selon la **même méthode des quotas** appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, **au printemps**.
- En 2020 et 2021, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue pour permettre aux dirigeants associatifs de pointer leurs difficultés et leurs besoins d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire. Les résultats de ces enquêtes ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.
- En 2022 puis en 2023, le questionnement a repris, à l'identique des années antérieures à la crise sanitaire.
- Les résultats sont ici présentés pour l'ensemble des associations avec un regard spécifique concernant les seules associations employeuses.

Bilan 2023 après la crise sanitaire

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :

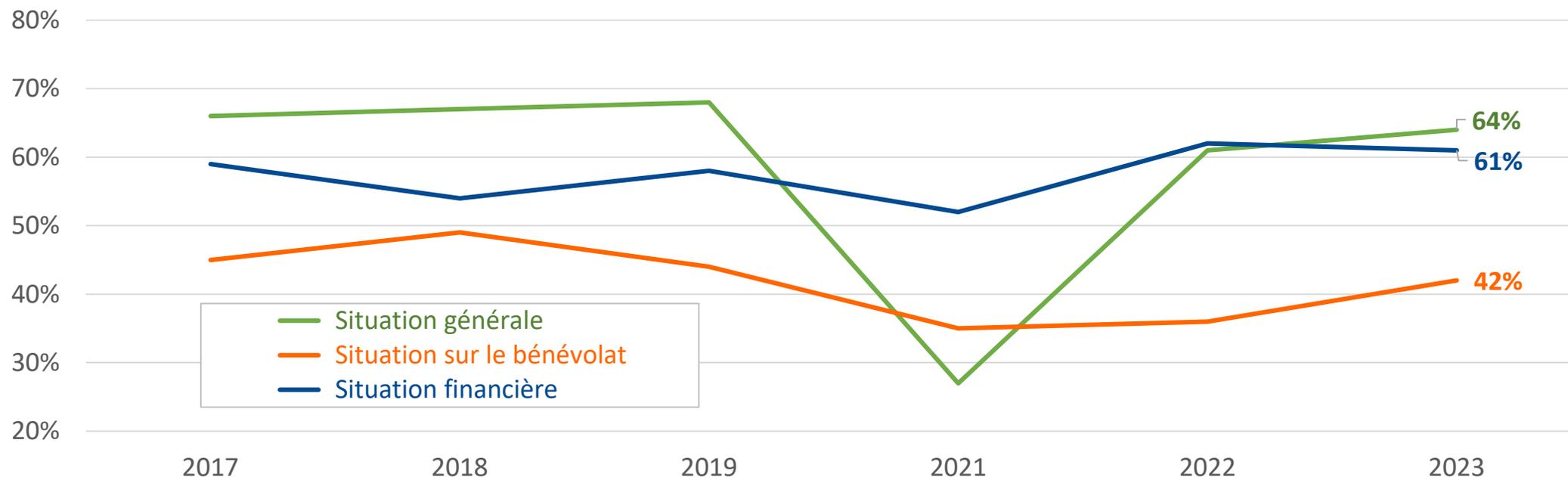


Lecture : Au printemps 2023, 42% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant **le bénévolat**. Ils sont 61% concernant la **situation financière** et 64% concernant **la situation générale** de leur association.

L'appréciation des dirigeants sur la situation financière et la situation générale de leur association, en 2022, témoigne de leur capacité de résilience. Cependant, la situation reste tendue concernant le bénévolat et le demeure en 2023, avec une large majorité d'associations en difficultés (58%).

Bilan 2023 après la crise sanitaire

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :



Lecture : Au printemps 2023, 42% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant **le bénévolat**. Ils sont 61% concernant la **situation financière** et 64% concernant **la situation générale** de leur association.

L'appréciation des dirigeants sur la situation financière et la situation générale de leur association, en 2022, témoigne de leur capacité de résilience. Cependant, la situation reste tendue concernant le bénévolat et le demeure en 2023, avec une large majorité d'associations en difficultés (58%).

Certains projets en suspens

Envisagez-vous de nouveaux projets – ou une extension de vos activités actuelles – après l'été ?

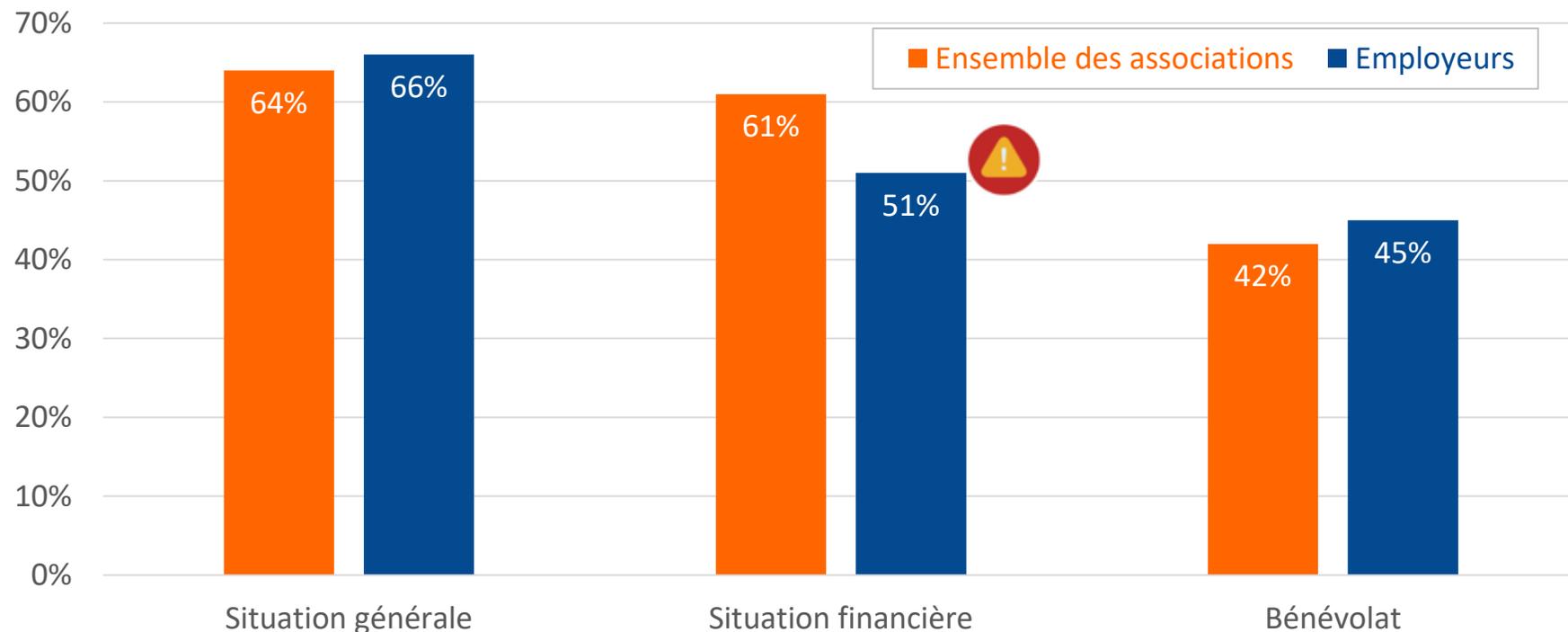
	2019	2021	2022	2023
Oui certainement	32%	26%	31%	30%
Oui peut-être	31%	24%	33%	28%
Sous-total positif	63%	50%	64%	58%
Probablement pas	18%	18%	17%	17%
Pas de nouveaux projets	9%	18%	8%	13%
Réduction d'activité	5%	5%	3%	6%
Sous-total négatif	32%	41%	28%	36%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	5%	9%	8%	6%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Lecture : Au printemps 2023, 58% des dirigeants ont des projets pour les prochains mois, dont 30% certainement et 28% peut-être.

L'année 2022 a permis de retrouver sensiblement le niveau que l'on observait avant la crise. Pour autant, la proportion des hésitants, faute d'éléments utiles, reste comparable à celle de 2021. En 2023, les ambitions sont revues à la baisse : effets de l'inflation ? Manque de bénévoles pour porter les nouveaux projets ? Manque de visibilité sur les ressources à venir ? ...

La situation des employeurs aujourd'hui

Sont jugées bonnes ou très bonnes :



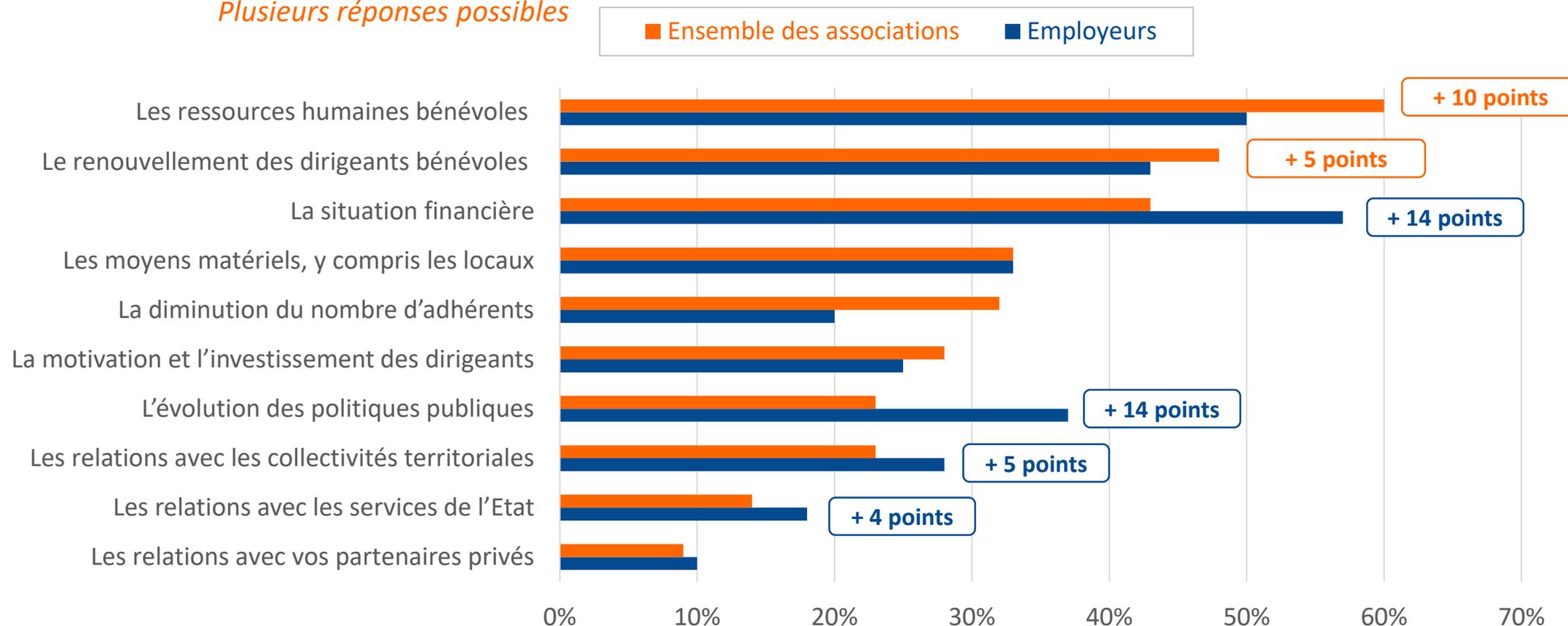
***Lecture :** Au printemps 2023, 64% de l'ensemble des dirigeants associatifs estiment que la situation générale de leur association est bonne ou très bonne. Ils sont 66% parmi les seuls employeurs*

La différence est nette concernant la situation financière, jugée nettement moins souvent favorable par les employeurs.

Les sujets d'inquiétudes

Pour les mois qui viennent, quels sujets d'inquiétude vous semblent les plus importants ?

Plusieurs réponses possibles



Le bénévolat arrive en tête (60%), suivi du renouvellement des dirigeants (48%). Les employeurs, un peu moins préoccupés au sujet du bénévolat, sont bien plus attentifs aux finances et à l'évolution des politiques publiques, notamment pour préserver l'emploi.

ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activités au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. En cohérence avec celles de l'Insee et de la Dares, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis, à compter de cette 16^{ème} édition. En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années. Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes publications.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'État), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Le Mouvement associatif



Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes

Téléphone : 07 81 13 79 47

Mail : aura@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté

Téléphone : 06 99 99 71 66

Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org

Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne

Téléphone : 06 75 97 72 75

Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Site web : <https://www.lemouvementassociatifdebretagne.bzh>

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire

Téléphone : 02 38 68 02 36

Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est

Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine

Téléphone : 03 83 18 88 38

Mail : ma@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne

Téléphone : 03 26 07 72 22

Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif

Téléphone : 03 88 23 26 38

Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif



Le Mouvement associatif Hauts-de-France

Téléphone : 03 22 72 07 34

Mail : contact@lmahdf.org

Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif Ile-de-France

Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Site Web : <https://lemouvementassociatif-idf.org/>

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine

Téléphone : 06 22 79 94 40

Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie

Téléphone : 06 52 09 28 47

Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com

Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie

Téléphone : 05 62 21 59 19

Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire

Téléphone : 02 51 86 33 12

Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA

Téléphone : 04 91 14 22 57

Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion

Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-lareunion.org

Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

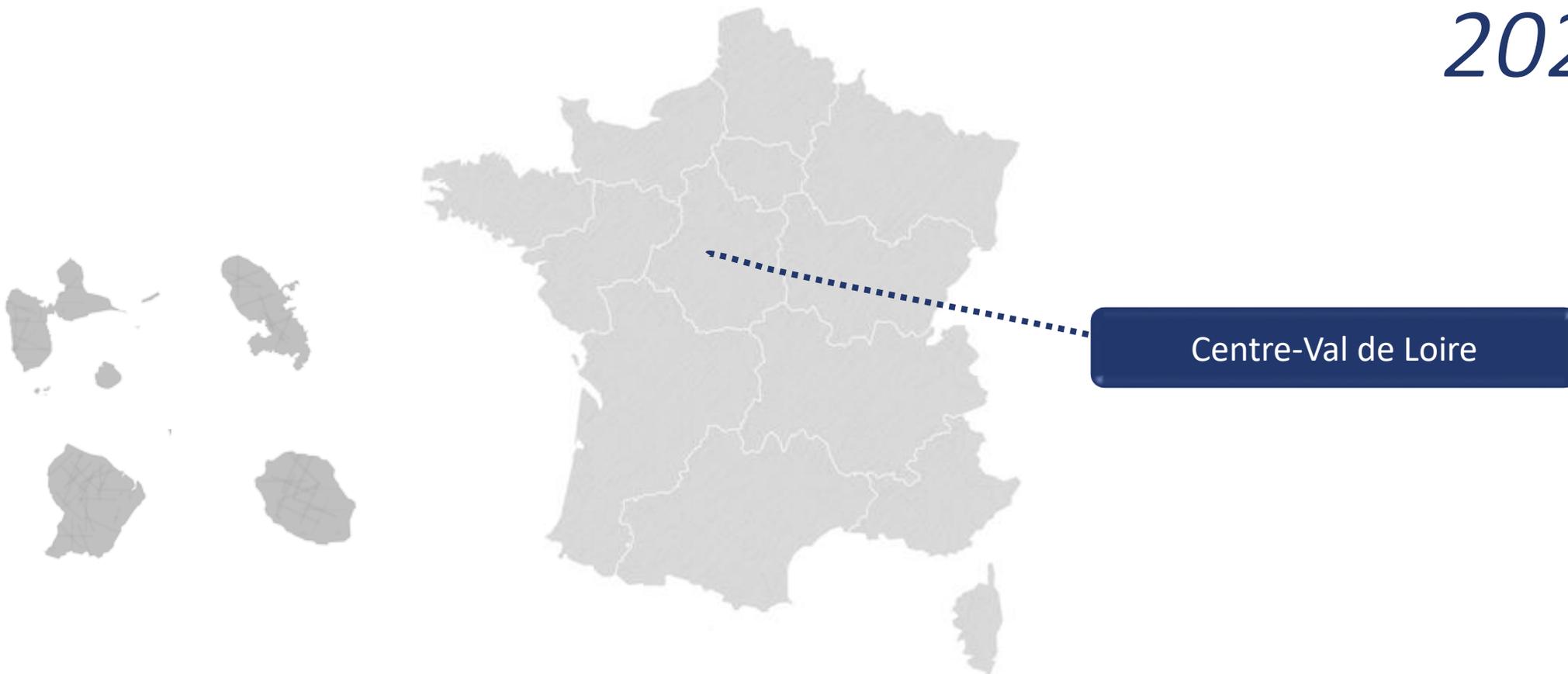
Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 16^{ème} édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Christine LIN - Guillaume FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés
2023



AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 16^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2023. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2023, où en sont les associations ?
6. Annexes

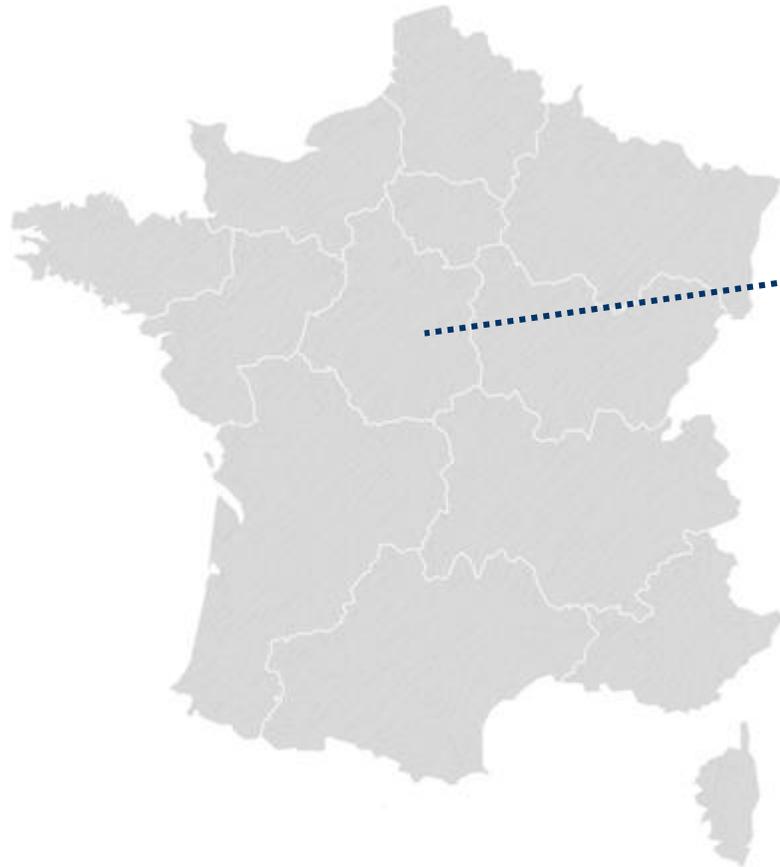
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Centre-Val de Loire

- 6 départements et **1 757** communes
- **2 572 278** habitants (2023)
Soit **3,9 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2022) : **23,0 %**
(France métropolitaine : 23,3 %)
- Part des 75 ans et plus (2022) : **11,4 %**
(France métropolitaine : 10,2 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2022 : **6,7 %**
(France métropolitaine : 6,9 %)
- Taux de pauvreté (2020) : **12,9 %**
(France métropolitaine : 14,4 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

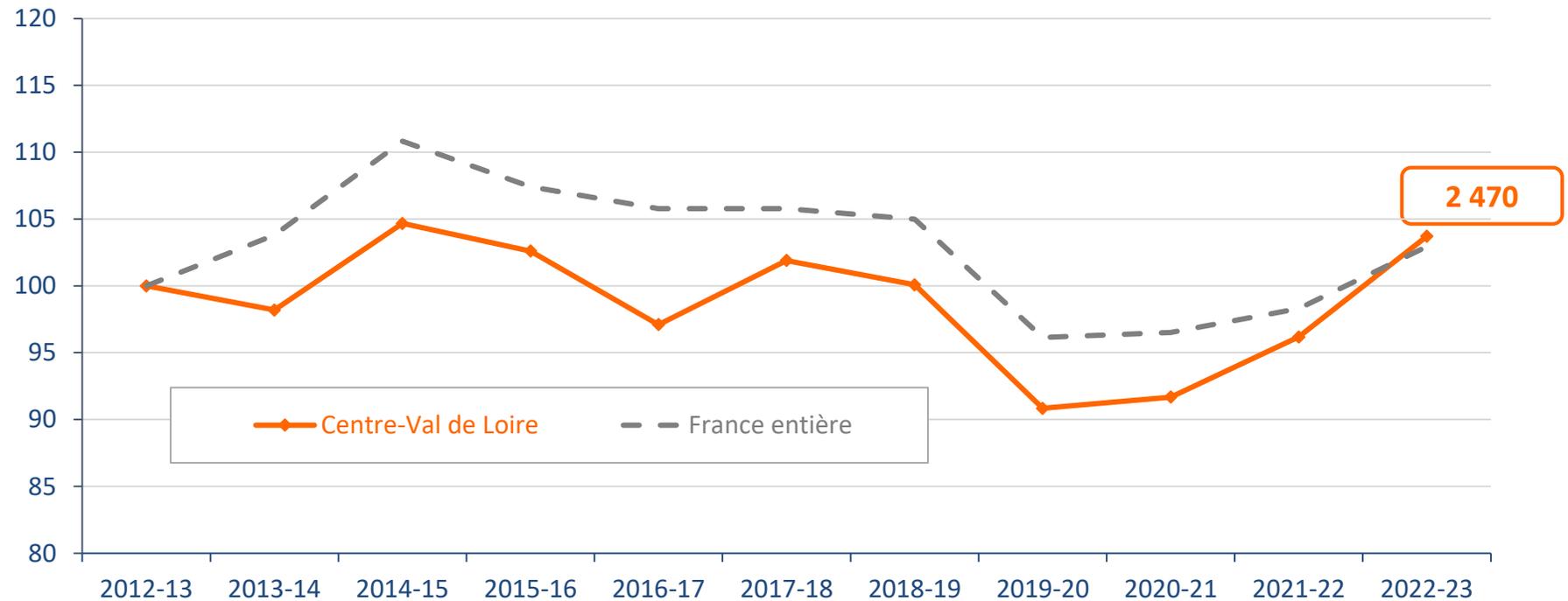


Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

La courbe régionale se situe au-dessous du repère national avec deux replis atypiques, en 2013-14 et 2016-17. Les effets de la crise sanitaire sont aussi marqués dans la région, mais le rebond enregistré en 2021-2022 et 2022-2023 est plus affirmé.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	20,1	22,6
Sport	18,7	16,8
Loisirs	14,5	11,5
Social	9,5	8,5
Amicales - entraide	6,9	8,5
Education - formation	3,9	5,1
Economie	5,1	4,9
Santé	3,7	5,0
Environnement	5,6	5,7
Autres ⁽¹⁾	12,0	11,3
Total	100,0	100,0

Nota :

RNA sur la période 2020-2021 à 2022-2023.

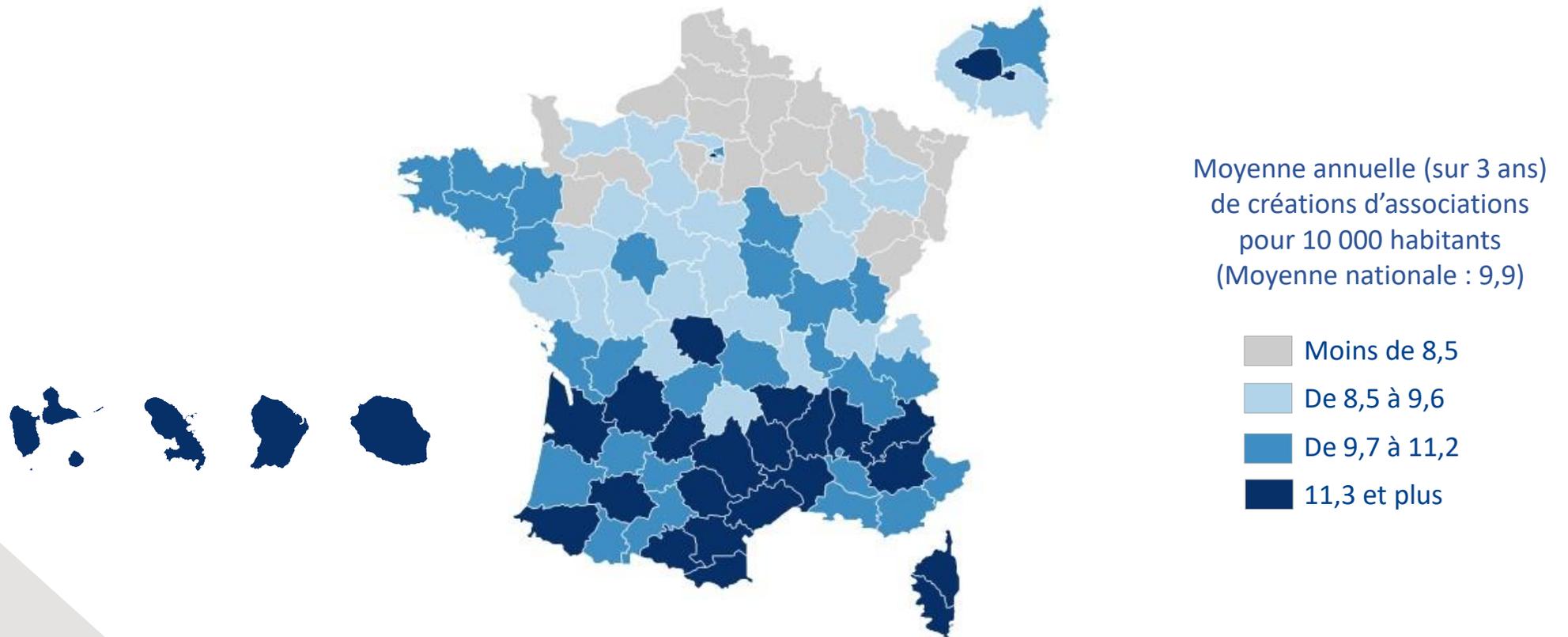
Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Proportionnellement, dans la région, un peu plus d'associations sont créées dans le sport, les loisirs et le secteur social ; moins dans les amicales, l'éducation et la santé.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région



Sources :

RNA (créations
d'associations 2020-2021 à
2022-2023)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2023)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 52 000 et 57 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée régulièrement, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

L'enquête triennale réalisée en janvier 2022 a fait apparaître une diminution d'environ 15% du nombre de bénévoles engagés dans une association, par rapport à 2019. La situation était encore très marquée par la crise sanitaire qui avait écarté de nombreux bénévoles de leurs associations.

Un nouvel état des lieux a été jugé indispensable pour apprécier objectivement la situation. L'enquête exceptionnelle réalisée par l'IFOP en janvier 2023, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus, a permis de confirmer le retour progressif à la situation d'avant-crise, avec une proportion de Français bénévoles dans les associations de 23%.

D'où la confirmation, en 2023, du nombre de bénévoles estimé dans la région en 2019 :
Entre 480 000 et 510 000 bénévoles associatifs dont 200 000 à 210 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

Avertissement au lecteur



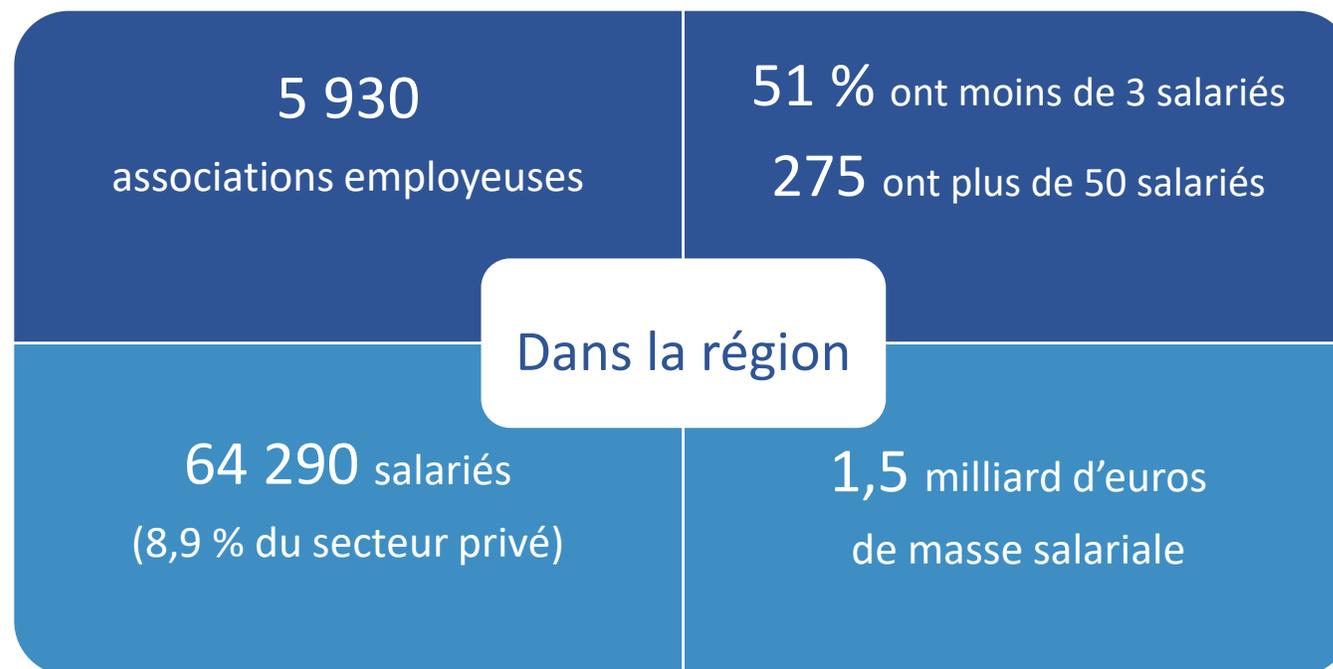
L'intégration des effectifs apprentis par l'URSSAF Caisse nationale et la MSA, en cohérence avec les données de la DARES, a conduit à construire une nouvelle série de données.

En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années.

Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes éditions.

Un enjeu économique et social fort

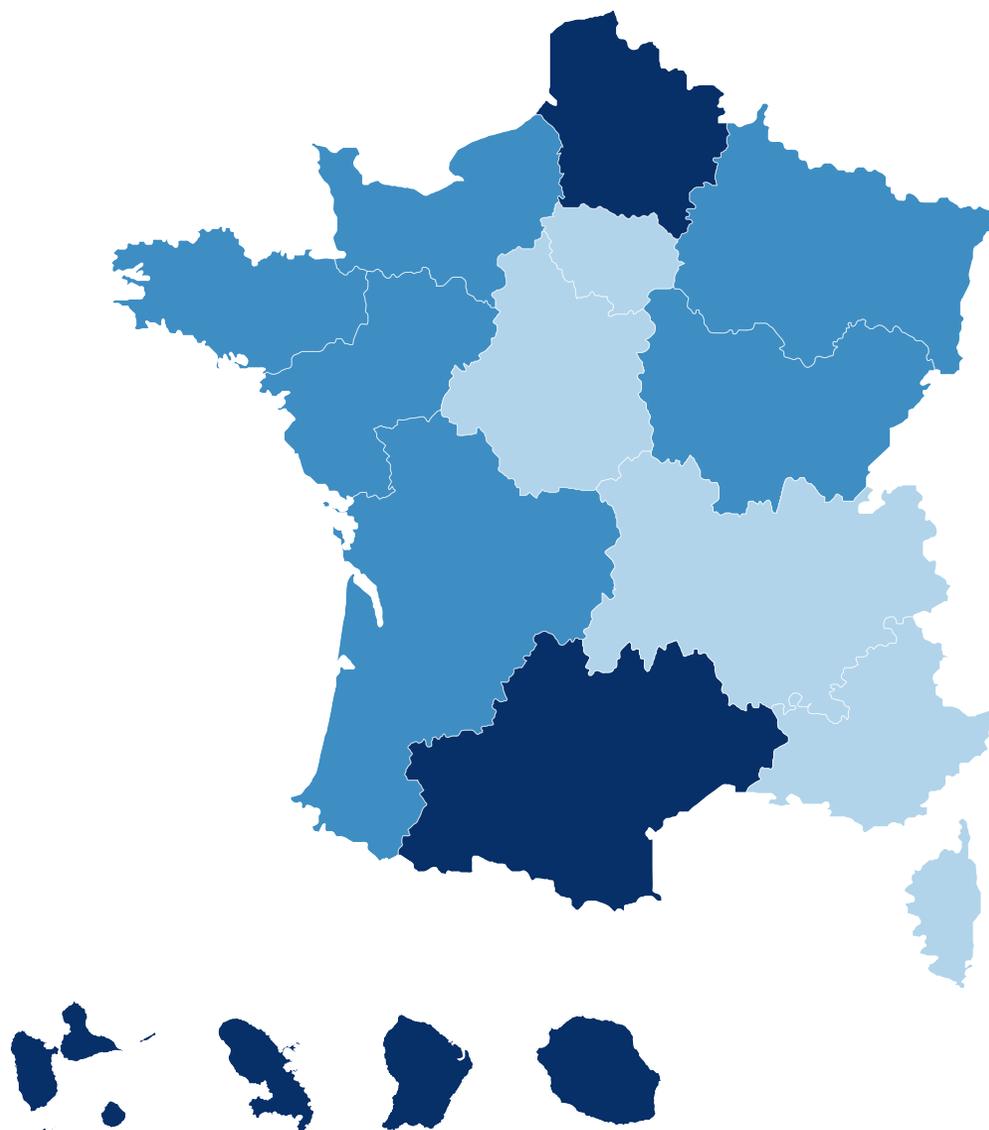
En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2022, **153 000 établissements** et **1 886 000 salariés** (**9,0%** du secteur privé).



Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Dans les régions



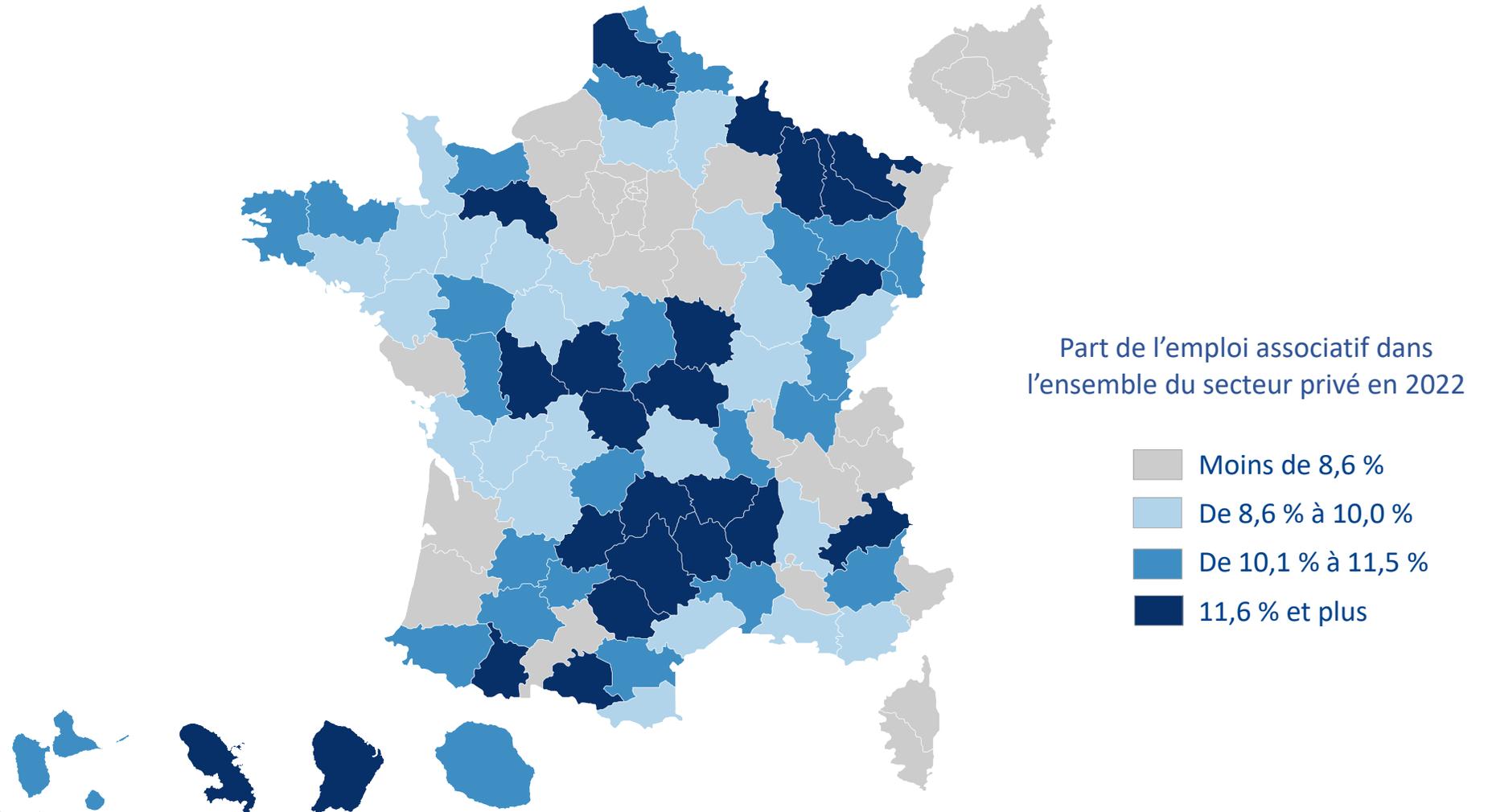
Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2022

- Moins de 9,3 %
- De 9,3 % à 10,2 %
- 10,3 % et plus %

Moyenne nationale : 9 %
Moyenne hors Ile-de-France : 9,2 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	6 750	10,5	11,7
Sport	4 010	6,2	5,4
Santé	2 560	4,0	7,5
Social	32 890	51,2	48,8
Loisirs	470	0,7	1,2
Culture	1 520	2,4	2,5
Autres activités ⁽¹⁾	10 930	17,0	12,7
Autres ⁽²⁾	5 160	8,0	10,2
Total	64 290	100,0	100,0

La répartition régionale se distingue des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs un peu plus forte dans le sport et le secteur social, et plus faible dans la santé et les loisirs.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

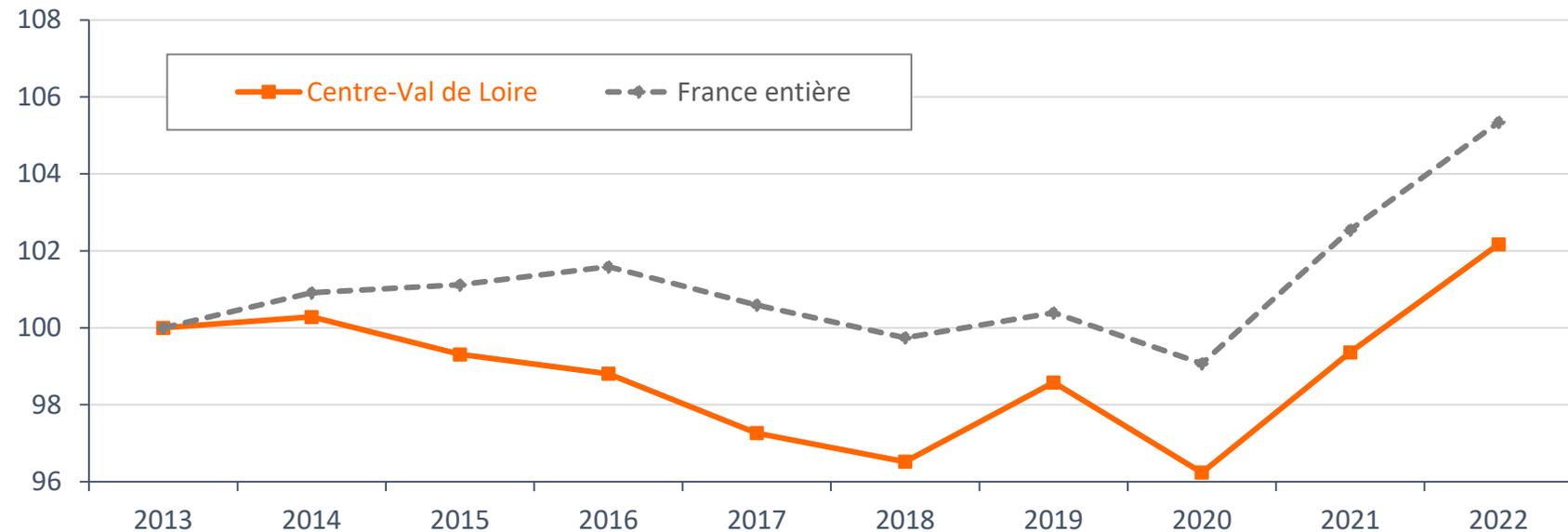
(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
D'après la nomenclature
des activités françaises de
l'INSEE (code APE).
Traitement R&S.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2013)



L'évolution régionale est moins dynamique qu'au plan national. Le repli de l'année 2020 lié à la crise sanitaire est plus marqué dans la région, mais le rebond des deux dernières années y est aussi affirmé.

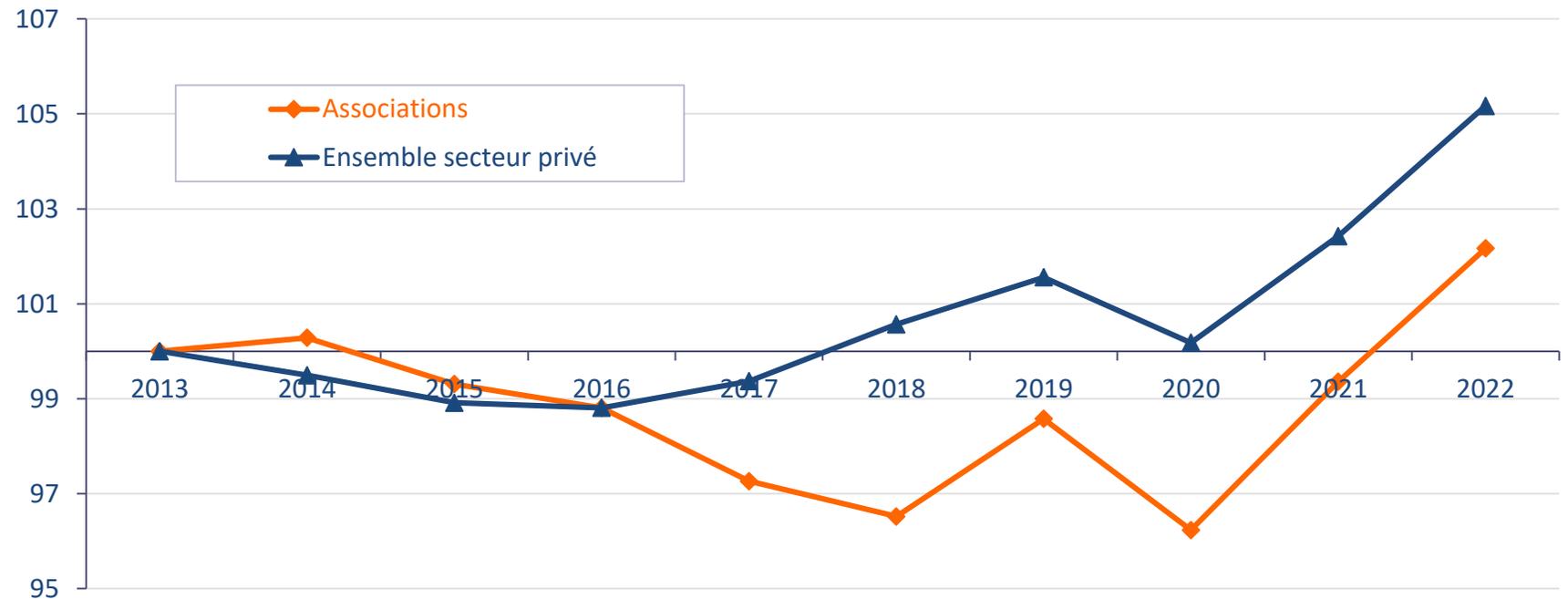
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2013)



La situation de l'emploi dans l'ensemble du secteur privé se redresse en 2016 quand elle continue de se dégrader dans les associations. Les tendances sont comparables depuis 2019 : un repli en 2020 sous les effets de la crise sanitaire suivi d'une très nette reprise confirmée en 2022.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2023, où en sont les associations ?



Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur. Ces enquêtes annuelles constituent un véritable baromètre.

Source : **Baromètre d'opinion des responsables associatifs**.
Dernière enquête nationale réalisée entre le 11 mai et le 22 juin 2023, auprès de 3030 responsables d'associations de toutes tailles, de tous secteurs d'activités et de toutes régions.

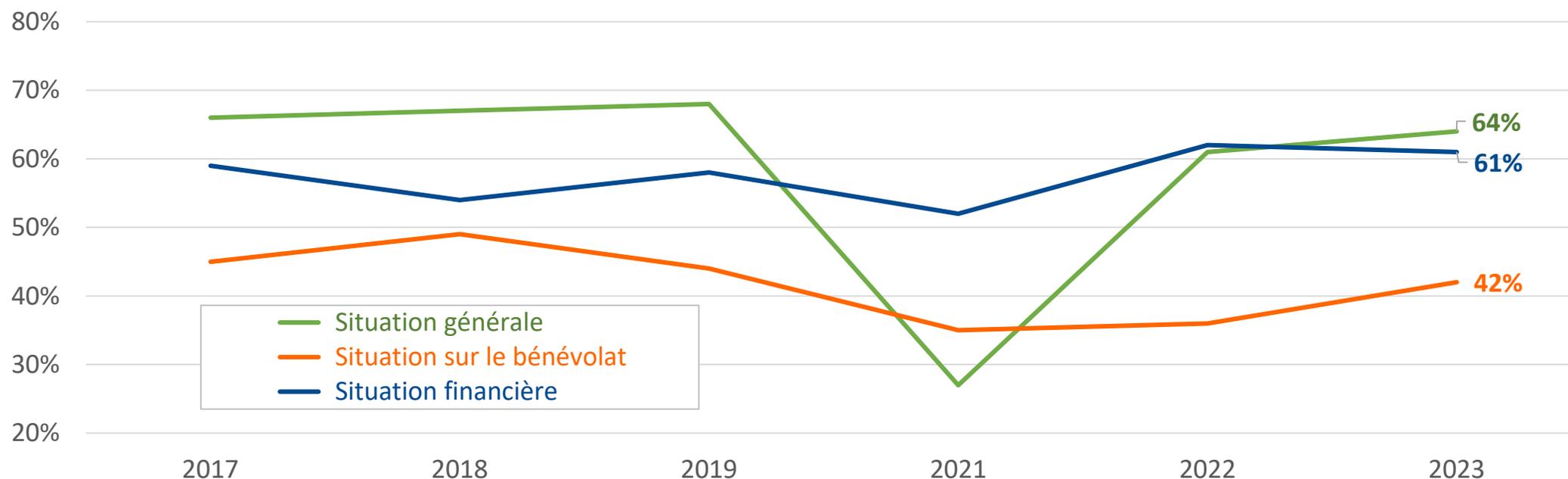
Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Le baromètre

- **Enquêtes annuelles de Recherches & Solidarités** auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
 - La situation du bénévolat
 - La situation financière
 - La situation générale de leur association
 - Les principaux sujets d'inquiétude
 - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
- Résultats traités selon la **même méthode des quotas** appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, **au printemps**.
- En 2020 et 2021, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue pour permettre aux dirigeants associatifs de pointer leurs difficultés et leurs besoins d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire. Les résultats de ces enquêtes ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.
- En 2022 puis en 2023, le questionnement a repris, à l'identique des années antérieures à la crise sanitaire.
- Les résultats sont ici présentés pour l'ensemble des associations avec un regard spécifique concernant les seules associations employeuses.

Bilan 2023 après la crise sanitaire

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :



Lecture : Au printemps 2023, 42% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant **le bénévolat**. Ils sont 61% concernant la **situation financière** et 64% concernant **la situation générale** de leur association.

L'appréciation des dirigeants sur la situation financière et la situation générale de leur association, en 2022, témoigne de leur capacité de résilience. Cependant, la situation reste tendue concernant le bénévolat et le demeure en 2023, avec une large majorité d'associations en difficultés (58%).

Aujourd'hui et demain

Appréciation de la situation générale exprimée par l'ensemble des dirigeants

	Au printemps 2023	Dans les prochains mois
Très bonne	11%	6%
Bonne	53%	52%
Sous-total	64%	58%
Difficile	30%	36%
Très difficile	5%	6%
Total	100%	100%

- 5 points

+ 6 points

***Lecture :** Au printemps 2023, 64% des dirigeants associatifs estiment que la situation générale de leur association est bonne ou très bonne. Ils sont 58%, s'agissant de leurs pronostics pour les prochains mois.*

Différence significative entre la situation vécue au printemps 2023 et le pronostic pour la nouvelle année associative 2023-2024.

Certains projets en suspens

Envisagez-vous de nouveaux projets – ou une extension de vos activités actuelles – après l'été ?

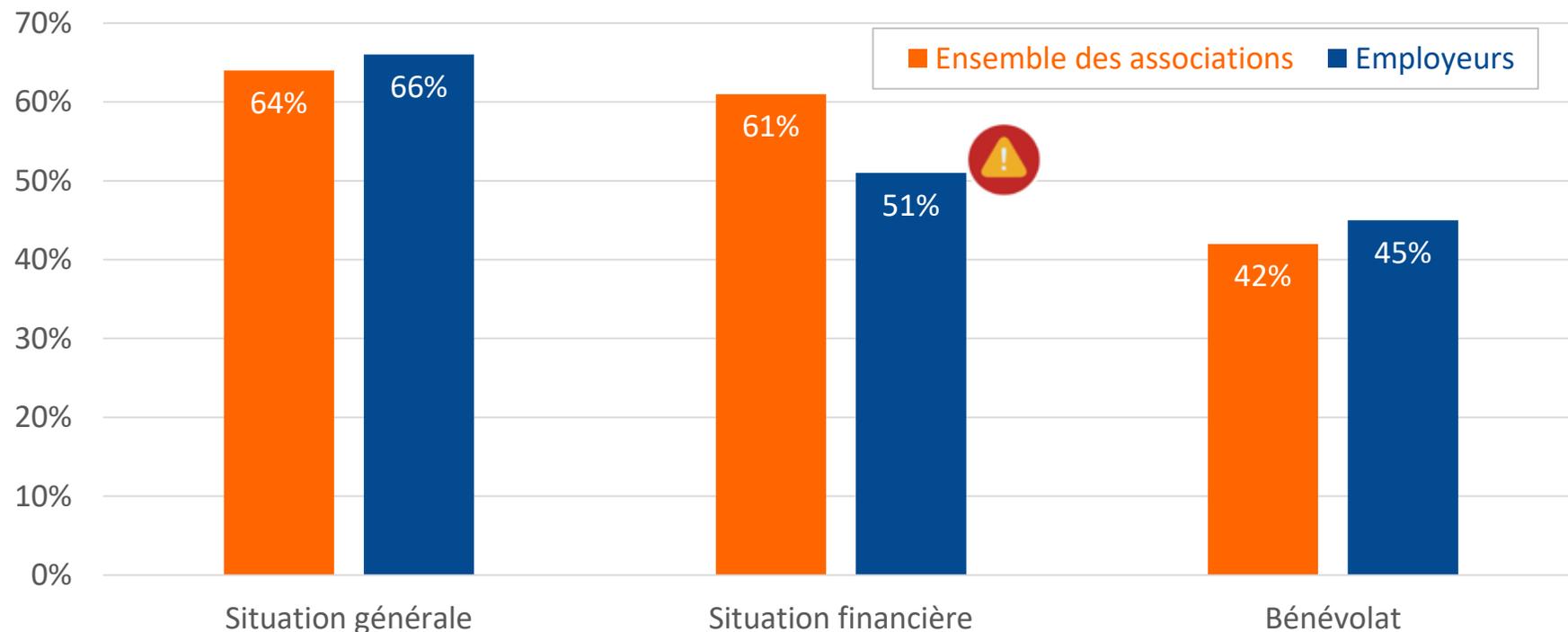
	2019	2021	2022	2023
Oui certainement	32%	26%	31%	30%
Oui peut-être	31%	24%	33%	28%
Sous-total positif	63%	50%	64%	58%
Probablement pas	18%	18%	17%	17%
Pas de nouveaux projets	9%	18%	8%	13%
Réduction d'activité	5%	5%	3%	6%
Sous-total négatif	32%	41%	28%	36%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	5%	9%	8%	6%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Lecture : Au printemps 2023, 58% des dirigeants ont des projets pour les prochains mois, dont 30% certainement et 28% peut-être.

L'année 2022 a permis de retrouver sensiblement le niveau que l'on observait avant la crise. Pour autant, la proportion des hésitants, faute d'éléments utiles, reste comparable à celle de 2021. En 2023, les ambitions sont revues à la baisse : effets de l'inflation ? Manque de bénévoles pour porter les nouveaux projets ? Manque de visibilité sur les ressources à venir ? ...

La situation des employeurs aujourd'hui

Sont jugées bonnes ou très bonnes :



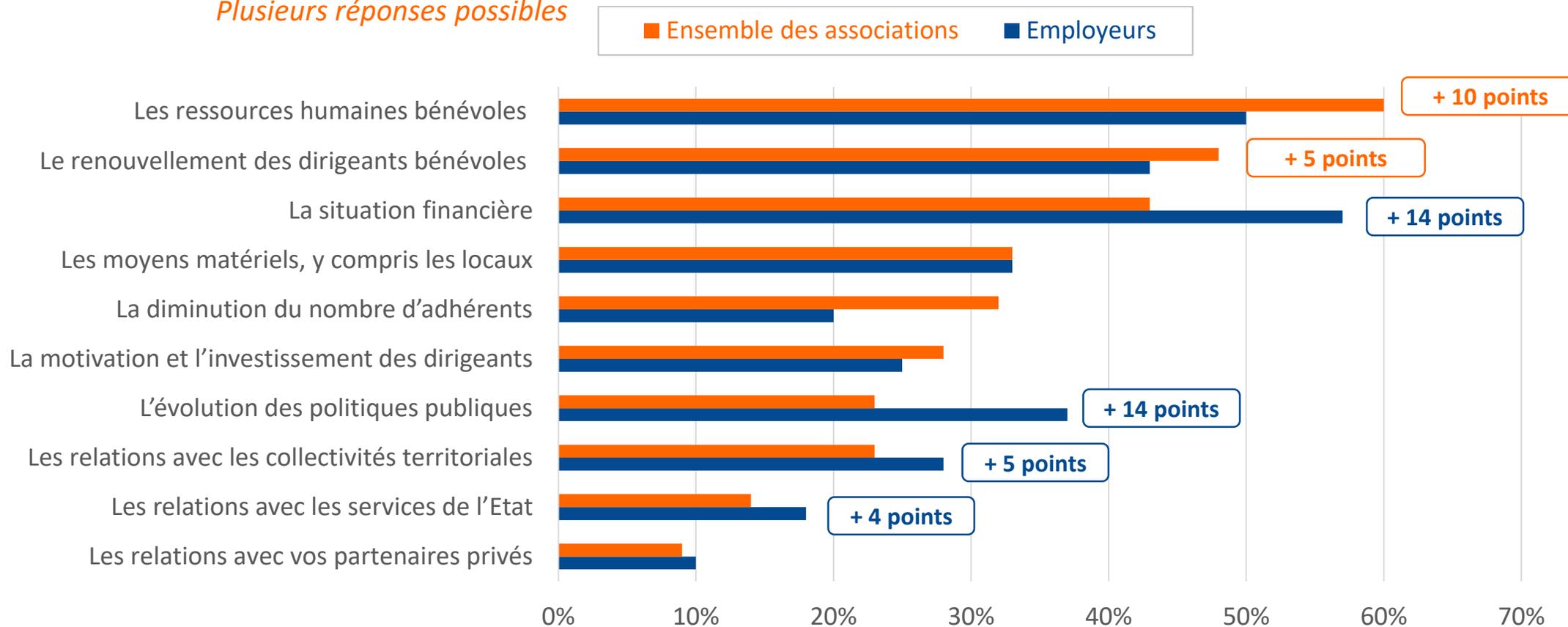
***Lecture :** Au printemps 2023, 64% de l'ensemble des dirigeants associatifs estiment que la situation générale de leur association est bonne ou très bonne. Ils sont 66% parmi les seuls employeurs*

La différence est nette concernant la situation financière, jugée nettement moins souvent favorable par les employeurs.

Les sujets d'inquiétudes

Pour les mois qui viennent, quels sujets d'inquiétude vous semblent les plus importants ?

Plusieurs réponses possibles



Le bénévolat arrive en tête (60%), suivi du renouvellement des dirigeants (48%). Les employeurs, un peu moins préoccupés au sujet du bénévolat, sont bien plus attentifs aux finances et à l'évolution des politiques publiques, notamment pour préserver l'emploi.

ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activités au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

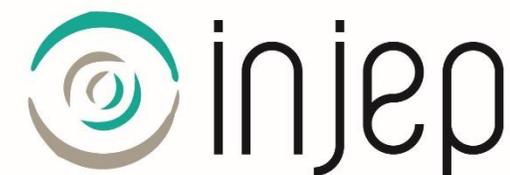
- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. En cohérence avec celles de l'Insee et de la Dares, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis, à compter de cette 16^{ème} édition. En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années. Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes publications.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'État), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, la **vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : 01 70 98 94 07 – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Le Mouvement associatif



Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes

Téléphone : 07 81 13 79 47

Mail : aura@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté

Téléphone : 06 99 99 71 66

Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org

Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne

Téléphone : 06 75 97 72 75

Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Site web : <https://www.lemouvementassociatifdebretagne.bzh>

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire

Téléphone : 02 38 68 02 36

Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est

Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine

Téléphone : 03 83 18 88 38

Mail : ma@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne

Téléphone : 03 26 07 72 22

Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif

Téléphone : 03 88 23 26 38

Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif



Le Mouvement associatif Hauts-de-France

Téléphone : 03 22 72 07 34

Mail : contact@lmahdf.org

Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif Ile-de-France

Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Site Web : <https://lemouvementassociatif-idf.org/>

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine

Téléphone : 06 22 79 94 40

Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie

Téléphone : 06 52 09 28 47

Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com

Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie

Téléphone : 05 62 21 59 19

Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire

Téléphone : 02 51 86 33 12

Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA

Téléphone : 04 91 14 22 57

Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion

Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-lareunion.org

Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

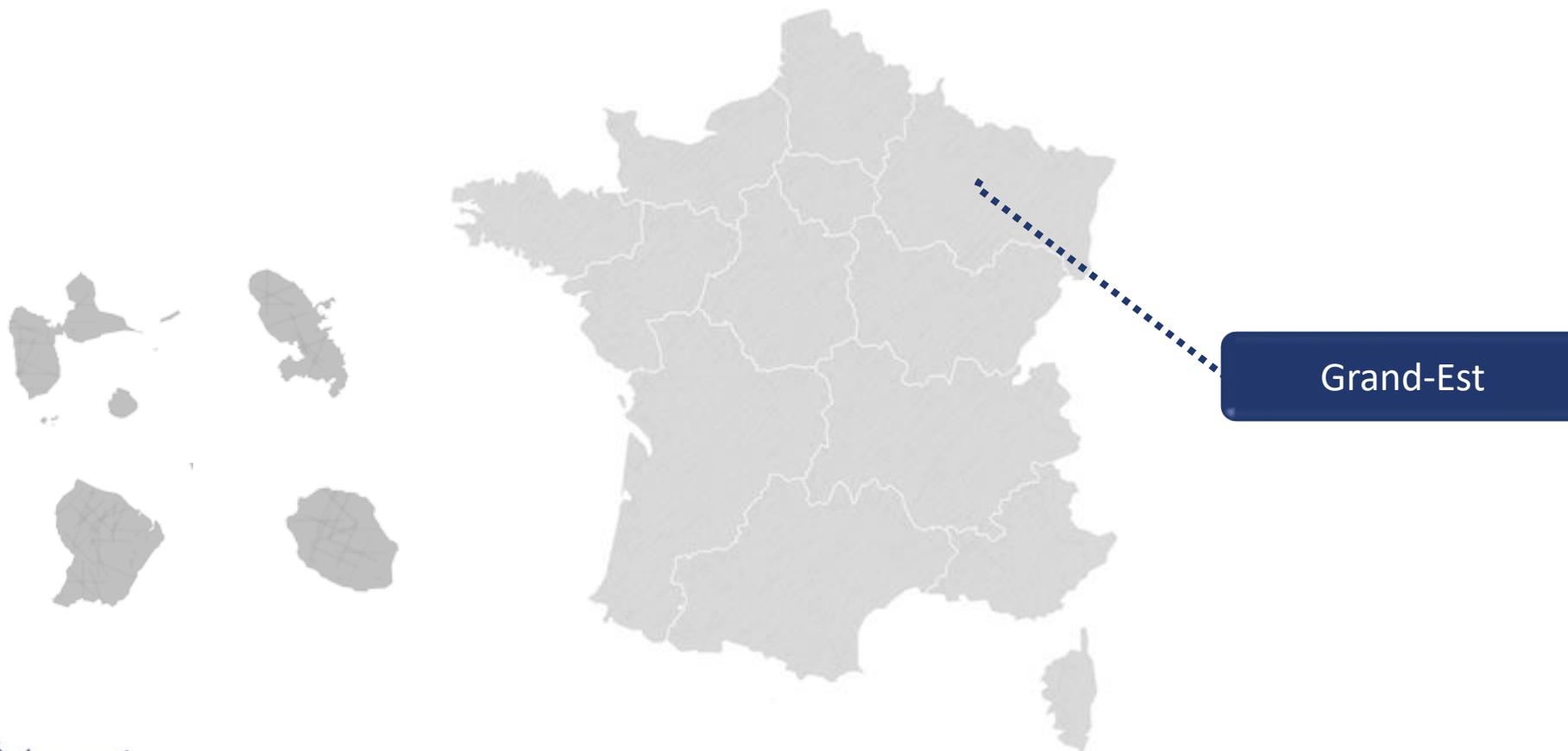
Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 16^{ème} édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Christine LIN - Guillaume FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés
2023



AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 16^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2023. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2023, où en sont les associations ?
6. Annexes

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Grand-Est

- **10** départements et **5 119** communes
- **5 562 262** habitants (2023)
Soit **8,4 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2022) : **22,5 %**
(France métropolitaine : 23,3 %)
- Part des 75 ans et plus (2022) : **9,9 %**
(France métropolitaine : 10,2 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2022 : **7 %**
(France métropolitaine : 6,9 %)
- Taux de pauvreté (2020) : **14,5 %**
(France métropolitaine : 14,4 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

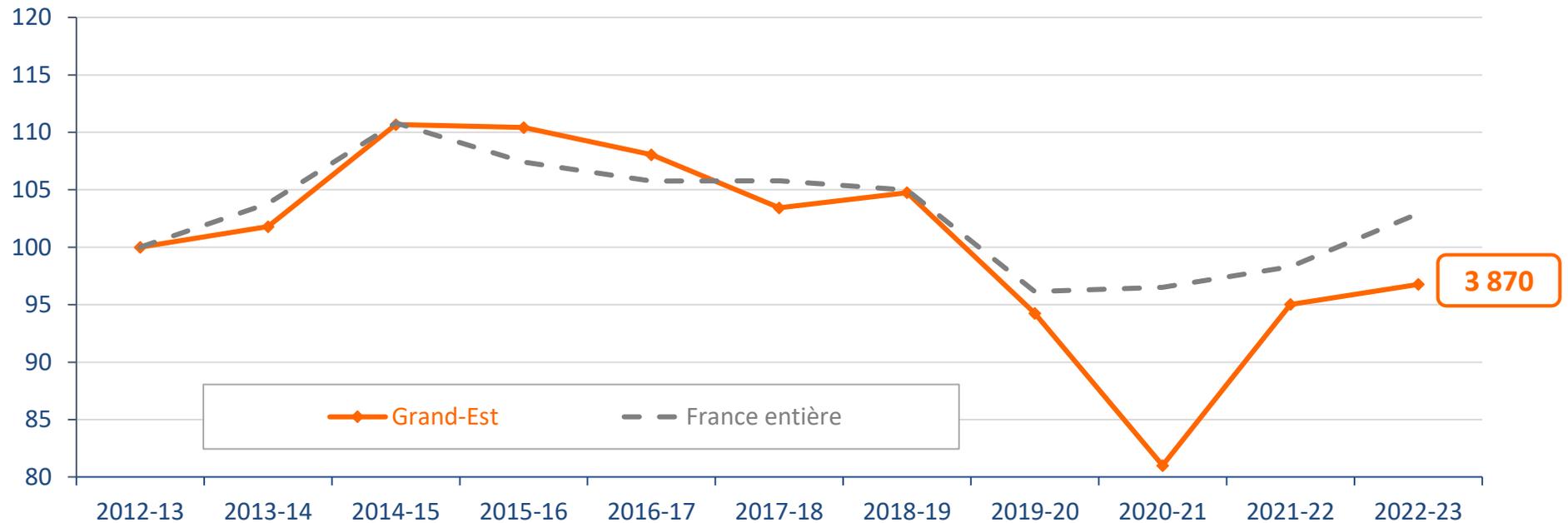


Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Les deux courbes sont liées jusqu'en 2019-2020. La crise provoque un repli nettement plus fort dans la région, mais le rebond 2021-2022 est bien plus marqué.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	17,6	22,6
Sport	19,5	16,8
Loisirs	16,0	11,5
Social	6,5	8,5
Amicales - entraide	6,9	8,5
Education - formation	6,4	5,1
Economie	5,7	4,9
Santé	5,3	5,0
Environnement	5,2	5,7
Autres ⁽¹⁾	11,0	11,3
Total	100,0	100,0

Proportionnellement, dans la région, un peu plus d'associations sont créées dans le sport et les loisirs ; un peu moins dans la culture, le secteur social et celui des amicales.

Nota :

RNA sur la période 2020-2021 à 2022-2023. Hors

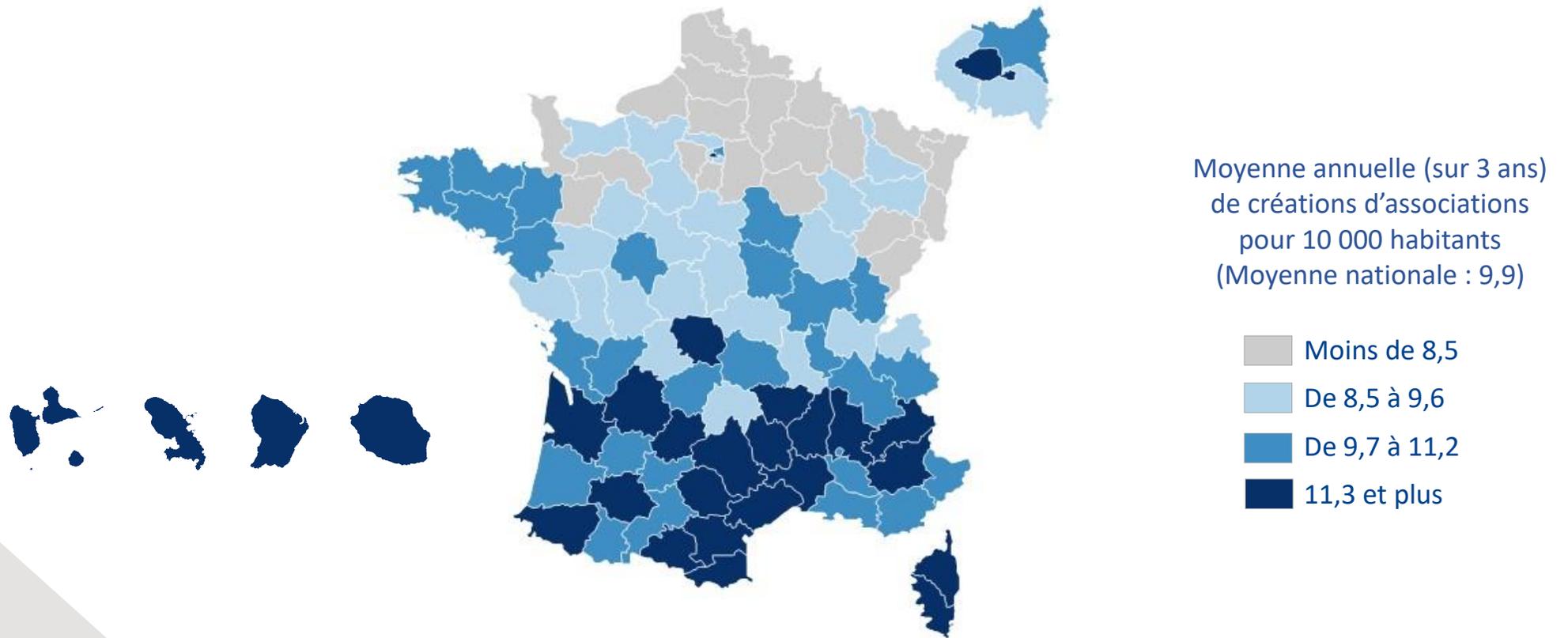
Alsace Moselle.

Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités »
sont précisées en annexe 1.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région



Sources :

RNA (créations
d'associations 2020-2021 à
2022-2023)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2023)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 100 000 et 106 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée régulièrement, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

L'enquête triennale réalisée en janvier 2022 a fait apparaître une diminution d'environ 15% du nombre de bénévoles engagés dans une association, par rapport à 2019. La situation était encore très marquée par la crise sanitaire qui avait écarté de nombreux bénévoles de leurs associations.

Un nouvel état des lieux a été jugé indispensable pour apprécier objectivement la situation. L'enquête exceptionnelle réalisée par l'IFOP en janvier 2023, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus, a permis de confirmer le retour progressif à la situation d'avant-crise, avec une proportion de Français bénévoles dans les associations de 23%.

D'où la confirmation, en 2023, du nombre de bénévoles estimé dans la région en 2019 :
Entre 1,1 et 1,15 million de bénévoles associatifs dont 450 000 à 470 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

Avertissement au lecteur



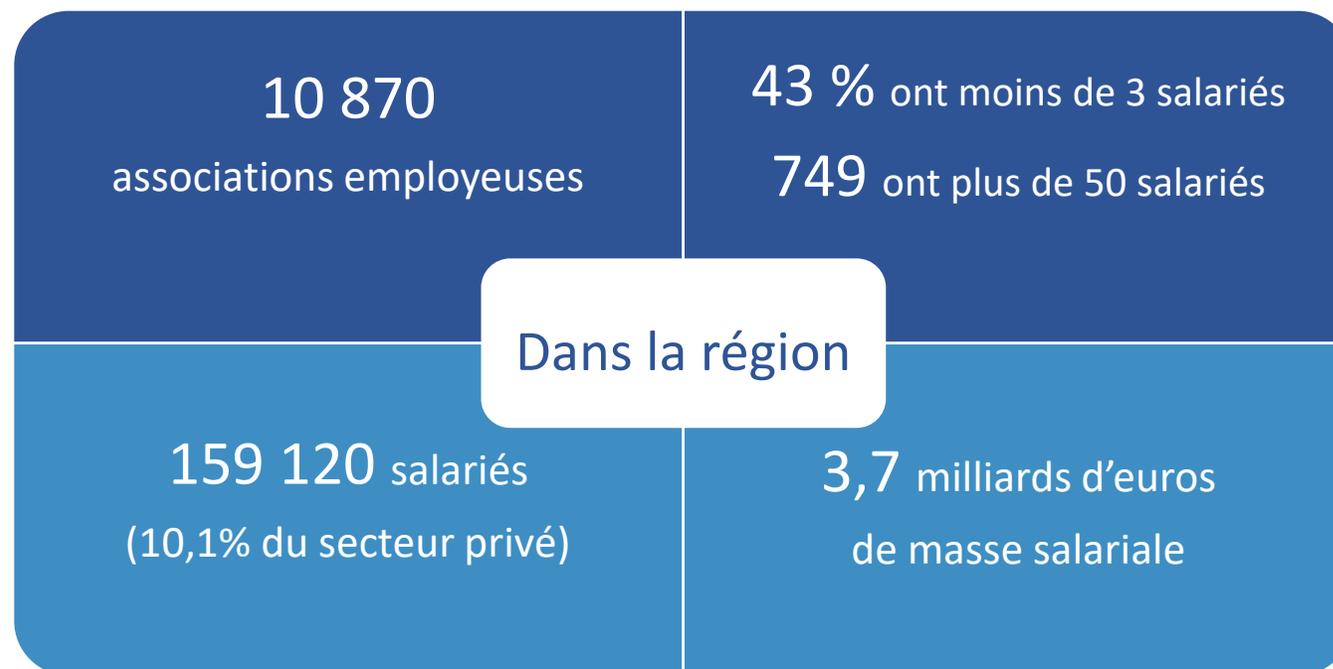
L'intégration des effectifs apprentis par l'URSSAF Caisse nationale et la MSA, en cohérence avec les données de la DARES, a conduit à construire une nouvelle série de données.

En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années.

Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes éditions.

Un enjeu économique et social fort

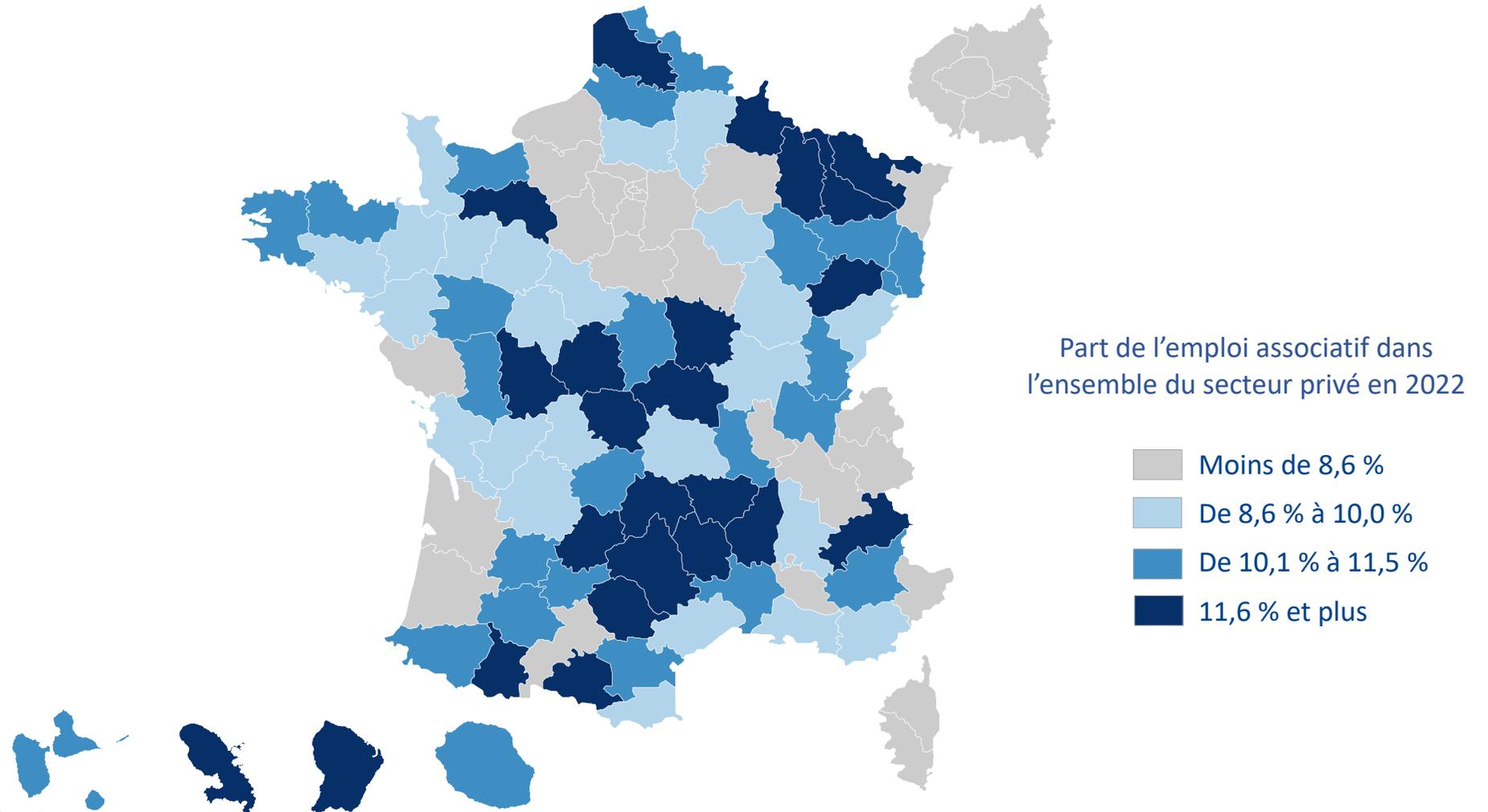
En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2022, **153 000 établissements** et **1 886 000 salariés** (**9,0%** du secteur privé).



Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	13 100	8,2	11,7
Sport	5 080	3,2	5,4
Santé	12 100	7,6	7,5
Social	90 000	56,6	48,8
Loisirs	1 500	0,9	1,2
Culture	3 250	2,0	2,5
Autres activités ⁽¹⁾	20 030	12,6	12,7
Autres ⁽²⁾	14 060	8,8	10,2
Total	159 120	100,0	100,0

La répartition régionale se distingue des moyennes nationales avec une proportion de salariés associatifs plus forte dans le domaine social, et plus faible dans la plupart des autres secteurs, excepté celui de la santé.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

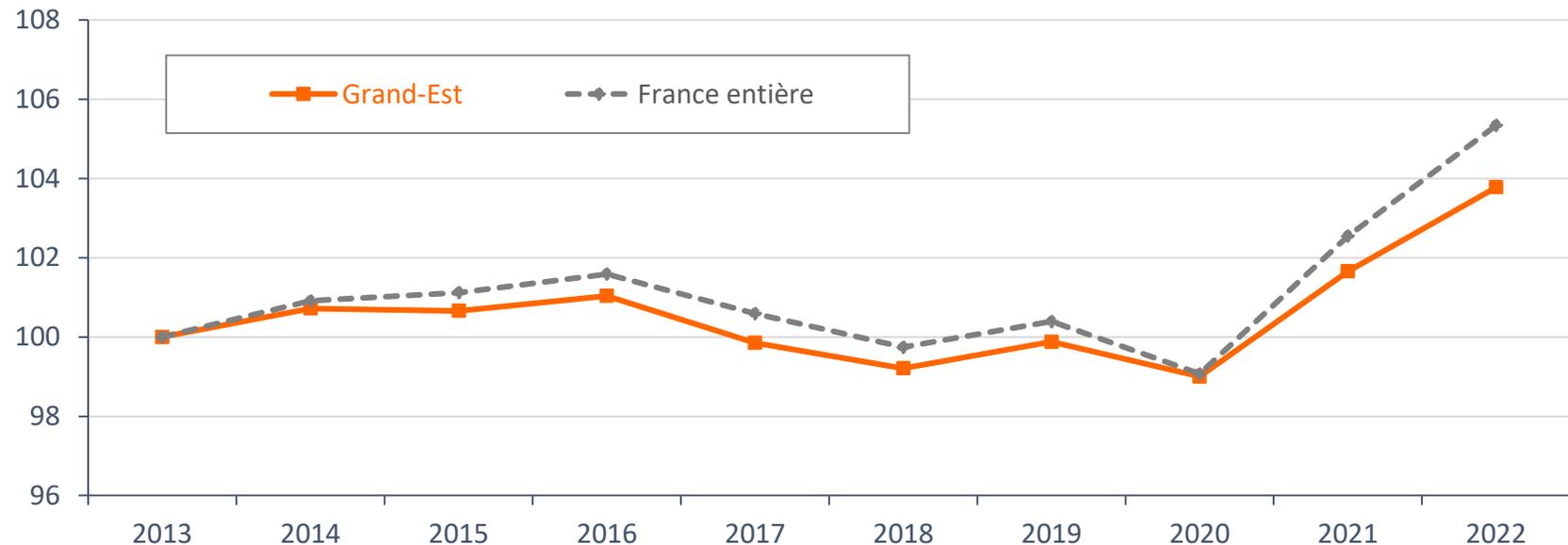
(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
D'après la nomenclature
des activités françaises de
l'INSEE (code APE).
Traitement R&S.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2013)



Les deux courbes sont très proches, avec le même repli en 2020, sous les effets de la crise sanitaire. Le rebond de l'année 2021, confirmé en 2022, est un peu moins affirmé dans la région. L'emploi associatif dépasse cependant nettement son niveau d'avant-crise.

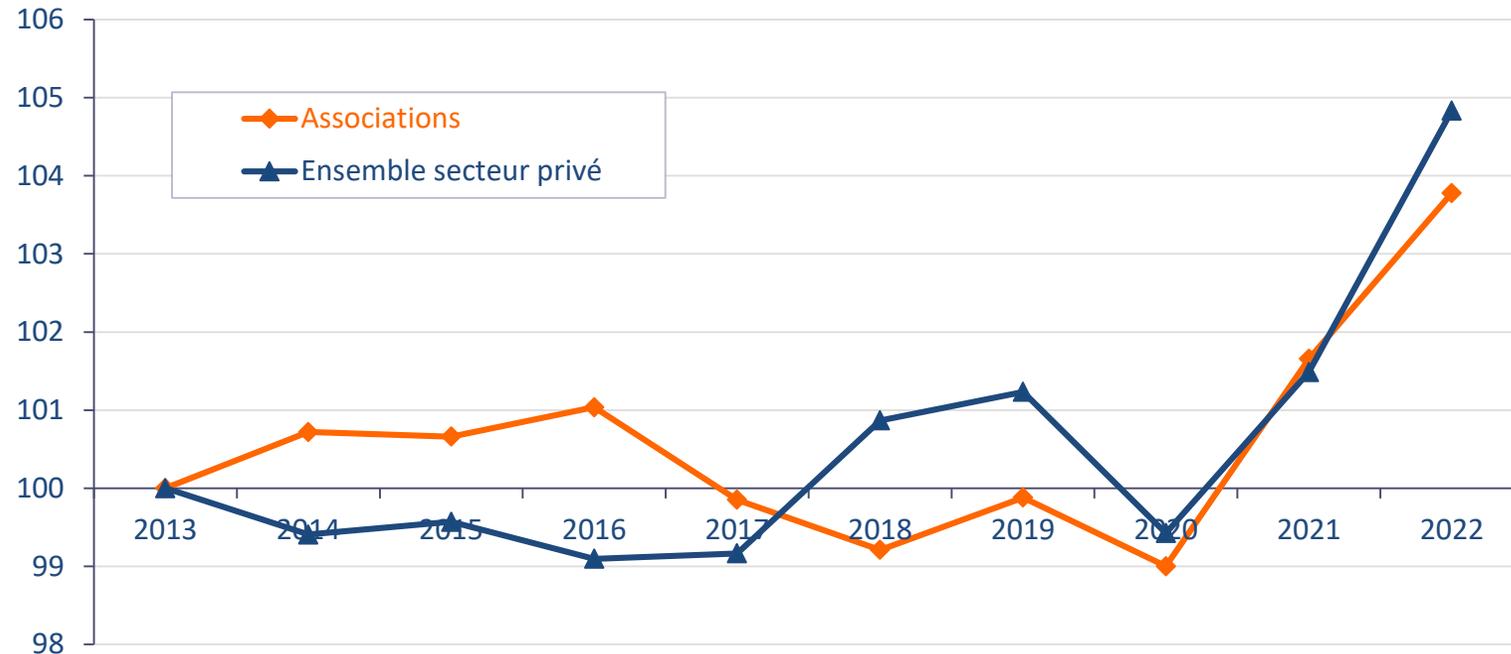
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2013)



L'emploi associatif de la région enregistre des tendances opposées à celles de l'ensemble privé jusqu'en 2018. Elles se rejoignent ensuite, avec un repli en 2020 sous les effets de la crise sanitaire, suivi d'une reprise très affirmée en 2021 qui est confirmée en 2022.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2023, où en sont les associations ?



Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur. Ces enquêtes annuelles constituent un véritable baromètre.

Source : **Baromètre d'opinion des responsables associatifs**.
Dernière enquête nationale réalisée entre le 11 mai et le 22 juin 2023, auprès de 3030 responsables d'associations de toutes tailles, de tous secteurs d'activités et de toutes régions.

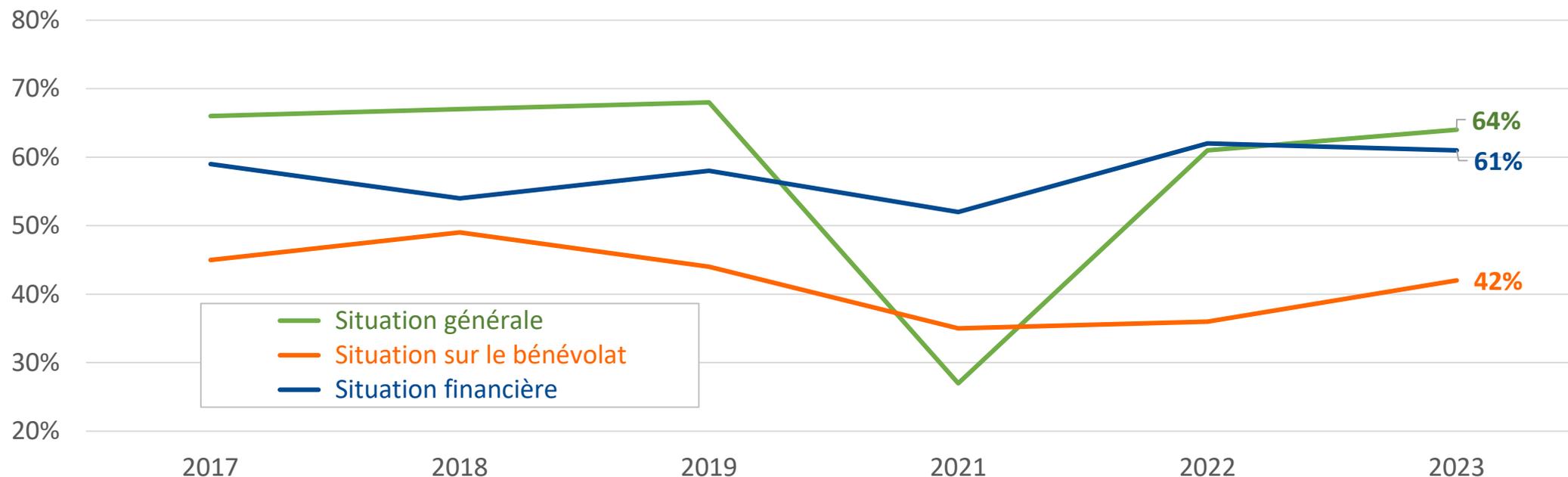
Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Le baromètre

- **Enquêtes annuelles de Recherches & Solidarités** auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
 - La situation du bénévolat
 - La situation financière
 - La situation générale de leur association
 - Les principaux sujets d'inquiétude
 - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
- Résultats traités selon la **même méthode des quotas** appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, **au printemps**.
- En 2020 et 2021, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue pour permettre aux dirigeants associatifs de pointer leurs difficultés et leurs besoins d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire. Les résultats de ces enquêtes ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.
- En 2022 puis en 2023, le questionnement a repris, à l'identique des années antérieures à la crise sanitaire.
- Les résultats sont ici présentés pour l'ensemble des associations avec un regard spécifique concernant les seules associations employeuses.

Bilan 2023 après la crise sanitaire

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :



Lecture : Au printemps 2023, 42% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant **le bénévolat**. Ils sont 61% concernant la **situation financière** et 64% concernant **la situation générale** de leur association.

L'appréciation des dirigeants sur la situation financière et la situation générale de leur association, en 2022, témoigne de leur capacité de résilience. Cependant, la situation reste tendue concernant le bénévolat et le demeure en 2023, avec une large majorité d'associations en difficultés (58%).

Aujourd'hui et demain

Appréciation de la situation générale exprimée par l'ensemble des dirigeants

	Au printemps 2023	Dans les prochains mois
Très bonne	11%	6%
Bonne	53%	52%
Sous-total	64%	58%
Difficile	30%	36%
Très difficile	5%	6%
Total	100%	100%

- 5 points

+ 6 points

***Lecture :** Au printemps 2023, 64% des dirigeants associatifs estiment que la situation générale de leur association est bonne ou très bonne. Ils sont 58%, s'agissant de leurs pronostics pour les prochains mois.*

Différence significative entre la situation vécue au printemps 2023 et le pronostic pour la nouvelle année associative 2023-2024.

Certains projets en suspens

Envisagez-vous de nouveaux projets – ou une extension de vos activités actuelles – après l'été ?

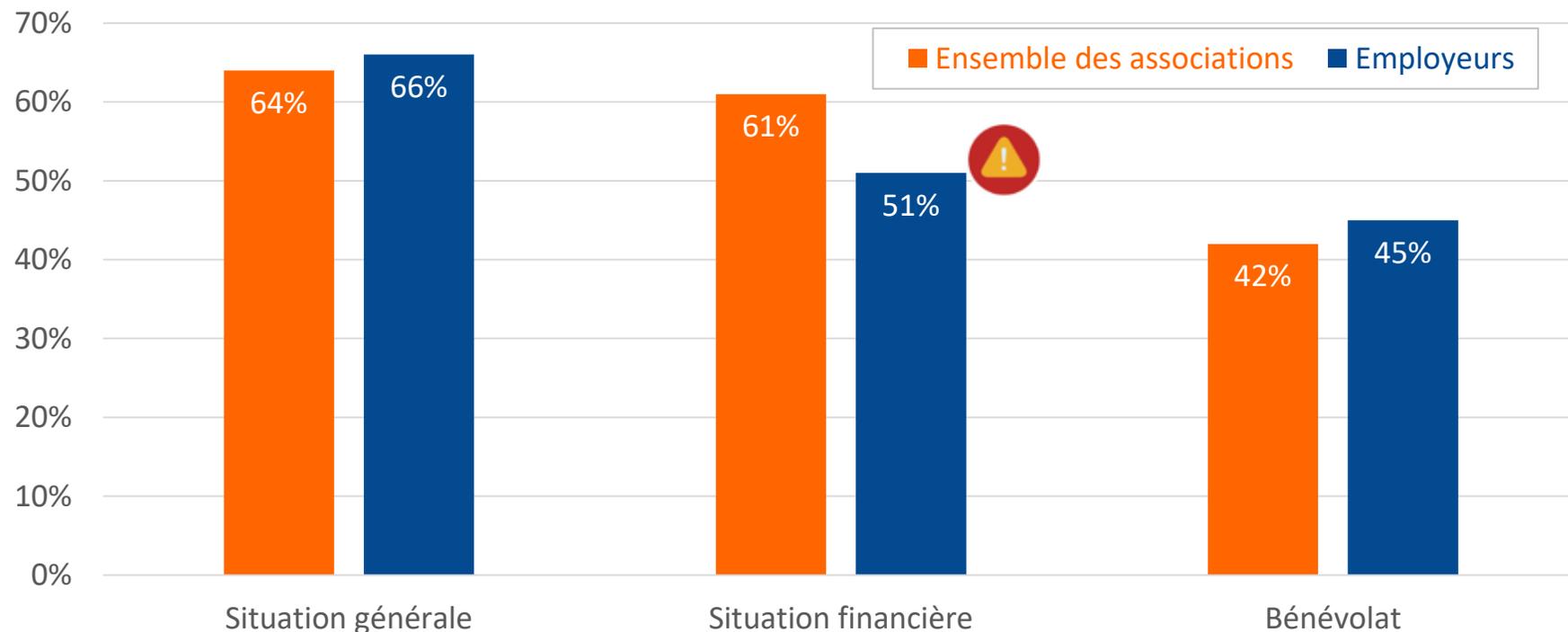
	2019	2021	2022	2023
Oui certainement	32%	26%	31%	30%
Oui peut-être	31%	24%	33%	28%
Sous-total positif	63%	50%	64%	58%
Probablement pas	18%	18%	17%	17%
Pas de nouveaux projets	9%	18%	8%	13%
Réduction d'activité	5%	5%	3%	6%
Sous-total négatif	32%	41%	28%	36%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	5%	9%	8%	6%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Lecture : Au printemps 2023, 58% des dirigeants ont des projets pour les prochains mois, dont 30% certainement et 28% peut-être.

L'année 2022 a permis de retrouver sensiblement le niveau que l'on observait avant la crise. Pour autant, la proportion des hésitants, faute d'éléments utiles, reste comparable à celle de 2021. En 2023, les ambitions sont revues à la baisse : effets de l'inflation ? Manque de bénévoles pour porter les nouveaux projets ? Manque de visibilité sur les ressources à venir ? ...

La situation des employeurs aujourd'hui

Sont jugées bonnes ou très bonnes :



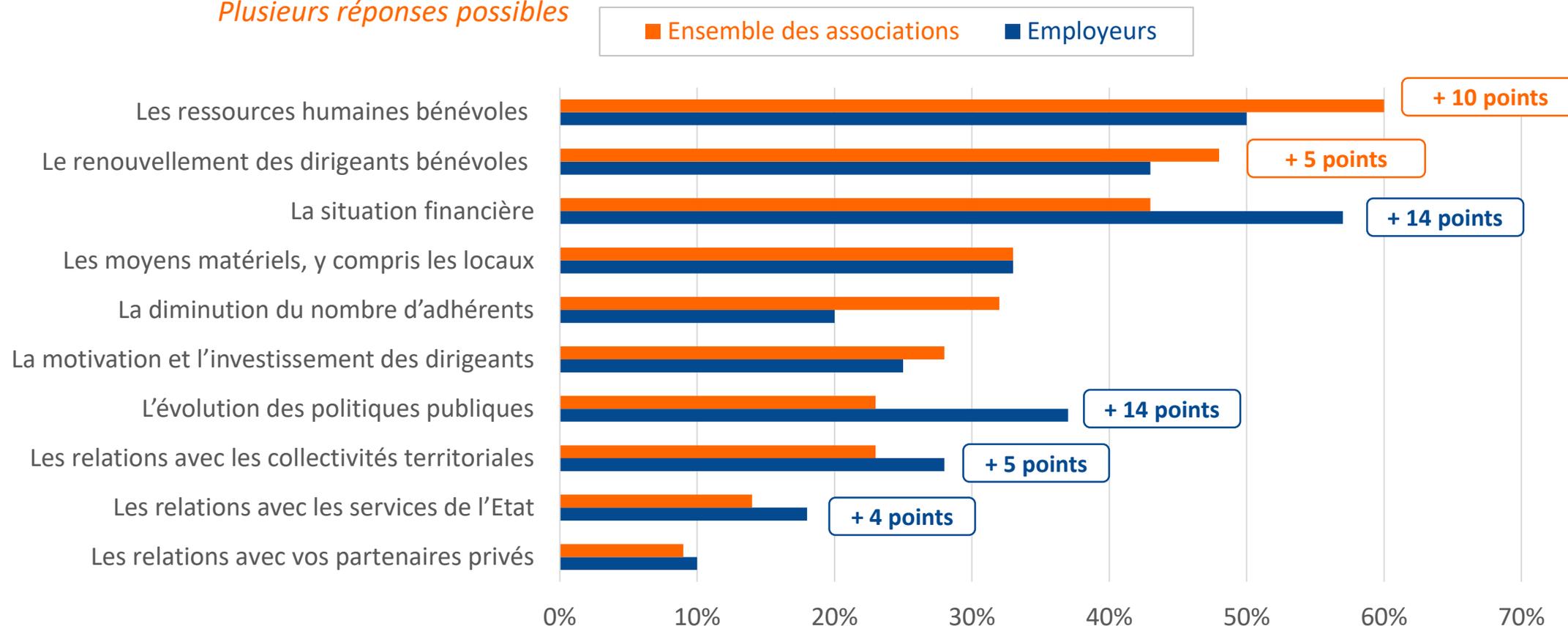
***Lecture :** Au printemps 2023, 64% de l'ensemble des dirigeants associatifs estiment que la situation générale de leur association est bonne ou très bonne. Ils sont 66% parmi les seuls employeurs*

La différence est nette concernant la situation financière, jugée nettement moins souvent favorable par les employeurs.

Les sujets d'inquiétudes

Pour les mois qui viennent, quels sujets d'inquiétude vous semblent les plus importants ?

Plusieurs réponses possibles



Le bénévolat arrive en tête (60%), suivi du renouvellement des dirigeants (48%). Les employeurs, un peu moins préoccupés au sujet du bénévolat, sont bien plus attentifs aux finances et à l'évolution des politiques publiques, notamment pour préserver l'emploi.

ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activités au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. En cohérence avec celles de l'Insee et de la Dares, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis, à compter de cette 16^{ème} édition. En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années. Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes publications.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'État), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Le Mouvement associatif



Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes

Téléphone : 07 81 13 79 47

Mail : aura@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté

Téléphone : 06 99 99 71 66

Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org

Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne

Téléphone : 06 75 97 72 75

Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Site web : <https://www.lemouvementassociatifdebretagne.bzh>

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire

Téléphone : 02 38 68 02 36

Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est

Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine

Téléphone : 03 83 18 88 38

Mail : ma@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne

Téléphone : 03 26 07 72 22

Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif

Téléphone : 03 88 23 26 38

Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif



Le Mouvement associatif Hauts-de-France

Téléphone : 03 22 72 07 34

Mail : contact@lmahdf.org

Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif Ile-de-France

Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Site Web : <https://lemouvementassociatif-idf.org/>

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine

Téléphone : 06 22 79 94 40

Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie

Téléphone : 06 52 09 28 47

Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com

Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie

Téléphone : 05 62 21 59 19

Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire

Téléphone : 02 51 86 33 12

Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA

Téléphone : 04 91 14 22 57

Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion

Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-lareunion.org

Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 16^{ème} édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Christine LIN - Guillaume FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés
2023

Guadeloupe



AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 16^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2023. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2023, où en sont les associations ?
6. Annexes

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

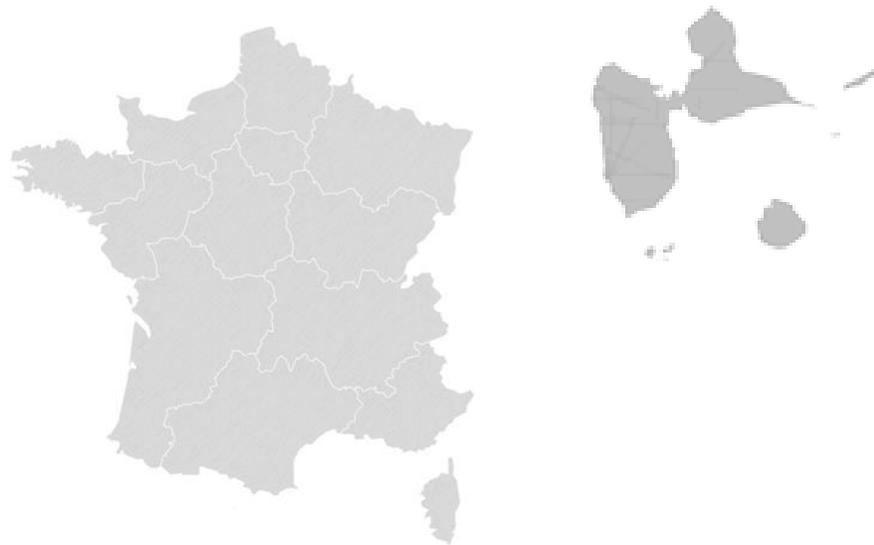


Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres

Guadeloupe



- **32** communes
- **375 845** habitants (2023)
- Part des moins de 20 ans (2022) : **23,1 %**
(France métropolitaine : 23,3 %)
- Part des 75 ans et plus (2022) : **9,9 %**
(France métropolitaine : 10,2 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2022 : **19,3 %**
(France métropolitaine : 6,9 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

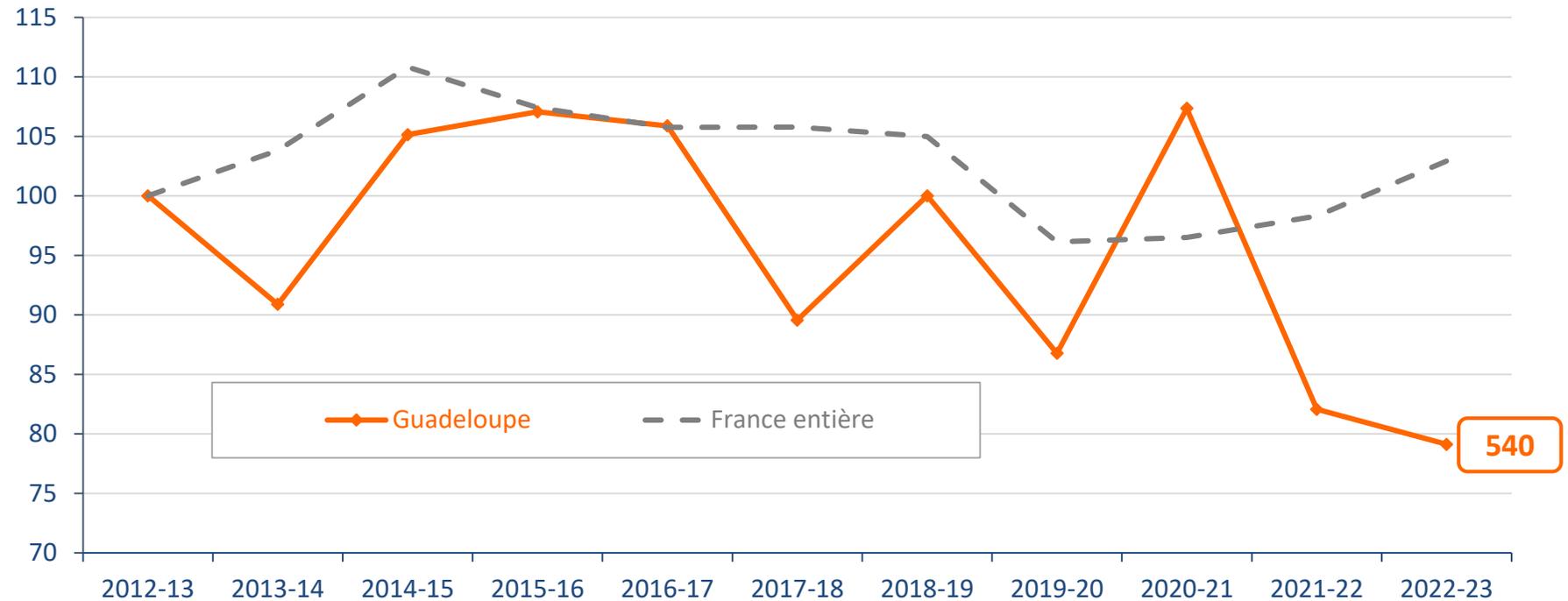


Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

La courbe de Guadeloupe connaît de nombreuses variations, à la hausse et à la baisse. L'année 2020-2021 est ici atypique, en dépit de la crise sanitaire, de même que le repli au cours des deux dernières années.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	27,8	22,6
Sport	11,8	16,8
Loisirs	7,8	11,5
Social	16,7	8,5
Amicales - entraide	1,8	8,5
Education - formation	6,0	5,1
Economie	7,1	4,9
Santé	4,2	5,0
Environnement	3,6	5,7
Autres ⁽¹⁾	13,1	11,3
Total	100,0	100,0

Nota :

RNA sur la période 2020-2021 à 2022-2023.

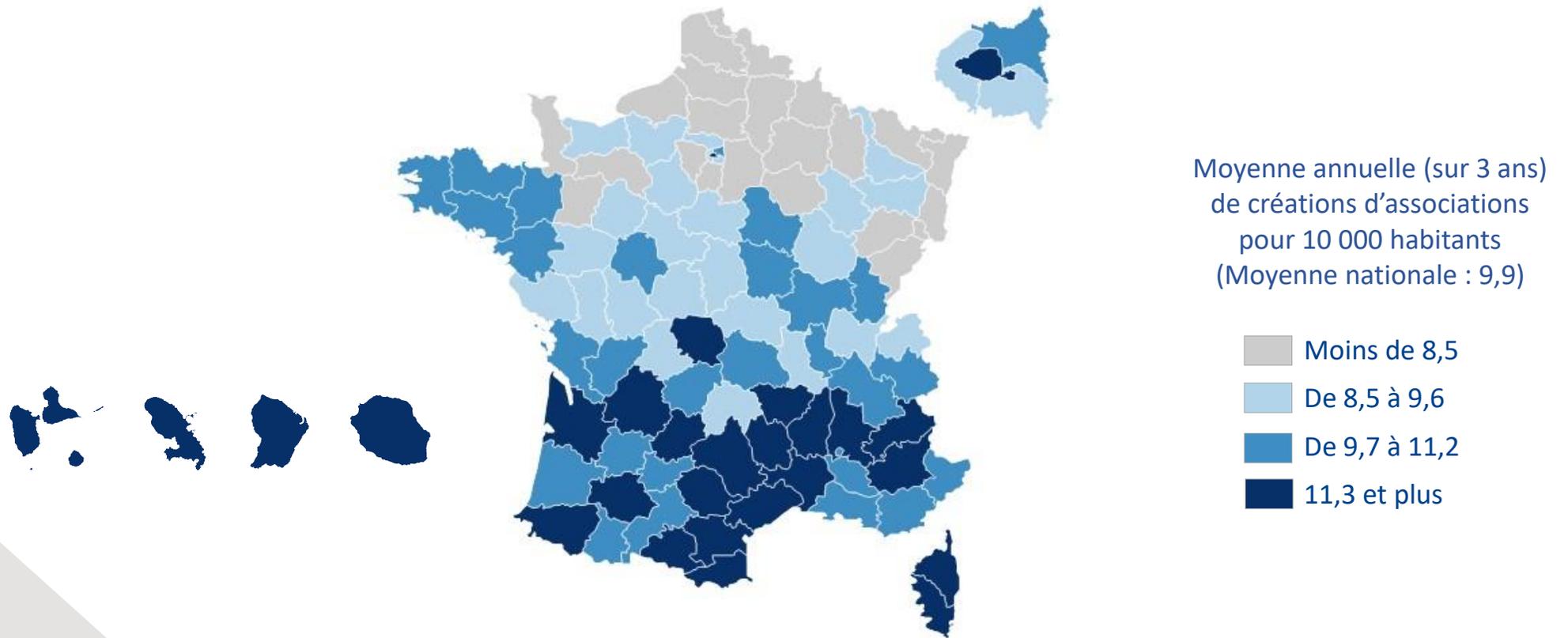
Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Proportionnellement, un peu plus d'associations sont créées en Guadeloupe dans la culture, le secteur social et l'économie.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région



Sources :

RNA (créations
d'associations 2020-2021 à
2022-2023)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2023)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 9 000 et 10 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée régulièrement, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

L'enquête triennale réalisée en janvier 2022 a fait apparaître une diminution d'environ 15% du nombre de bénévoles engagés dans une association, par rapport à 2019. La situation était encore très marquée par la crise sanitaire qui avait écarté de nombreux bénévoles de leurs associations.

Un nouvel état des lieux a été jugé indispensable pour apprécier objectivement la situation. L'enquête exceptionnelle réalisée par l'IFOP en janvier 2023, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus, a permis de confirmer le retour progressif à la situation d'avant-crise, avec une proportion de Français bénévoles dans les associations de 23%.

D'où la confirmation, en 2023, du nombre de bénévoles estimé dans la région en 2019 :
Entre 68 000 et 72 000 bénévoles associatifs dont 28 000 à 30 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

Avertissement au lecteur



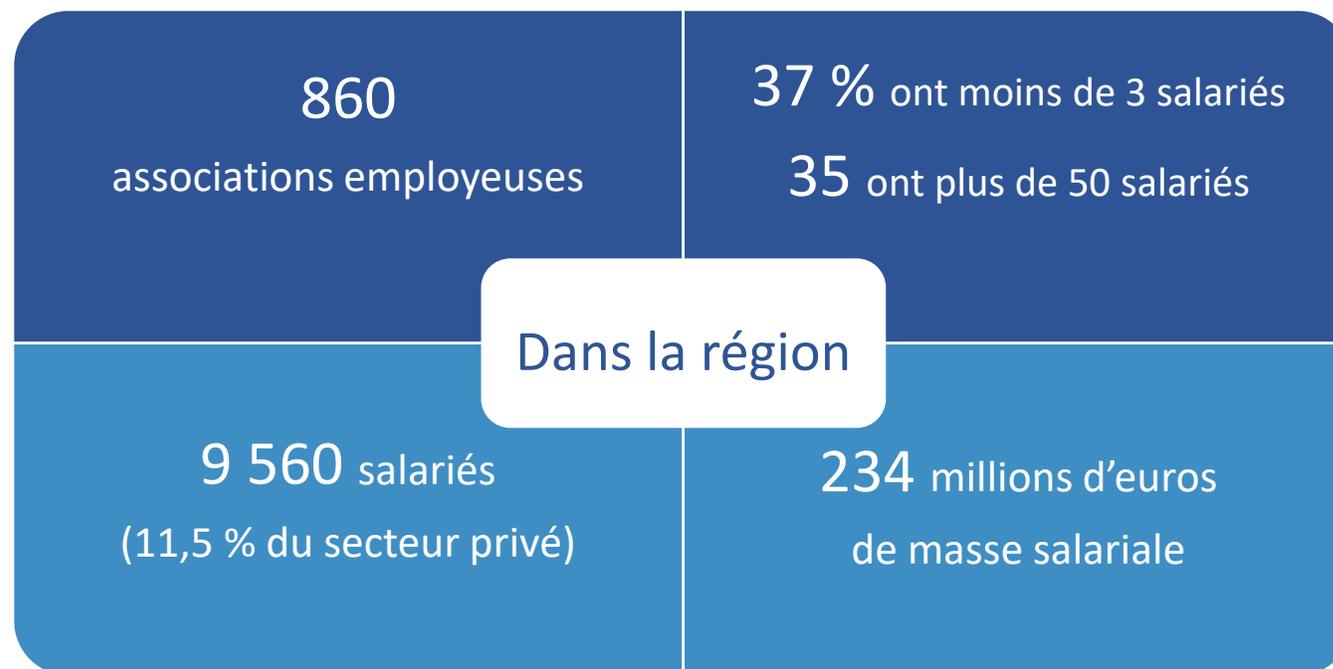
L'intégration des effectifs apprentis par l'URSSAF Caisse nationale et la MSA, en cohérence avec les données de la DARES, a conduit à construire une nouvelle série de données.

En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années.

Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes éditions.

Un enjeu économique et social fort

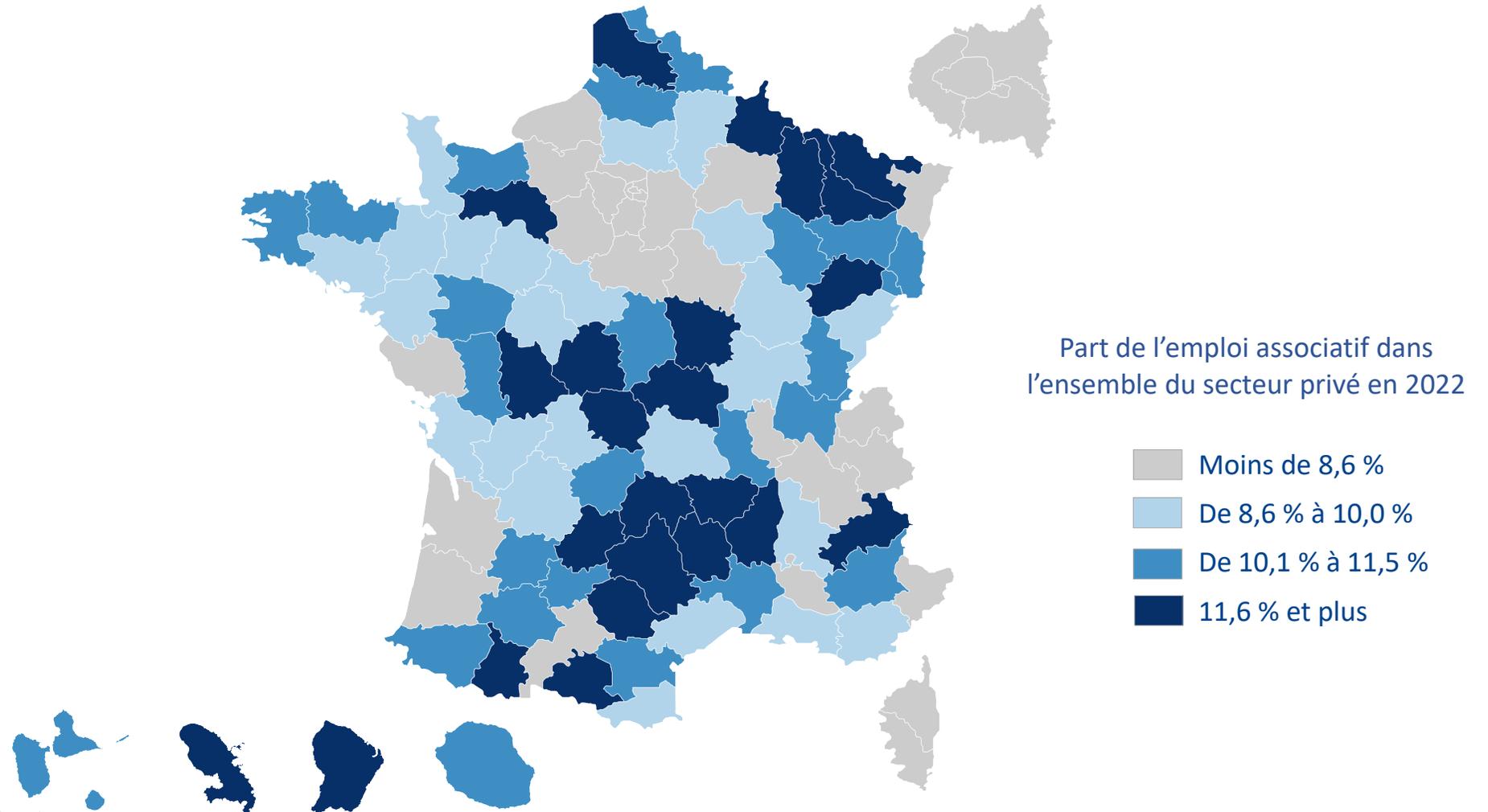
En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2022, **153 000 établissements** et **1 886 000 salariés** (**9,0%** du secteur privé).



Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	990	10,4	11,7
Sport	300	3,1	5,4
Santé	570	6,0	7,5
Social	4 710	49,3	48,8
Loisirs	100	1,0	1,2
Culture	100	1,0	2,5
Autres activités ⁽¹⁾	1 050	11,0	12,7
Autres ⁽²⁾	1 740	18,2	10,2
Total	9 560	100,0	100,0

Une part importante d'associations dites non classées ailleurs (18,2%) perturbe la lecture par secteur d'activités.

Sources :

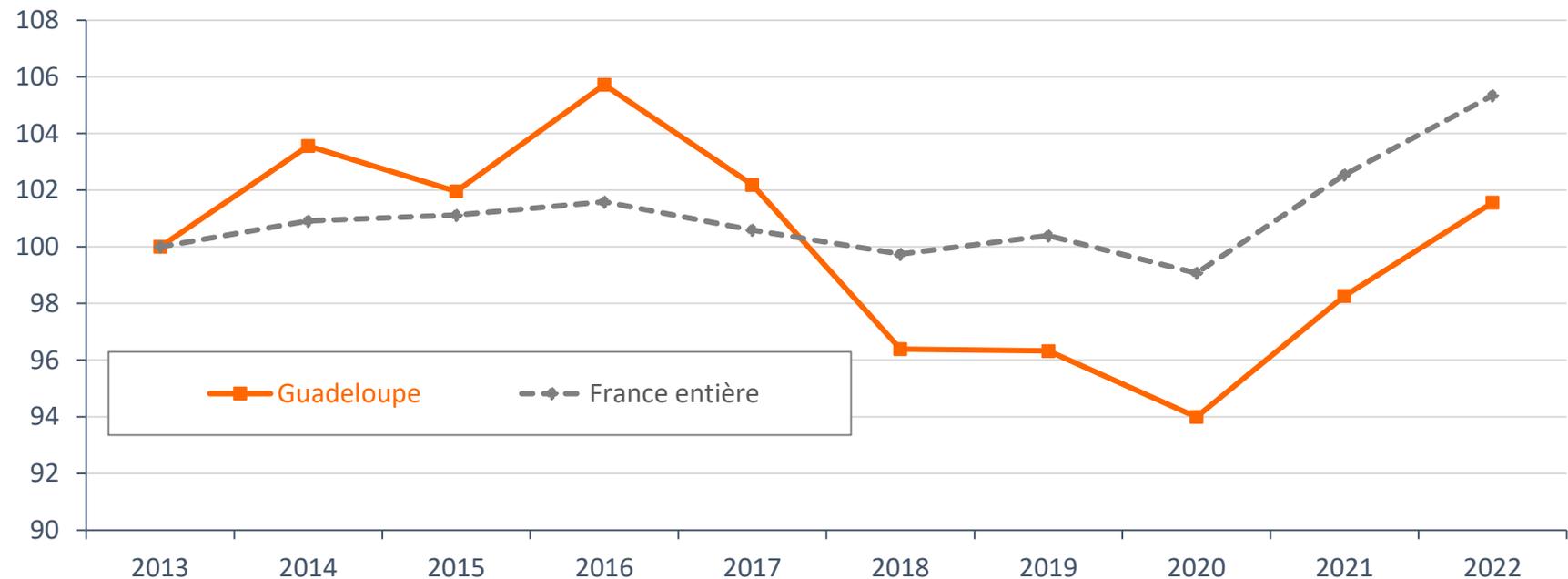
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
D'après la nomenclature
des activités françaises de
l'INSEE (code APE).
Traitement R&S.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2013)



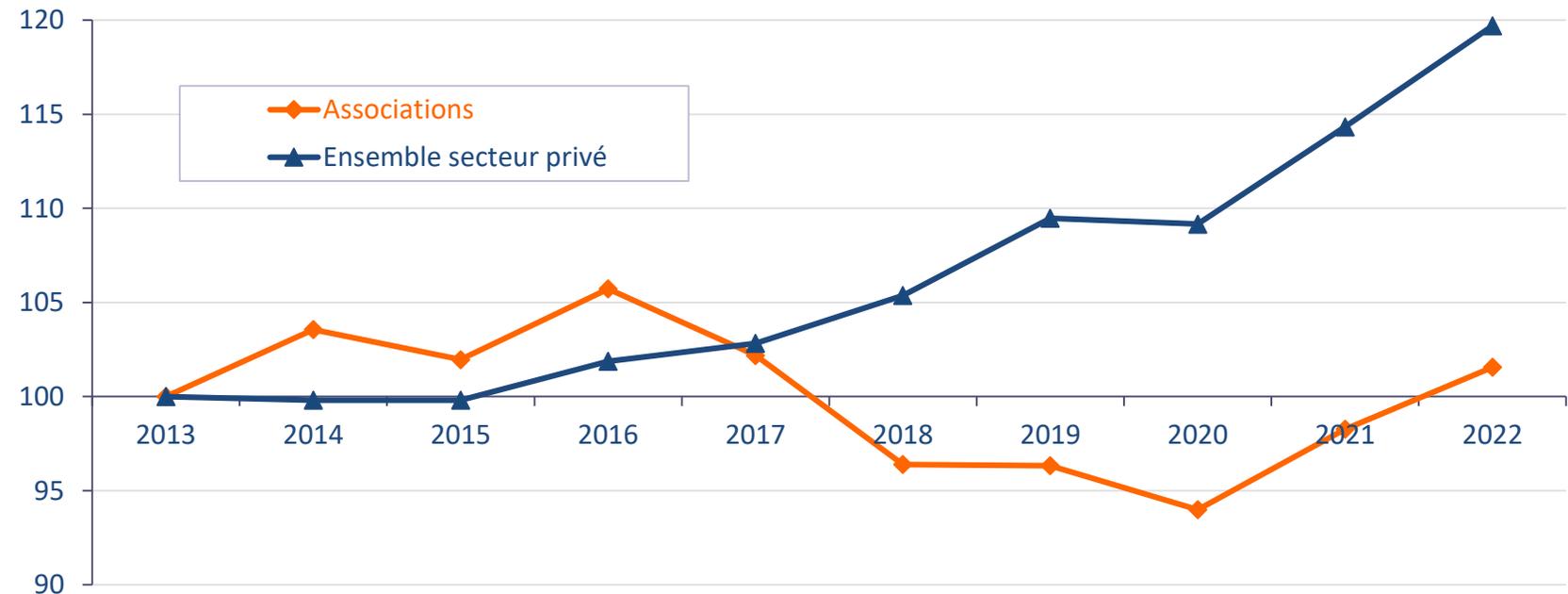
L'évolution de l'emploi associatif en Guadeloupe rejoint les tendances nationales en 2019. La reprise est tout aussi affirmée ces deux dernières années, après le repli, en 2020, sous les effets de la crise sanitaire.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2013)



À compter de 2017, les courbes des effectifs salariés s'écartent très nettement au profit du secteur privé. Les deux dernières années affichent la même reprise, à la suite de la crise sanitaire.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2023, où en sont les associations ?



Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur. Ces enquêtes annuelles constituent un véritable baromètre.

Source : **Baromètre d'opinion des responsables associatifs**.
Dernière enquête nationale réalisée entre le 11 mai et le 22 juin 2023, auprès de 3030 responsables d'associations de toutes tailles, de tous secteurs d'activités et de toutes régions.

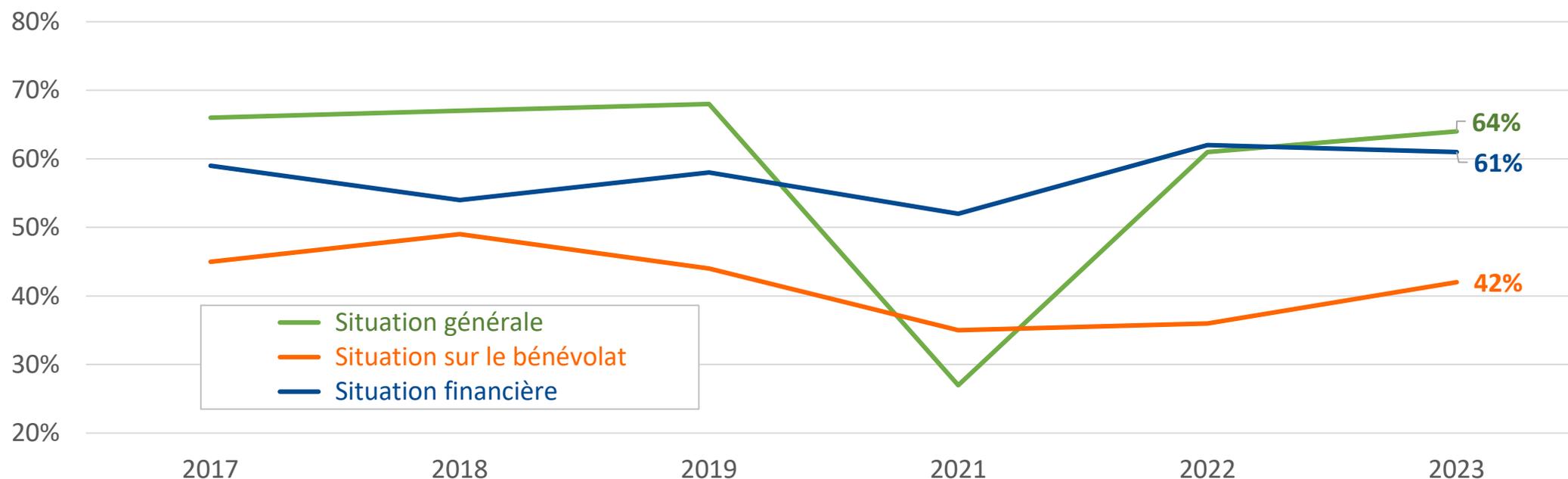
Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Le baromètre

- **Enquêtes annuelles de Recherches & Solidarités** auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
 - La situation du bénévolat
 - La situation financière
 - La situation générale de leur association
 - Les principaux sujets d'inquiétude
 - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
- Résultats traités selon la **même méthode des quotas** appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, **au printemps**.
- En 2020 et 2021, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue pour permettre aux dirigeants associatifs de pointer leurs difficultés et leurs besoins d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire. Les résultats de ces enquêtes ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.
- En 2022 puis en 2023, le questionnement a repris, à l'identique des années antérieures à la crise sanitaire.
- Les résultats sont ici présentés pour l'ensemble des associations avec un regard spécifique concernant les seules associations employeuses.

Bilan 2023 après la crise sanitaire

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :



Lecture : Au printemps 2023, 42% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant **le bénévolat**. Ils sont 61% concernant la **situation financière** et 64% concernant **la situation générale** de leur association.

L'appréciation des dirigeants sur la situation financière et la situation générale de leur association, en 2022, témoigne de leur capacité de résilience. Cependant, la situation reste tendue concernant le bénévolat et le demeure en 2023, avec une large majorité d'associations en difficultés (58%).

Aujourd'hui et demain

Appréciation de la situation générale exprimée par l'ensemble des dirigeants

	Au printemps 2023	Dans les prochains mois
Très bonne	11%	6%
Bonne	53%	52%
Sous-total	64%	58%
Difficile	30%	36%
Très difficile	5%	6%
Total	100%	100%

- 5 points

+ 6 points

***Lecture :** Au printemps 2023, 64% des dirigeants associatifs estiment que la situation générale de leur association est bonne ou très bonne. Ils sont 58%, s'agissant de leurs pronostics pour les prochains mois.*

Différence significative entre la situation vécue au printemps 2023 et le pronostic pour la nouvelle année associative 2023-2024.

Certains projets en suspens

Envisagez-vous de nouveaux projets – ou une extension de vos activités actuelles – après l'été ?

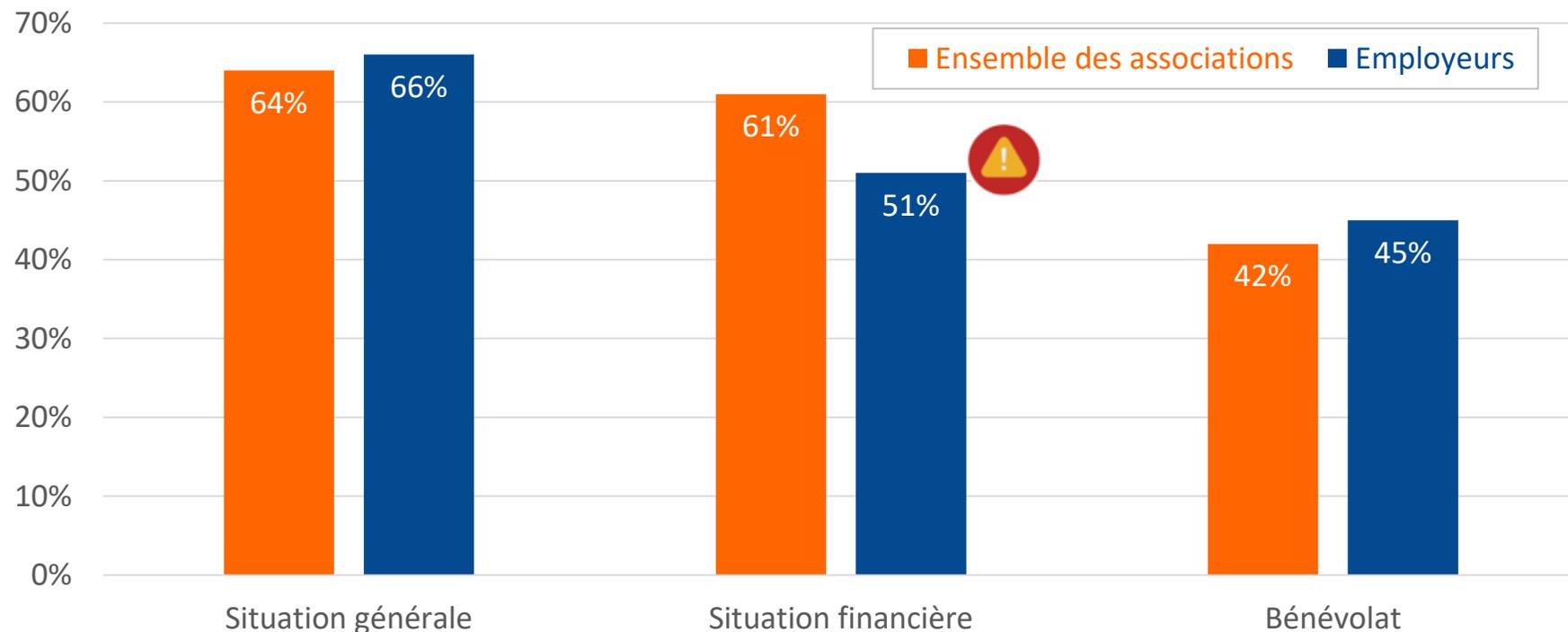
	2019	2021	2022	2023
Oui certainement	32%	26%	31%	30%
Oui peut-être	31%	24%	33%	28%
Sous-total positif	63%	50%	64%	58%
Probablement pas	18%	18%	17%	17%
Pas de nouveaux projets	9%	18%	8%	13%
Réduction d'activité	5%	5%	3%	6%
Sous-total négatif	32%	41%	28%	36%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	5%	9%	8%	6%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Lecture : Au printemps 2023, 58% des dirigeants ont des projets pour les prochains mois, dont 30% certainement et 28% peut-être.

L'année 2022 a permis de retrouver sensiblement le niveau que l'on observait avant la crise. Pour autant, la proportion des hésitants, faute d'éléments utiles, reste comparable à celle de 2021. En 2023, les ambitions sont revues à la baisse : effets de l'inflation ? Manque de bénévoles pour porter les nouveaux projets ? Manque de visibilité sur les ressources à venir ? ...

La situation des employeurs aujourd'hui

Sont jugées bonnes ou très bonnes :



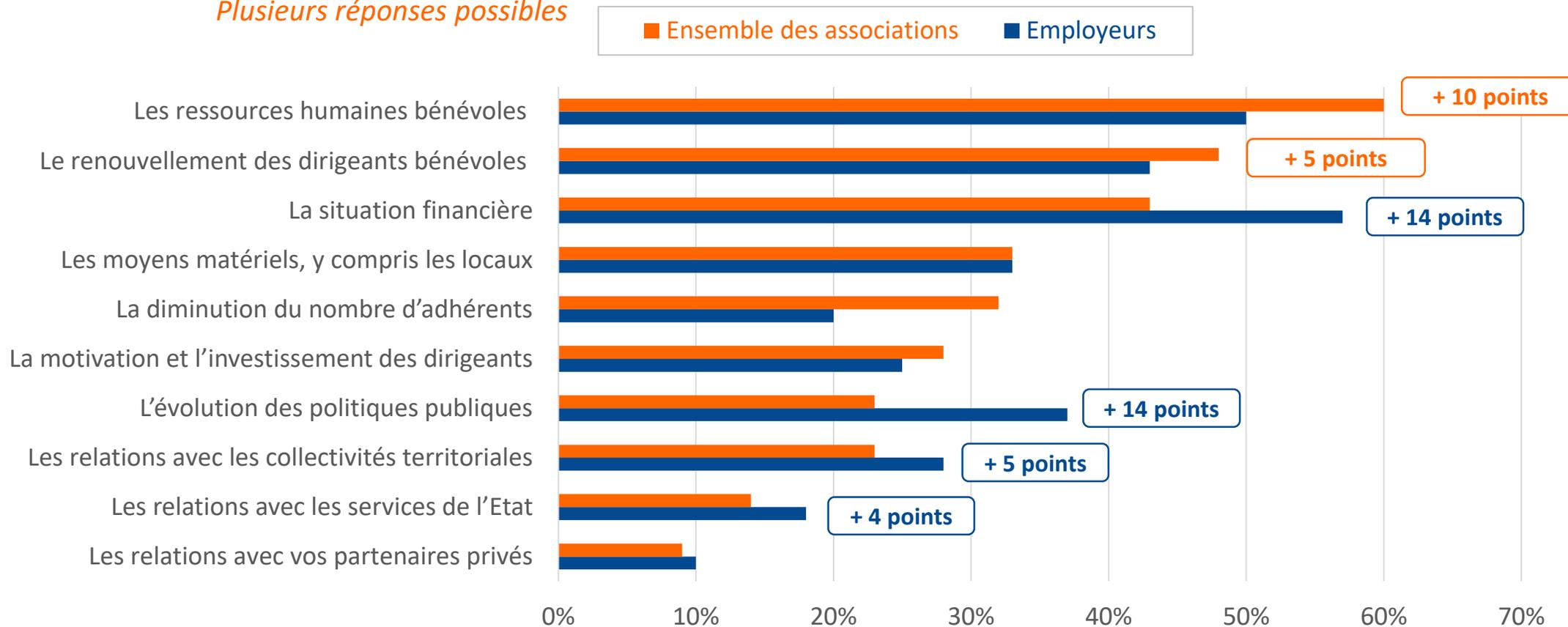
***Lecture :** Au printemps 2023, 64% de l'ensemble des dirigeants associatifs estiment que la situation générale de leur association est bonne ou très bonne. Ils sont 66% parmi les seuls employeurs*

La différence est nette concernant la situation financière, jugée nettement moins souvent favorable par les employeurs.

Les sujets d'inquiétudes

Pour les mois qui viennent, quels sujets d'inquiétude vous semblent les plus importants ?

Plusieurs réponses possibles



Le bénévolat arrive en tête (60%), suivi du renouvellement des dirigeants (48%). Les employeurs, un peu moins préoccupés au sujet du bénévolat, sont bien plus attentifs aux finances et à l'évolution des politiques publiques, notamment pour préserver l'emploi.

ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activités au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. En cohérence avec celles de l'Insee et de la Dares, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis, à compter de cette 16^{ème} édition. En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années. Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes publications.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'État), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, la **vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : 01 70 98 94 07 – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Le Mouvement associatif



Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes

Téléphone : 07 81 13 79 47

Mail : aura@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté

Téléphone : 06 99 99 71 66

Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org

Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne

Téléphone : 06 75 97 72 75

Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Site web : <https://www.lemouvementassociatifdebretagne.bzh>

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire

Téléphone : 02 38 68 02 36

Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est

Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine

Téléphone : 03 83 18 88 38

Mail : ma@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne

Téléphone : 03 26 07 72 22

Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif

Téléphone : 03 88 23 26 38

Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif



Le Mouvement associatif Hauts-de-France

Téléphone : 03 22 72 07 34

Mail : contact@lmahdf.org

Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif Ile-de-France

Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Site Web : <https://lemouvementassociatif-idf.org/>

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine

Téléphone : 06 22 79 94 40

Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie

Téléphone : 06 52 09 28 47

Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com

Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie

Téléphone : 05 62 21 59 19

Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire

Téléphone : 02 51 86 33 12

Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA

Téléphone : 04 91 14 22 57

Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion

Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-lareunion.org

Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 16^{ème} édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Christine LIN - Guillaume FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés
2023

Guyane



AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 16^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2023. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2023, où en sont les associations ?
6. Annexes

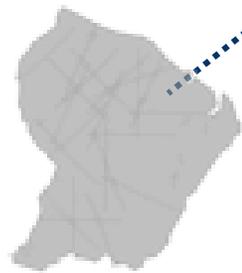
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Guyane

- **22** communes
- **301 099** habitants (2023)
- Part des moins de 20 ans (2022) : **40,8 %**
(France métropolitaine : 23,3 %)
- Part des 75 ans et plus (2022) : **2,4 %**
(France métropolitaine : 10,2 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2022 : **10,9 %**
(France métropolitaine : 6,9 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

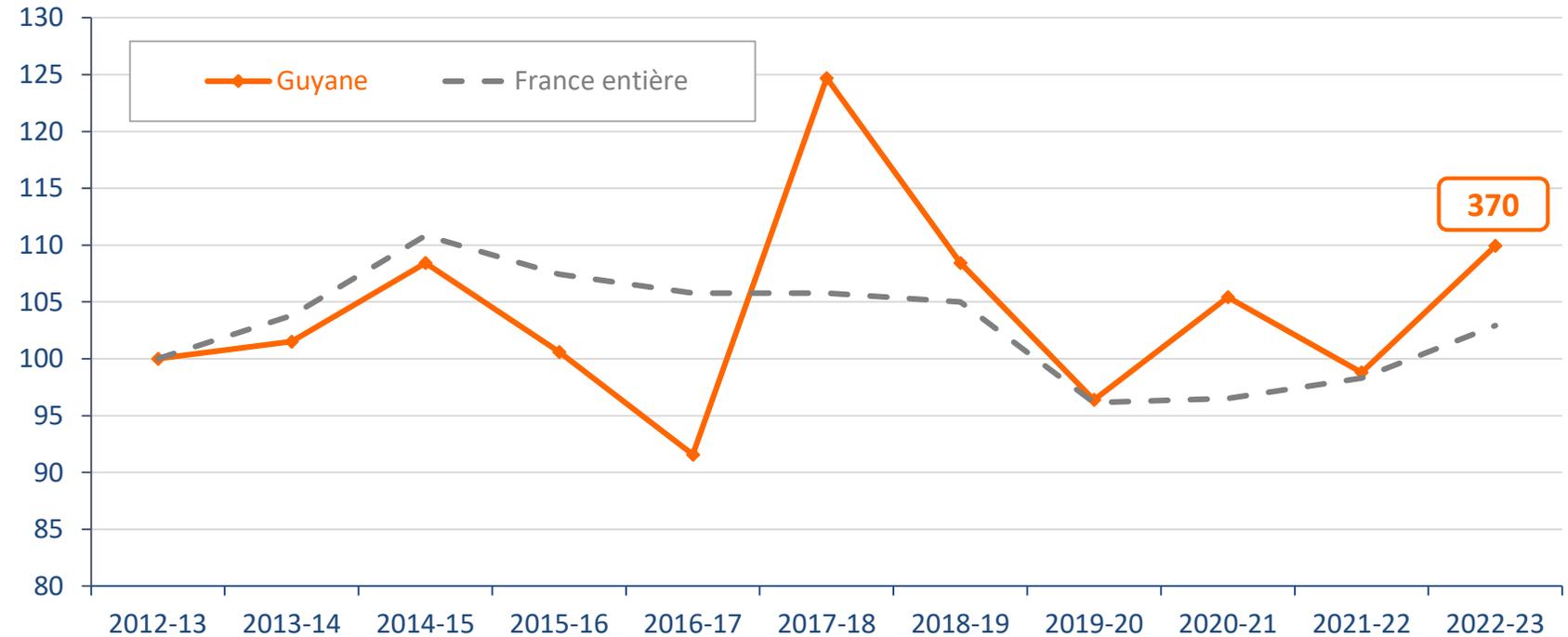


Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Depuis 2014-2015, la Guyane connaît des évolutions atypiques du nombre de créations d'associations : contraires aux tendances nationales ou nettement plus accentuées.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	29,5	22,6
Sport	11,8	16,8
Loisirs	12,2	11,5
Social	8,2	8,5
Amicales - entraide	3,5	8,5
Education - formation	4,7	5,1
Economie	9,4	4,9
Santé	4,8	5,0
Environnement	3,7	5,7
Autres ⁽¹⁾	12,1	11,3
Total	100,0	100,0

Nota :

RNA sur la période 2020-2021 à 2022-2023.

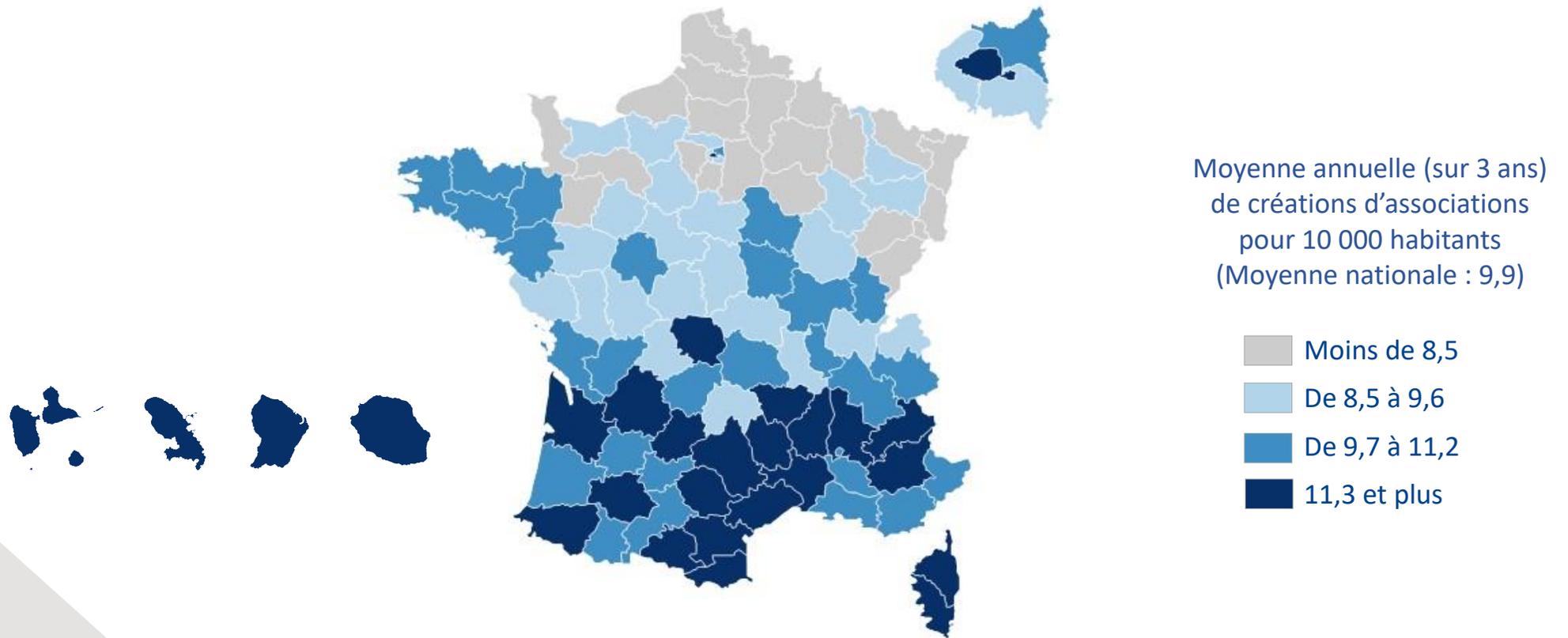
Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Proportionnellement, plus d'associations sont créées en Guyane dans la culture et dans l'économie, et nettement moins pour ce qui concerne les amicales.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région



Sources :

RNA (créations
d'associations 2020-2021 à
2022-2023)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2023)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 5 000 et 5 500 actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée régulièrement, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

L'enquête triennale réalisée en janvier 2022 a fait apparaître une diminution d'environ 15% du nombre de bénévoles engagés dans une association, par rapport à 2019. La situation était encore très marquée par la crise sanitaire qui avait écarté de nombreux bénévoles de leurs associations.

Un nouvel état des lieux a été jugé indispensable pour apprécier objectivement la situation. L'enquête exceptionnelle réalisée par l'IFOP en janvier 2023, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus, a permis de confirmer le retour progressif à la situation d'avant-crise, avec une proportion de Français bénévoles dans les associations de 23%.

D'où la confirmation, en 2023, du nombre de bénévoles estimé dans la région en 2019 :
Entre 38 000 et 42 000 bénévoles associatifs dont 16 000 à 17 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

Avertissement au lecteur



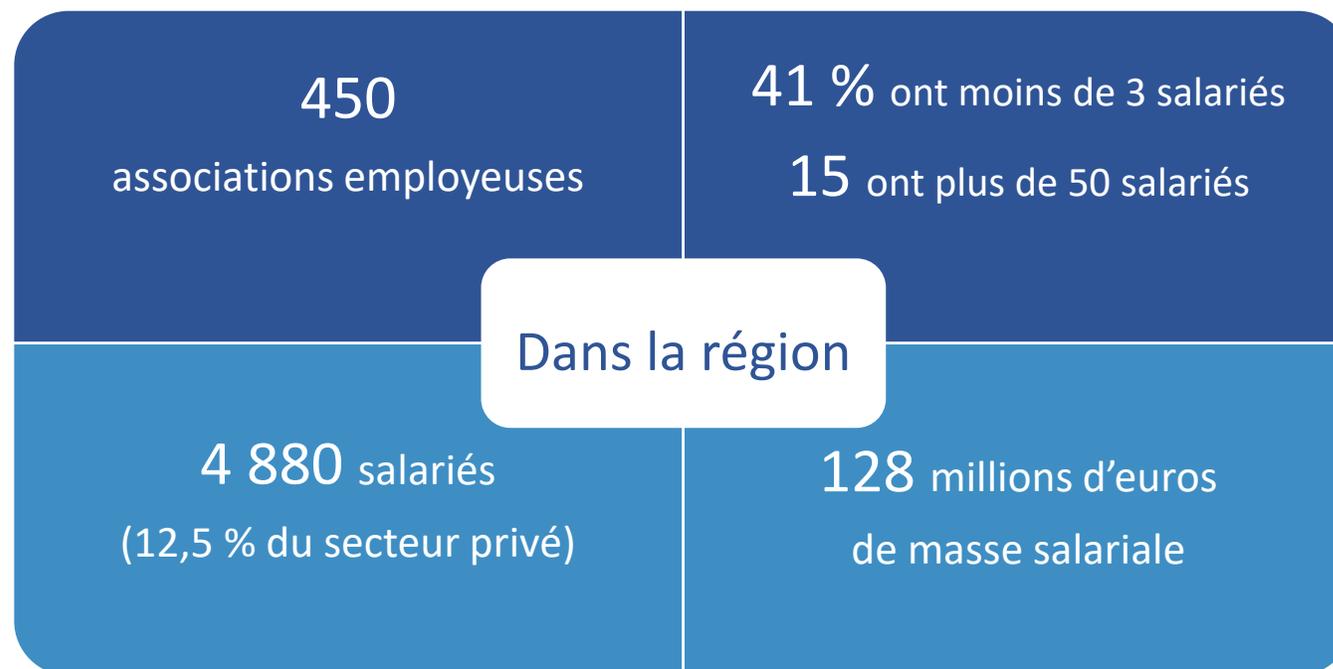
L'intégration des effectifs apprentis par l'URSSAF Caisse nationale et la MSA, en cohérence avec les données de la DARES, a conduit à construire une nouvelle série de données.

En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années.

Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes éditions.

Un enjeu économique et social fort

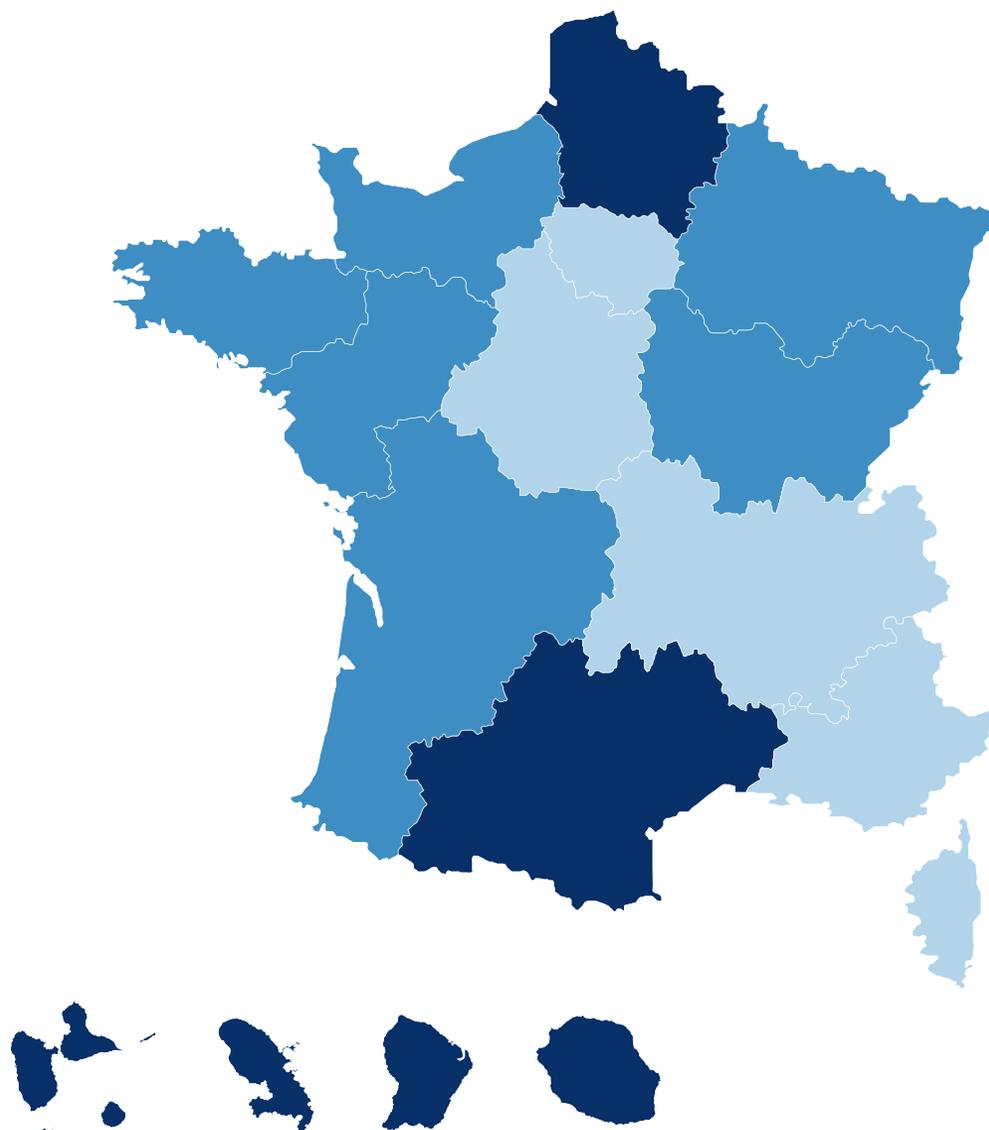
En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2022, **153 000 établissements** et **1 886 000 salariés** (**9,0%** du secteur privé).



Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Dans les régions



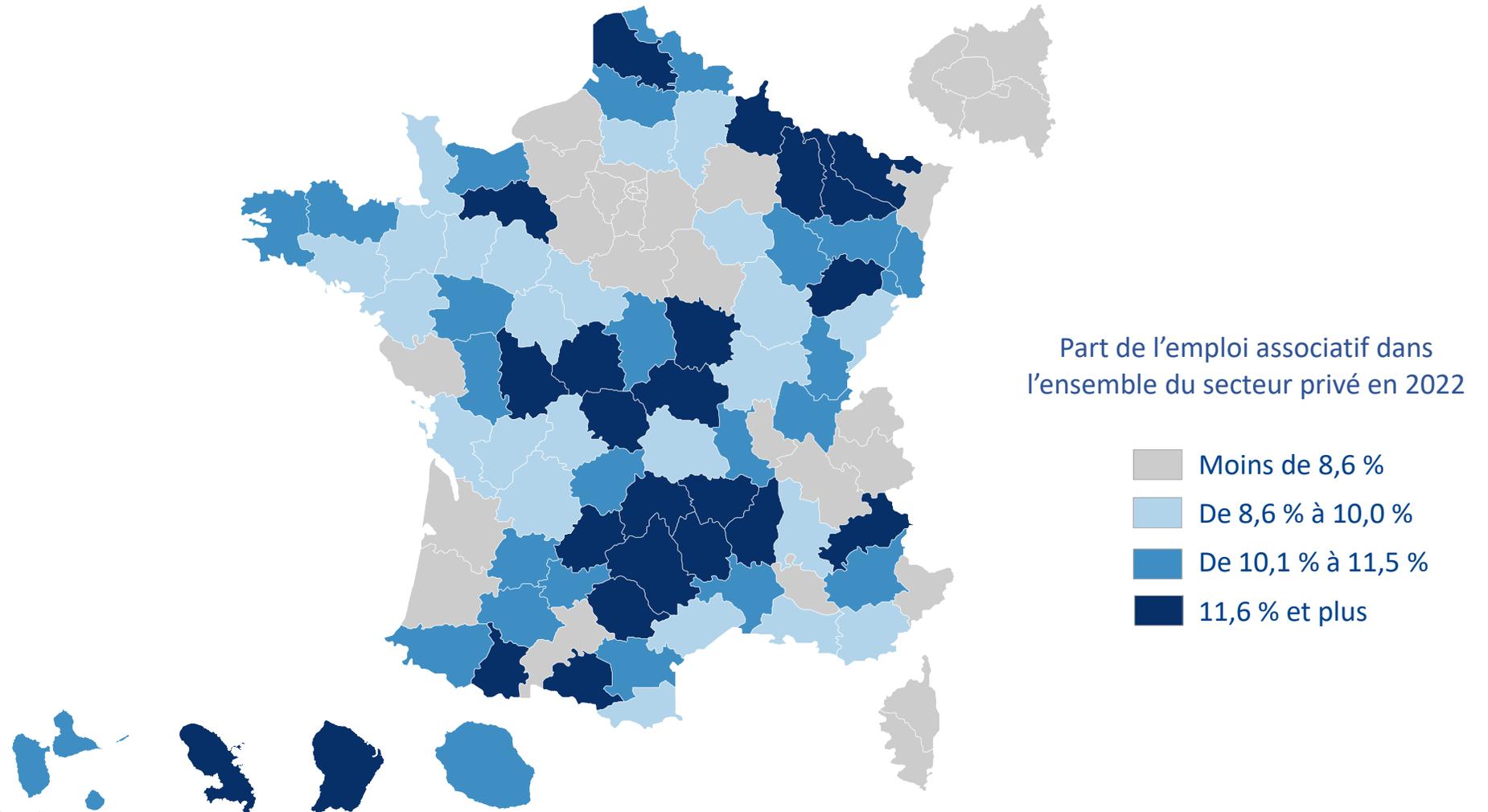
Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2022

- Moins de 9,3 %
- De 9,3 % à 10,2 %
- 10,3 % et plus %

Moyenne nationale : 9 %
Moyenne hors Ile-de-France : 9,2 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	530	10,9	11,7
Sport	100	2,0	5,4
Santé	200	4,1	7,5
Social	2 270	46,5	48,8
Loisirs	20	0,4	1,2
Culture	90	1,8	2,5
Autres activités ⁽¹⁾	400	8,2	12,7
Autres ⁽²⁾	1 270	26,0	10,2
Total	4 880	100,0	100,0

Une part importante d'associations dites non classées ailleurs (26% contre 10,2% en moyenne nationale) perturbe la lecture par secteur d'activités.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

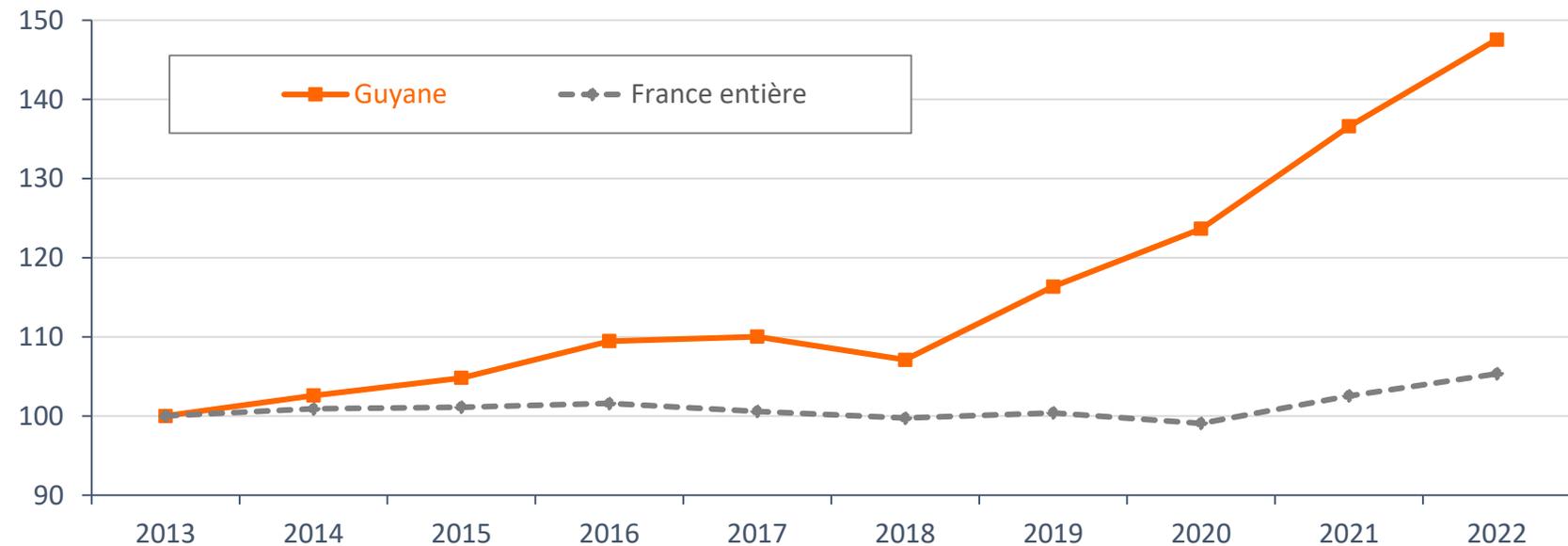
(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
D'après la nomenclature
des activités françaises de
l'INSEE (code APE).
Traitement R&S.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2013)



L'évolution en Guyane est plus dynamique qu'au plan national, tout particulièrement à partir de l'année 2019. Ici, la crise ne semble pas avoir perturbé l'emploi associatif, en 2020.

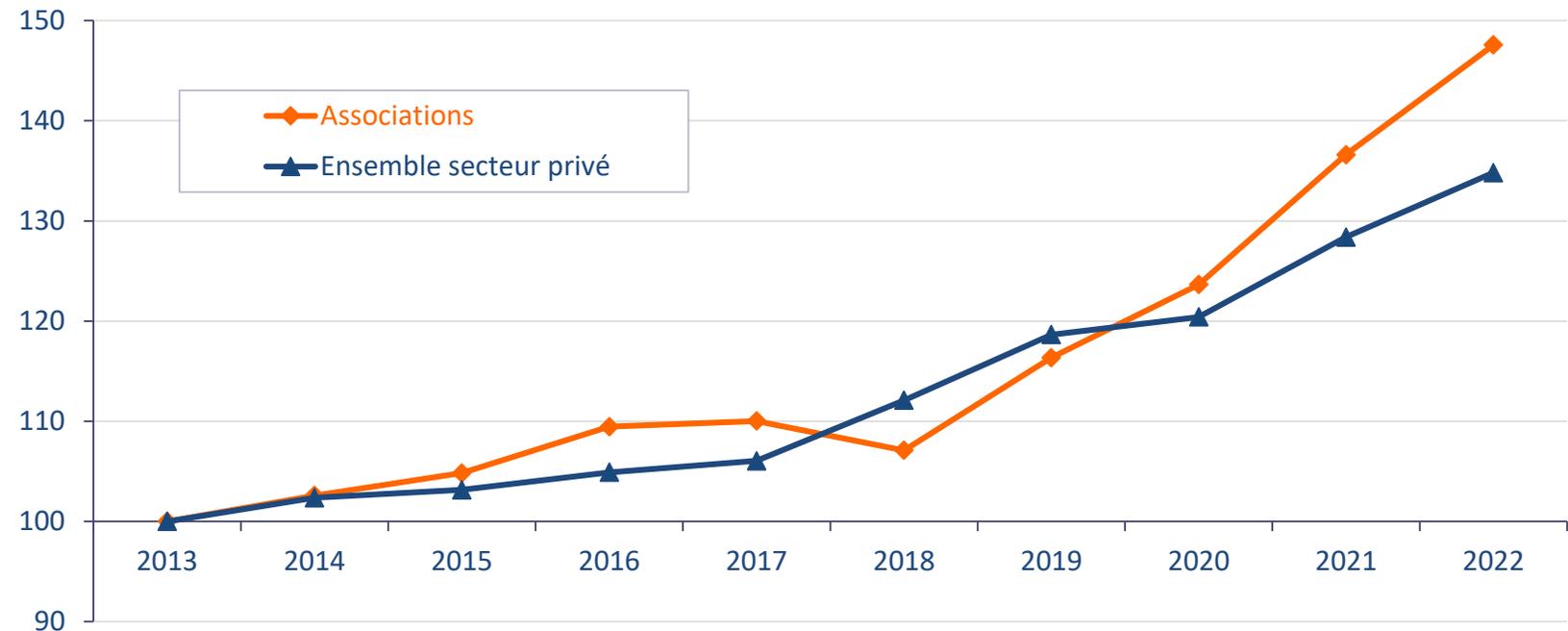
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2013)



L'année 2018, favorable pour l'ensemble de l'emploi privé, a été préjudiciable au secteur associatif. Mais il enregistre depuis une croissance forte et régulière.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2023, où en sont les associations ?



Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur. Ces enquêtes annuelles constituent un véritable baromètre.

Source : **Baromètre d'opinion des responsables associatifs**.
Dernière enquête nationale réalisée entre le 11 mai et le 22 juin 2023, auprès de 3030 responsables d'associations de toutes tailles, de tous secteurs d'activités et de toutes régions.

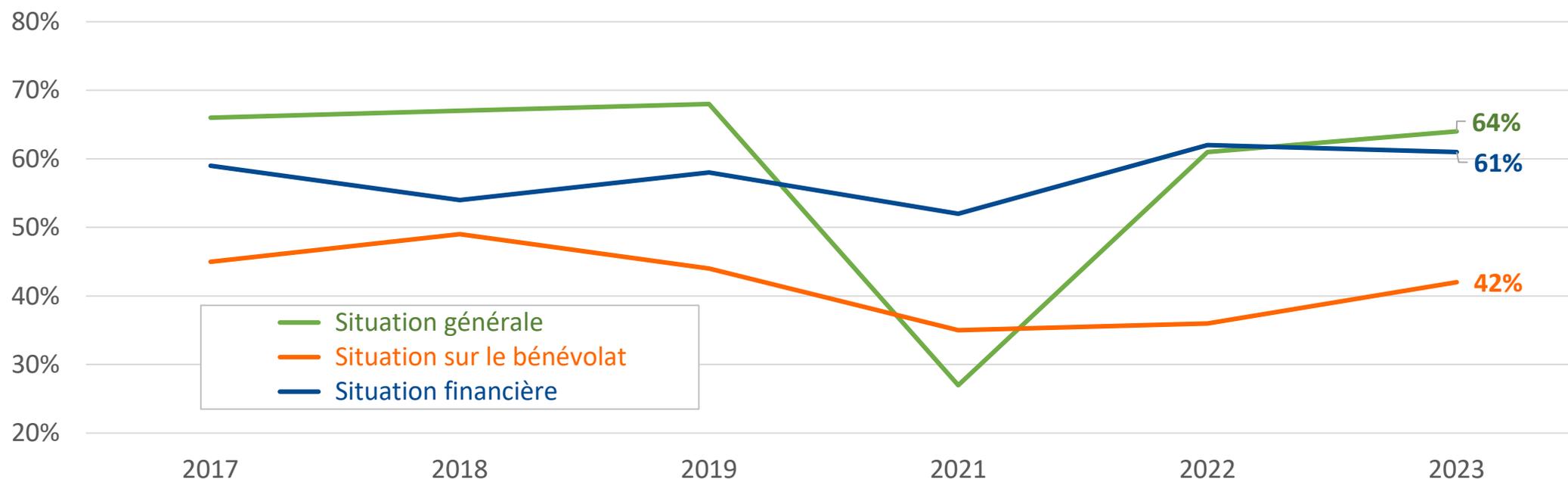
Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Le baromètre

- **Enquêtes annuelles de Recherches & Solidarités** auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
 - La situation du bénévolat
 - La situation financière
 - La situation générale de leur association
 - Les principaux sujets d'inquiétude
 - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
- Résultats traités selon la **même méthode des quotas** appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, **au printemps**.
- En 2020 et 2021, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue pour permettre aux dirigeants associatifs de pointer leurs difficultés et leurs besoins d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire. Les résultats de ces enquêtes ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.
- En 2022 puis en 2023, le questionnement a repris, à l'identique des années antérieures à la crise sanitaire.
- Les résultats sont ici présentés pour l'ensemble des associations avec un regard spécifique concernant les seules associations employeuses.

Bilan 2023 après la crise sanitaire

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :



Lecture : Au printemps 2023, 42% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant **le bénévolat**. Ils sont 61% concernant la **situation financière** et 64% concernant **la situation générale** de leur association.

L'appréciation des dirigeants sur la situation financière et la situation générale de leur association, en 2022, témoigne de leur capacité de résilience. Cependant, la situation reste tendue concernant le bénévolat et le demeure en 2023, avec une large majorité d'associations en difficultés (58%).

Aujourd'hui et demain

Appréciation de la situation générale exprimée par l'ensemble des dirigeants

	Au printemps 2023	Dans les prochains mois
Très bonne	11%	6%
Bonne	53%	52%
Sous-total	64%	58%
Difficile	30%	36%
Très difficile	5%	6%
Total	100%	100%

- 5 points

+ 6 points

Lecture : Au printemps 2023, 64% des dirigeants associatifs estiment que la situation générale de leur association est bonne ou très bonne. Ils sont 58%, s'agissant de leurs pronostics pour les prochains mois.

Différence significative entre la situation vécue au printemps 2023 et le pronostic pour la nouvelle année associative 2023-2024.

Certains projets en suspens

Envisagez-vous de nouveaux projets – ou une extension de vos activités actuelles – après l'été ?

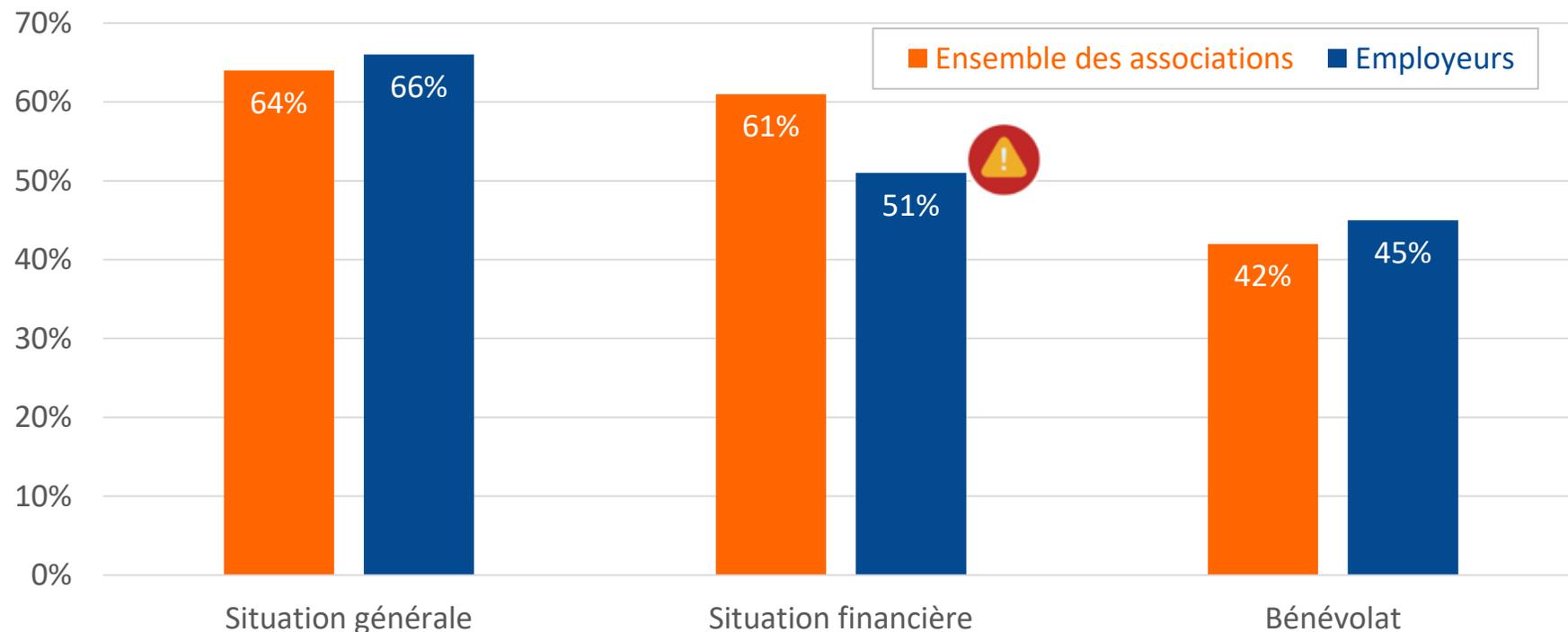
	2019	2021	2022	2023
Oui certainement	32%	26%	31%	30%
Oui peut-être	31%	24%	33%	28%
Sous-total positif	63%	50%	64%	58%
Probablement pas	18%	18%	17%	17%
Pas de nouveaux projets	9%	18%	8%	13%
Réduction d'activité	5%	5%	3%	6%
Sous-total négatif	32%	41%	28%	36%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	5%	9%	8%	6%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Lecture : Au printemps 2023, 58% des dirigeants ont des projets pour les prochains mois, dont 30% certainement et 28% peut-être.

L'année 2022 a permis de retrouver sensiblement le niveau que l'on observait avant la crise. Pour autant, la proportion des hésitants, faute d'éléments utiles, reste comparable à celle de 2021. En 2023, les ambitions sont revues à la baisse : effets de l'inflation ? Manque de bénévoles pour porter les nouveaux projets ? Manque de visibilité sur les ressources à venir ? ...

La situation des employeurs aujourd'hui

Sont jugées bonnes ou très bonnes :



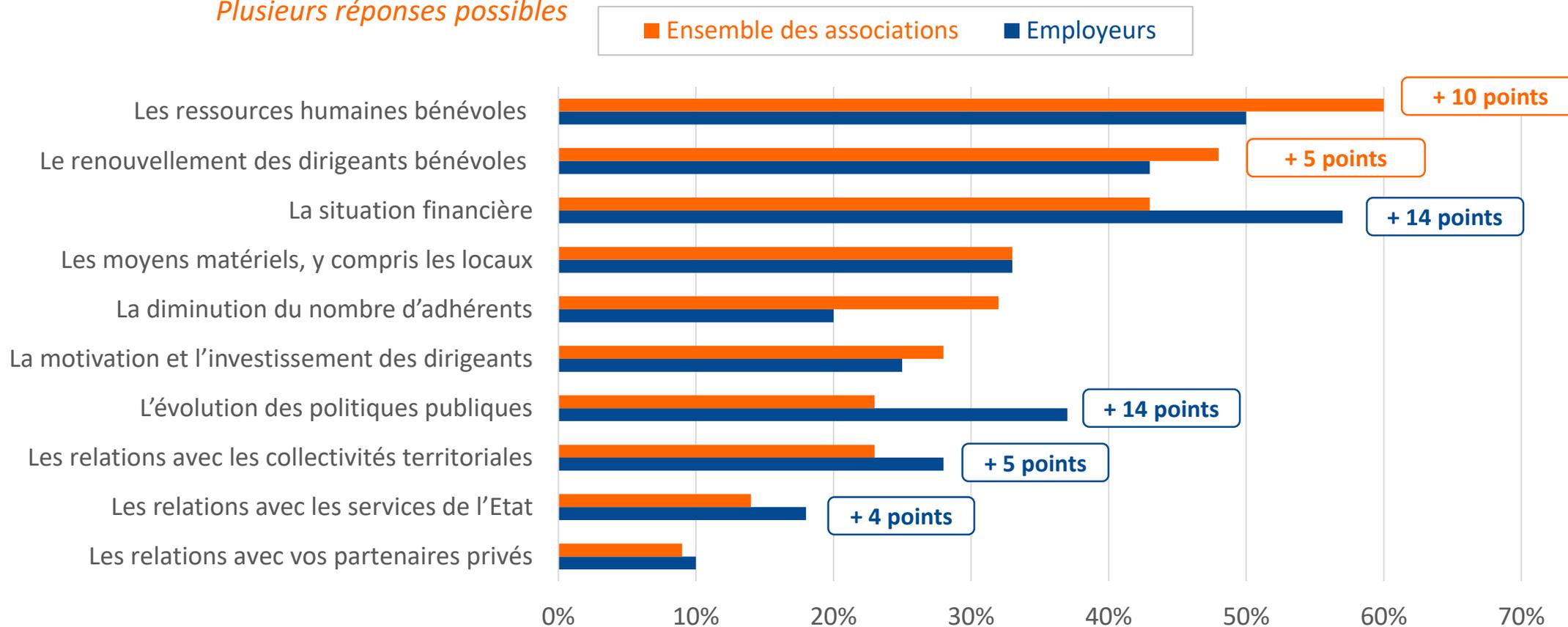
***Lecture :** Au printemps 2023, 64% de l'ensemble des dirigeants associatifs estiment que la situation générale de leur association est bonne ou très bonne. Ils sont 66% parmi les seuls employeurs*

La différence est nette concernant la situation financière, jugée nettement moins souvent favorable par les employeurs.

Les sujets d'inquiétudes

Pour les mois qui viennent, quels sujets d'inquiétude vous semblent les plus importants ?

Plusieurs réponses possibles



Le bénévolat arrive en tête (60%), suivi du renouvellement des dirigeants (48%). Les employeurs, un peu moins préoccupés au sujet du bénévolat, sont bien plus attentifs aux finances et à l'évolution des politiques publiques, notamment pour préserver l'emploi.

ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activités au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. En cohérence avec celles de l'Insee et de la Dares, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis, à compter de cette 16^{ème} édition. En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années. Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes publications.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'État), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, la **vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : 01 70 98 94 07 – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Le Mouvement associatif



Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes

Téléphone : 07 81 13 79 47

Mail : aura@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté

Téléphone : 06 99 99 71 66

Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org

Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne

Téléphone : 06 75 97 72 75

Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Site web : <https://www.lemouvementassociatifdebretagne.bzh>

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire

Téléphone : 02 38 68 02 36

Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est

Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine

Téléphone : 03 83 18 88 38

Mail : ma@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne

Téléphone : 03 26 07 72 22

Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif

Téléphone : 03 88 23 26 38

Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif



Le Mouvement associatif Hauts-de-France

Téléphone : 03 22 72 07 34

Mail : contact@lmahdf.org

Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif Ile-de-France

Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Site Web : <https://lemouvementassociatif-idf.org/>

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine

Téléphone : 06 22 79 94 40

Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie

Téléphone : 06 52 09 28 47

Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com

Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie

Téléphone : 05 62 21 59 19

Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire

Téléphone : 02 51 86 33 12

Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA

Téléphone : 04 91 14 22 57

Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion

Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-lareunion.org

Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

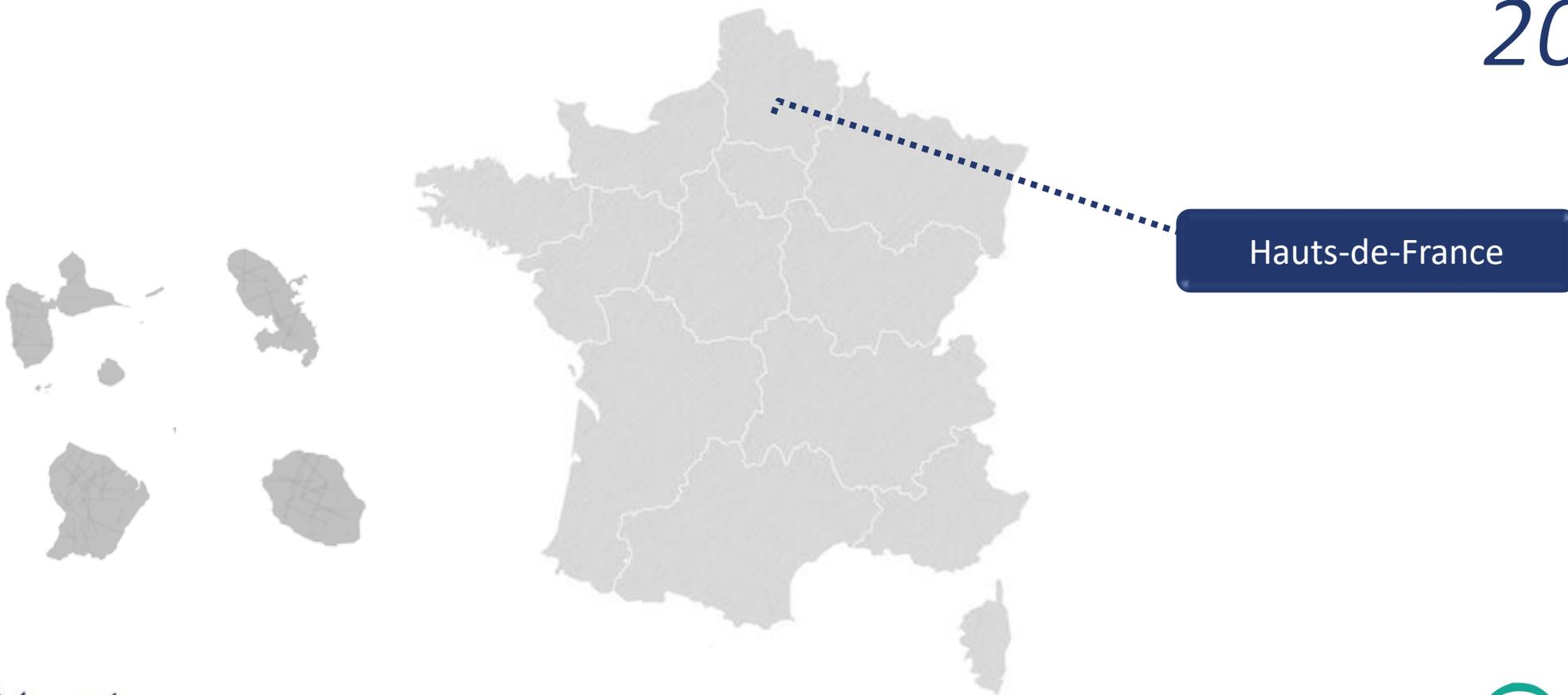
Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 16^{ème} édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Christine LIN - Guillaume FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés
2023



AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 16^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2023. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2023, où en sont les associations ?
6. Annexes

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

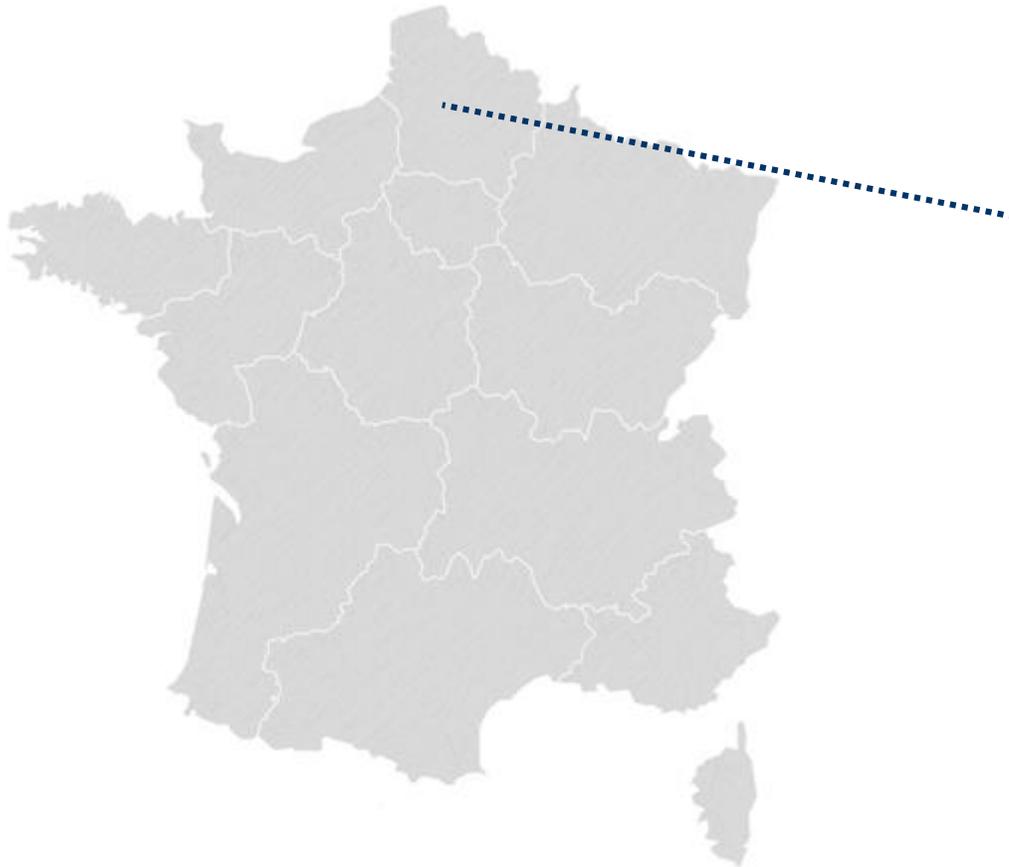


Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres

Hauts-de-France



- 5 départements et **3 787** communes
- **5 980 697** habitants (2023)
Soit **9,1 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2022) : **25,0 %**
(France métropolitaine : 23,3 %)
- Part des 75 ans et plus (2022) : **8,7 %**
(France métropolitaine : 10,2 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2022 : **8,7 %**
(France métropolitaine : 6,9 %)
- Taux de pauvreté (2020) : **17,2 %**
(France métropolitaine : 14,4 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

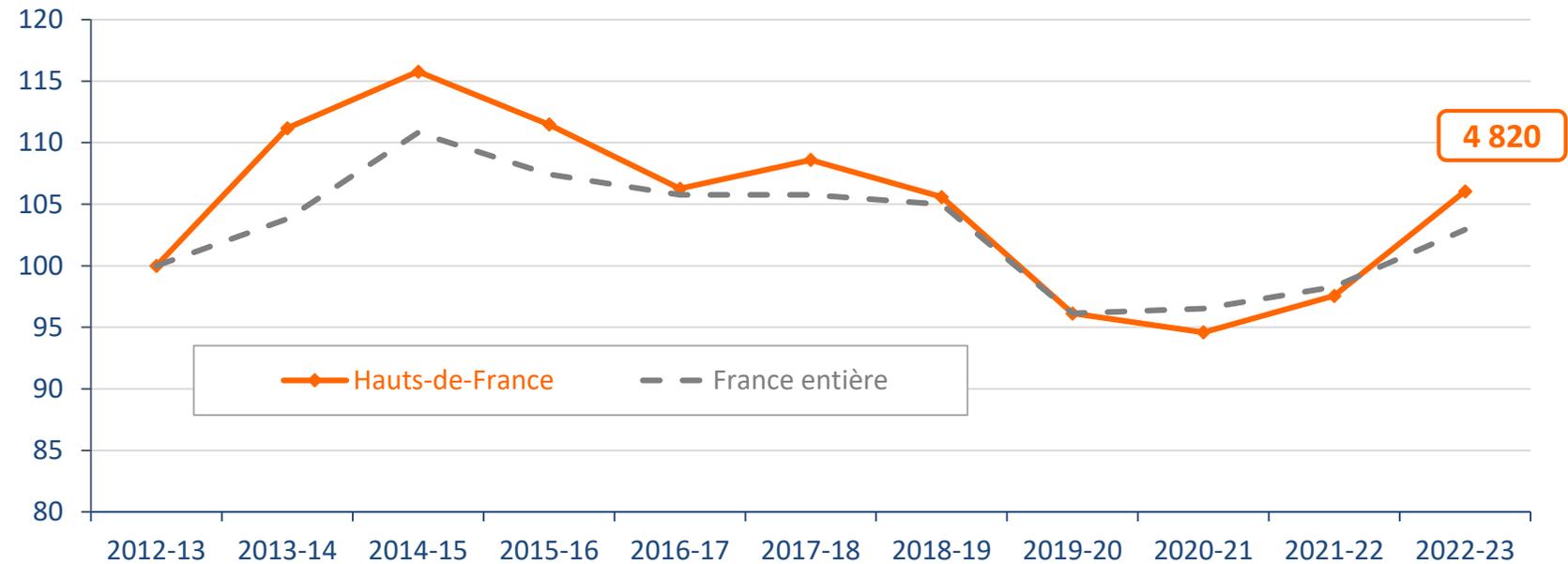


Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Les deux courbes sont assez proches, avec un rythme de créations un peu plus soutenu dans la région au début de la période observée, puis en 2022-2023.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	19,8	22,6
Sport	19,1	16,8
Loisirs	12,3	11,5
Social	9,4	8,5
Amicales - entraide	5,9	8,5
Education - formation	8,1	5,1
Economie	4,4	4,9
Santé	5,5	5,0
Environnement	5,5	5,7
Autres ⁽¹⁾	10,0	11,3
Total	100,0	100,0

Nota :

RNA sur la période 2020-2021 à 2022-2023.

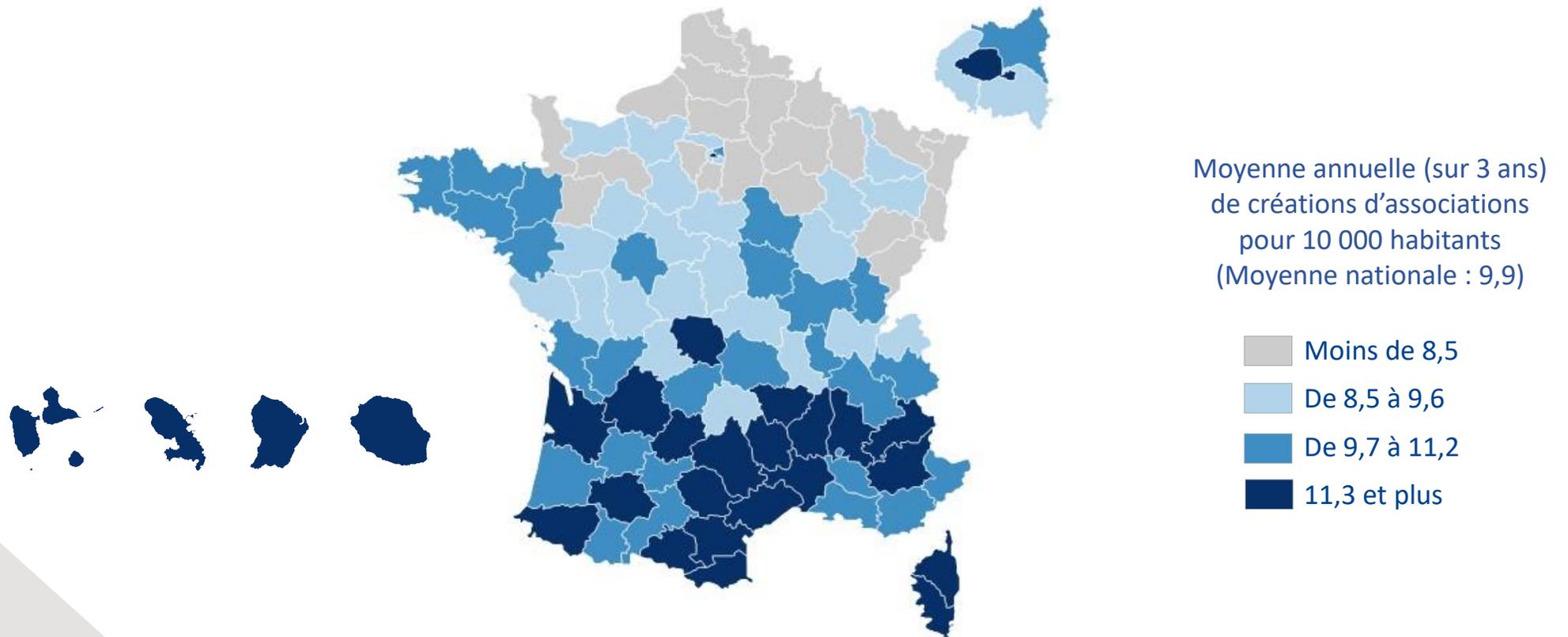
Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Proportionnellement, dans la région, davantage d'associations sont créées dans le sport et l'éducation-formation ; un peu moins dans la culture et les amicales.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région



Sources :

RNA (créations
d'associations 2020-2021 à
2022-2023)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2023)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 105 000 et 110 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée régulièrement, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

L'enquête triennale réalisée en janvier 2022 a fait apparaître une diminution d'environ 15% du nombre de bénévoles engagés dans une association, par rapport à 2019. La situation était encore très marquée par la crise sanitaire qui avait écarté de nombreux bénévoles de leurs associations.

Un nouvel état des lieux a été jugé indispensable pour apprécier objectivement la situation. L'enquête exceptionnelle réalisée par l'IFOP en janvier 2023, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus, a permis de confirmer le retour progressif à la situation d'avant-crise, avec une proportion de Français bénévoles dans les associations de 23%.

D'où la confirmation, en 2023, du nombre de bénévoles estimé dans la région en 2019 :
Entre 980 000 et 1 020 000 de bénévoles associatifs dont 410 000 à 420 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

Avertissement au lecteur



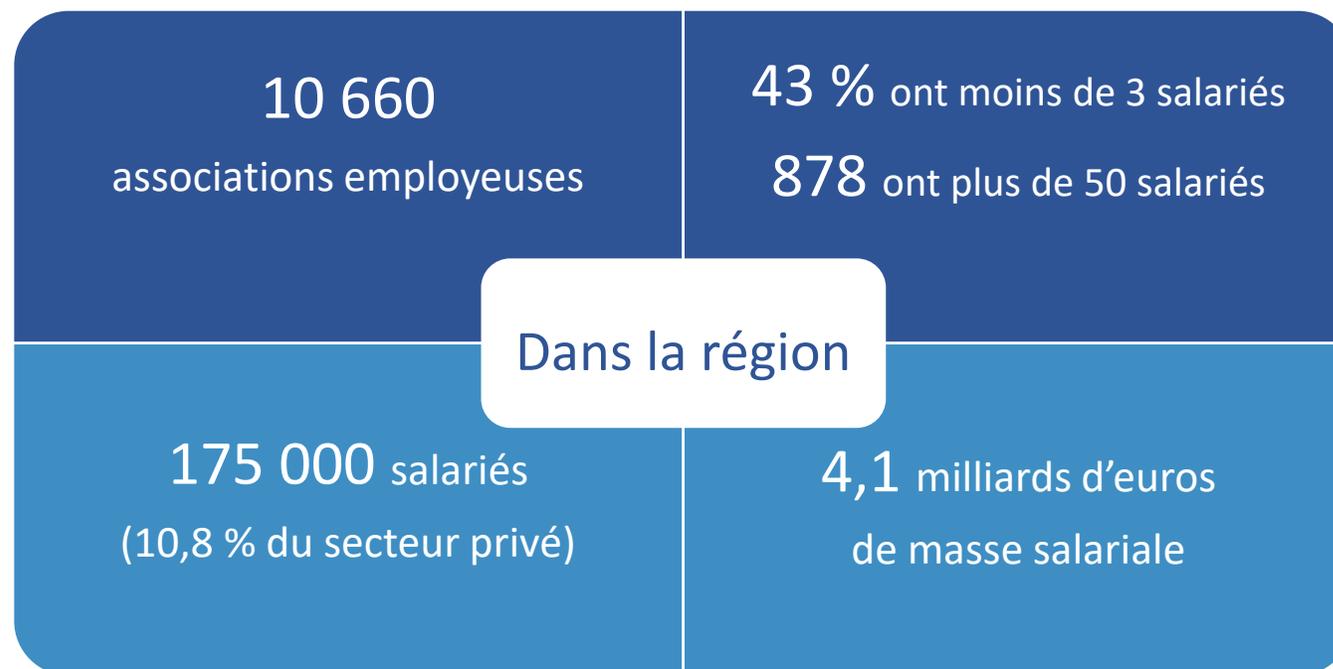
L'intégration des effectifs apprentis par l'URSSAF Caisse nationale et la MSA, en cohérence avec les données de la DARES, a conduit à construire une nouvelle série de données.

En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années.

Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes éditions.

Un enjeu économique et social fort

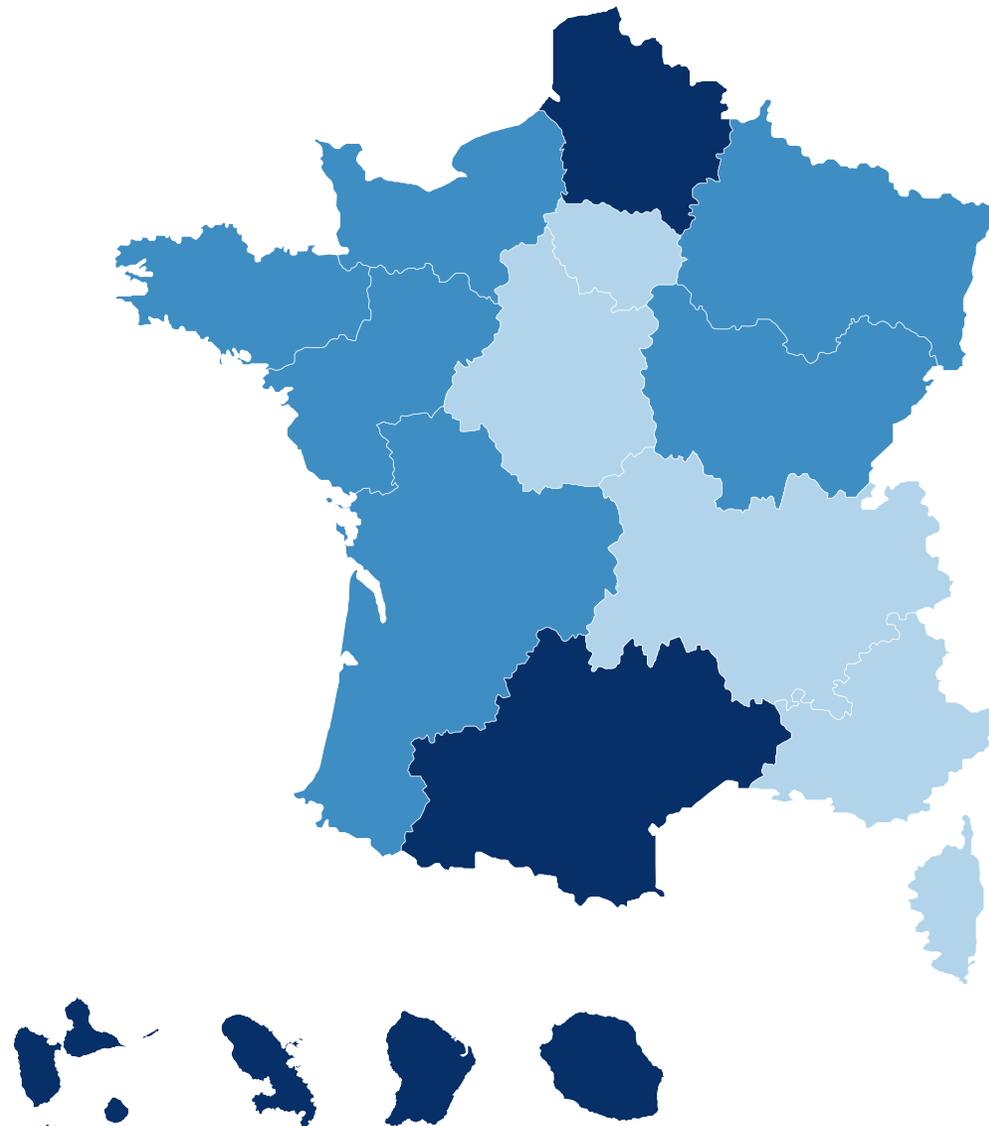
En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2022, **153 000 établissements** et **1 886 000 salariés** (**9,0%** du secteur privé).



Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Dans les régions



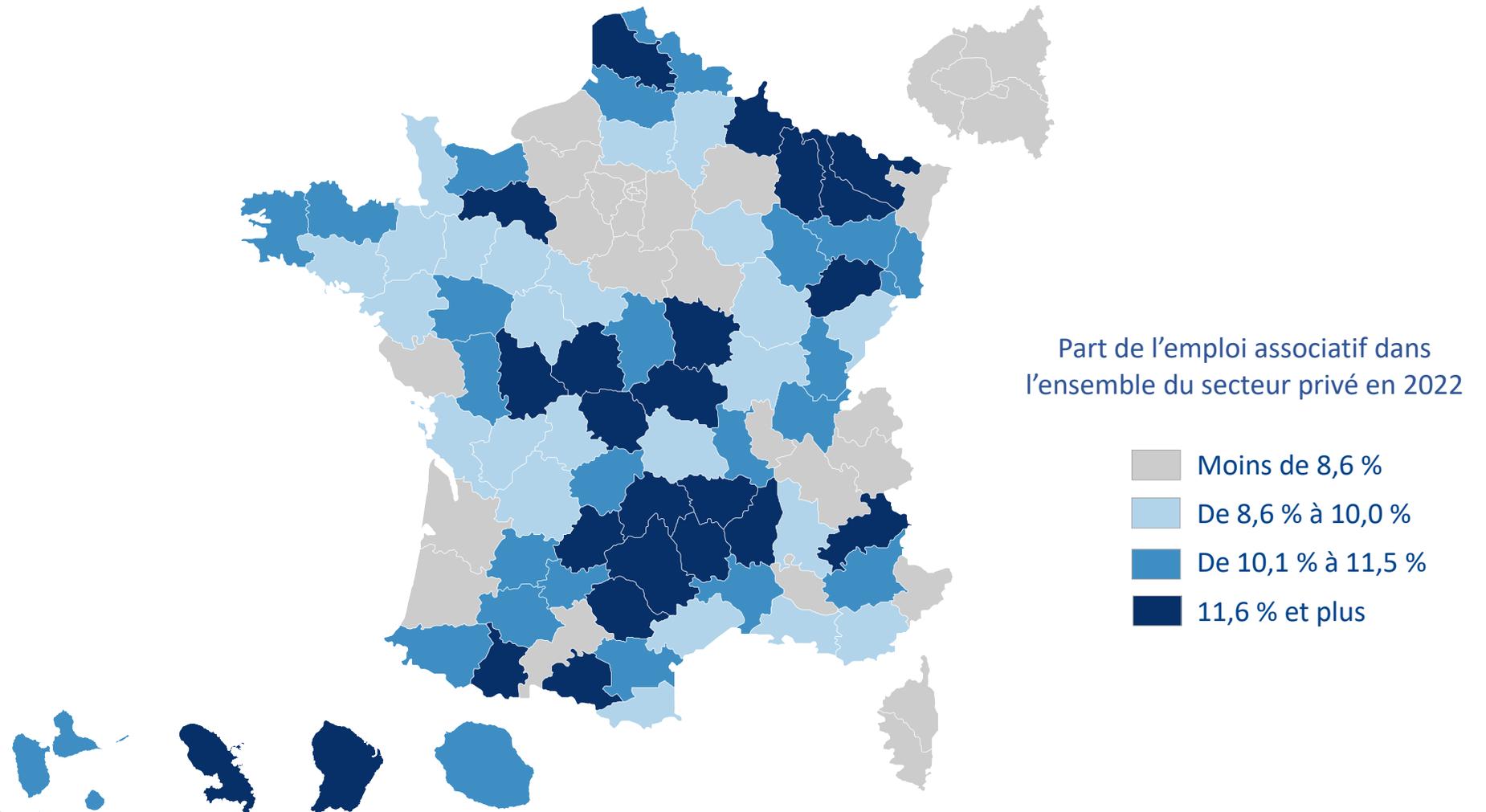
Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2022

- Moins de 9,3 %
- De 9,3 % à 10,2 %
- 10,3 % et plus %

Moyenne nationale : 9 %
Moyenne hors Ile-de-France : 9,2 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	22 100	12,6	11,7
Sport	6 370	3,6	5,4
Santé	10 160	5,8	7,5
Social	98 320	56,2	48,8
Loisirs	1 140	0,7	1,2
Culture	3 370	1,9	2,5
Autres activités ⁽¹⁾	21 280	12,2	12,7
Autres ⁽²⁾	12 260	7,0	10,2
Total	175 000	100,0	100,0

La répartition régionale se distingue des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs nettement plus forte dans le secteur social, et un peu plus faible dans le sport, la santé, les loisirs et la culture.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

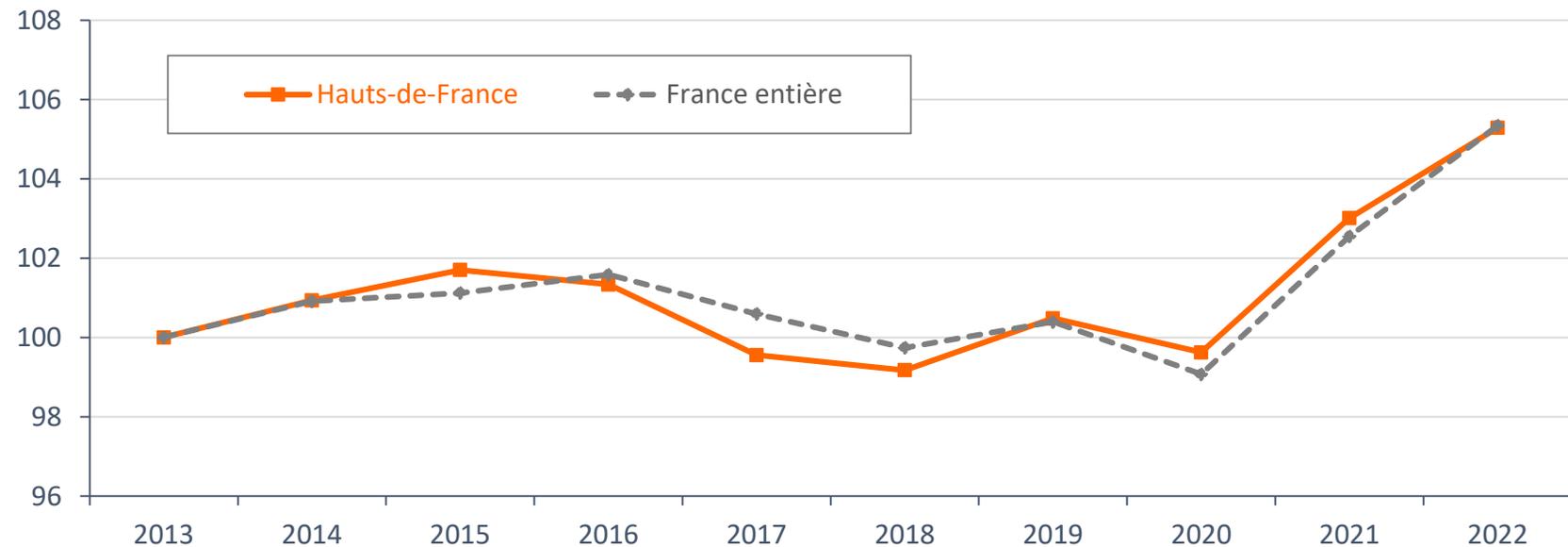
(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
D'après la nomenclature
des activités françaises de
l'INSEE (code APE).
Traitement R&S.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2013)



Depuis 2013, l'évolution de l'emploi associatif régional suit de près les tendances nationales, avec un même repli en 2020, sous les effets de la crise, et une même reprise depuis 2021.

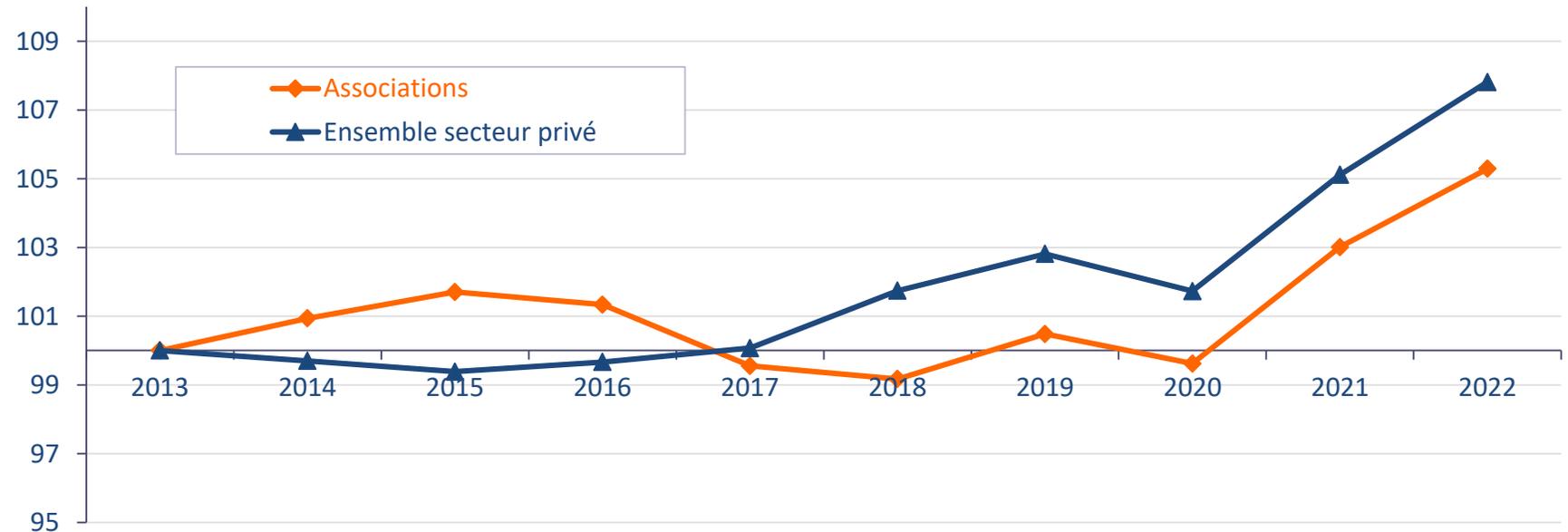
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2013)



Les deux courbes se croisent en 2017 car le secteur privé enregistre une nette progression en 2018 et 2019. Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire, la reprise permet au secteur associatif et à l'ensemble privé d'atteindre leur meilleur niveau de la décennie.

Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2023, où en sont les associations ?



Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur. Ces enquêtes annuelles constituent un véritable baromètre.

Source : **Baromètre d'opinion des responsables associatifs**.
Dernière enquête nationale réalisée entre le 11 mai et le 22 juin 2023, auprès de 3030 responsables d'associations de toutes tailles, de tous secteurs d'activités et de toutes régions.

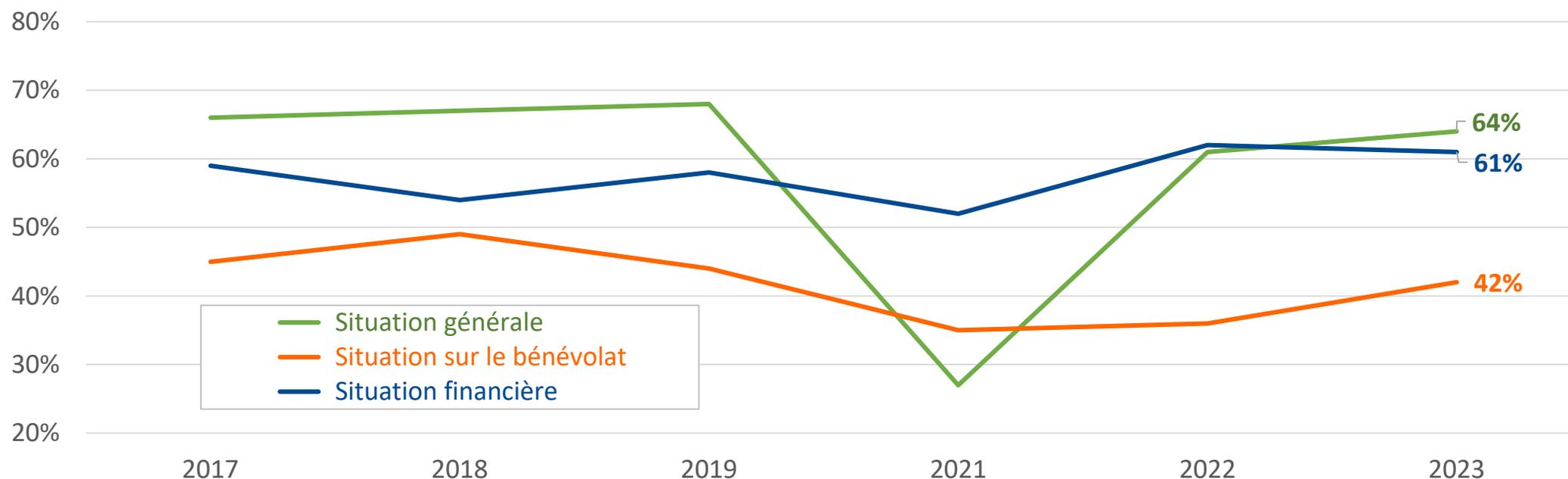
Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Le baromètre

- **Enquêtes annuelles de Recherches & Solidarités** auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
 - La situation du bénévolat
 - La situation financière
 - La situation générale de leur association
 - Les principaux sujets d'inquiétude
 - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
- Résultats traités selon la **même méthode des quotas** appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, **au printemps**.
- En 2020 et 2021, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue pour permettre aux dirigeants associatifs de pointer leurs difficultés et leurs besoins d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire. Les résultats de ces enquêtes ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.
- En 2022 puis en 2023, le questionnement a repris, à l'identique des années antérieures à la crise sanitaire.
- Les résultats sont ici présentés pour l'ensemble des associations avec un regard spécifique concernant les seules associations employeuses.

Bilan 2023 après la crise sanitaire

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :



Lecture : Au printemps 2023, 42% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant **le bénévolat**. Ils sont 61% concernant la **situation financière** et 64% concernant **la situation générale** de leur association.

L'appréciation des dirigeants sur la situation financière et la situation générale de leur association, en 2022, témoigne de leur capacité de résilience. Cependant, la situation reste tendue concernant le bénévolat et le demeure en 2023, avec une large majorité d'associations en difficultés (58%).

Aujourd'hui et demain

Appréciation de la situation générale exprimée par l'ensemble des dirigeants

	Au printemps 2023	Dans les prochains mois
Très bonne	11%	6%
Bonne	53%	52%
Sous-total	64%	58%
Difficile	30%	36%
Très difficile	5%	6%
Total	100%	100%

- 5 points

+ 6 points

Lecture : Au printemps 2023, 64% des dirigeants associatifs estiment que la situation générale de leur association est bonne ou très bonne. Ils sont 58%, s'agissant de leurs pronostics pour les prochains mois.

Différence significative entre la situation vécue au printemps 2023 et le pronostic pour la nouvelle année associative 2023-2024.

Certains projets en suspens

Envisagez-vous de nouveaux projets – ou une extension de vos activités actuelles – après l'été ?

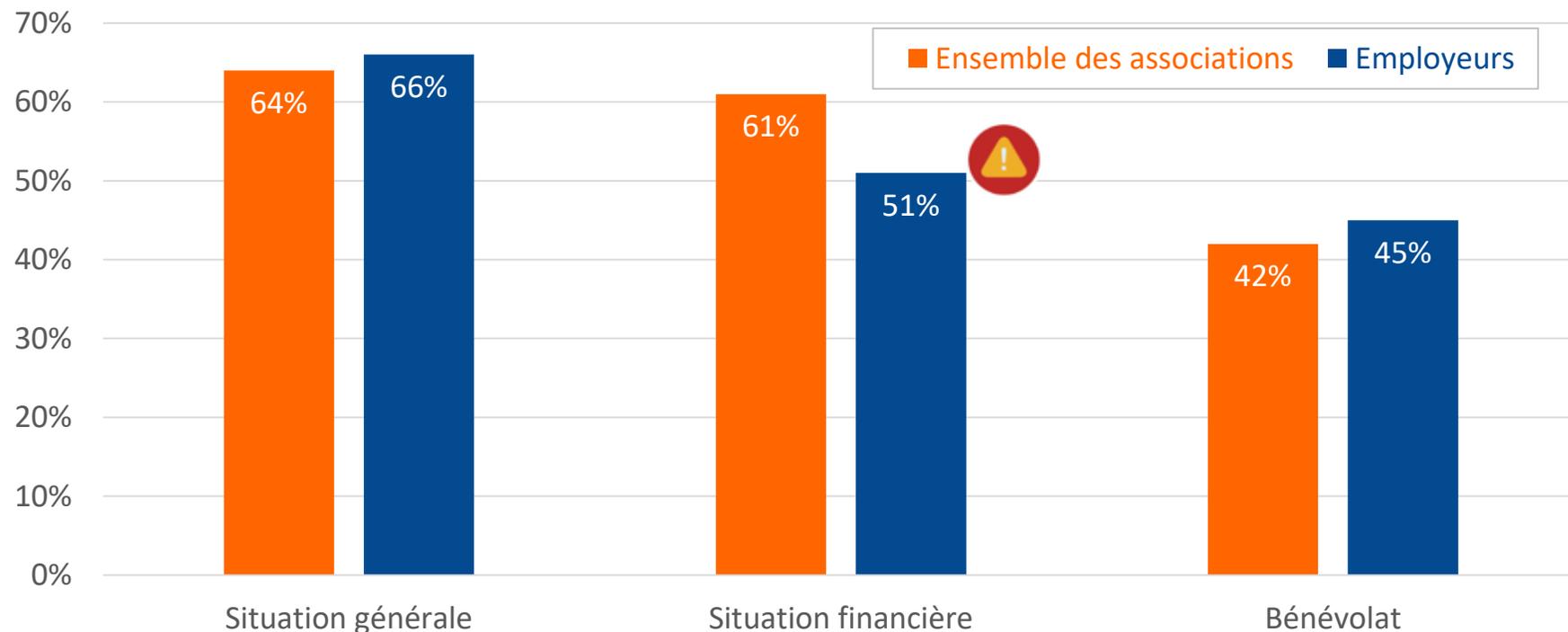
	2019	2021	2022	2023
Oui certainement	32%	26%	31%	30%
Oui peut-être	31%	24%	33%	28%
Sous-total positif	63%	50%	64%	58%
Probablement pas	18%	18%	17%	17%
Pas de nouveaux projets	9%	18%	8%	13%
Réduction d'activité	5%	5%	3%	6%
Sous-total négatif	32%	41%	28%	36%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	5%	9%	8%	6%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Lecture : Au printemps 2023, 58% des dirigeants ont des projets pour les prochains mois, dont 30% certainement et 28% peut-être.

L'année 2022 a permis de retrouver sensiblement le niveau que l'on observait avant la crise. Pour autant, la proportion des hésitants, faute d'éléments utiles, reste comparable à celle de 2021. En 2023, les ambitions sont revues à la baisse : effets de l'inflation ? Manque de bénévoles pour porter les nouveaux projets ? Manque de visibilité sur les ressources à venir ? ...

La situation des employeurs aujourd'hui

Sont jugées bonnes ou très bonnes :



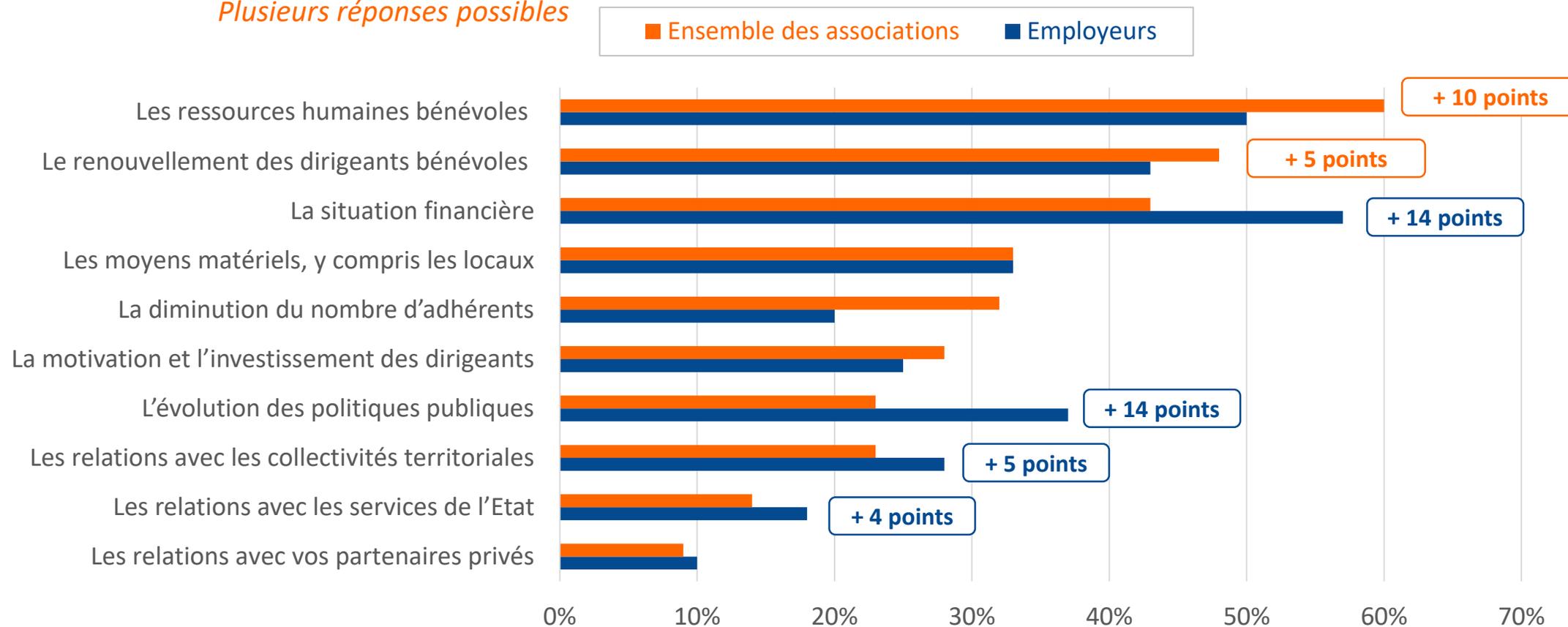
***Lecture :** Au printemps 2023, 64% de l'ensemble des dirigeants associatifs estiment que la situation générale de leur association est bonne ou très bonne. Ils sont 66% parmi les seuls employeurs*

La différence est nette concernant la situation financière, jugée nettement moins souvent favorable par les employeurs.

Les sujets d'inquiétudes

Pour les mois qui viennent, quels sujets d'inquiétude vous semblent les plus importants ?

Plusieurs réponses possibles



Le bénévolat arrive en tête (60%), suivi du renouvellement des dirigeants (48%). Les employeurs, un peu moins préoccupés au sujet du bénévolat, sont bien plus attentifs aux finances et à l'évolution des politiques publiques, notamment pour préserver l'emploi.

ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activités au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. En cohérence avec celles de l'Insee et de la Dares, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis, à compter de cette 16^{ème} édition. En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années. Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes publications.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'État), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Le Mouvement associatif



Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes

Téléphone : 07 81 13 79 47

Mail : aura@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté

Téléphone : 06 99 99 71 66

Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org

Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne

Téléphone : 06 75 97 72 75

Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Site web : <https://www.lemouvementassociatifdebretagne.bzh>

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire

Téléphone : 02 38 68 02 36

Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est

Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine

Téléphone : 03 83 18 88 38

Mail : ma@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne

Téléphone : 03 26 07 72 22

Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif

Téléphone : 03 88 23 26 38

Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif



Le Mouvement associatif Hauts-de-France

Téléphone : 03 22 72 07 34

Mail : contact@lmahdf.org

Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif Ile-de-France

Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Site Web : <https://lemouvementassociatif-idf.org/>

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine

Téléphone : 06 22 79 94 40

Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie

Téléphone : 06 52 09 28 47

Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com

Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie

Téléphone : 05 62 21 59 19

Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire

Téléphone : 02 51 86 33 12

Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA

Téléphone : 04 91 14 22 57

Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion

Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-lareunion.org

Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

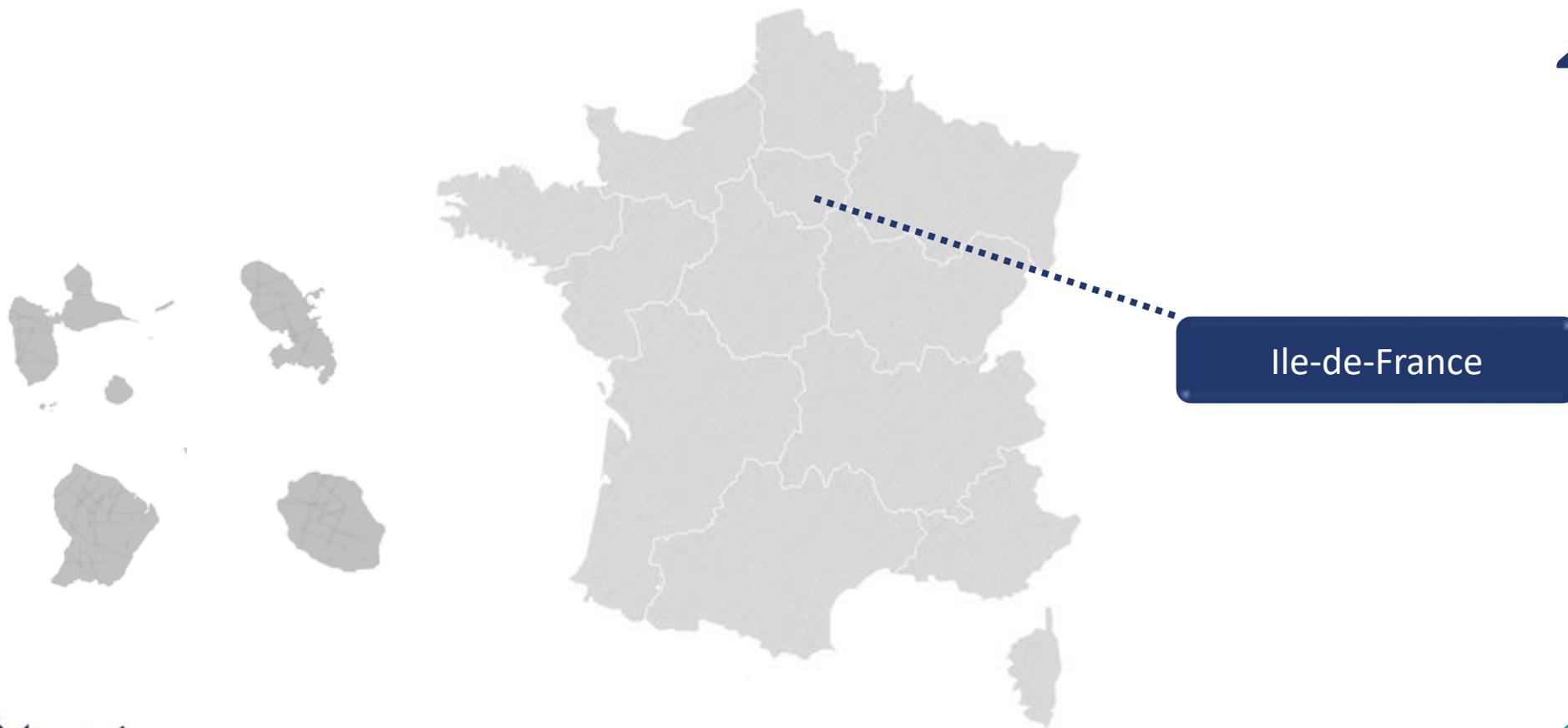
Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 16^{ème} édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Christine LIN - Guillaume FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés
2023



AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 16^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2023. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2023, où en sont les associations ?
6. Annexes

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Ile-de-France

- 8 départements et **1 268** communes
- **12 358 932** habitants (2023)
Soit **18,8 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2022) : **25,1 %**
(France métropolitaine : 23,3 %)
- Part des 75 ans et plus (2022) : **7,5 %**
(France métropolitaine : 10,2 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2022 : **6,8 %**
(France métropolitaine : 6,9 %)
- Taux de pauvreté (2020) : **15,5 %**
(France métropolitaine : 14,4 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

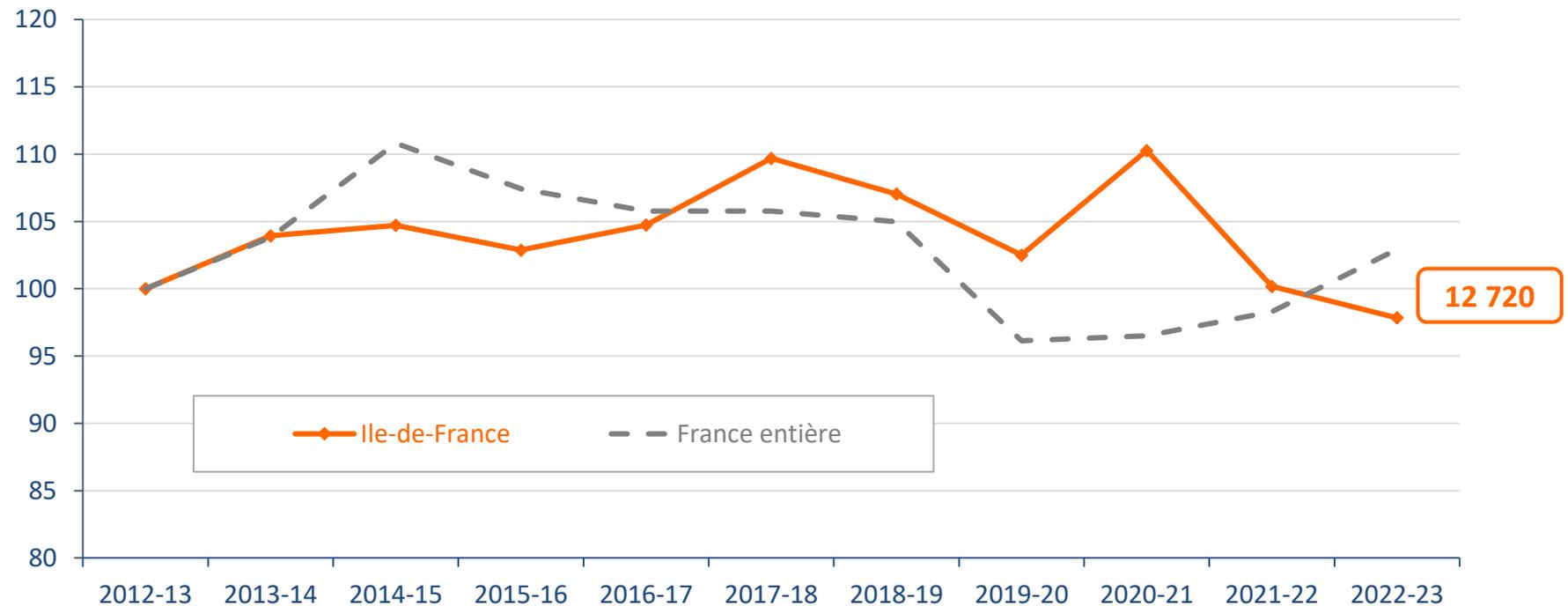


Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Les créations d'associations en Ile-de-France évoluent à un rythme différent de celui observé au plan national. Le repli en 2019-2020, sous les effets de la crise sanitaire, est moins prononcé. Le rebond dès l'année suivante et le repli des deux dernières années sont atypiques.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	23,6	22,6
Sport	10,3	16,8
Loisirs	7,4	11,5
Social	10,9	8,5
Amicales - entraide	12,3	8,5
Education - formation	5,9	5,1
Economie	4,3	4,9
Santé	5,0	5,0
Environnement	4,4	5,7
Autres ⁽¹⁾	15,8	11,3
Total	100,0	100,0

Nota :

RNA sur la période 2020-2021 à 2022-2023.

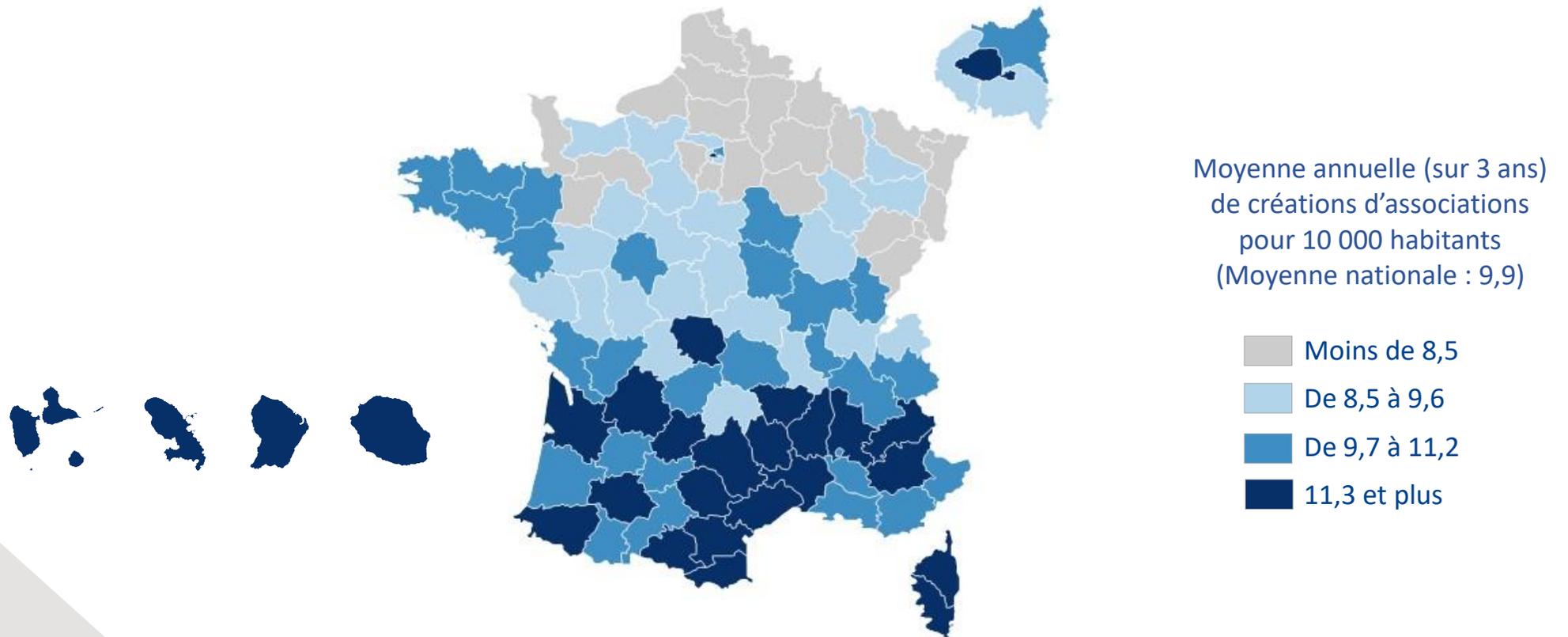
Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Proportionnellement, un peu plus d'associations sont créées, en Ile-de-France, dans le secteur social et sous le thème « amicales – entraide ». Moins dans le sport et les loisirs.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région



Sources :

RNA (créations
d'associations 2020-2021 à
2022-2023)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2023)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 227 000 et 243 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée régulièrement, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

L'enquête triennale réalisée en janvier 2022 a fait apparaître une diminution d'environ 15% du nombre de bénévoles engagés dans une association, par rapport à 2019. La situation était encore très marquée par la crise sanitaire qui avait écarté de nombreux bénévoles de leurs associations.

Un nouvel état des lieux a été jugé indispensable pour apprécier objectivement la situation. L'enquête exceptionnelle réalisée par l'IFOP en janvier 2023, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus, a permis de confirmer le retour progressif à la situation d'avant-crise, avec une proportion de Français bénévoles dans les associations de 23%.

D'où la confirmation, en 2023, du nombre de bénévoles estimé dans la région en 2019 :
Entre 2 et 2,15 millions de bénévoles associatifs dont 850 000 à 900 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

Avertissement au lecteur



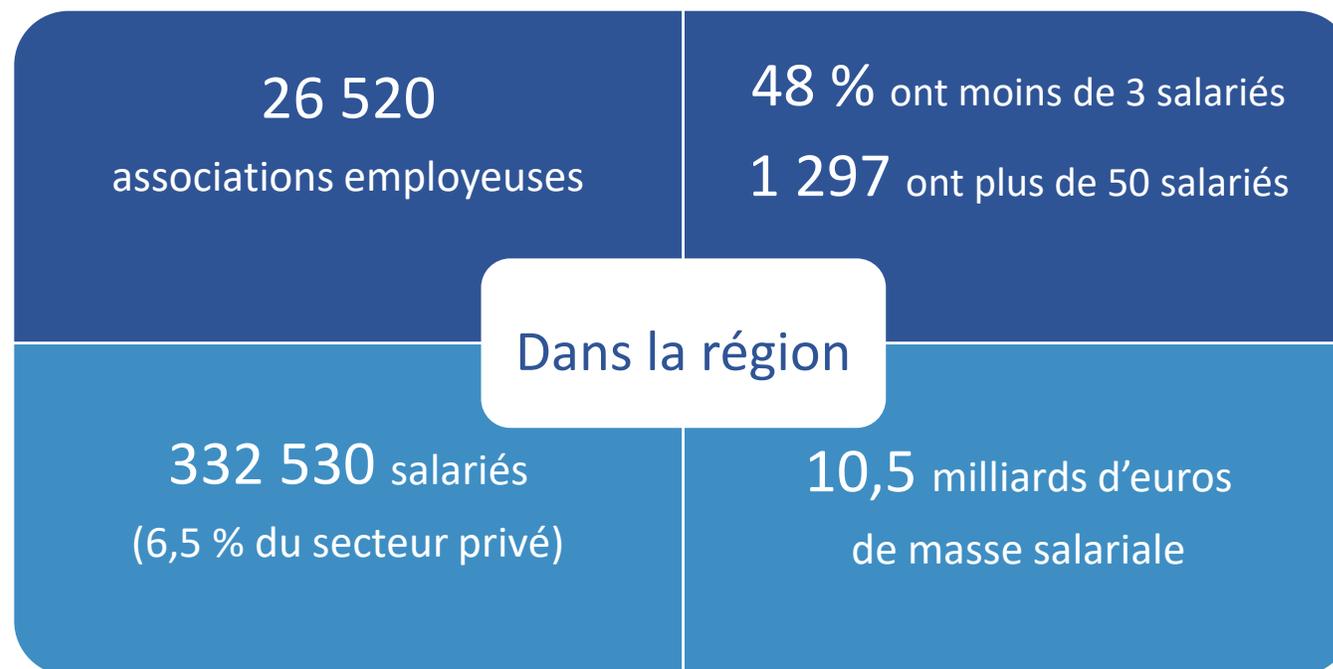
L'intégration des effectifs apprentis par l'URSSAF Caisse nationale et la MSA, en cohérence avec les données de la DARES, a conduit à construire une nouvelle série de données.

En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années.

Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes éditions.

Un enjeu économique et social fort

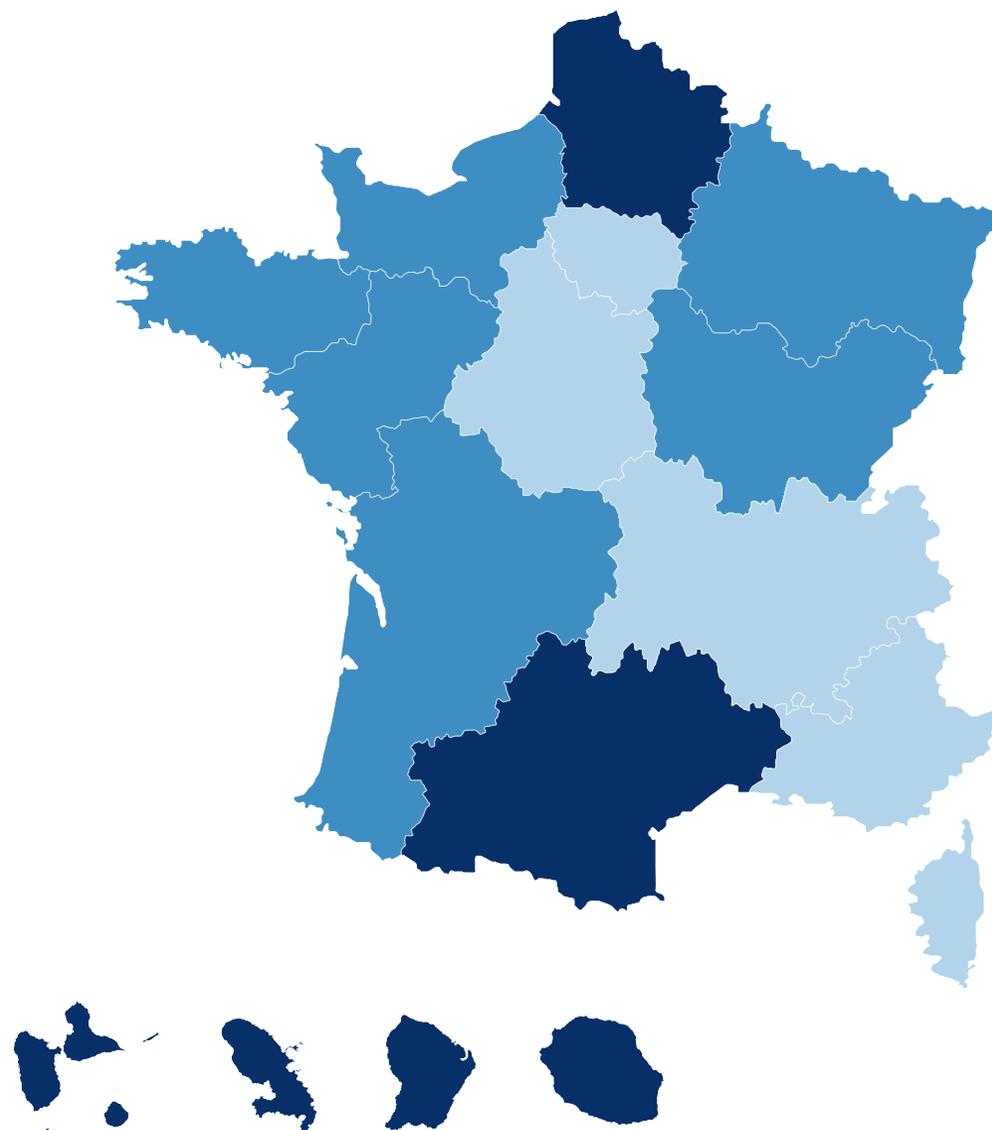
En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2022, **153 000 établissements** et **1 886 000 salariés** (**9,0%** du secteur privé).



Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Dans les régions



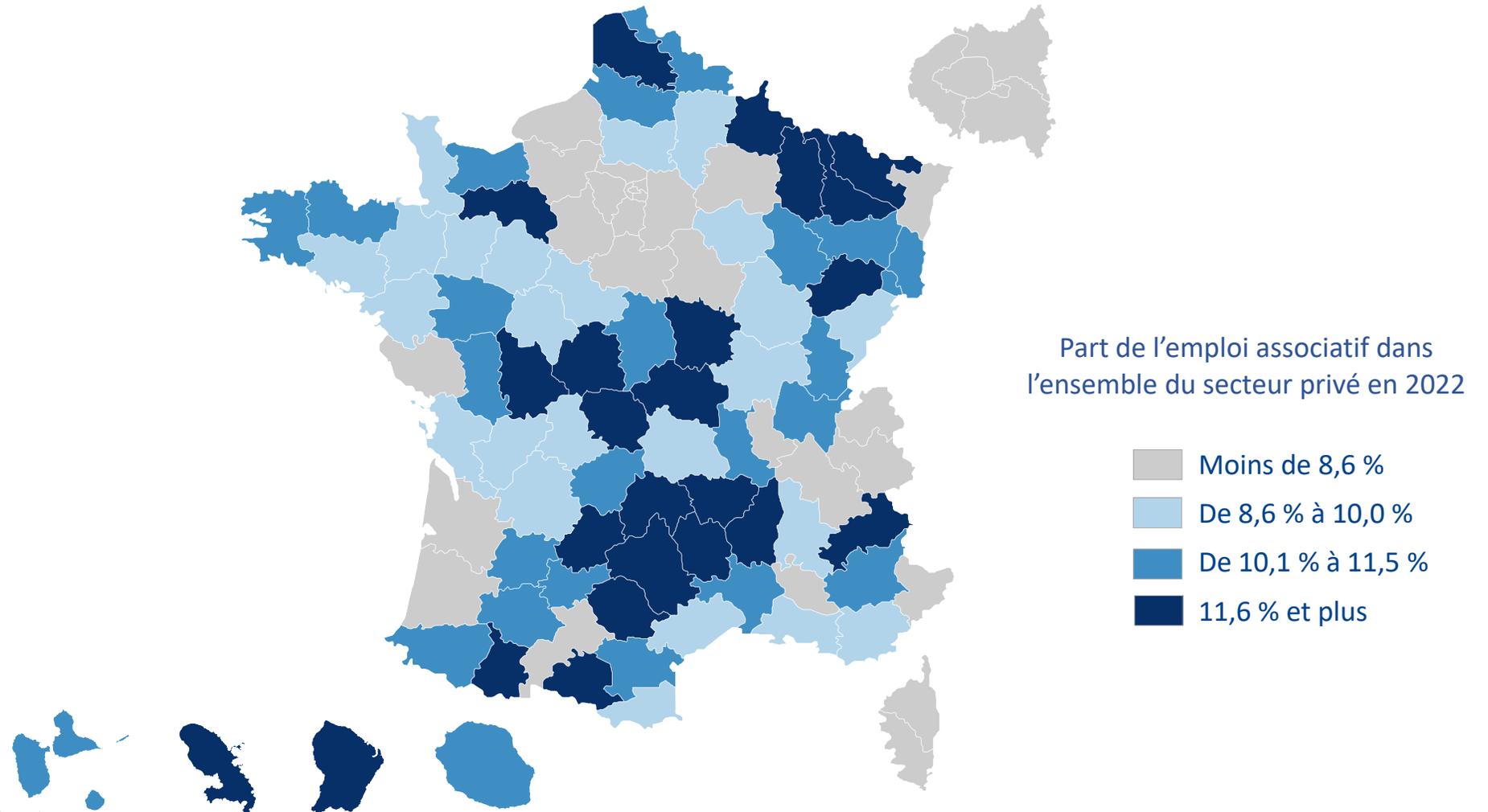
Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2022

- Moins de 9,3 %
- De 9,3 % à 10,2 %
- 10,3 % et plus %

Moyenne nationale : 9 %
Moyenne hors Ile-de-France : 9,2 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	44 380	13,3	11,7
Sport	24 230	7,3	5,4
Santé	37 920	11,4	7,5
Social	123 970	37,3	48,8
Loisirs	3 850	1,2	1,2
Culture	10 300	3,1	2,5
Autres activités ⁽¹⁾	40 920	12,3	12,7
Autres ⁽²⁾	46 960	14,1	10,2
Total	332 530	100,0	100,0

La répartition régionale se distingue des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs plus forte dans l'enseignement, le sport et la santé, et nettement plus faible dans le secteur social.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

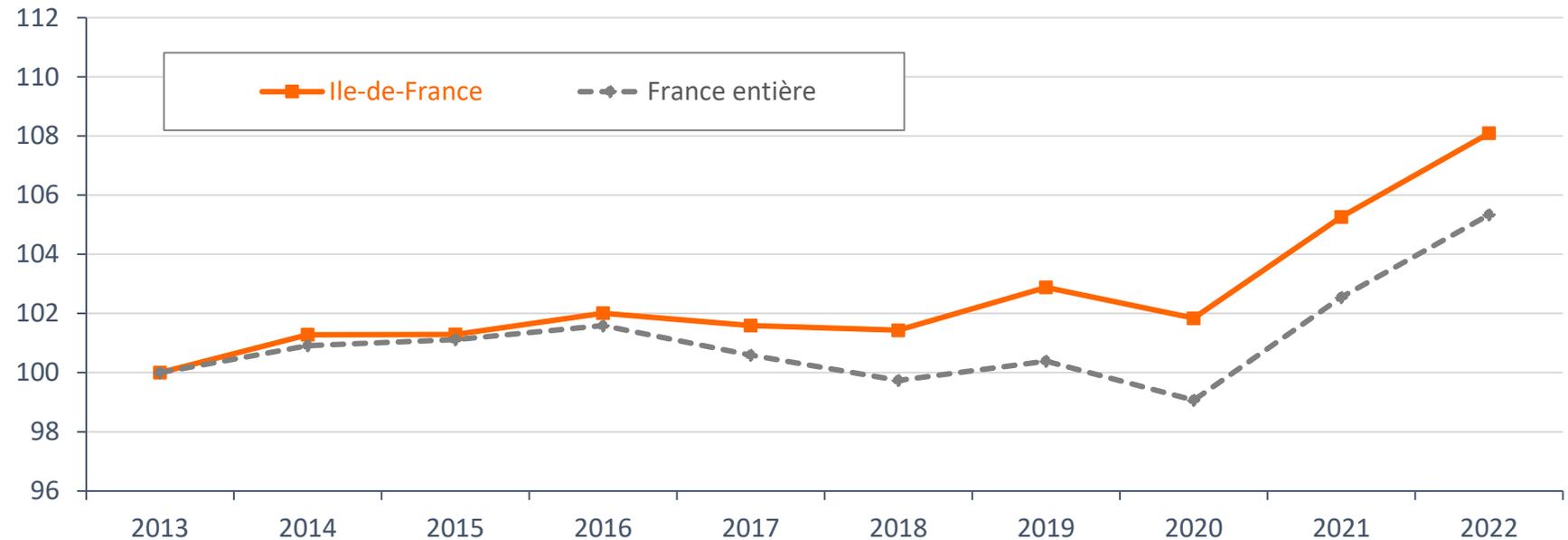
(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Sources :

URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2022.
D'après la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE).
Traitement R&S.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2013)



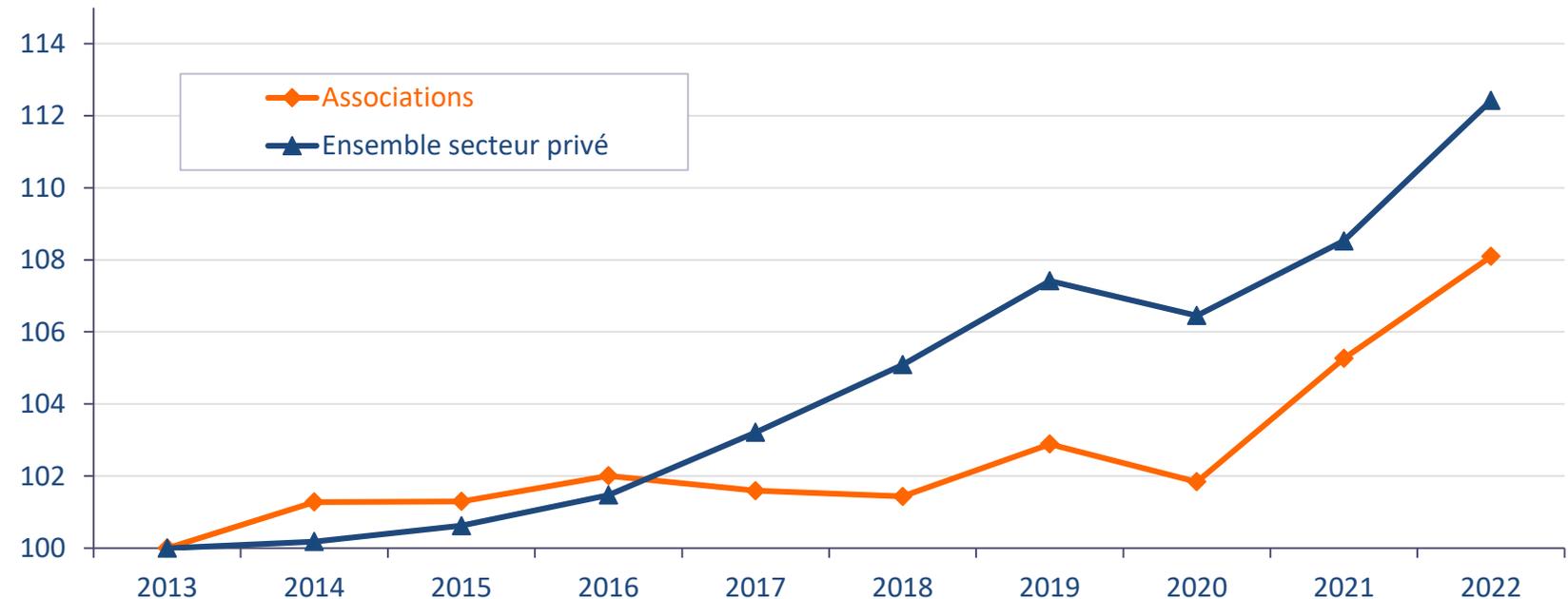
L'évolution de l'emploi associatif régional est un peu plus dynamique qu'au plan national. Les tendances récentes sont les mêmes, avec un repli lié à la crise sanitaire en 2020 et deux années de reprise qui permettent à la région d'atteindre son plus haut niveau de la décennie.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2013)



Les deux courbes se croisent en 2017 quand l'emploi dans l'ensemble du secteur privé connaît une forte croissance. Les tendances sont semblables depuis 2019. Après le repli lié à la crise sanitaire, 2021 et 2022 affichent une forte progression.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2023, où en sont les associations ?



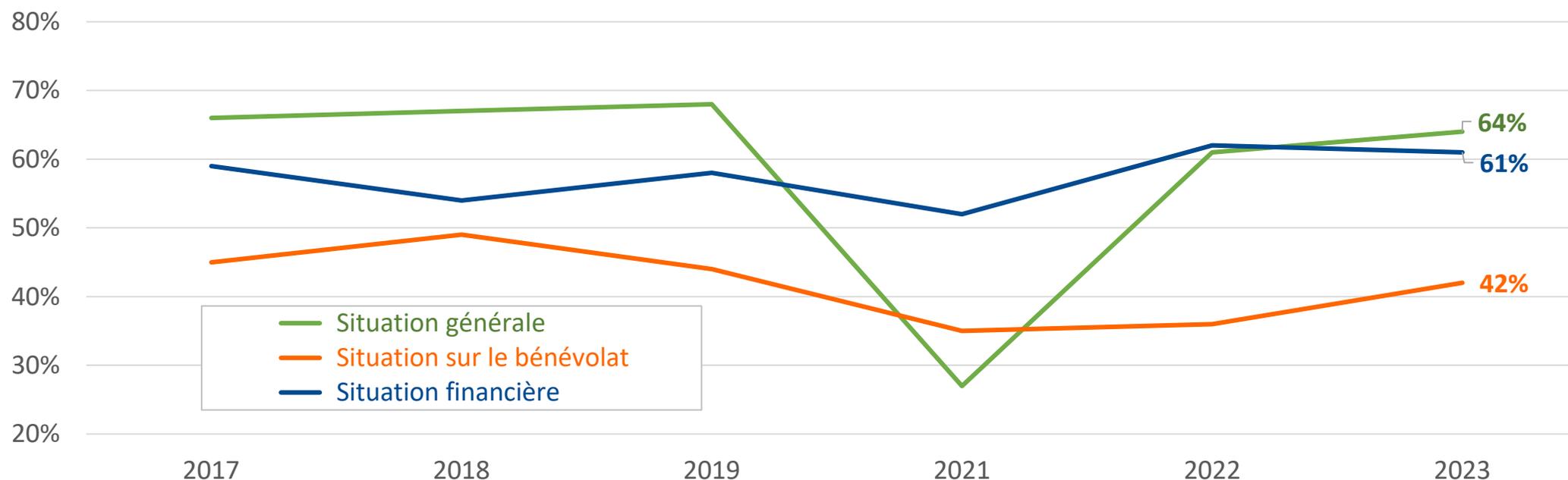
Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur. Ces enquêtes annuelles constituent un véritable baromètre.

Source : **Baromètre d'opinion des responsables associatifs**.
Dernière enquête nationale réalisée entre le 11 mai et le 22 juin 2023, auprès de 3030 responsables d'associations de toutes tailles, de tous secteurs d'activités et de toutes régions.

Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Bilan 2023 après la crise sanitaire

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :



Lecture : Au printemps 2023, 42% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant **le bénévolat**. Ils sont 61% concernant la **situation financière** et 64% concernant **la situation générale** de leur association.

L'appréciation des dirigeants sur la situation financière et la situation générale de leur association, en 2022, témoigne de leur capacité de résilience. Cependant, la situation reste tendue concernant le bénévolat et le demeure en 2023, avec une large majorité d'associations en difficultés (58%).

Aujourd'hui et demain

Appréciation de la situation générale exprimée par l'ensemble des dirigeants

	Au printemps 2023	Dans les prochains mois
Très bonne	11%	6%
Bonne	53%	52%
Sous-total	64%	58%
Difficile	30%	36%
Très difficile	5%	6%
Total	100%	100%

- 5 points

+ 6 points

***Lecture :** Au printemps 2023, 64% des dirigeants associatifs estiment que la situation générale de leur association est bonne ou très bonne. Ils sont 58%, s'agissant de leurs pronostics pour les prochains mois.*

Différence significative entre la situation vécue au printemps 2023 et le pronostic pour la nouvelle année associative 2023-2024.

Certains projets en suspens

Envisagez-vous de nouveaux projets – ou une extension de vos activités actuelles – après l'été ?

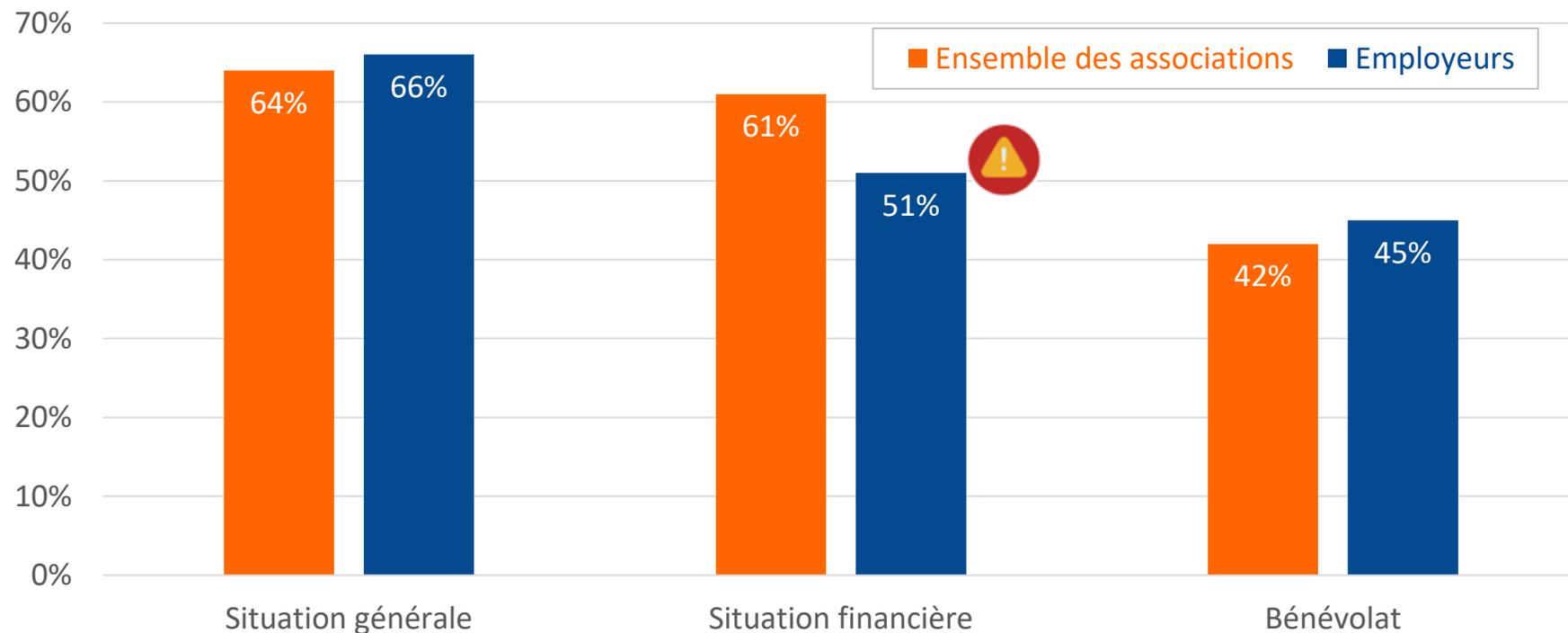
	2019	2021	2022	2023
Oui certainement	32%	26%	31%	30%
Oui peut-être	31%	24%	33%	28%
Sous-total positif	63%	50%	64%	58%
Probablement pas	18%	18%	17%	17%
Pas de nouveaux projets	9%	18%	8%	13%
Réduction d'activité	5%	5%	3%	6%
Sous-total négatif	32%	41%	28%	36%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	5%	9%	8%	6%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Lecture : Au printemps 2023, 58% des dirigeants ont des projets pour les prochains mois, dont 30% certainement et 28% peut-être.

L'année 2022 a permis de retrouver sensiblement le niveau que l'on observait avant la crise. Pour autant, la proportion des hésitants, faute d'éléments utiles, reste comparable à celle de 2021. En 2023, les ambitions sont revues à la baisse : effets de l'inflation ? Manque de bénévoles pour porter les nouveaux projets ? Manque de visibilité sur les ressources à venir ? ...

La situation des employeurs aujourd'hui

Sont jugées bonnes ou très bonnes :



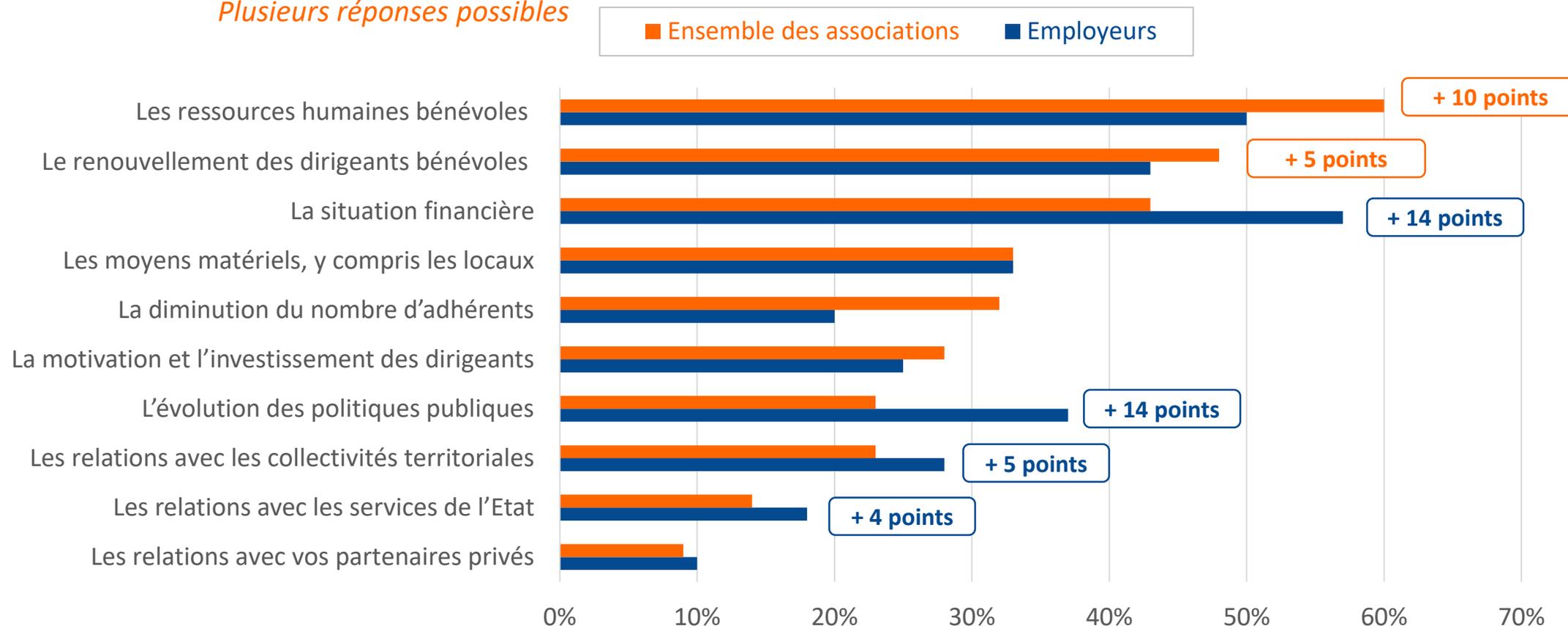
***Lecture :** Au printemps 2023, 64% de l'ensemble des dirigeants associatifs estiment que la situation générale de leur association est bonne ou très bonne. Ils sont 66% parmi les seuls employeurs*

La différence est nette concernant la situation financière, jugée nettement moins souvent favorable par les employeurs.

Les sujets d'inquiétudes

Pour les mois qui viennent, quels sujets d'inquiétude vous semblent les plus importants ?

Plusieurs réponses possibles



Le bénévolat arrive en tête (60%), suivi du renouvellement des dirigeants (48%). Les employeurs, un peu moins préoccupés au sujet du bénévolat, sont bien plus attentifs aux finances et à l'évolution des politiques publiques, notamment pour préserver l'emploi.

ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activités au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. En cohérence avec celles de l'Insee et de la Dares, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis, à compter de cette 16^{ème} édition. En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années. Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes publications.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'État), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Le Mouvement associatif



Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes

Téléphone : 07 81 13 79 47

Mail : aura@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté

Téléphone : 06 99 99 71 66

Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org

Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne

Téléphone : 06 75 97 72 75

Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Site web : <https://www.lemouvementassociatifdebretagne.bzh>

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire

Téléphone : 02 38 68 02 36

Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est

Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine

Téléphone : 03 83 18 88 38

Mail : ma@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne

Téléphone : 03 26 07 72 22

Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif

Téléphone : 03 88 23 26 38

Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif



Le Mouvement associatif Hauts-de-France

Téléphone : 03 22 72 07 34

Mail : contact@lmahdf.org

Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif Ile-de-France

Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Site Web : <https://lemouvementassociatif-idf.org/>

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine

Téléphone : 06 22 79 94 40

Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie

Téléphone : 06 52 09 28 47

Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com

Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie

Téléphone : 05 62 21 59 19

Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire

Téléphone : 02 51 86 33 12

Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA

Téléphone : 04 91 14 22 57

Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion

Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-lareunion.org

Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

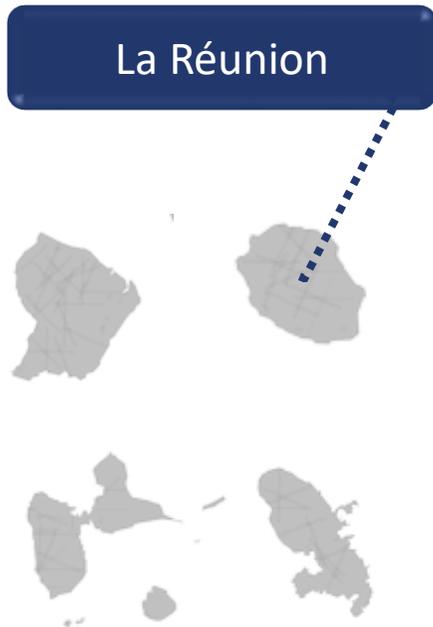
Ont participé à cette 16^{ème} édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Christine LIN - Guillaume FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2023

La Réunion



AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 16^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2023. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2023, où en sont les associations ?
6. Annexes

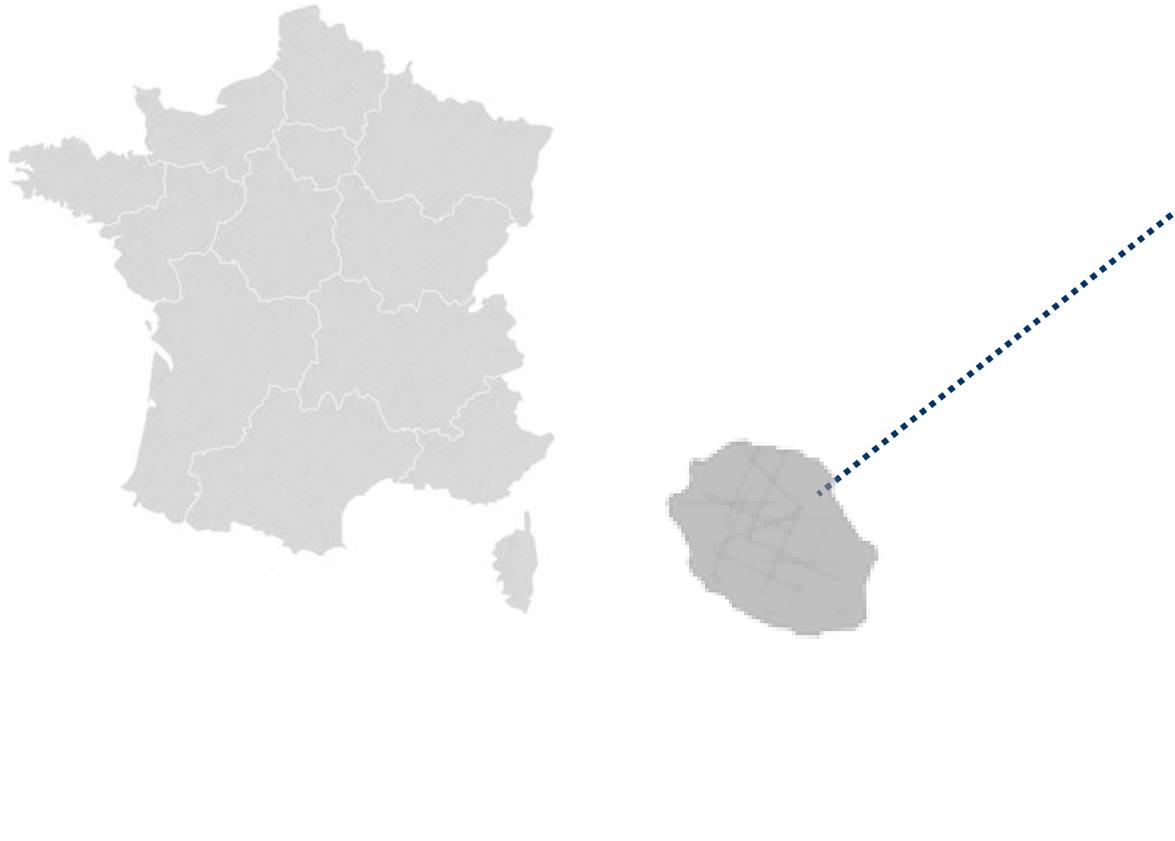
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



La Réunion

- **24** communes
- **873 102** habitants (2023)
- Part des moins de 20 ans (2022) : **28,9 %**
(France métropolitaine : 23,3 %)
- Part des 75 ans et plus (2022) : **5,7 %**
(France métropolitaine : 10,2 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2022 : **17,1 %**
(France métropolitaine : 6,9 %)
- Taux de pauvreté (2020) : **35,6 %**
(France métropolitaine : 14,4 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

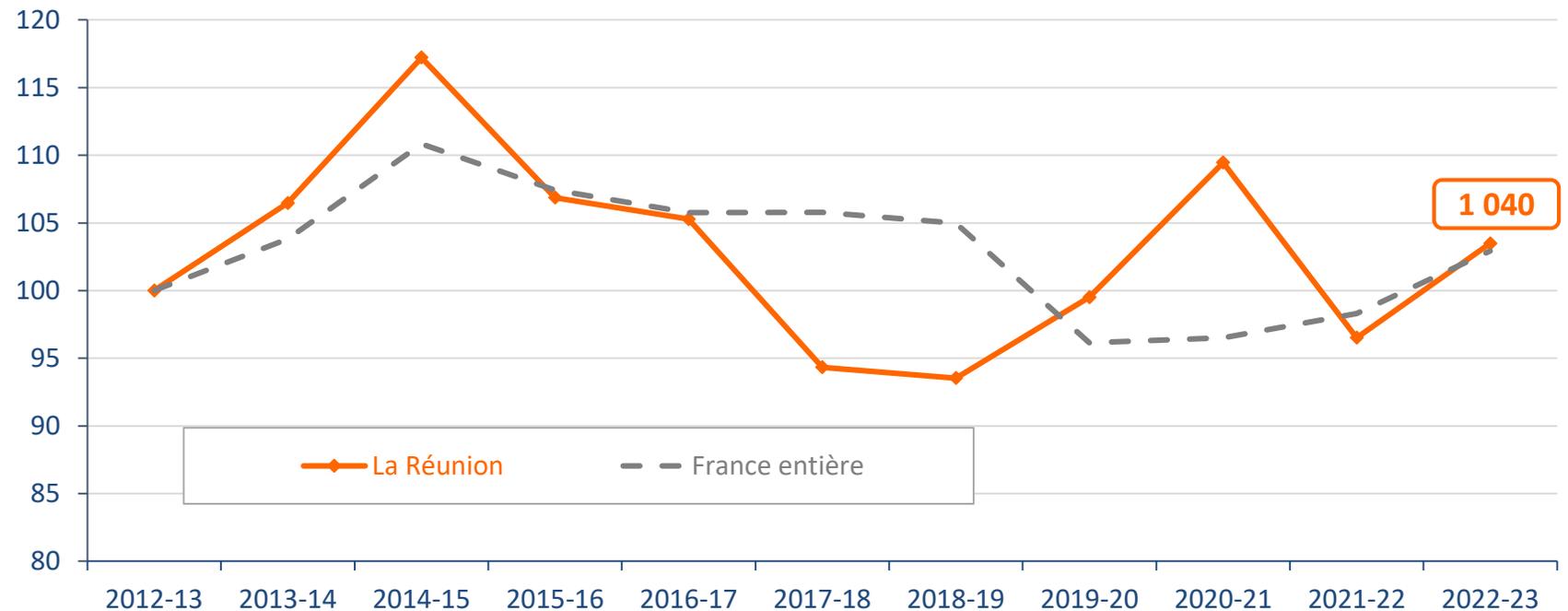


Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

De 2017-2018 à 2021-2022, les créations d'associations à la Réunion connaissent des évolutions atypiques. Les tendances à la hausse se rejoignent en 2022-2023.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	23,3	22,6
Sport	15,9	16,8
Loisirs	13,7	11,5
Social	13,0	8,5
Amicales - entraide	5,8	8,5
Education - formation	3,3	5,1
Economie	5,3	4,9
Santé	4,2	5,0
Environnement	3,9	5,7
Autres ⁽¹⁾	11,5	11,3
Total	100,0	100,0

Nota :

RNA sur la période 2020-2021 à 2022-2023.

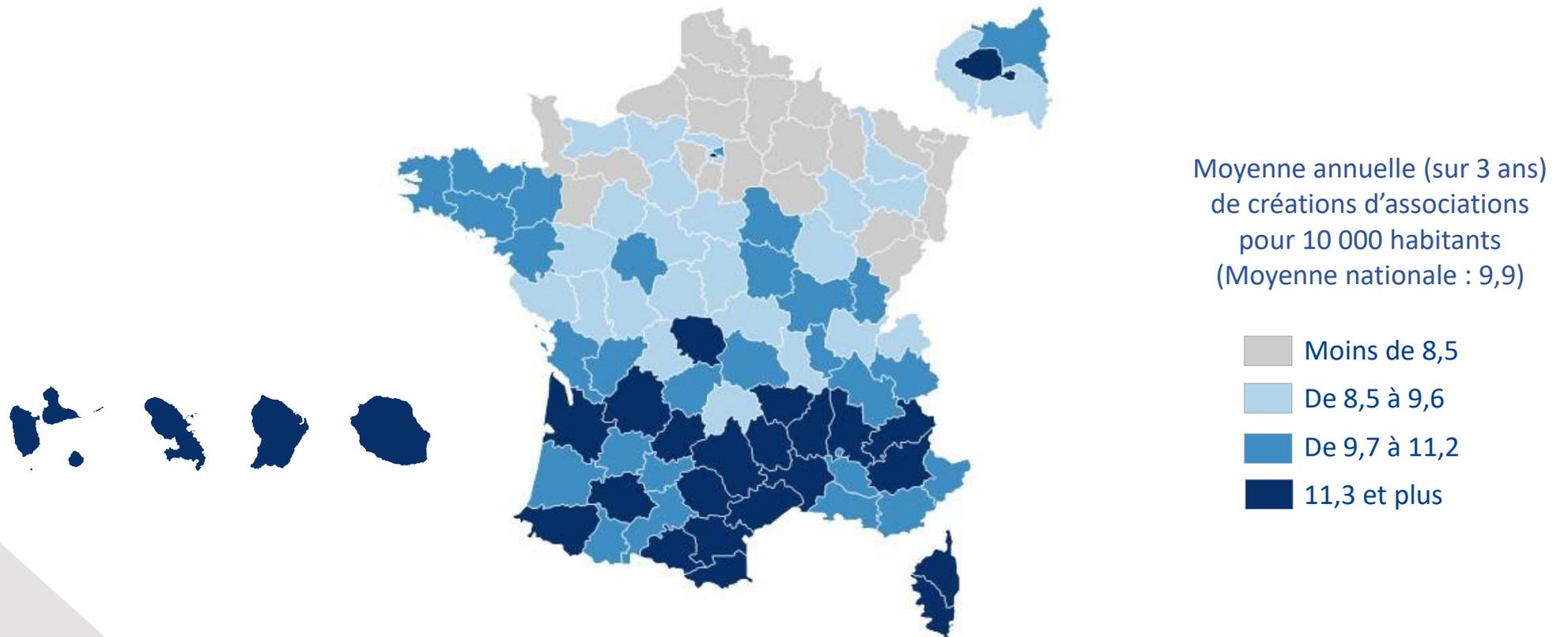
Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Proportionnellement, un peu plus d'associations sont créées à la Réunion dans les loisirs, nettement plus dans le secteur social ; moins dans les amicales, l'éducation et l'environnement.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région



Sources :

RNA (créations
d'associations 2020-2021 à
2022-2023)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2023)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 15 000 et 16 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée régulièrement, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

L'enquête triennale réalisée en janvier 2022 a fait apparaître une diminution d'environ 15% du nombre de bénévoles engagés dans une association, par rapport à 2019. La situation était encore très marquée par la crise sanitaire qui avait écarté de nombreux bénévoles de leurs associations.

Un nouvel état des lieux a été jugé indispensable pour apprécier objectivement la situation. L'enquête exceptionnelle réalisée par l'IFOP en janvier 2023, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus, a permis de confirmer le retour progressif à la situation d'avant-crise, avec une proportion de Français bénévoles dans les associations de 23%.

D'où la confirmation, en 2023, du nombre de bénévoles estimé dans la région en 2019 :
Entre 127 000 et 137 000 bénévoles associatifs dont 53 000 à 55 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

Avertissement au lecteur



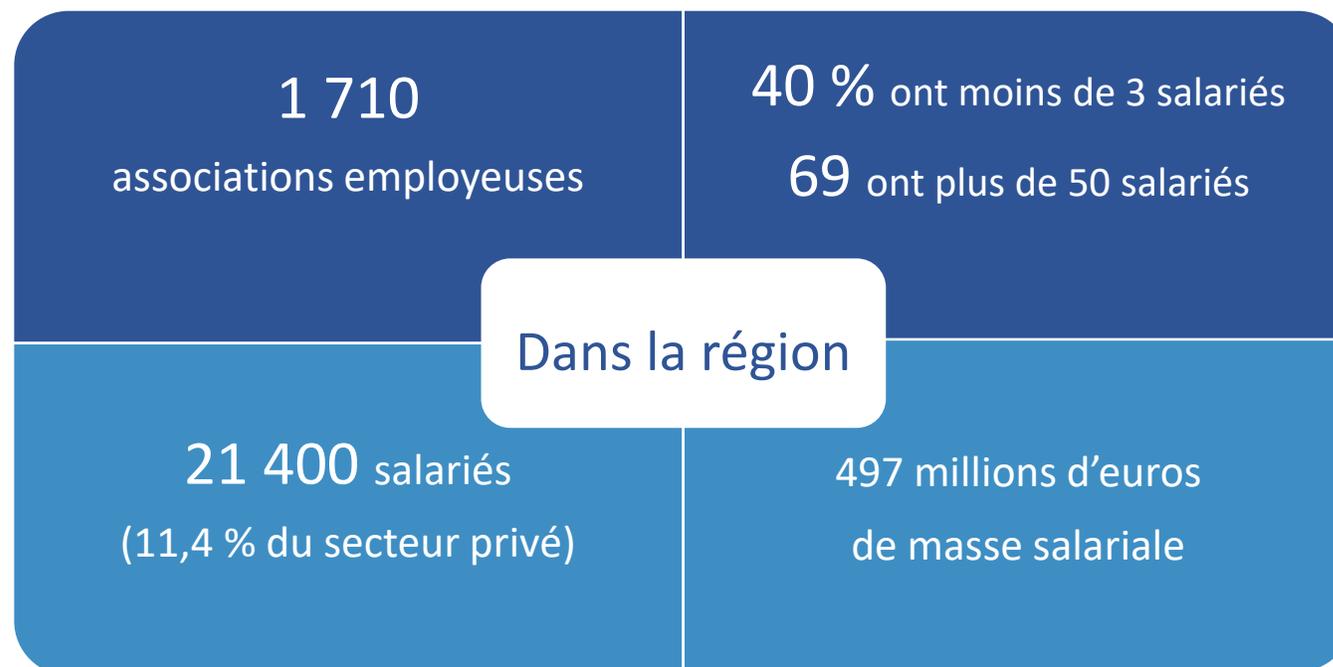
L'intégration des effectifs apprentis par l'URSSAF Caisse nationale et la MSA, en cohérence avec les données de la DARES, a conduit à construire une nouvelle série de données.

En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années.

Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes éditions.

Un enjeu économique et social fort

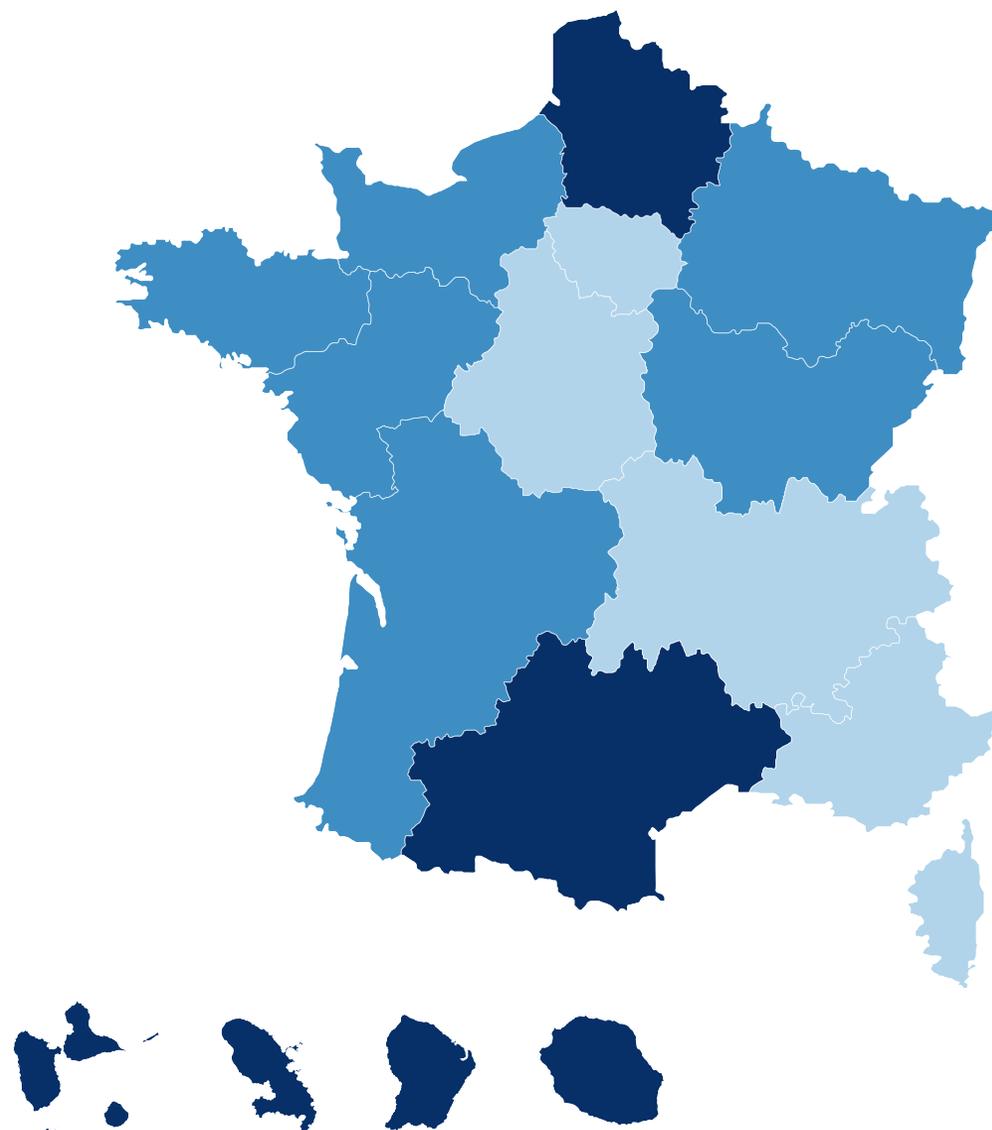
En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2022, **153 000 établissements** et **1 886 000 salariés** (**9,0%** du secteur privé).



Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Dans les régions



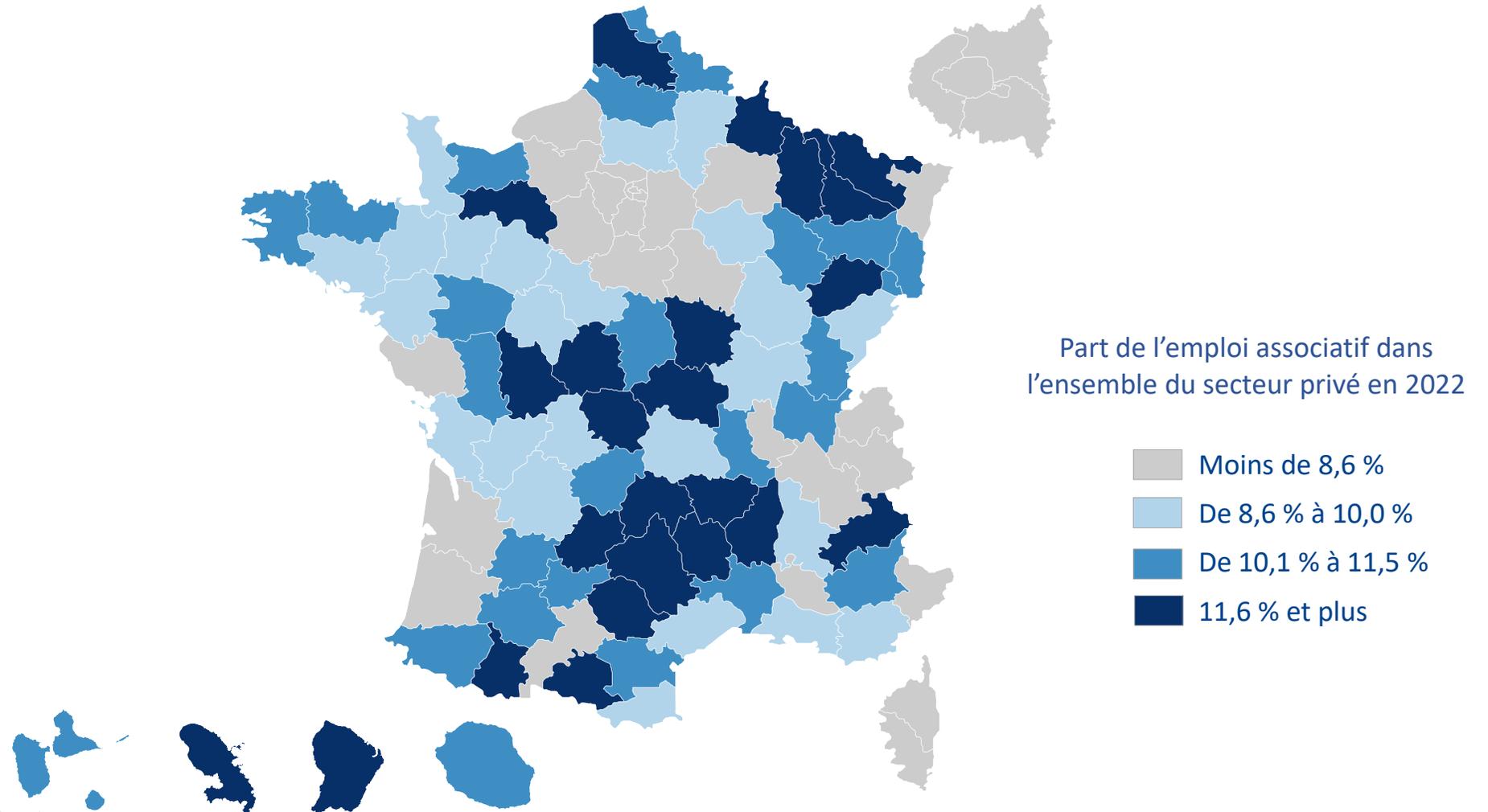
Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2022

- Moins de 9,3 %
- De 9,3 % à 10,2 %
- 10,3 % et plus %

Moyenne nationale : 9 %
Moyenne hors Ile-de-France : 9,2 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	1 640	7,7	11,7
Sport	940	4,4	5,4
Santé	1 030	4,8	7,5
Social	10 050	47,0	48,8
Loisirs	140	0,7	1,2
Culture	510	2,4	2,5
Autres activités ⁽¹⁾	3 340	15,6	12,7
Autres ⁽²⁾	3 750	17,5	10,2
Total	21 400	100,0	100,0

Une part importante d'associations dites non classées ailleurs (17,5% contre 10,2% au plan national) perturbe la lecture par secteur d'activités.

Sources :

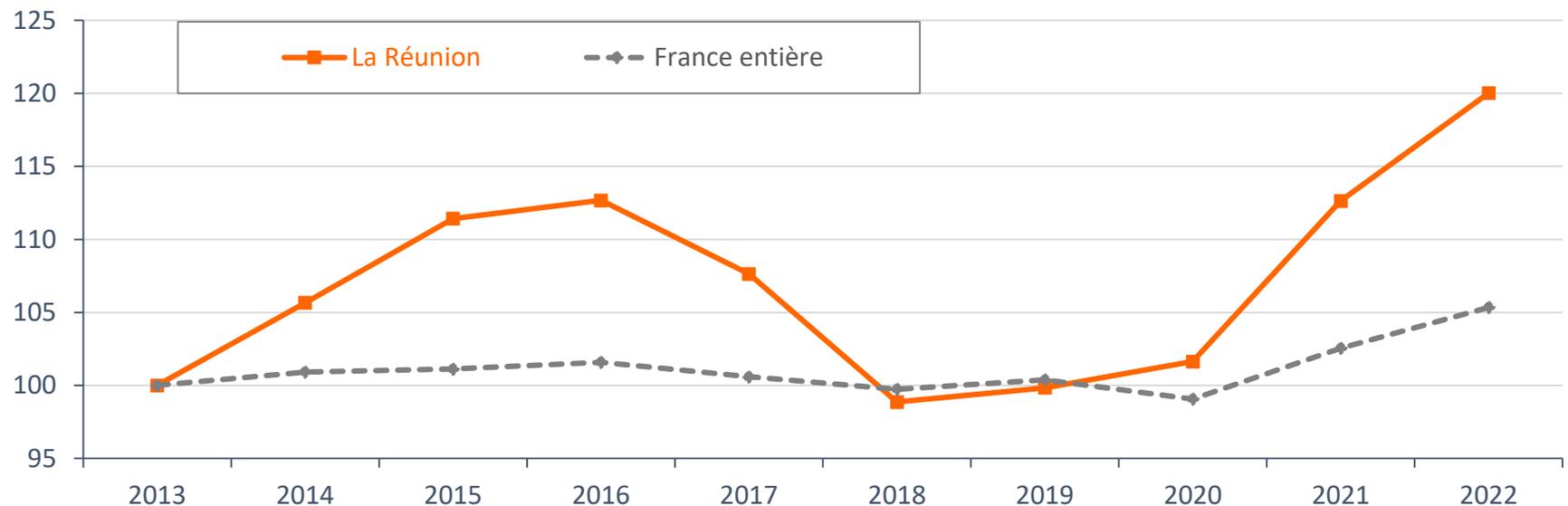
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2022.
D'après la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE).
Traitement R&S.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2013)



Après un très net repli de l'emploi associatif réunionnais en 2017 et 2018, une légère reprise s'est amorcée en 2019 et 2020, suivie d'une croissance bien plus soutenue qu'au plan national.

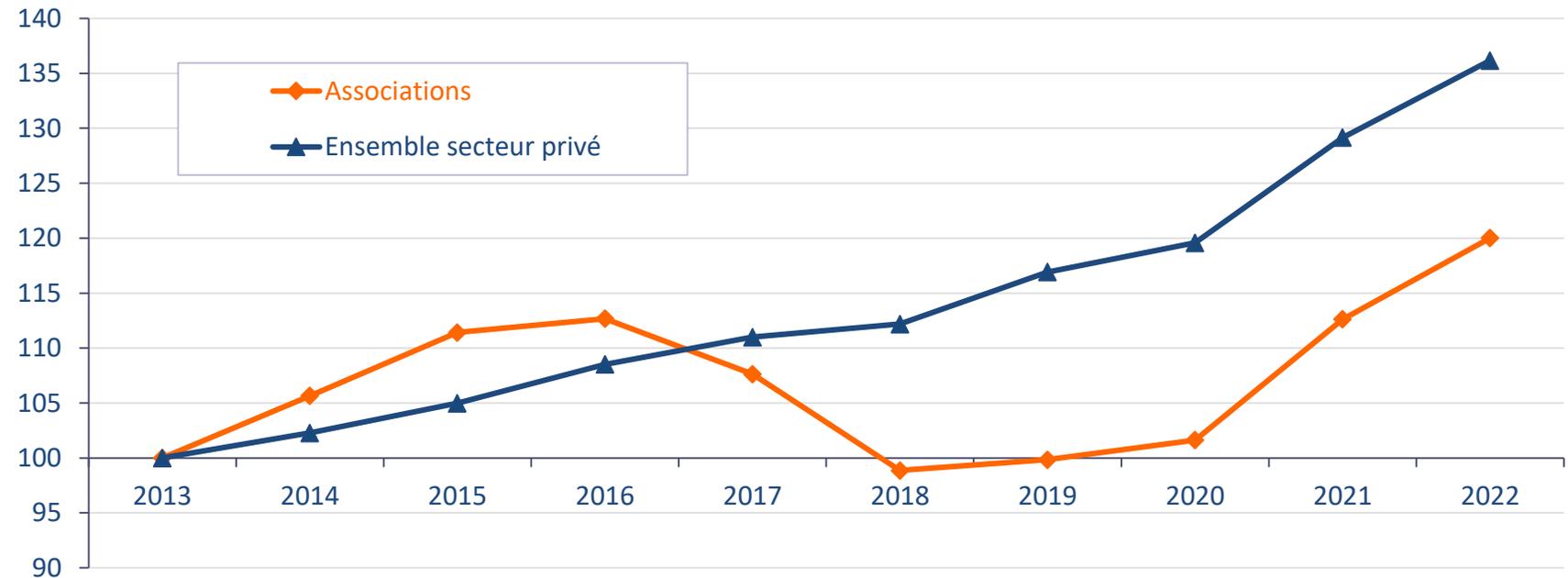
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2013)



L'emploi associatif dont l'évolution a été un temps comparable à celle de l'ensemble privé, décroche en 2017. Il se redresse ensuite avant de connaître une croissance proportionnellement aussi forte en 2021 et 2022.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2023, où en sont les associations ?



Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur. Ces enquêtes annuelles constituent un véritable baromètre.

Source : **Baromètre d'opinion des responsables associatifs**.
Dernière enquête nationale réalisée entre le 11 mai et le 22 juin 2023, auprès de 3030 responsables d'associations de toutes tailles, de tous secteurs d'activités et de toutes régions.

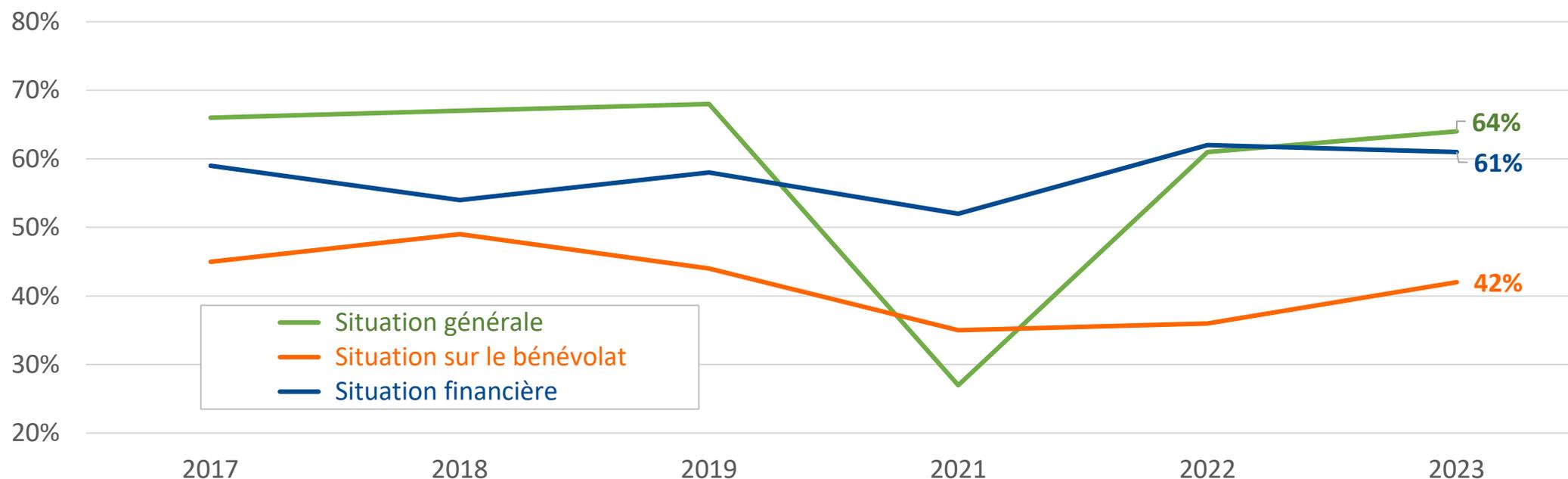
Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Le baromètre

- **Enquêtes annuelles de Recherches & Solidarités** auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
 - La situation du bénévolat
 - La situation financière
 - La situation générale de leur association
 - Les principaux sujets d'inquiétude
 - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
- Résultats traités selon la **même méthode des quotas** appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, **au printemps**.
- En 2020 et 2021, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue pour permettre aux dirigeants associatifs de pointer leurs difficultés et leurs besoins d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire. Les résultats de ces enquêtes ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.
- En 2022 puis en 2023, le questionnement a repris, à l'identique des années antérieures à la crise sanitaire.
- Les résultats sont ici présentés pour l'ensemble des associations avec un regard spécifique concernant les seules associations employeuses.

Bilan 2023 après la crise sanitaire

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :



Lecture : Au printemps 2023, 42% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant **le bénévolat**. Ils sont 61% concernant la **situation financière** et 64% concernant **la situation générale** de leur association.

L'appréciation des dirigeants sur la situation financière et la situation générale de leur association, en 2022, témoigne de leur capacité de résilience. Cependant, la situation reste tendue concernant le bénévolat et le demeure en 2023, avec une large majorité d'associations en difficultés (58%).

Aujourd'hui et demain

Appréciation de la situation générale exprimée par l'ensemble des dirigeants

	Au printemps 2023	Dans les prochains mois
Très bonne	11%	6%
Bonne	53%	52%
Sous-total	64%	58%
Difficile	30%	36%
Très difficile	5%	6%
Total	100%	100%

- 5 points

+ 6 points

***Lecture :** Au printemps 2023, 64% des dirigeants associatifs estiment que la situation générale de leur association est bonne ou très bonne. Ils sont 58%, s'agissant de leurs pronostics pour les prochains mois.*

Différence significative entre la situation vécue au printemps 2023 et le pronostic pour la nouvelle année associative 2023-2024.

Certains projets en suspens

Envisagez-vous de nouveaux projets – ou une extension de vos activités actuelles – après l'été ?

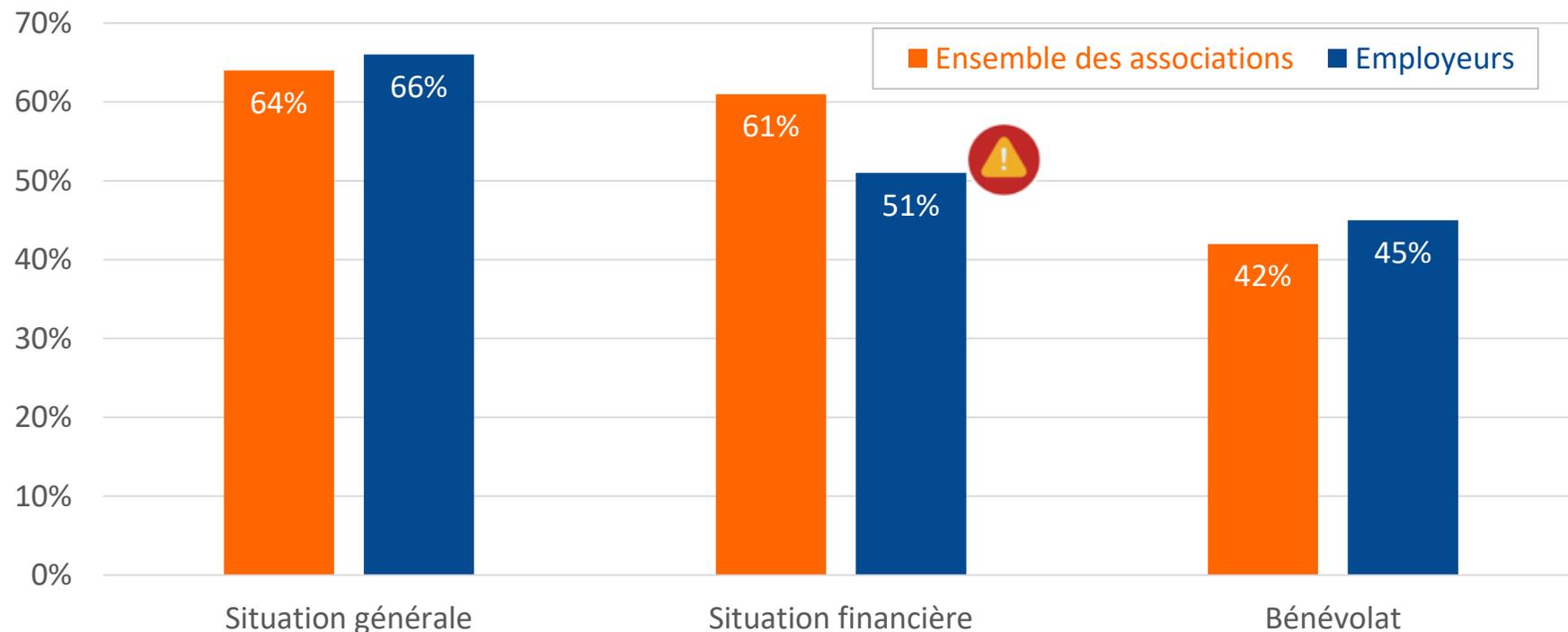
	2019	2021	2022	2023
Oui certainement	32%	26%	31%	30%
Oui peut-être	31%	24%	33%	28%
Sous-total positif	63%	50%	64%	58%
Probablement pas	18%	18%	17%	17%
Pas de nouveaux projets	9%	18%	8%	13%
Réduction d'activité	5%	5%	3%	6%
Sous-total négatif	32%	41%	28%	36%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	5%	9%	8%	6%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Lecture : Au printemps 2023, 58% des dirigeants ont des projets pour les prochains mois, dont 30% certainement et 28% peut-être.

L'année 2022 a permis de retrouver sensiblement le niveau que l'on observait avant la crise. Pour autant, la proportion des hésitants, faute d'éléments utiles, reste comparable à celle de 2021. En 2023, les ambitions sont revues à la baisse : effets de l'inflation ? Manque de bénévoles pour porter les nouveaux projets ? Manque de visibilité sur les ressources à venir ? ...

La situation des employeurs aujourd'hui

Sont jugées bonnes ou très bonnes :



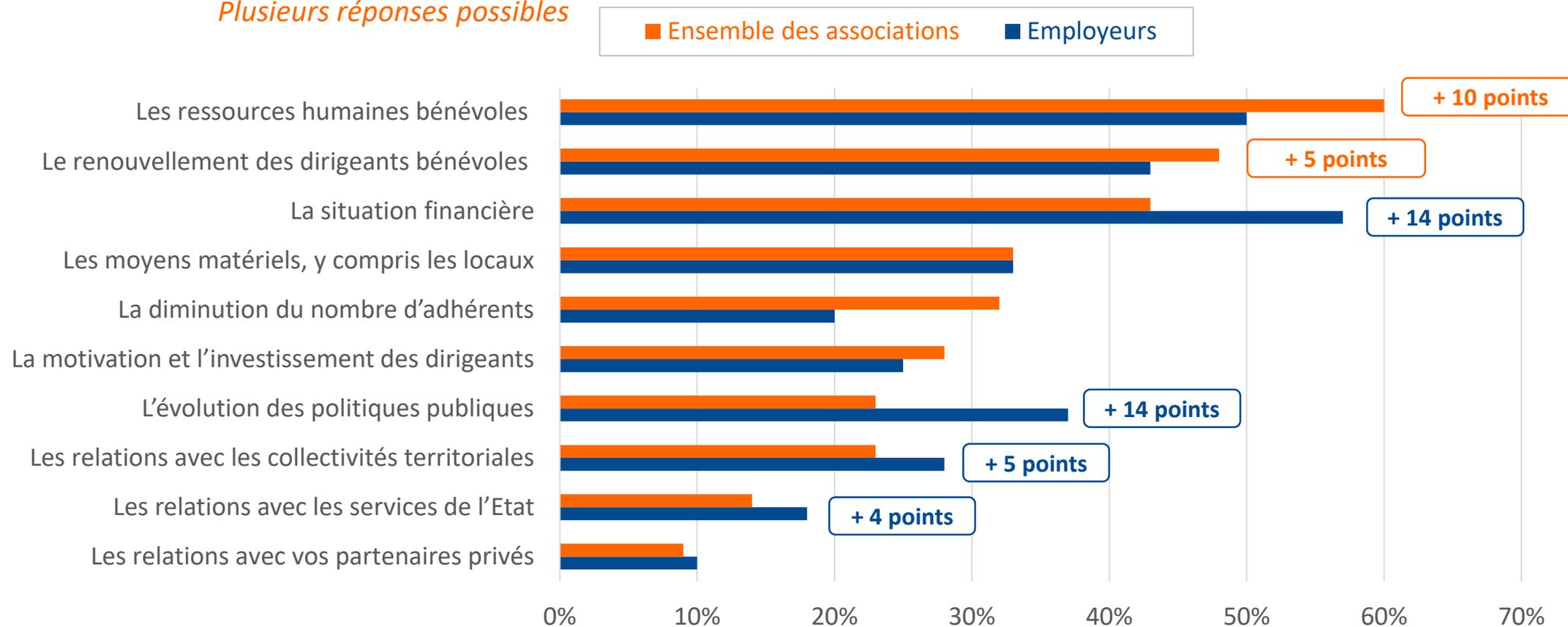
***Lecture :** Au printemps 2023, 64% de l'ensemble des dirigeants associatifs estiment que la situation générale de leur association est bonne ou très bonne. Ils sont 66% parmi les seuls employeurs*

La différence est nette concernant la situation financière, jugée nettement moins souvent favorable par les employeurs.

Les sujets d'inquiétudes

Pour les mois qui viennent, quels sujets d'inquiétude vous semblent les plus importants ?

Plusieurs réponses possibles



Le bénévolat arrive en tête (60%), suivi du renouvellement des dirigeants (48%). Les employeurs, un peu moins préoccupés au sujet du bénévolat, sont bien plus attentifs aux finances et à l'évolution des politiques publiques, notamment pour préserver l'emploi.

ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activités au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. En cohérence avec celles de l'Insee et de la Dares, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis, à compter de cette 16^{ème} édition. En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années. Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes publications.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'État), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Le Mouvement associatif



Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes

Téléphone : 07 81 13 79 47

Mail : aura@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté

Téléphone : 06 99 99 71 66

Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org

Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne

Téléphone : 06 75 97 72 75

Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Site web : <https://www.lemouvementassociatifdebretagne.bzh>

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire

Téléphone : 02 38 68 02 36

Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est

Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine

Téléphone : 03 83 18 88 38

Mail : ma@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne

Téléphone : 03 26 07 72 22

Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif

Téléphone : 03 88 23 26 38

Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif



Le Mouvement associatif Hauts-de-France

Téléphone : 03 22 72 07 34

Mail : contact@lmahdf.org

Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif Ile-de-France

Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Site Web : <https://lemouvementassociatif-idf.org/>

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine

Téléphone : 06 22 79 94 40

Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie

Téléphone : 06 52 09 28 47

Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com

Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie

Téléphone : 05 62 21 59 19

Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire

Téléphone : 02 51 86 33 12

Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA

Téléphone : 04 91 14 22 57

Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion

Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-lareunion.org

Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

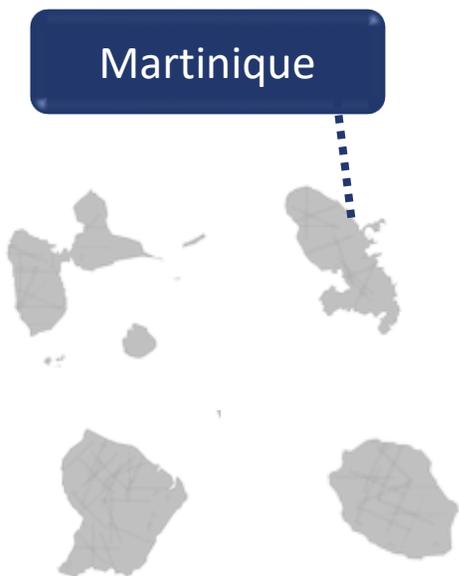
Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 16^{ème} édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Christine LIN - Guillaume FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés
2023



AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 16^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2023. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2023, où en sont les associations ?
6. Annexes

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Martinique

- **34** communes
- **347 686** habitants (2023)
- Part des moins de 20 ans (2022) : **21,0 %**
(France métropolitaine : 23,3 %)
- Part des 75 ans et plus (2022) : **10,8 %**
(France métropolitaine : 10,2 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2022 : **10,2 %**
(France métropolitaine : 6,9 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

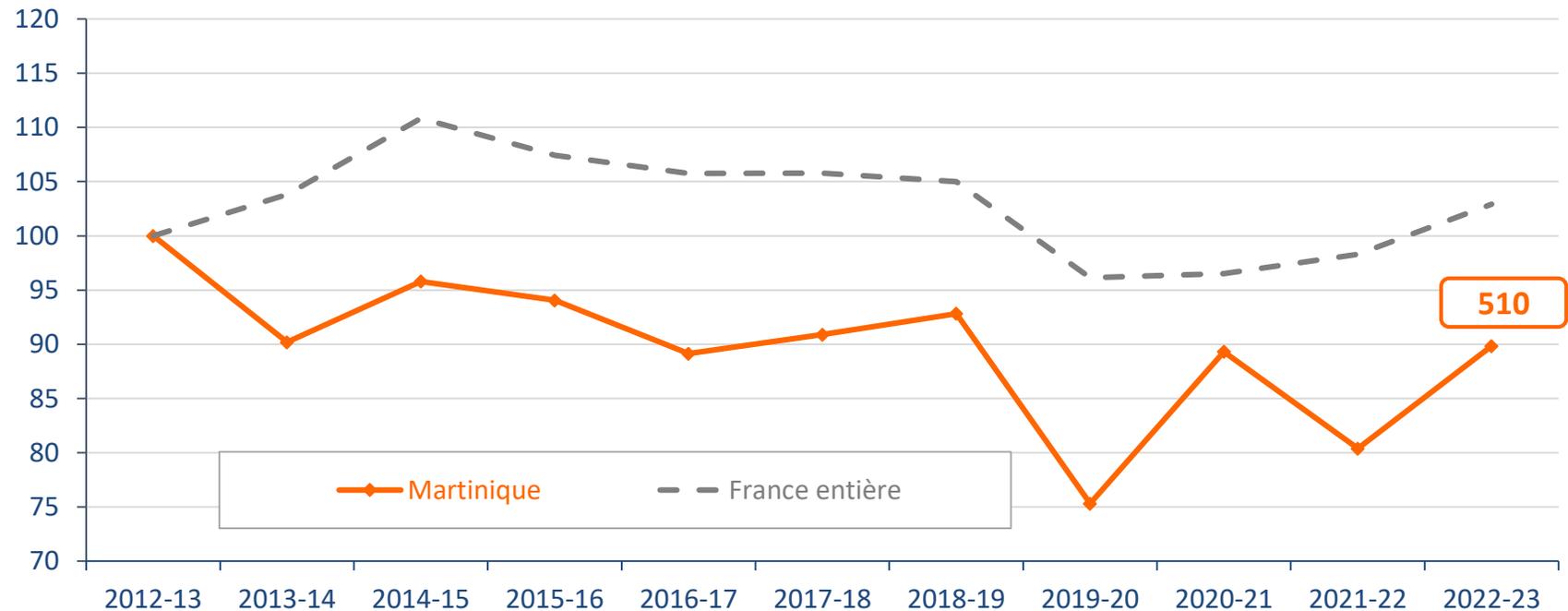


Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

L'évolution des créations à la Martinique est moins favorable qu'au plan national. Le fort repli de l'année 2019-2020, réitéré en 2021-2022, est compensé en 2022-2023.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	23,3	22,6
Sport	9,5	16,8
Loisirs	9,8	11,5
Social	11,4	8,5
Amicales - entraide	2,7	8,5
Education - formation	3,9	5,1
Economie	6,5	4,9
Santé	5,4	5,0
Environnement	3,8	5,7
Autres ⁽¹⁾	23,6	11,3
Total	100,0	100,0

Nota :

RNA sur la période 2020-2021 à 2022-2023.

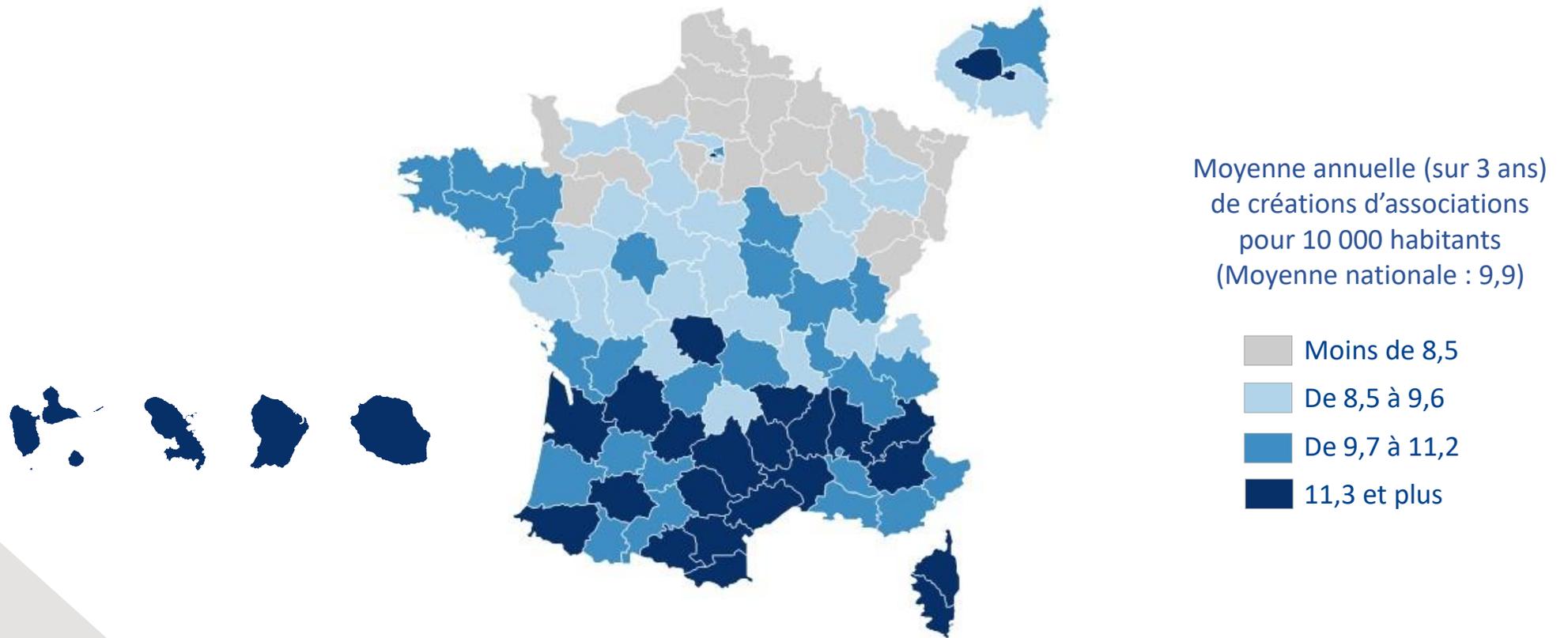
Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Proportionnellement, un peu plus d'associations sont créées en Martinique, dans le secteur social et l'économie, nettement moins dans le sport et les amicales.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région



Sources :

RNA (créations
d'associations 2020-2021 à
2022-2023)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2023)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 8 000 et 9 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée régulièrement, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

L'enquête triennale réalisée en janvier 2022 a fait apparaître une diminution d'environ 15% du nombre de bénévoles engagés dans une association, par rapport à 2019. La situation était encore très marquée par la crise sanitaire qui avait écarté de nombreux bénévoles de leurs associations.

Un nouvel état des lieux a été jugé indispensable pour apprécier objectivement la situation. L'enquête exceptionnelle réalisée par l'IFOP en janvier 2023, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus, a permis de confirmer le retour progressif à la situation d'avant-crise, avec une proportion de Français bénévoles dans les associations de 23%.

D'où la confirmation, en 2023, du nombre de bénévoles estimé dans la région en 2019 :
Entre 68 000 et 72 000 bénévoles associatifs dont 28 000 à 30 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

Avertissement au lecteur



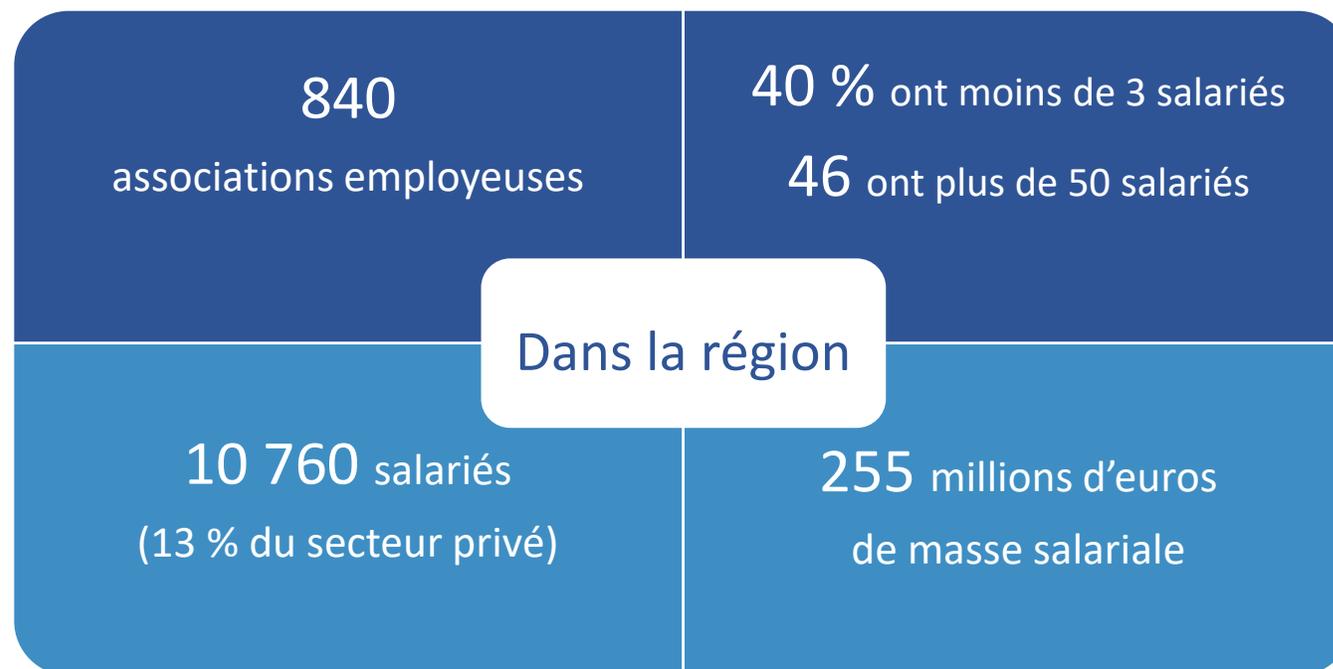
L'intégration des effectifs apprentis par l'URSSAF Caisse nationale et la MSA, en cohérence avec les données de la DARES, a conduit à construire une nouvelle série de données.

En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années.

Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes éditions.

Un enjeu économique et social fort

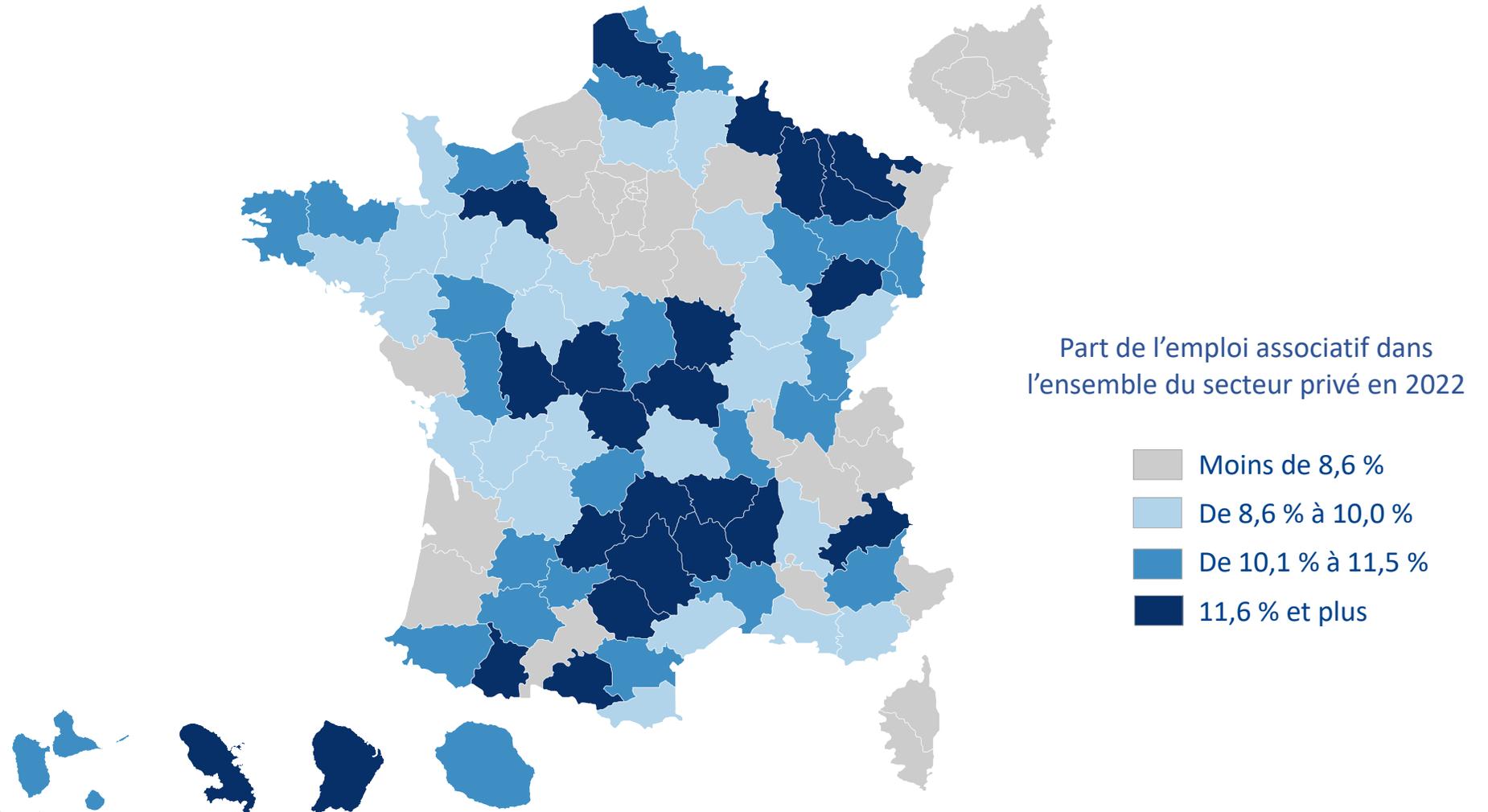
En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2022, **153 000 établissements** et **1 886 000 salariés** (**9,0%** du secteur privé).



Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	950	8,8	11,7
Sport	420	3,9	5,4
Santé	440	4,1	7,5
Social	4 960	46,1	48,8
Loisirs	110	1,0	1,2
Culture	310	2,9	2,5
Autres activités ⁽¹⁾	1 060	9,9	12,7
Autres ⁽²⁾	2 510	23,3	10,2
Total	10 760	100,0	100,0

Une part importante d'associations dites non classées ailleurs (23,3% pour 10,2% en moyenne nationale) perturbe la lecture par secteur d'activités.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

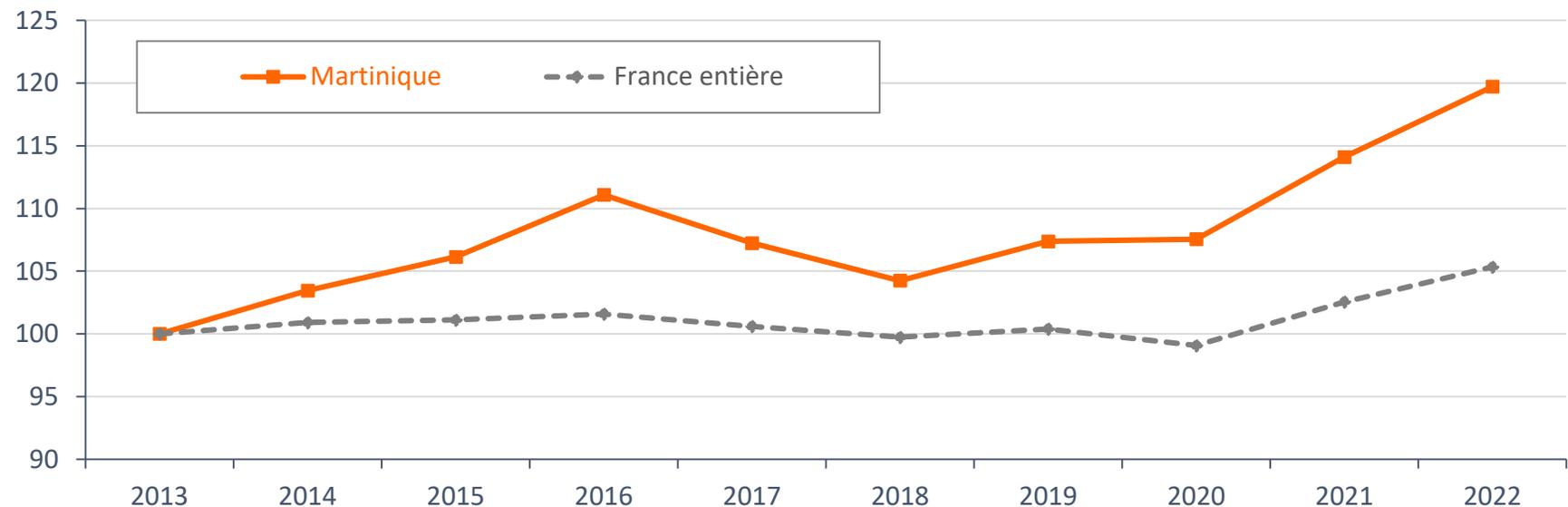
(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
D'après la nomenclature
des activités françaises de
l'INSEE (code APE).
Traitement R&S.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2013)



L'évolution en Martinique est plus dynamique qu'au plan national. Au cours des dernières années les effectifs se sont maintenus en 2020, en dépit de la crise sanitaire, et la reprise depuis 2021, est plus affirmée.

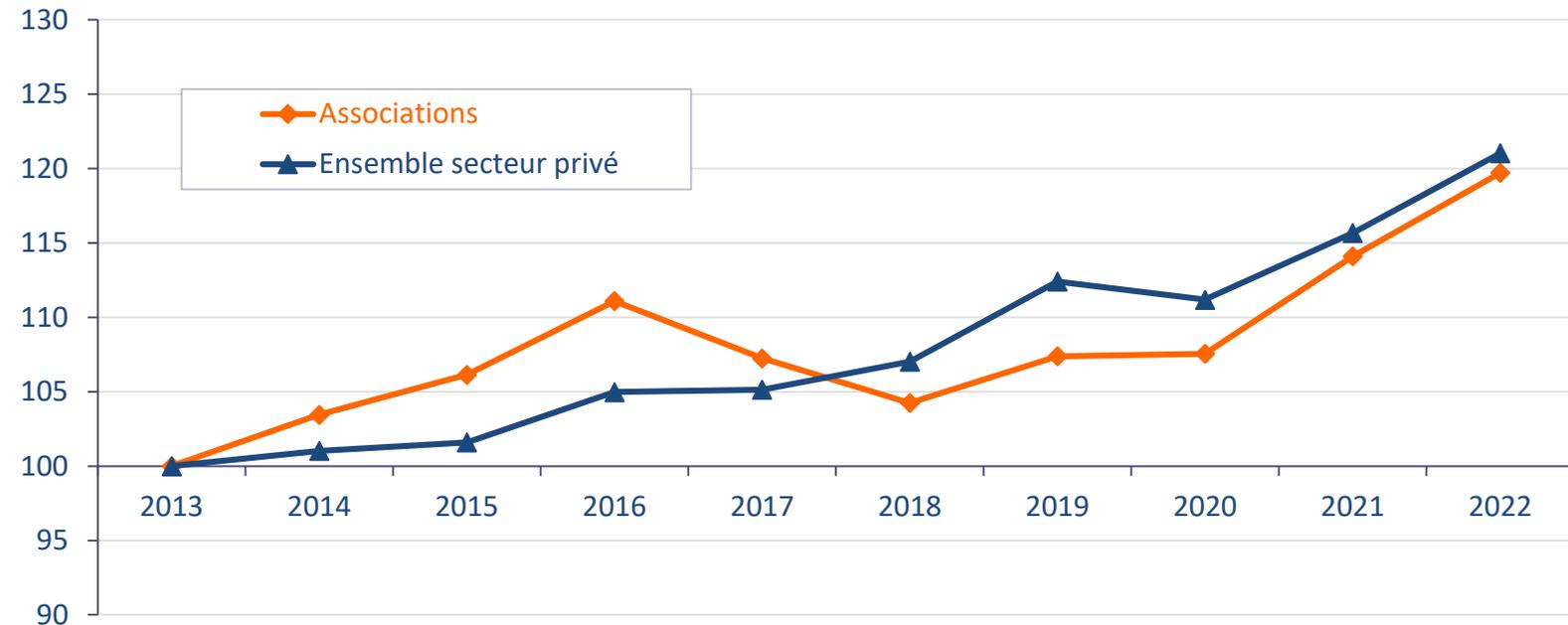
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2013)



Jusqu'en 2016, l'emploi dans les associations a connu une évolution plus favorable que dans l'ensemble du secteur privé. Après deux années en tension, il retrouve le chemin de la croissance et les deux courbes se rejoignent en 2022.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2023, où en sont les associations ?



Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur. Ces enquêtes annuelles constituent un véritable baromètre.

Source : **Baromètre d'opinion des responsables associatifs**.
Dernière enquête nationale réalisée entre le 11 mai et le 22 juin 2023, auprès de 3030 responsables d'associations de toutes tailles, de tous secteurs d'activités et de toutes régions.

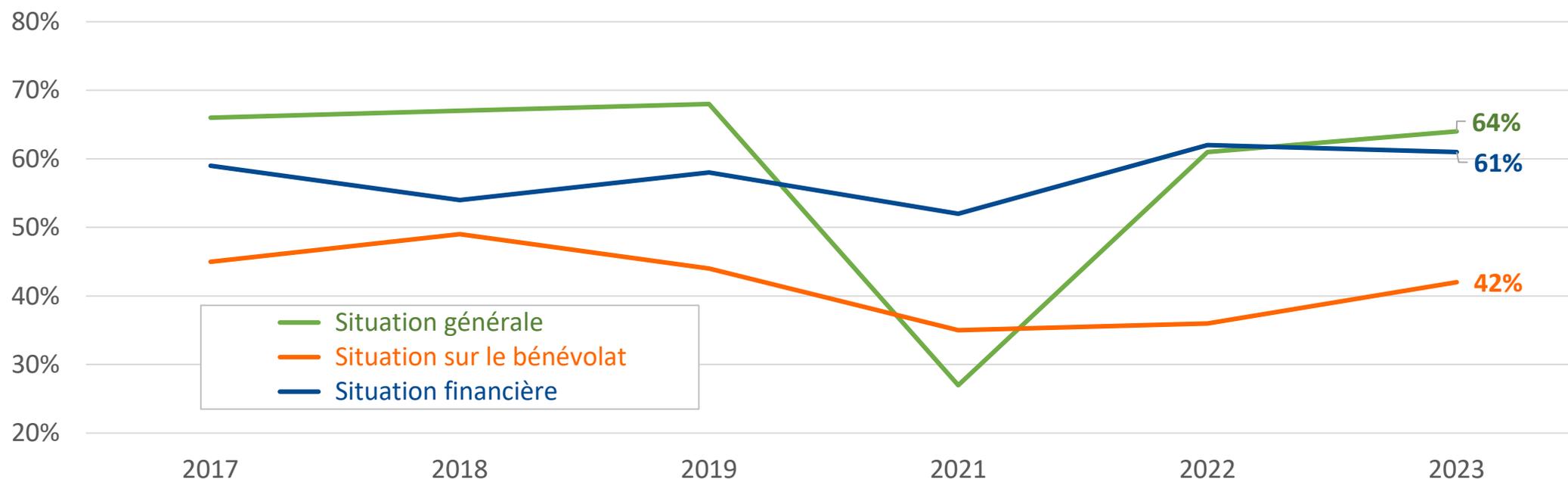
Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Le baromètre

- **Enquêtes annuelles de Recherches & Solidarités** auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
 - La situation du bénévolat
 - La situation financière
 - La situation générale de leur association
 - Les principaux sujets d'inquiétude
 - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
- Résultats traités selon la **même méthode des quotas** appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, **au printemps**.
- En 2020 et 2021, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue pour permettre aux dirigeants associatifs de pointer leurs difficultés et leurs besoins d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire. Les résultats de ces enquêtes ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.
- En 2022 puis en 2023, le questionnement a repris, à l'identique des années antérieures à la crise sanitaire.
- Les résultats sont ici présentés pour l'ensemble des associations avec un regard spécifique concernant les seules associations employeuses.

Bilan 2023 après la crise sanitaire

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :



Lecture : Au printemps 2023, 42% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant **le bénévolat**. Ils sont 61% concernant la **situation financière** et 64% concernant **la situation générale** de leur association.

L'appréciation des dirigeants sur la situation financière et la situation générale de leur association, en 2022, témoigne de leur capacité de résilience. Cependant, la situation reste tendue concernant le bénévolat et le demeure en 2023, avec une large majorité d'associations en difficultés (58%).

Aujourd'hui et demain

Appréciation de la situation générale exprimée par l'ensemble des dirigeants

	Au printemps 2023	Dans les prochains mois
Très bonne	11%	6%
Bonne	53%	52%
Sous-total	64%	58%
Difficile	30%	36%
Très difficile	5%	6%
Total	100%	100%

- 5 points

+ 6 points

Lecture : Au printemps 2023, 64% des dirigeants associatifs estiment que la situation générale de leur association est bonne ou très bonne. Ils sont 58%, s'agissant de leurs pronostics pour les prochains mois.

Différence significative entre la situation vécue au printemps 2023 et le pronostic pour la nouvelle année associative 2023-2024.

Certains projets en suspens

Envisagez-vous de nouveaux projets – ou une extension de vos activités actuelles – après l'été ?

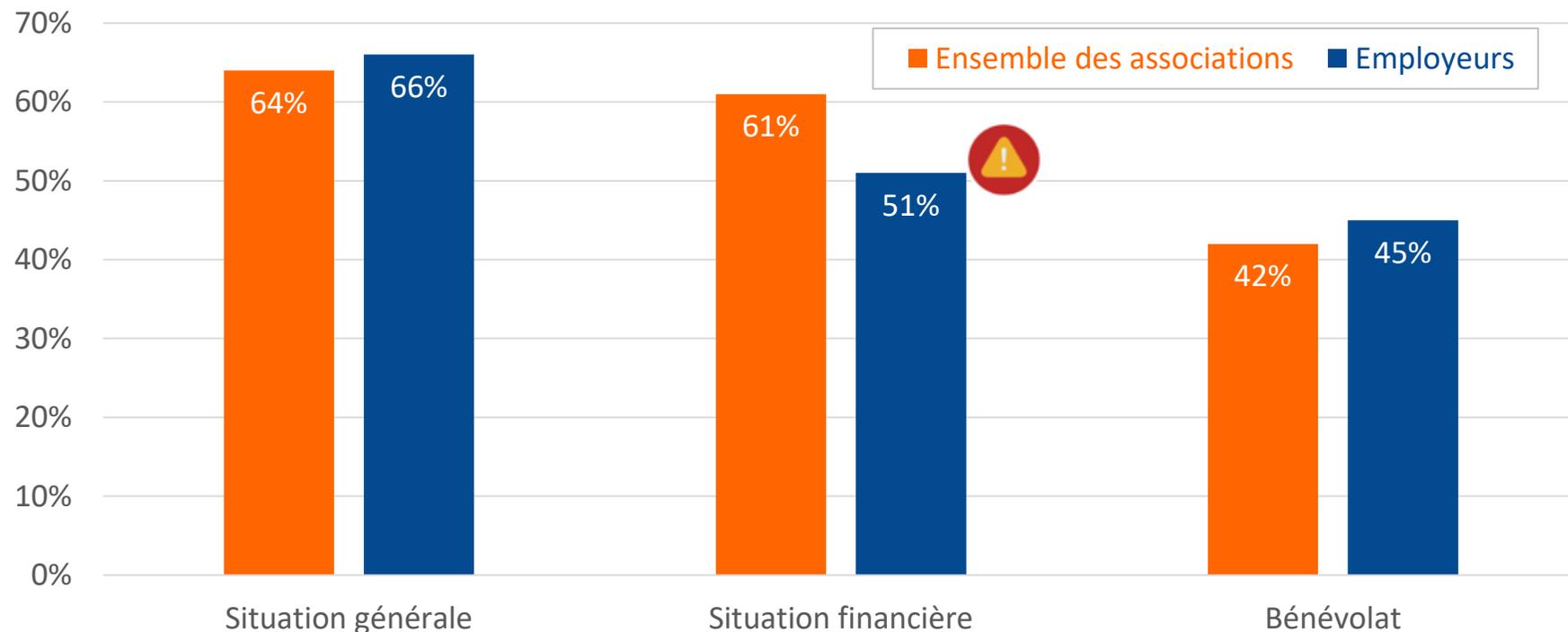
	2019	2021	2022	2023
Oui certainement	32%	26%	31%	30%
Oui peut-être	31%	24%	33%	28%
Sous-total positif	63%	50%	64%	58%
Probablement pas	18%	18%	17%	17%
Pas de nouveaux projets	9%	18%	8%	13%
Réduction d'activité	5%	5%	3%	6%
Sous-total négatif	32%	41%	28%	36%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	5%	9%	8%	6%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Lecture : Au printemps 2023, 58% des dirigeants ont des projets pour les prochains mois, dont 30% certainement et 28% peut-être.

L'année 2022 a permis de retrouver sensiblement le niveau que l'on observait avant la crise. Pour autant, la proportion des hésitants, faute d'éléments utiles, reste comparable à celle de 2021. En 2023, les ambitions sont revues à la baisse : effets de l'inflation ? Manque de bénévoles pour porter les nouveaux projets ? Manque de visibilité sur les ressources à venir ? ...

La situation des employeurs aujourd'hui

Sont jugées bonnes ou très bonnes :



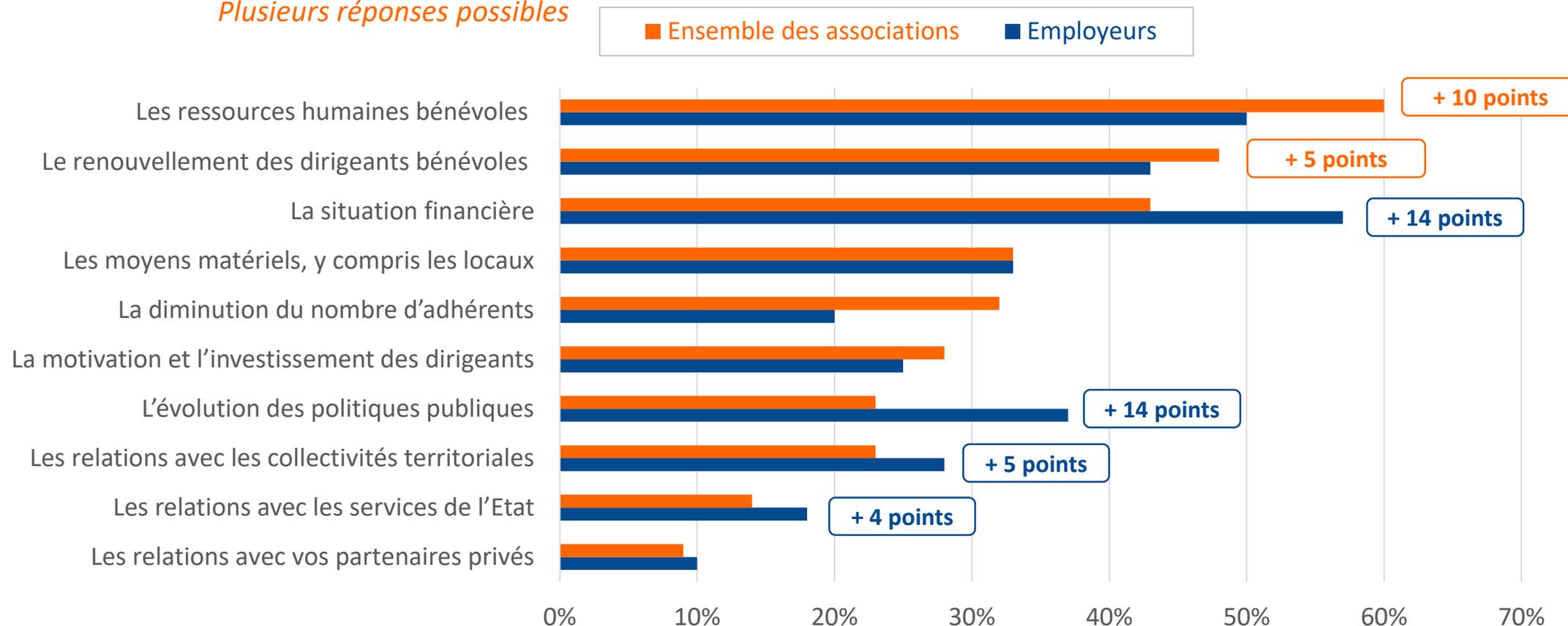
***Lecture :** Au printemps 2023, 64% de l'ensemble des dirigeants associatifs estiment que la situation générale de leur association est bonne ou très bonne. Ils sont 66% parmi les seuls employeurs*

La différence est nette concernant la situation financière, jugée nettement moins souvent favorable par les employeurs.

Les sujets d'inquiétudes

Pour les mois qui viennent, quels sujets d'inquiétude vous semblent les plus importants ?

Plusieurs réponses possibles



Le bénévolat arrive en tête (60%), suivi du renouvellement des dirigeants (48%). Les employeurs, un peu moins préoccupés au sujet du bénévolat, sont bien plus attentifs aux finances et à l'évolution des politiques publiques, notamment pour préserver l'emploi.

ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activités au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. En cohérence avec celles de l'Insee et de la Dares, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis, à compter de cette 16^{ème} édition. En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années. Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes publications.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'État), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Le Mouvement associatif



Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes

Téléphone : 07 81 13 79 47

Mail : aura@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté

Téléphone : 06 99 99 71 66

Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org

Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne

Téléphone : 06 75 97 72 75

Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Site web : <https://www.lemouvementassociatifdebretagne.bzh>

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire

Téléphone : 02 38 68 02 36

Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est

Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine

Téléphone : 03 83 18 88 38

Mail : ma@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne

Téléphone : 03 26 07 72 22

Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif

Téléphone : 03 88 23 26 38

Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif



Le Mouvement associatif Hauts-de-France

Téléphone : 03 22 72 07 34

Mail : contact@lmahdf.org

Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif Ile-de-France

Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Site Web : <https://lemouvementassociatif-idf.org/>

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine

Téléphone : 06 22 79 94 40

Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie

Téléphone : 06 52 09 28 47

Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com

Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie

Téléphone : 05 62 21 59 19

Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire

Téléphone : 02 51 86 33 12

Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA

Téléphone : 04 91 14 22 57

Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion

Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-lareunion.org

Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 16^{ème} édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Christine LIN - Guillaume FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés
2023



Nouvelle Aquitaine

AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 16^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2023. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2023, où en sont les associations ?
6. Annexes

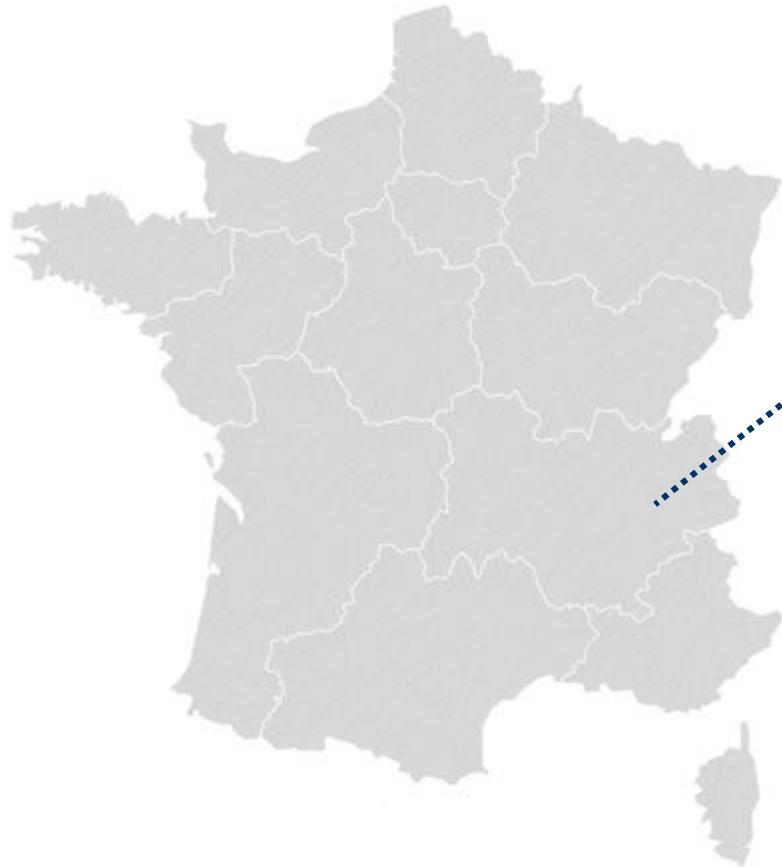
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Nouvelle Aquitaine

- **12** départements et **4 308** communes
- **6 110 365** habitants (2023)
Soit **9,3 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2022) : **21,1 %**
(France métropolitaine : 23,3 %)
- Part des 75 ans et plus (2022) : **12,1 %**
(France métropolitaine : 10,2 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2022 : **6,3 %**
(France métropolitaine : 6,9 %)
- Taux de pauvreté (2020) : **13,3 %**
(France métropolitaine : 14,4 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

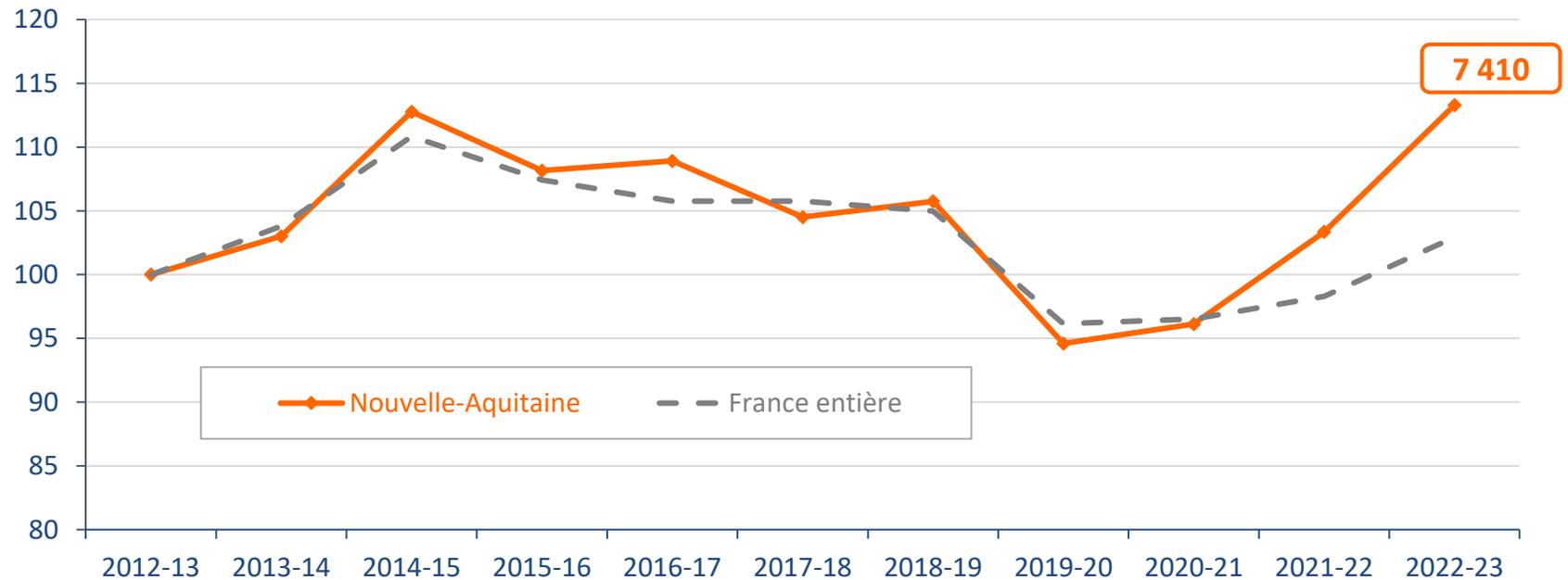


Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)



Les deux courbes sont assez proches, avec toutefois une augmentation importante et atypique du nombre de créations d'associations dans la région depuis 2021-2022.

Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	22,6	22,6
Sport	18,3	16,8
Loisirs	13,4	11,5
Social	7,8	8,5
Amicales - entraide	5,8	8,5
Education - formation	4,5	5,1
Economie	4,9	4,9
Santé	5,3	5,0
Environnement	6,8	5,7
Autres ⁽¹⁾	10,7	11,3
Total	100,0	100,0

Nota :

RNA sur la période 2020-2021 à 2022-2023.

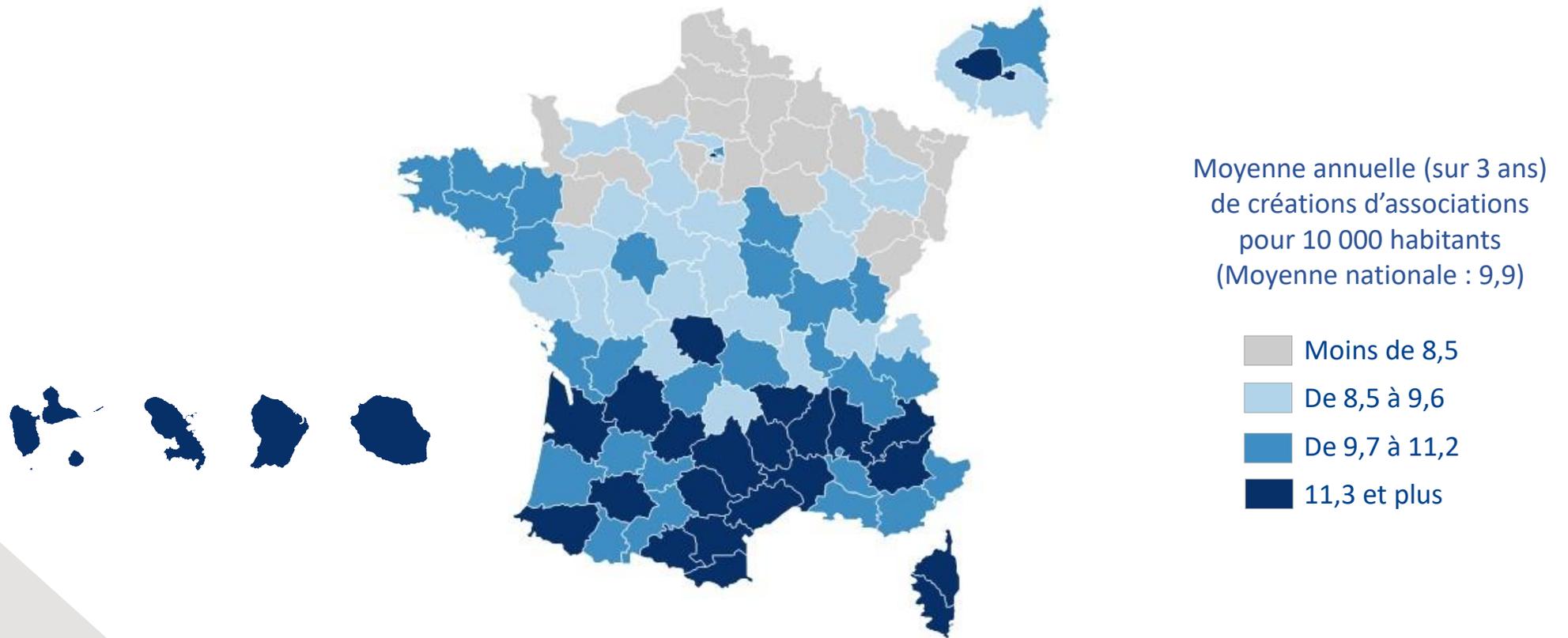
Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Proportionnellement, dans la région, un peu plus d'associations sont créées dans le sport, les loisirs et l'environnement, et un peu moins dans le secteur social et dans les amicales.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région



Sources :

RNA (créations
d'associations 2020-2021 à
2022-2023)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2023)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
Entre 140 000 et 150 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée régulièrement, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

L'enquête triennale réalisée en janvier 2022 a fait apparaître une diminution d'environ 15% du nombre de bénévoles engagés dans une association, par rapport à 2019. La situation était encore très marquée par la crise sanitaire qui avait écarté de nombreux bénévoles de leurs associations.

Un nouvel état des lieux a été jugé indispensable pour apprécier objectivement la situation. L'enquête exceptionnelle réalisée par l'IFOP en janvier 2023, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus, a permis de confirmer le retour progressif à la situation d'avant-crise, avec une proportion de Français bénévoles dans les associations de 23%.

D'où la confirmation, en 2023, du nombre de bénévoles estimé dans la région en 2019 :
Entre 1,2 et 1,3 million de bénévoles associatifs dont 510 000 à 530 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

Avertissement au lecteur



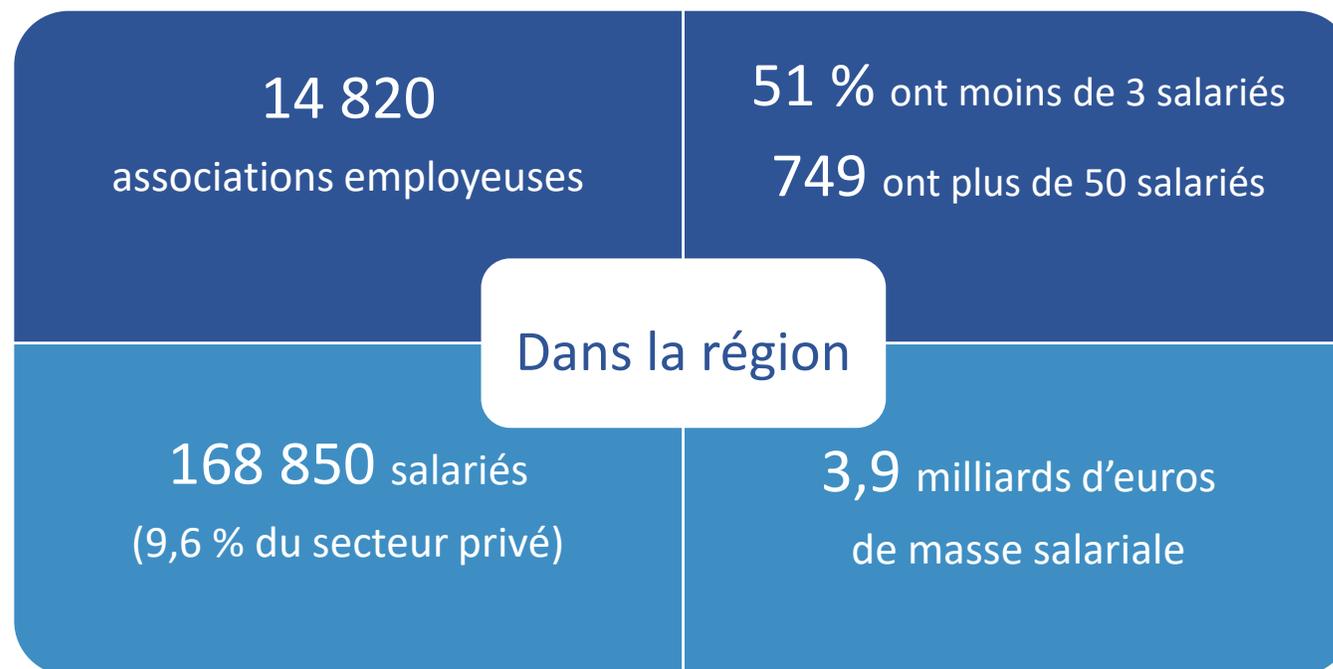
L'intégration des effectifs apprentis par l'URSSAF Caisse nationale et la MSA, en cohérence avec les données de la DARES, a conduit à construire une nouvelle série de données.

En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années.

Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes éditions.

Un enjeu économique et social fort

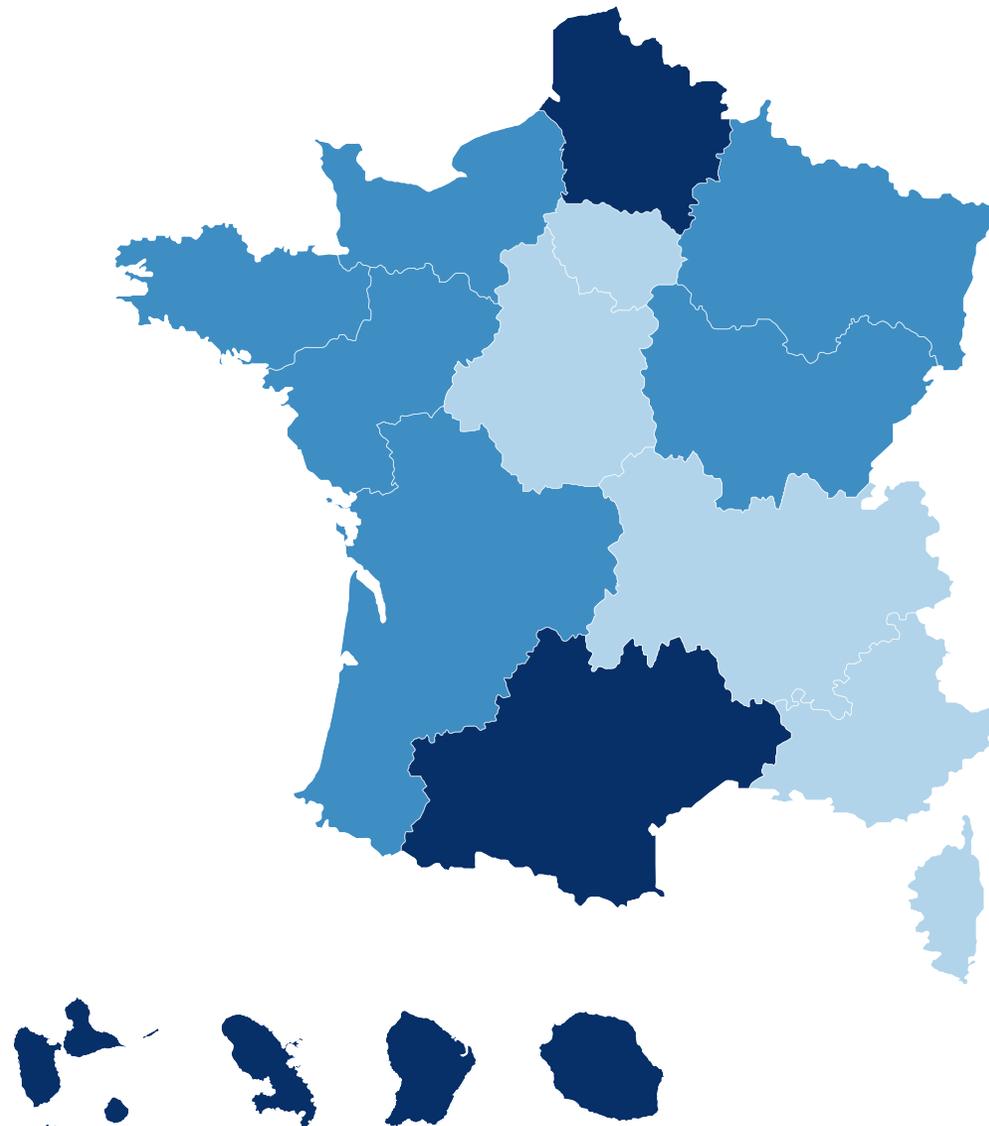
En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2022, **153 000 établissements** et **1 886 000 salariés** (**9,0%** du secteur privé).



Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Dans les régions



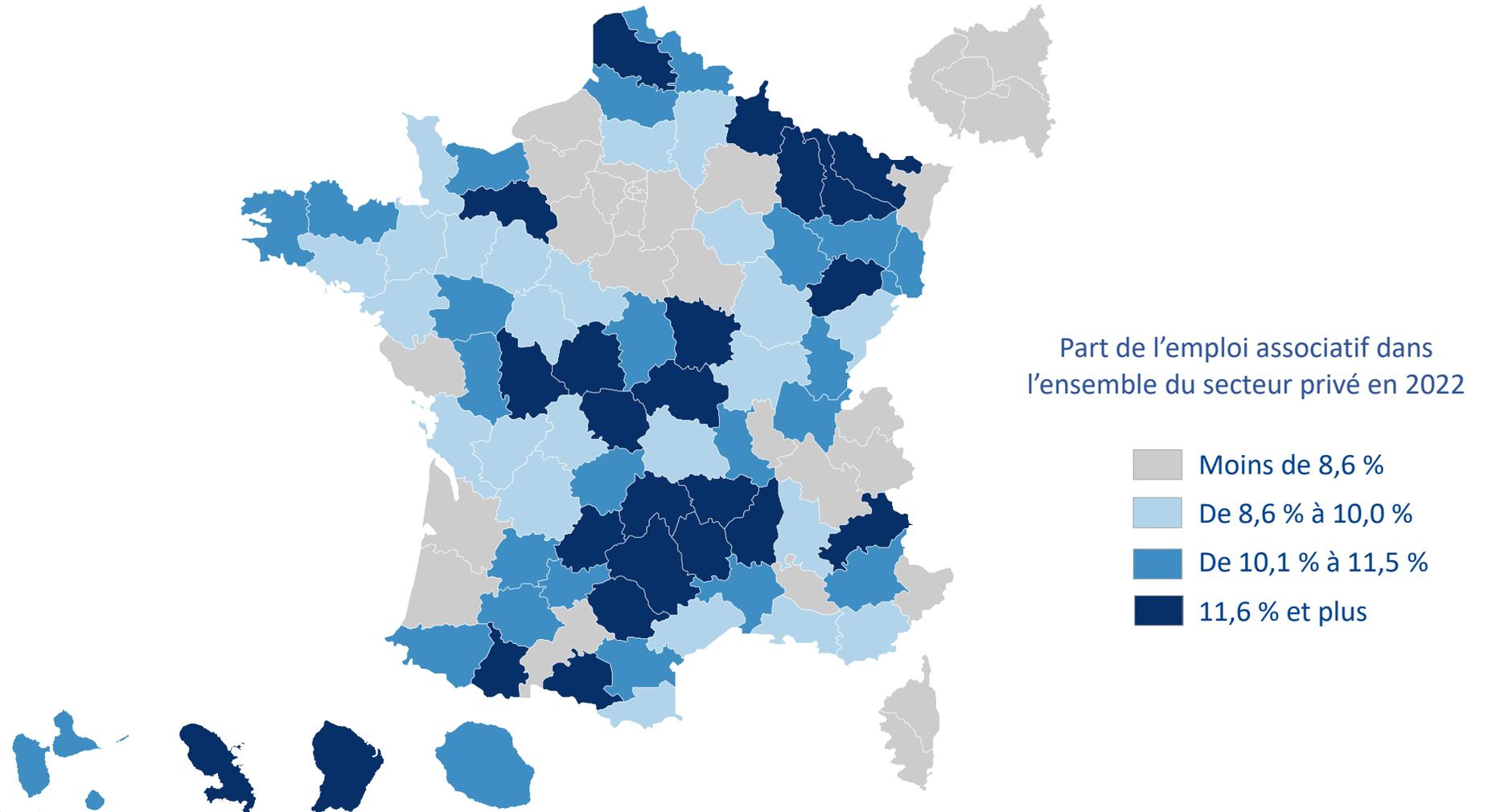
Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2022

- Moins de 9,3 %
- De 9,3 % à 10,2 %
- 10,3 % et plus %

Moyenne nationale : 9 %
Moyenne hors Ile-de-France : 9,2 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	16 380	9,7	11,7
Sport	9 740	5,8	5,4
Santé	9 680	5,7	7,5
Social	88 450	52,4	48,8
Loisirs	2 490	1,5	1,2
Culture	4 160	2,5	2,5
Autres activités ⁽¹⁾	24 620	14,6	12,7
Autres ⁽²⁾	13 330	7,9	10,2
Total	168 850	100,0	100,0

La répartition régionale se distingue des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs plus forte dans le secteur social, et un peu plus faible dans l'enseignement et la santé.

Sources :

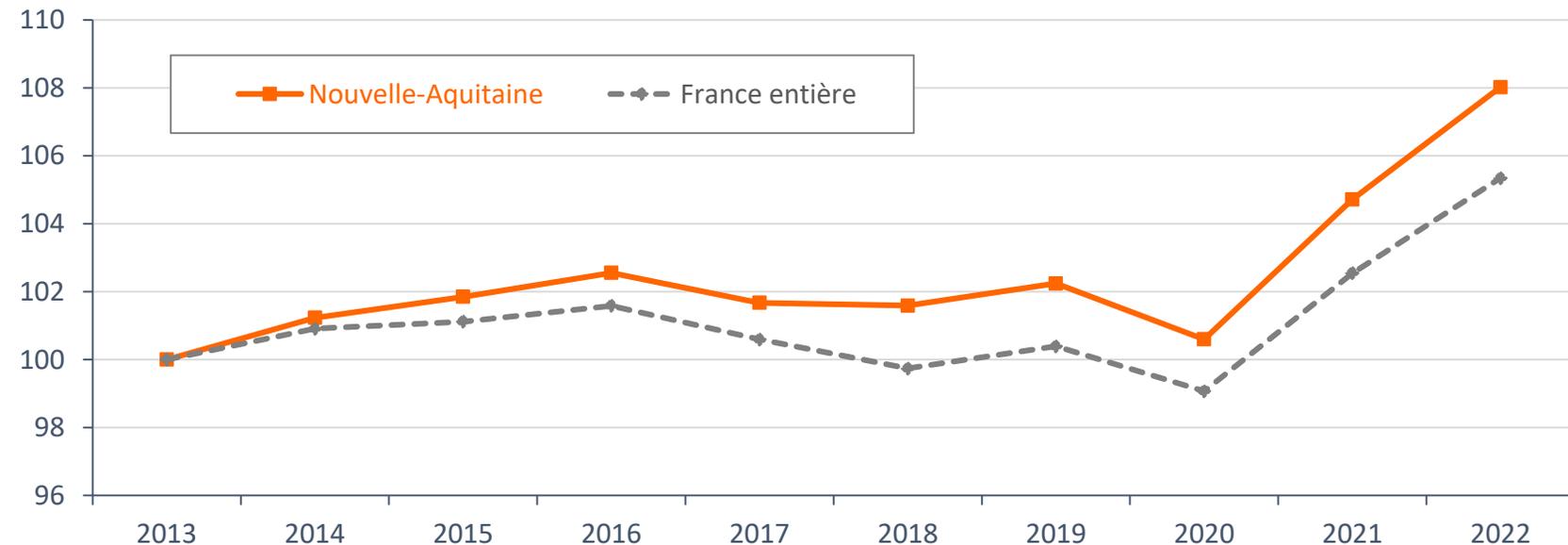
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
D'après la nomenclature
des activités françaises de
l'INSEE (code APE).
Traitement R&S.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2013)



L'évolution régionale est un peu plus dynamique qu'au plan national. Au cours des trois dernières années, le repli de 2020 lié à la crise sanitaire est comparable, de même que le rebond observé depuis.

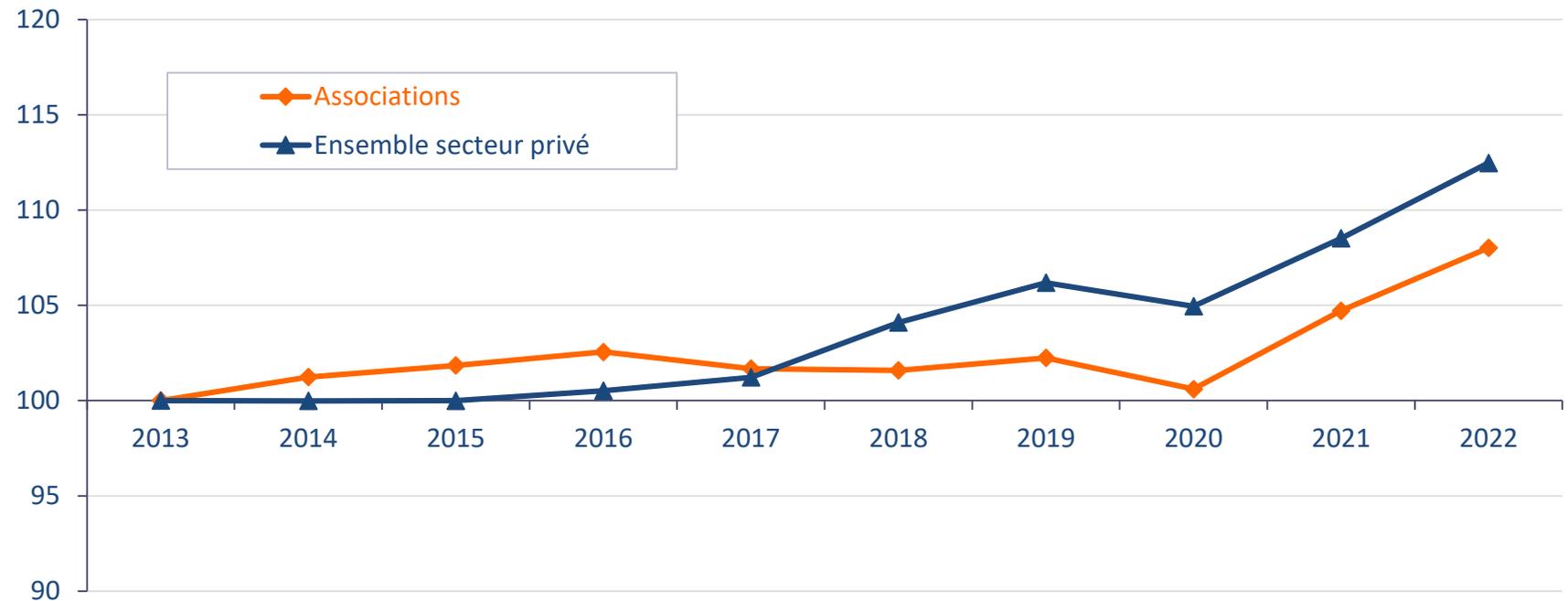
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2013)



Les deux courbes se sont croisées en 2017, à l'avantage du secteur privé qui enregistre, ces trois dernières années, des tendances identiques à celle du secteur associatif : un repli en 2020 en raison de la crise sanitaire, suivi d'une nette reprise, dès 2021, confirmée en 2022.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2023, où en sont les associations ?



Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur. Ces enquêtes annuelles constituent un véritable baromètre.

Source : **Baromètre d'opinion des responsables associatifs**.
Dernière enquête nationale réalisée entre le 11 mai et le 22 juin 2023, auprès de 3030 responsables d'associations de toutes tailles, de tous secteurs d'activités et de toutes régions.

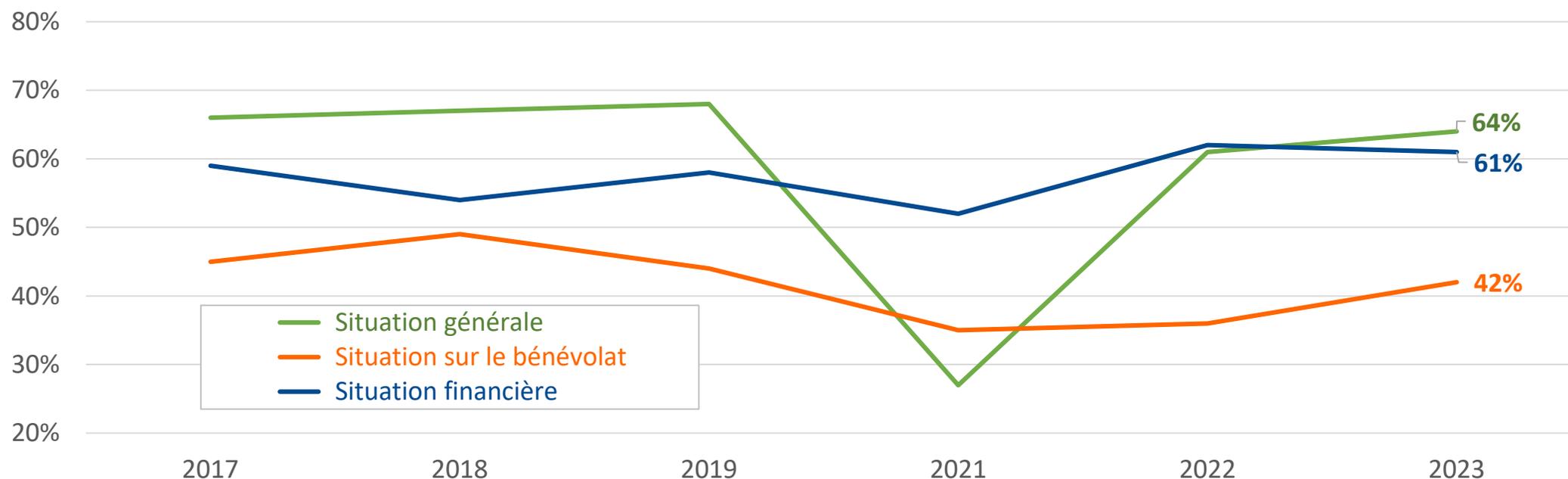
Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Le baromètre

- **Enquêtes annuelles de Recherches & Solidarités** auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
 - La situation du bénévolat
 - La situation financière
 - La situation générale de leur association
 - Les principaux sujets d'inquiétude
 - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
- Résultats traités selon la **même méthode des quotas** appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, **au printemps**.
- En 2020 et 2021, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue pour permettre aux dirigeants associatifs de pointer leurs difficultés et leurs besoins d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire. Les résultats de ces enquêtes ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.
- En 2022 puis en 2023, le questionnement a repris, à l'identique des années antérieures à la crise sanitaire.
- Les résultats sont ici présentés pour l'ensemble des associations avec un regard spécifique concernant les seules associations employeuses.

Bilan 2023 après la crise sanitaire

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :



Lecture : Au printemps 2023, 42% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant **le bénévolat**. Ils sont 61% concernant la **situation financière** et 64% concernant **la situation générale** de leur association.

L'appréciation des dirigeants sur la situation financière et la situation générale de leur association, en 2022, témoigne de leur capacité de résilience. Cependant, la situation reste tendue concernant le bénévolat et le demeure en 2023, avec une large majorité d'associations en difficultés (58%).

Aujourd'hui et demain

Appréciation de la situation générale exprimée par l'ensemble des dirigeants

	Au printemps 2023	Dans les prochains mois
Très bonne	11%	6%
Bonne	53%	52%
Sous-total	64%	58%
Difficile	30%	36%
Très difficile	5%	6%
Total	100%	100%

- 5 points

+ 6 points

***Lecture :** Au printemps 2023, 64% des dirigeants associatifs estiment que la situation générale de leur association est bonne ou très bonne. Ils sont 58%, s'agissant de leurs pronostics pour les prochains mois.*

Différence significative entre la situation vécue au printemps 2023 et le pronostic pour la nouvelle année associative 2023-2024.

Certains projets en suspens

Envisagez-vous de nouveaux projets – ou une extension de vos activités actuelles – après l'été ?

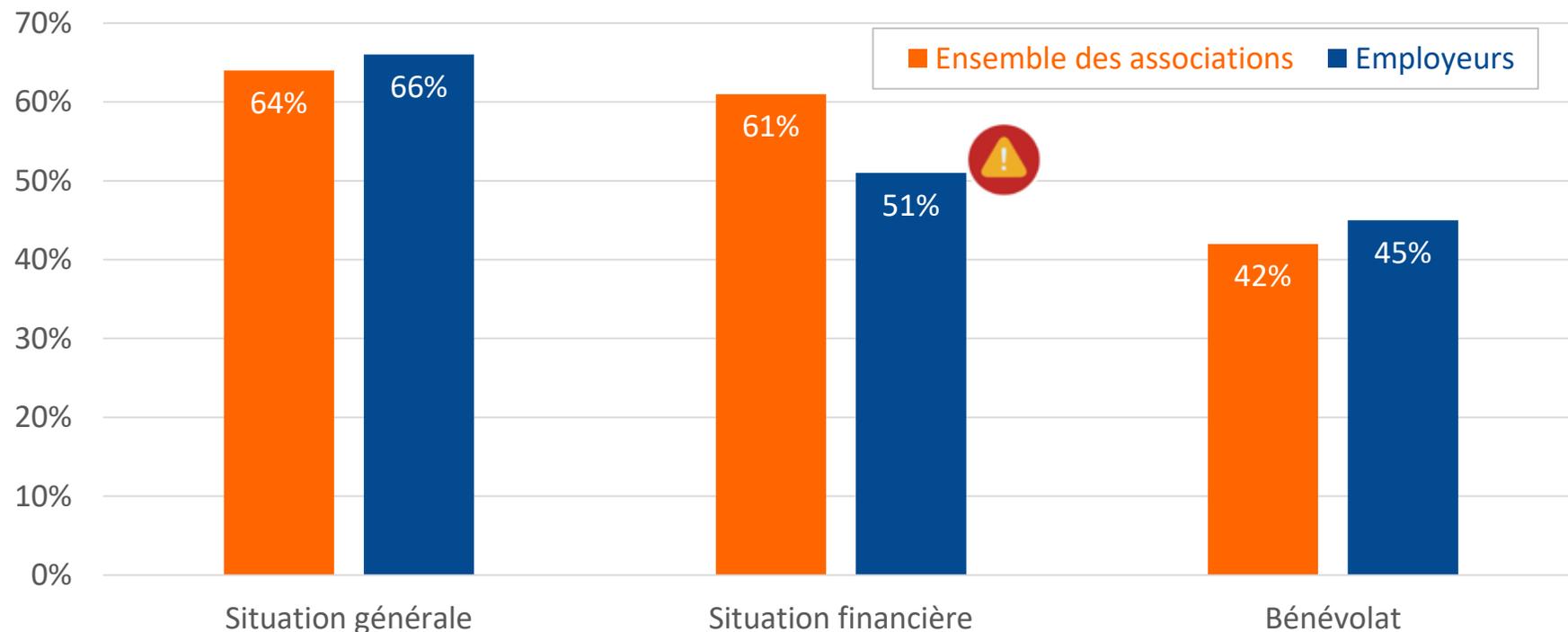
	2019	2021	2022	2023
Oui certainement	32%	26%	31%	30%
Oui peut-être	31%	24%	33%	28%
Sous-total positif	63%	50%	64%	58%
Probablement pas	18%	18%	17%	17%
Pas de nouveaux projets	9%	18%	8%	13%
Réduction d'activité	5%	5%	3%	6%
Sous-total négatif	32%	41%	28%	36%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	5%	9%	8%	6%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Lecture : Au printemps 2023, 58% des dirigeants ont des projets pour les prochains mois, dont 30% certainement et 28% peut-être.

L'année 2022 a permis de retrouver sensiblement le niveau que l'on observait avant la crise. Pour autant, la proportion des hésitants, faute d'éléments utiles, reste comparable à celle de 2021. En 2023, les ambitions sont revues à la baisse : effets de l'inflation ? Manque de bénévoles pour porter les nouveaux projets ? Manque de visibilité sur les ressources à venir ? ...

La situation des employeurs aujourd'hui

Sont jugées bonnes ou très bonnes :



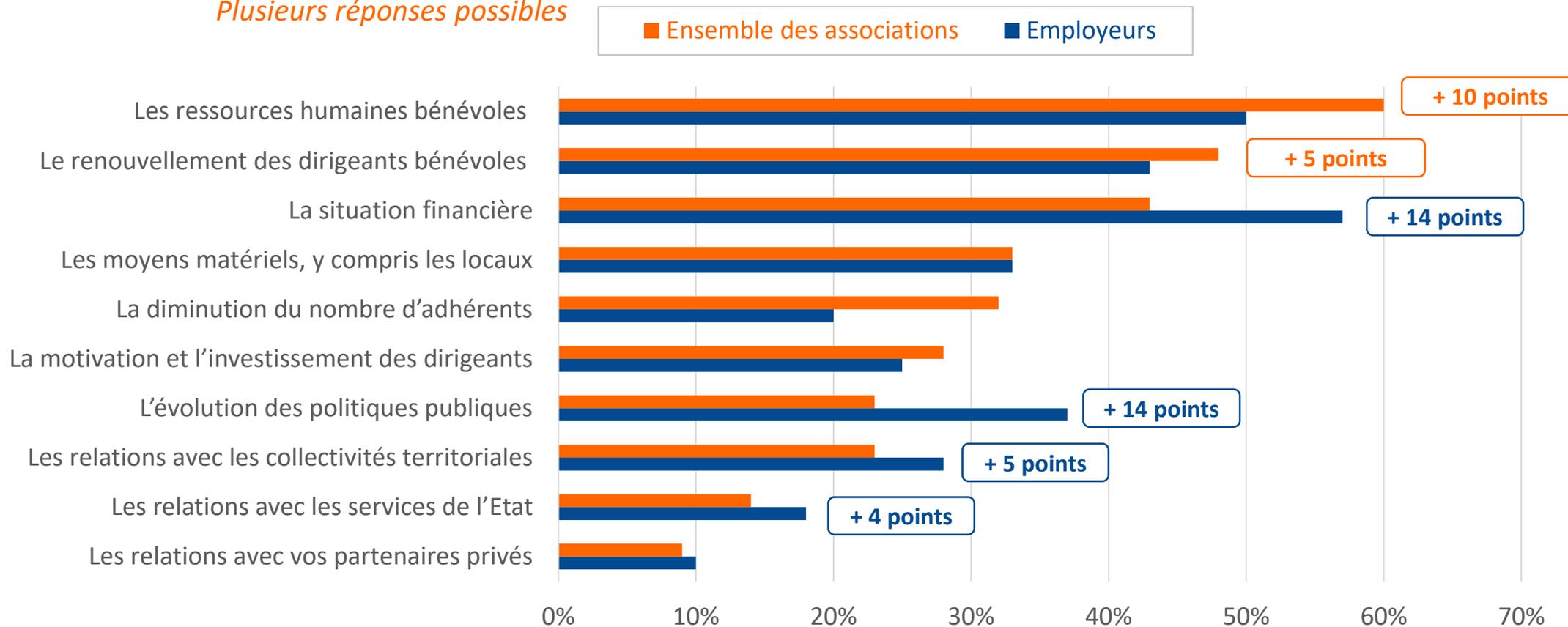
***Lecture :** Au printemps 2023, 64% de l'ensemble des dirigeants associatifs estiment que la situation générale de leur association est bonne ou très bonne. Ils sont 66% parmi les seuls employeurs*

La différence est nette concernant la situation financière, jugée nettement moins souvent favorable par les employeurs.

Les sujets d'inquiétudes

Pour les mois qui viennent, quels sujets d'inquiétude vous semblent les plus importants ?

Plusieurs réponses possibles



Le bénévolat arrive en tête (60%), suivi du renouvellement des dirigeants (48%). Les employeurs, un peu moins préoccupés au sujet du bénévolat, sont bien plus attentifs aux finances et à l'évolution des politiques publiques, notamment pour préserver l'emploi.

ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activités au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. En cohérence avec celles de l'Insee et de la Dares, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis, à compter de cette 16^{ème} édition. En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années. Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes publications.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'État), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Le Mouvement associatif



Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes

Téléphone : 07 81 13 79 47

Mail : aura@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté

Téléphone : 06 99 99 71 66

Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org

Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne

Téléphone : 06 75 97 72 75

Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Site web : <https://www.lemouvementassociatifdebretagne.bzh>

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire

Téléphone : 02 38 68 02 36

Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est

Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine

Téléphone : 03 83 18 88 38

Mail : ma@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne

Téléphone : 03 26 07 72 22

Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif

Téléphone : 03 88 23 26 38

Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif



Le Mouvement associatif Hauts-de-France

Téléphone : 03 22 72 07 34

Mail : contact@lmahdf.org

Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif Ile-de-France

Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Site Web : <https://lemouvementassociatif-idf.org/>

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine

Téléphone : 06 22 79 94 40

Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie

Téléphone : 06 52 09 28 47

Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com

Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie

Téléphone : 05 62 21 59 19

Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire

Téléphone : 02 51 86 33 12

Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA

Téléphone : 04 91 14 22 57

Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion

Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-lareunion.org

Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

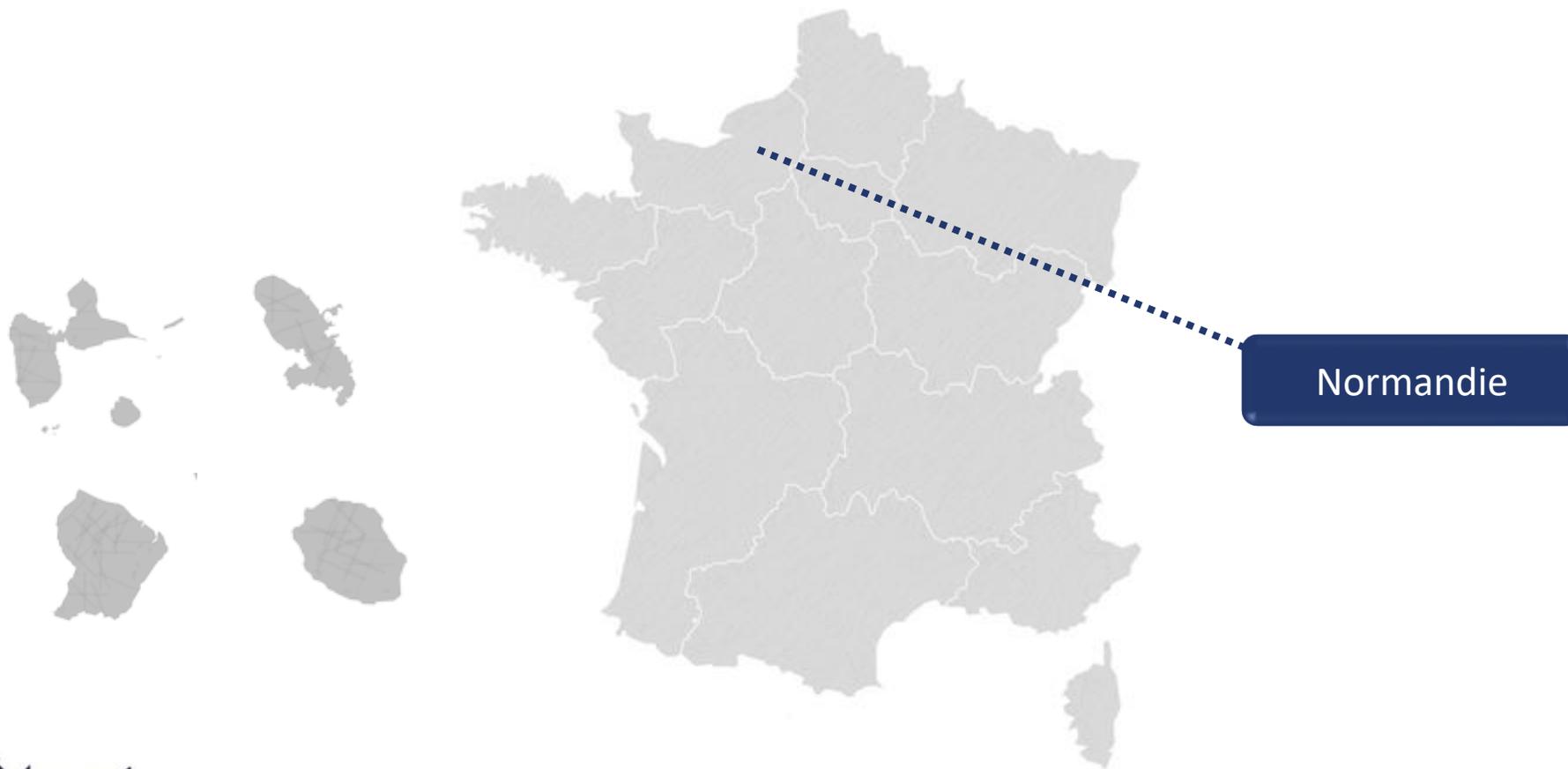
Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 16^{ème} édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Christine LIN - Guillaume FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés
2023



AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 16^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2023. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2023, où en sont les associations ?
6. Annexes

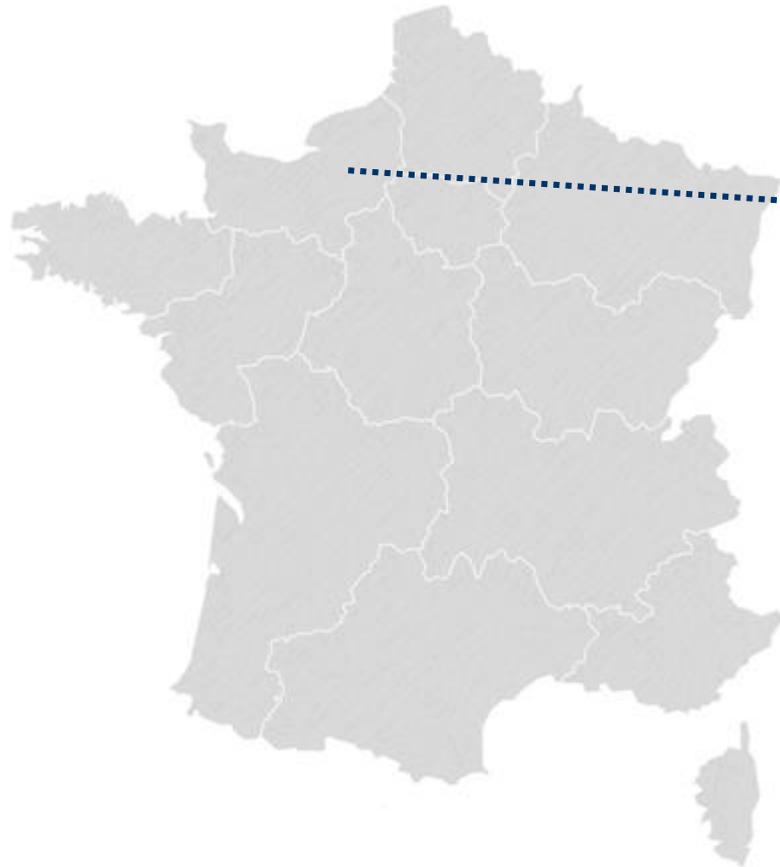
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Normandie

- 5 départements et **2 651** communes
- **3 317 023** habitants (2023)
Soit **5 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2022) : **23,2 %**
(France métropolitaine : 23,3 %)
- Part des 75 ans et plus (2022) : **10,7 %**
(France métropolitaine : 10,2 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2022 : **6,6 %**
(France métropolitaine : 6,9 %)
- Taux de pauvreté (2020) : **13,2 %**
(France métropolitaine : 14,4 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

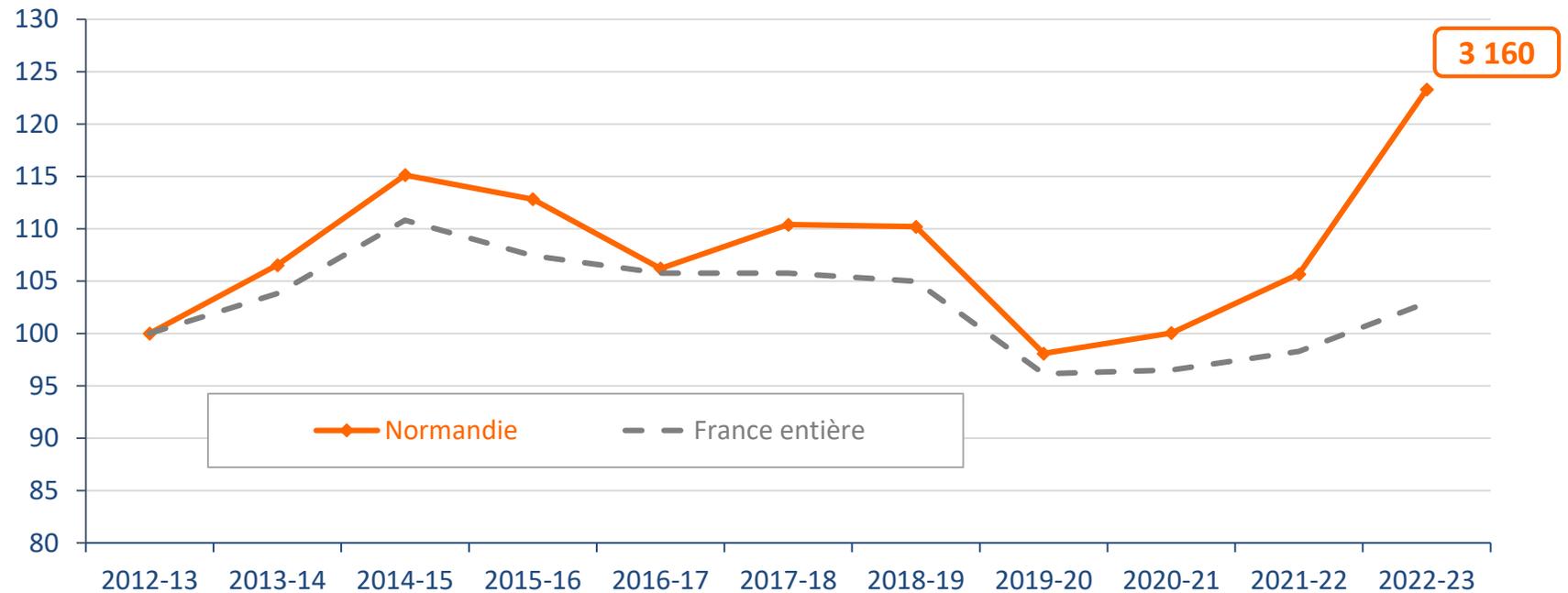


Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

La dynamique de créations de la région est un peu plus forte qu'au plan national, avec une nette accélération ces dernières années.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	21,2	22,6
Sport	19,6	16,8
Loisirs	10,2	11,5
Social	8,2	8,5
Amicales - entraide	15,7	8,5
Education - formation	3,4	5,1
Economie	3,9	4,9
Santé	3,8	5,0
Environnement	6,1	5,7
Autres ⁽¹⁾	7,8	11,3
Total	100,0	100,0

Nota :

RNA sur la période 2020-2021 à 2022-2023.

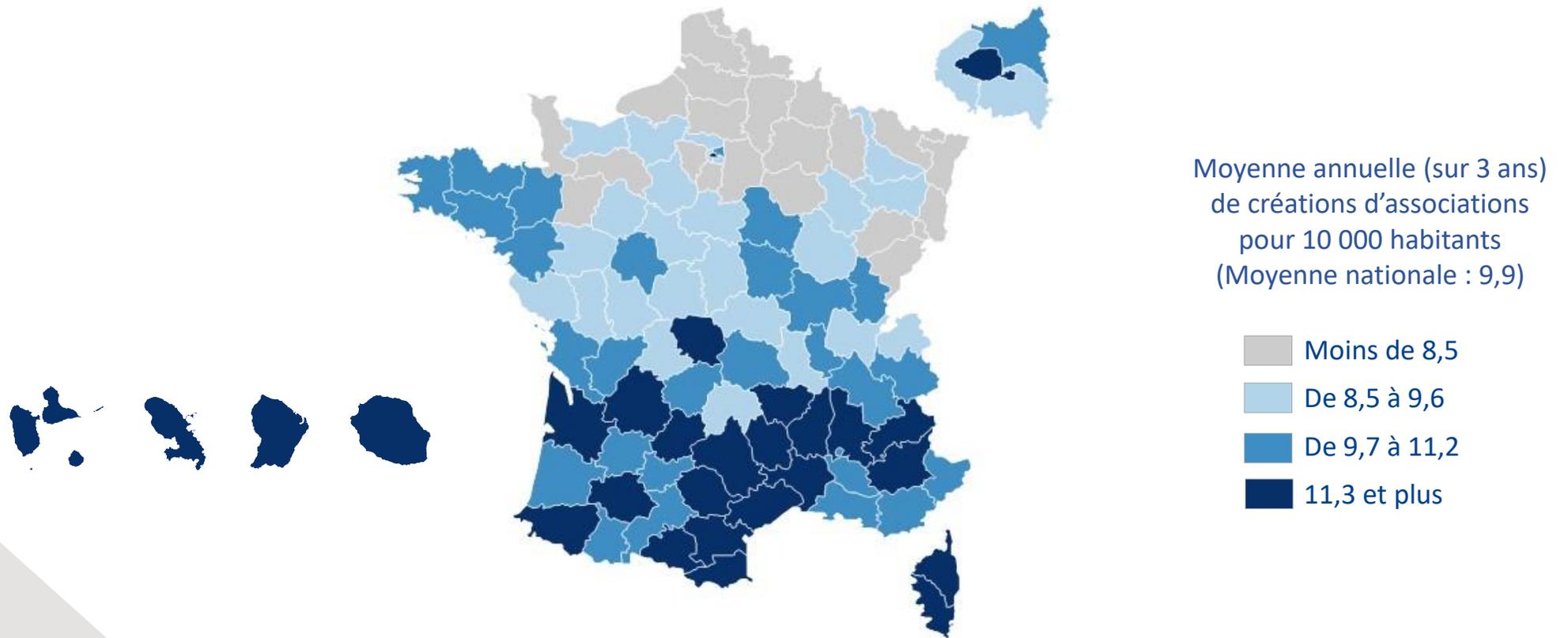
Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Proportionnellement, dans la région, plus d'associations sont créées dans le sport et les amicales et un peu moins dans les loisirs, l'éducation, l'économie et la santé.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région



Sources :

RNA (créations
d'associations 2020-2021 à
2022-2023)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2023)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 60 000 et 65 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée régulièrement, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

L'enquête triennale réalisée en janvier 2022 a fait apparaître une diminution d'environ 15% du nombre de bénévoles engagés dans une association, par rapport à 2019. La situation était encore très marquée par la crise sanitaire qui avait écarté de nombreux bénévoles de leurs associations.

Un nouvel état des lieux a été jugé indispensable pour apprécier objectivement la situation. L'enquête exceptionnelle réalisée par l'IFOP en janvier 2023, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus, a permis de confirmer le retour progressif à la situation d'avant-crise, avec une proportion de Français bénévoles dans les associations de 23%.

D'où la confirmation, en 2023, du nombre de bénévoles estimé dans la région en 2019 :
Entre 540 000 et 570 000 bénévoles associatifs dont 230 000 à 240 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

Avertissement au lecteur



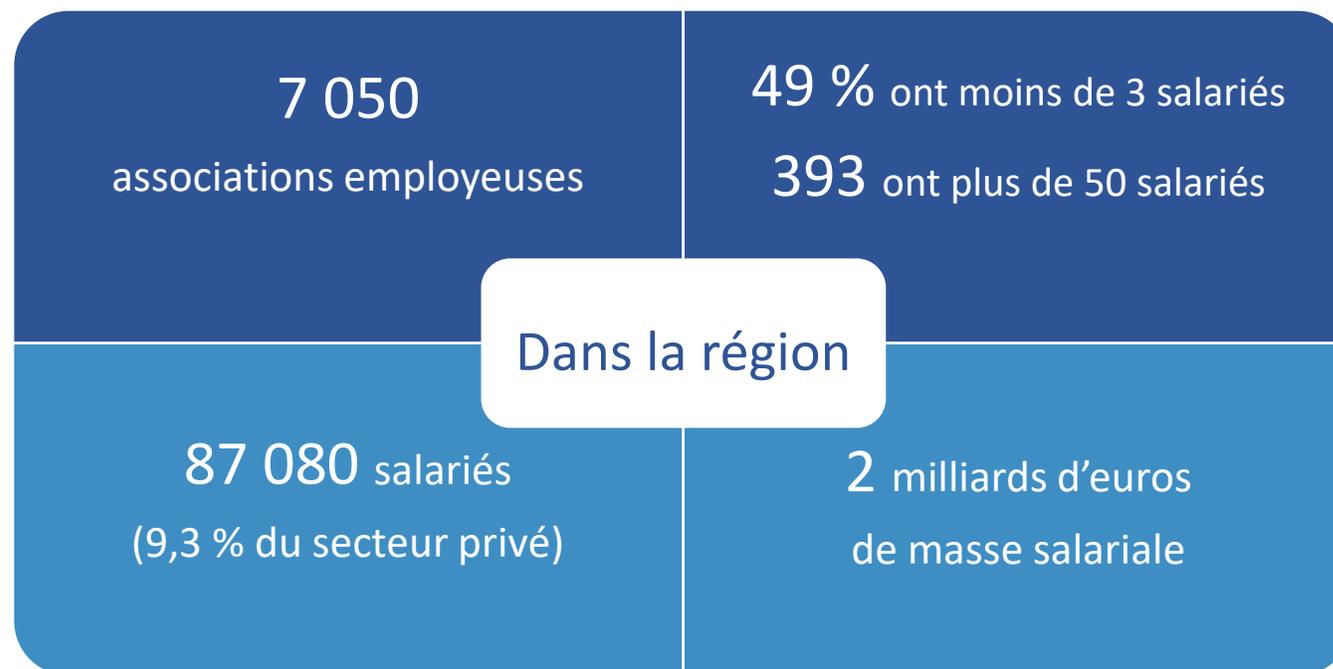
L'intégration des effectifs apprentis par l'URSSAF Caisse nationale et la MSA, en cohérence avec les données de la DARES, a conduit à construire une nouvelle série de données.

En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années.

Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes éditions.

Un enjeu économique et social fort

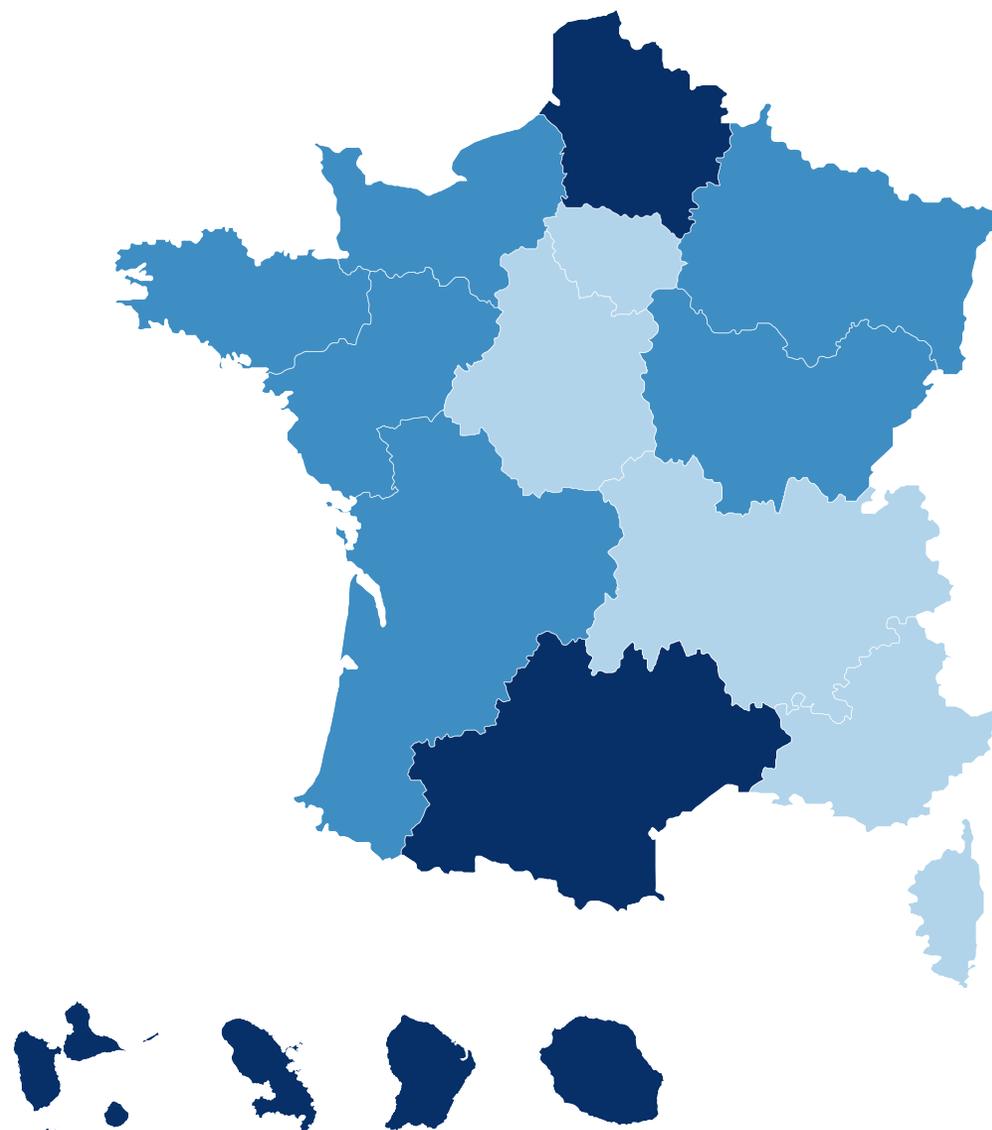
En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2022, **153 000 établissements** et **1 886 000 salariés** (**9,0%** du secteur privé).



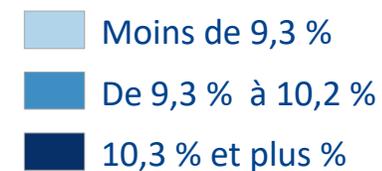
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Dans les régions



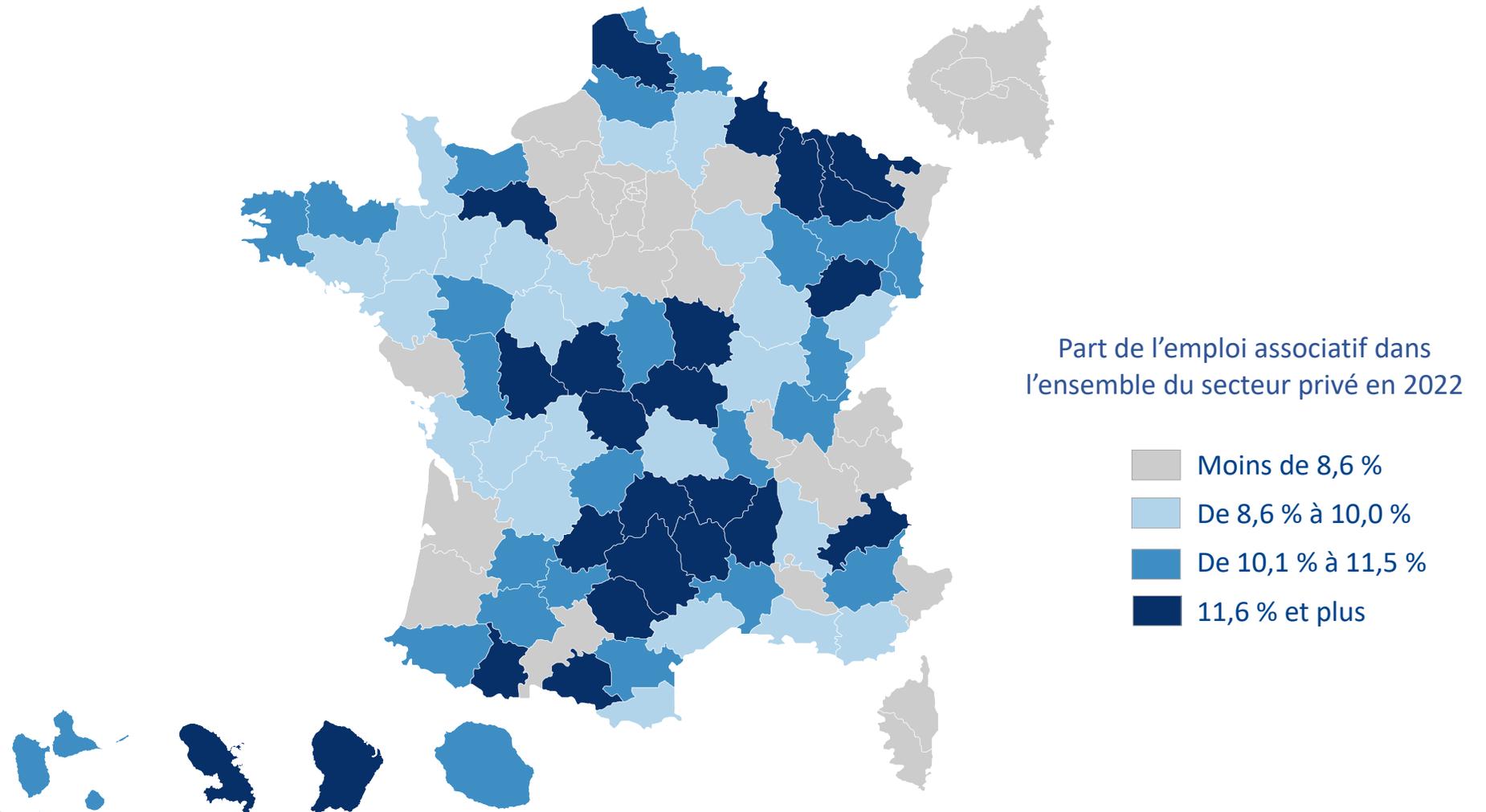
Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2022



Moyenne nationale : 9 %
Moyenne hors Ile-de-France : 9,2 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	10 490	12,0	11,7
Sport	5 140	5,9	5,4
Santé	3 770	4,3	7,5
Social	46 550	53,5	48,8
Loisirs	880	1,0	1,2
Culture	2 100	2,4	2,5
Autres activités ⁽¹⁾	10 470	12,0	12,7
Autres ⁽²⁾	7 680	8,8	10,2
Total	87 080	100,0	100,0

La répartition se distingue quelque peu des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs plus forte dans le secteur social, et plus faible dans la santé.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Sources :

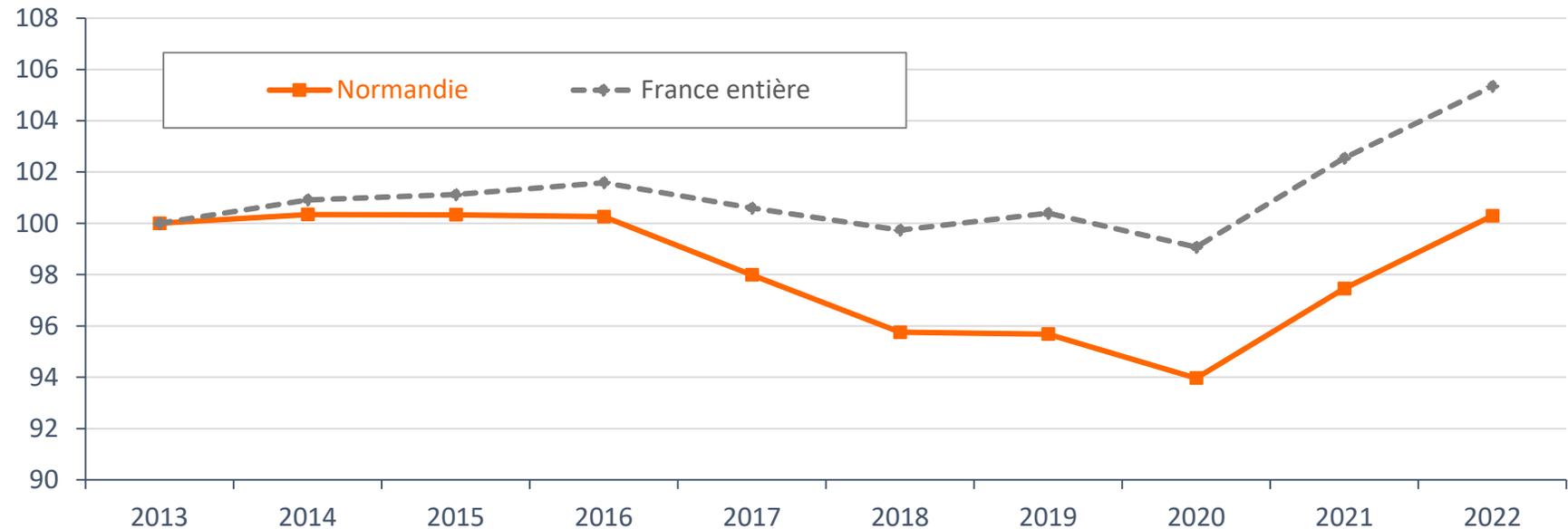
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.

D'après la nomenclature
des activités françaises de
l'INSEE (code APE).

Traitement R&S.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2013)



L'évolution régionale est un peu moins dynamique qu'au plan national, notamment à partir de 2017. La reprise de ces deux dernières années, suite à la crise sanitaire, est toutefois aussi prononcée.

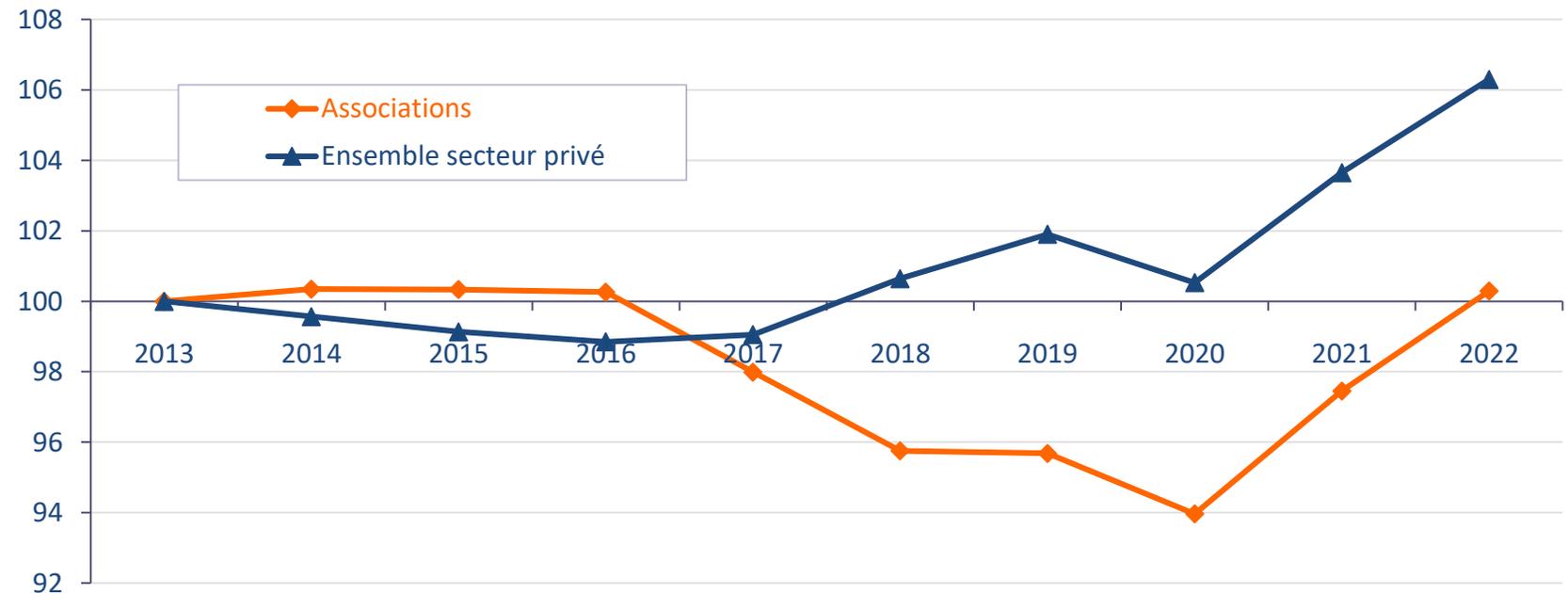
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2013)



Les deux courbes se croisent en 2017, à l'avantage de l'ensemble du secteur privé. Après quelques années de tension, l'emploi associatif enregistre une croissance aussi forte mais retrouve à peine son niveau de 2016.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2023, où en sont les associations ?



Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur. Ces enquêtes annuelles constituent un véritable baromètre.

Source : **Baromètre d'opinion des responsables associatifs**.
Dernière enquête nationale réalisée entre le 11 mai et le 22 juin 2023, auprès de 3030 responsables d'associations de toutes tailles, de tous secteurs d'activités et de toutes régions.

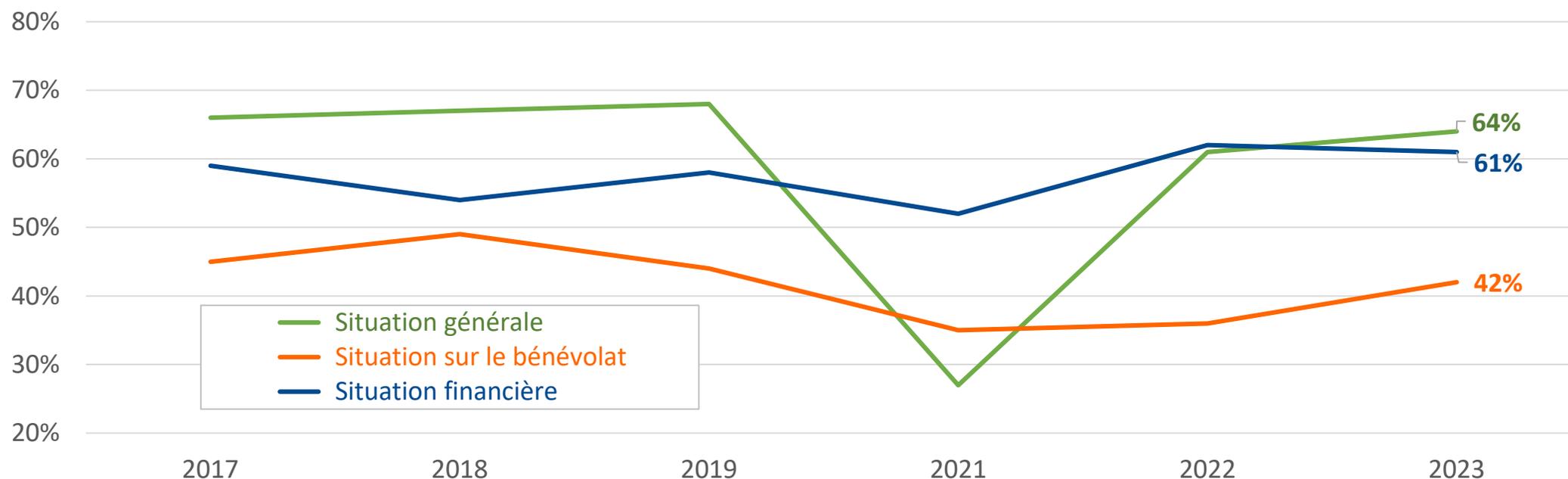
Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Le baromètre

- **Enquêtes annuelles de Recherches & Solidarités** auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
 - La situation du bénévolat
 - La situation financière
 - La situation générale de leur association
 - Les principaux sujets d'inquiétude
 - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
- Résultats traités selon la **même méthode des quotas** appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, **au printemps**.
- En 2020 et 2021, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue pour permettre aux dirigeants associatifs de pointer leurs difficultés et leurs besoins d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire. Les résultats de ces enquêtes ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.
- En 2022 puis en 2023, le questionnement a repris, à l'identique des années antérieures à la crise sanitaire.
- Les résultats sont ici présentés pour l'ensemble des associations avec un regard spécifique concernant les seules associations employeuses.

Bilan 2023 après la crise sanitaire

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :



Lecture : Au printemps 2023, 42% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant **le bénévolat**. Ils sont 61% concernant la **situation financière** et 64% concernant **la situation générale** de leur association.

L'appréciation des dirigeants sur la situation financière et la situation générale de leur association, en 2022, témoigne de leur capacité de résilience. Cependant, la situation reste tendue concernant le bénévolat et le demeure en 2023, avec une large majorité d'associations en difficultés (58%).

Aujourd'hui et demain

Appréciation de la situation générale exprimée par l'ensemble des dirigeants

	Au printemps 2023	Dans les prochains mois
Très bonne	11%	6%
Bonne	53%	52%
Sous-total	64%	58%
Difficile	30%	36%
Très difficile	5%	6%
Total	100%	100%

- 5 points

+ 6 points

***Lecture :** Au printemps 2023, 64% des dirigeants associatifs estiment que la situation générale de leur association est bonne ou très bonne. Ils sont 58%, s'agissant de leurs pronostics pour les prochains mois.*

Différence significative entre la situation vécue au printemps 2023 et le pronostic pour la nouvelle année associative 2023-2024.

Certains projets en suspens

Envisagez-vous de nouveaux projets – ou une extension de vos activités actuelles – après l'été ?

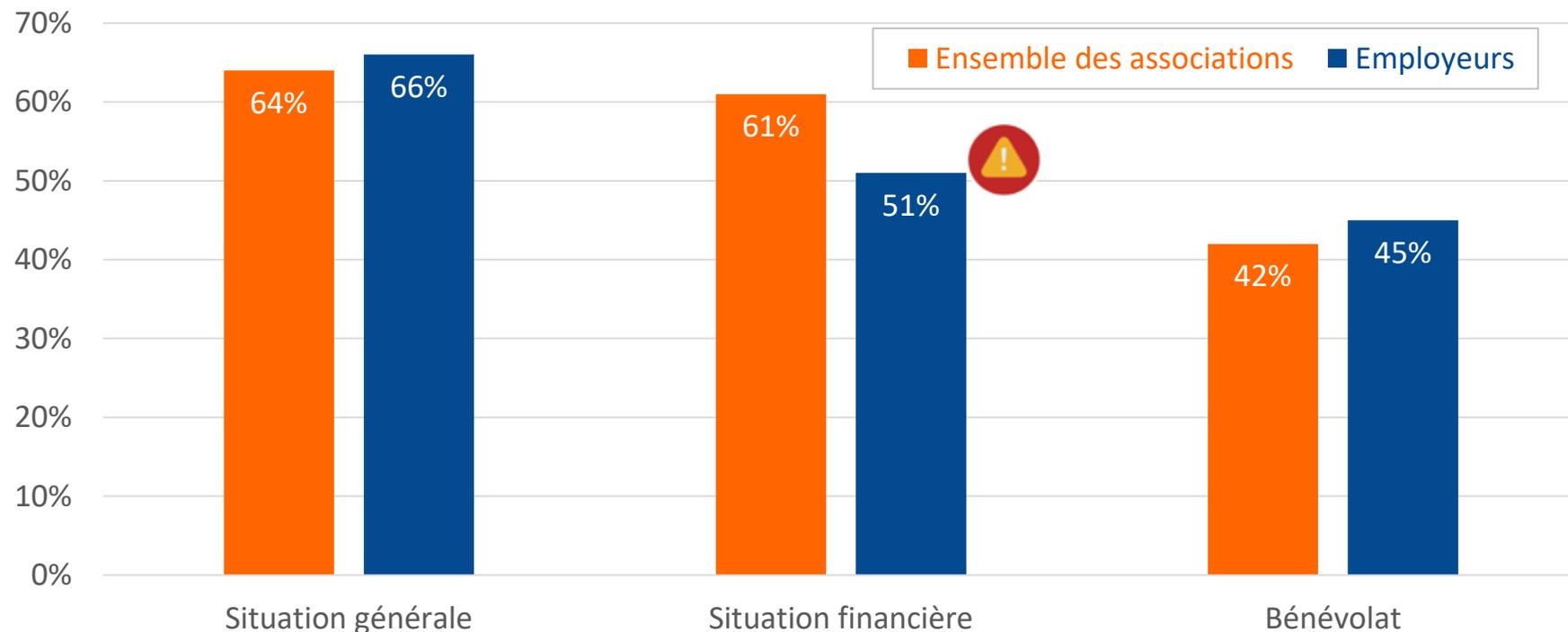
	2019	2021	2022	2023
Oui certainement	32%	26%	31%	30%
Oui peut-être	31%	24%	33%	28%
Sous-total positif	63%	50%	64%	58%
Probablement pas	18%	18%	17%	17%
Pas de nouveaux projets	9%	18%	8%	13%
Réduction d'activité	5%	5%	3%	6%
Sous-total négatif	32%	41%	28%	36%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	5%	9%	8%	6%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Lecture : Au printemps 2023, 58% des dirigeants ont des projets pour les prochains mois, dont 30% certainement et 28% peut-être.

L'année 2022 a permis de retrouver sensiblement le niveau que l'on observait avant la crise. Pour autant, la proportion des hésitants, faute d'éléments utiles, reste comparable à celle de 2021. En 2023, les ambitions sont revues à la baisse : effets de l'inflation ? Manque de bénévoles pour porter les nouveaux projets ? Manque de visibilité sur les ressources à venir ? ...

La situation des employeurs aujourd'hui

Sont jugées bonnes ou très bonnes :



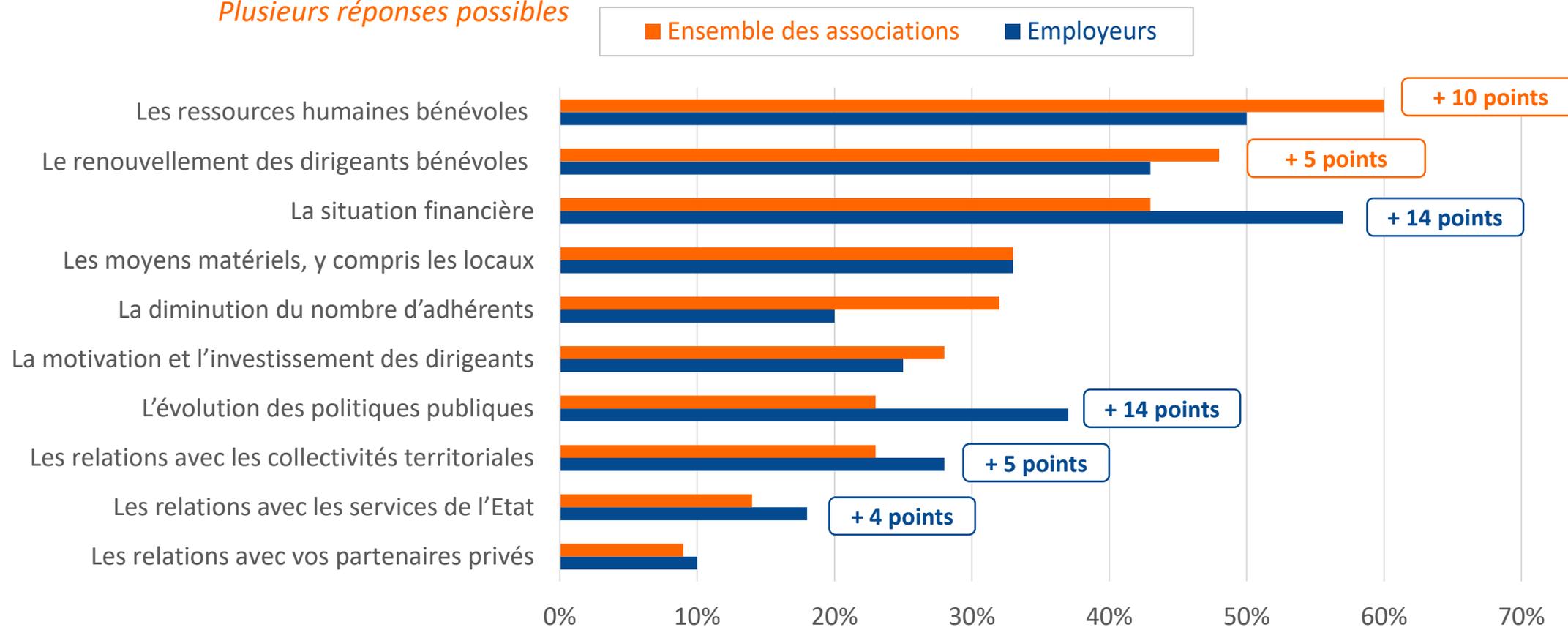
***Lecture :** Au printemps 2023, 64% de l'ensemble des dirigeants associatifs estiment que la situation générale de leur association est bonne ou très bonne. Ils sont 66% parmi les seuls employeurs*

La différence est nette concernant la situation financière, jugée nettement moins souvent favorable par les employeurs.

Les sujets d'inquiétudes

Pour les mois qui viennent, quels sujets d'inquiétude vous semblent les plus importants ?

Plusieurs réponses possibles



Le bénévolat arrive en tête (60%), suivi du renouvellement des dirigeants (48%). Les employeurs, un peu moins préoccupés au sujet du bénévolat, sont bien plus attentifs aux finances et à l'évolution des politiques publiques, notamment pour préserver l'emploi.

ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activités au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. En cohérence avec celles de l'Insee et de la Dares, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis, à compter de cette 16^{ème} édition. En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années. Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes publications.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'État), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Le Mouvement associatif



Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes

Téléphone : 07 81 13 79 47

Mail : aura@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté

Téléphone : 06 99 99 71 66

Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org

Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne

Téléphone : 06 75 97 72 75

Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Site web : <https://www.lemouvementassociatifdebretagne.bzh>

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire

Téléphone : 02 38 68 02 36

Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est

Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine

Téléphone : 03 83 18 88 38

Mail : ma@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne

Téléphone : 03 26 07 72 22

Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif

Téléphone : 03 88 23 26 38

Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif



Le Mouvement associatif Hauts-de-France

Téléphone : 03 22 72 07 34

Mail : contact@lmahdf.org

Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif Ile-de-France

Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Site Web : <https://lemouvementassociatif-idf.org/>

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine

Téléphone : 06 22 79 94 40

Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie

Téléphone : 06 52 09 28 47

Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com

Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie

Téléphone : 05 62 21 59 19

Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire

Téléphone : 02 51 86 33 12

Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA

Téléphone : 04 91 14 22 57

Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion

Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-lareunion.org

Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

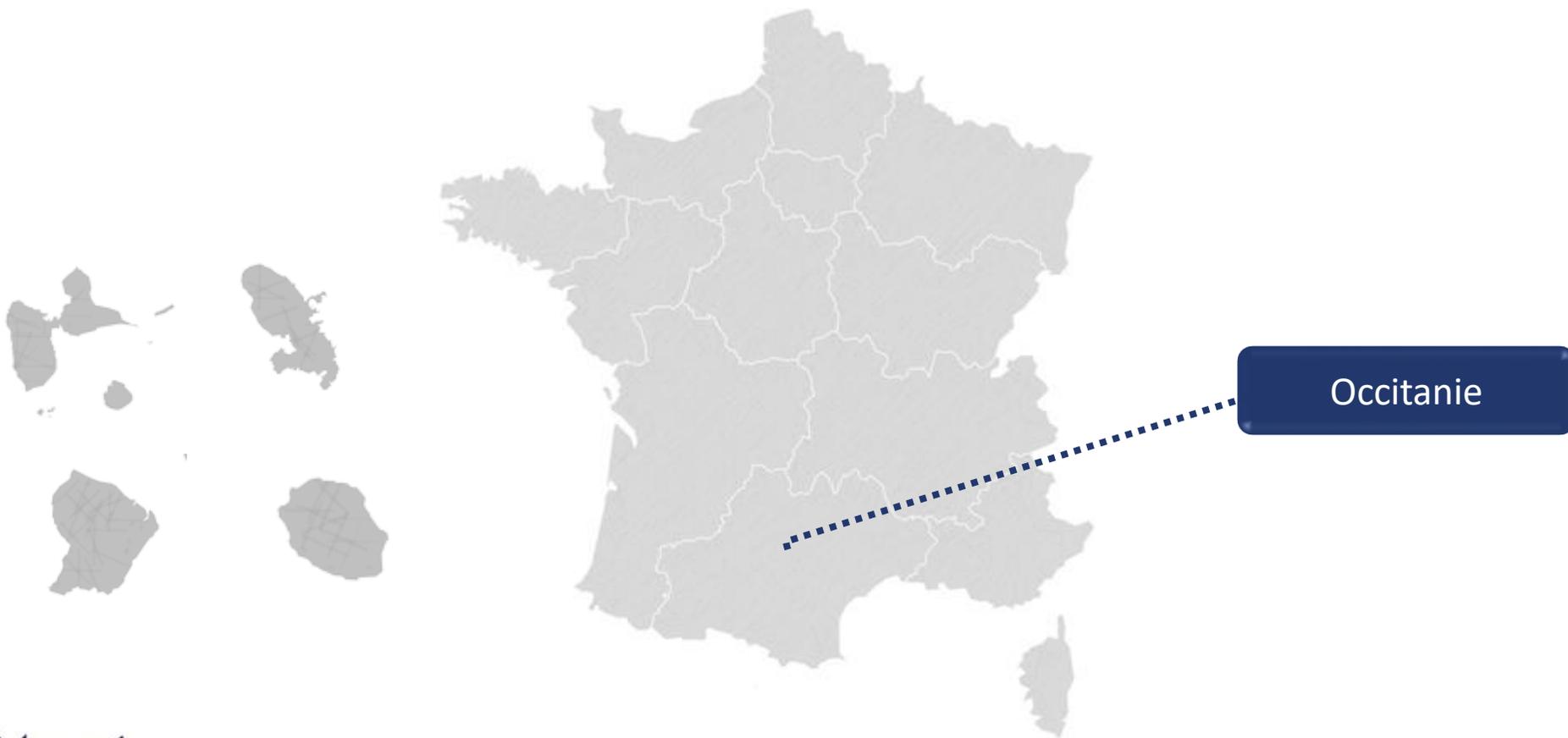
Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 16^{ème} édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Christine LIN - Guillaume FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés
2023



AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 16^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2023. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2023, où en sont les associations ?
6. Annexes

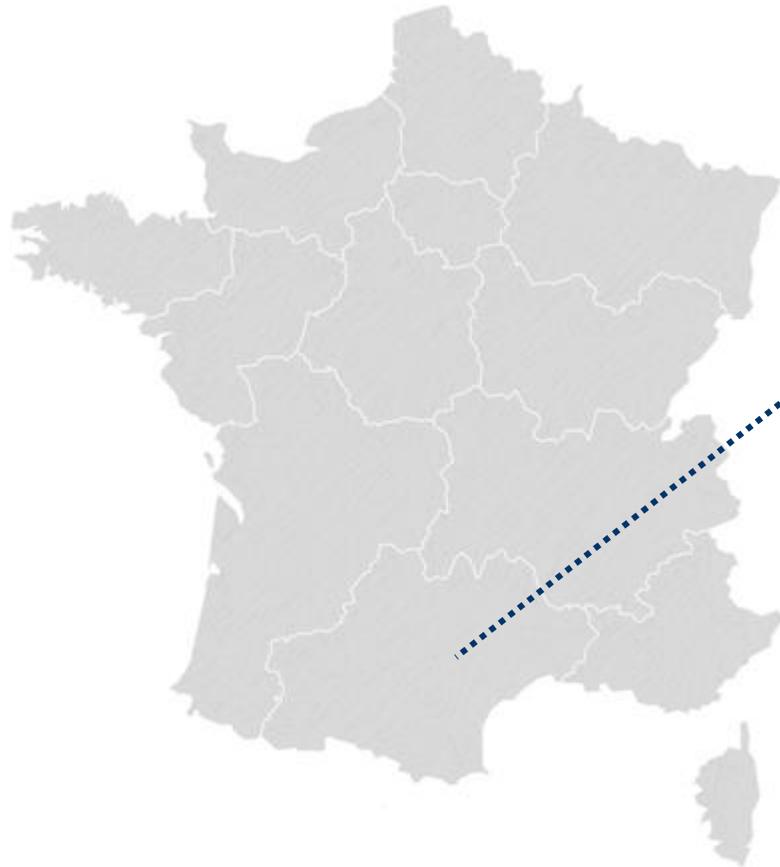
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Occitanie

- **13** départements et **4 453** communes
- **6 101 005** habitants (2023)
Soit **9,3 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2022) : **22,0 %**
(France métropolitaine : 23,3 %)
- Part des 75 ans et plus (2022) : **11,5 %**
(France métropolitaine : 10,2 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2022 : **8,6 %**
(France métropolitaine : 6,9 %)
- Taux de pauvreté (2020) : **16,8 %**
(France métropolitaine : 14,4 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

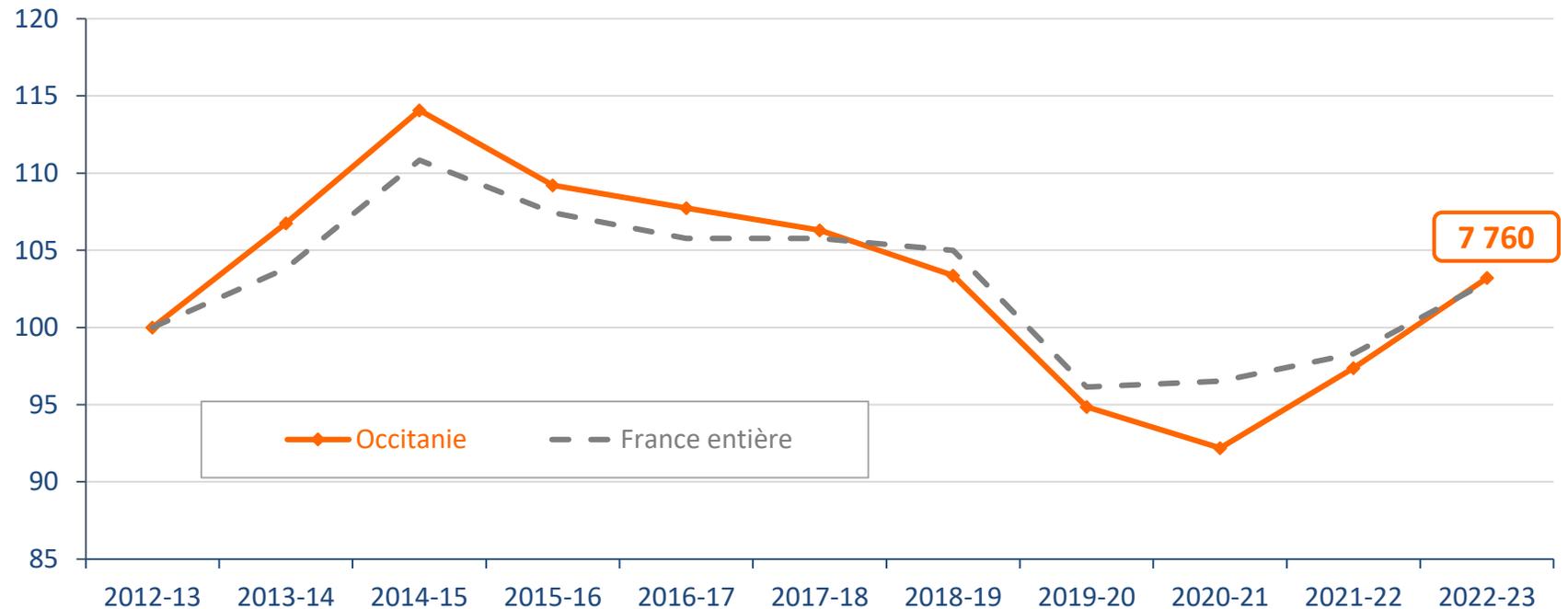


Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Les deux courbes sont assez proches, au détriment de la région au cours de l'année 2020-2021 marquée par la crise sanitaire. Les deux années suivantes enregistrent toutefois une forte croissance qui permet à la région de retrouver son niveau d'avant crise.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	24,2	22,6
Sport	17,4	16,8
Loisirs	14,0	11,5
Social	7,8	8,5
Amicales - entraide	3,9	8,5
Education - formation	4,3	5,1
Economie	5,3	4,9
Santé	5,0	5,0
Environnement	7,0	5,7
Autres ⁽¹⁾	11,1	11,3
Total	24,2	100,0

Proportionnellement, dans la région, un peu plus d'associations sont créées dans la culture, le sport, les loisirs et l'environnement, et nettement moins dans les amicales.

Nota :

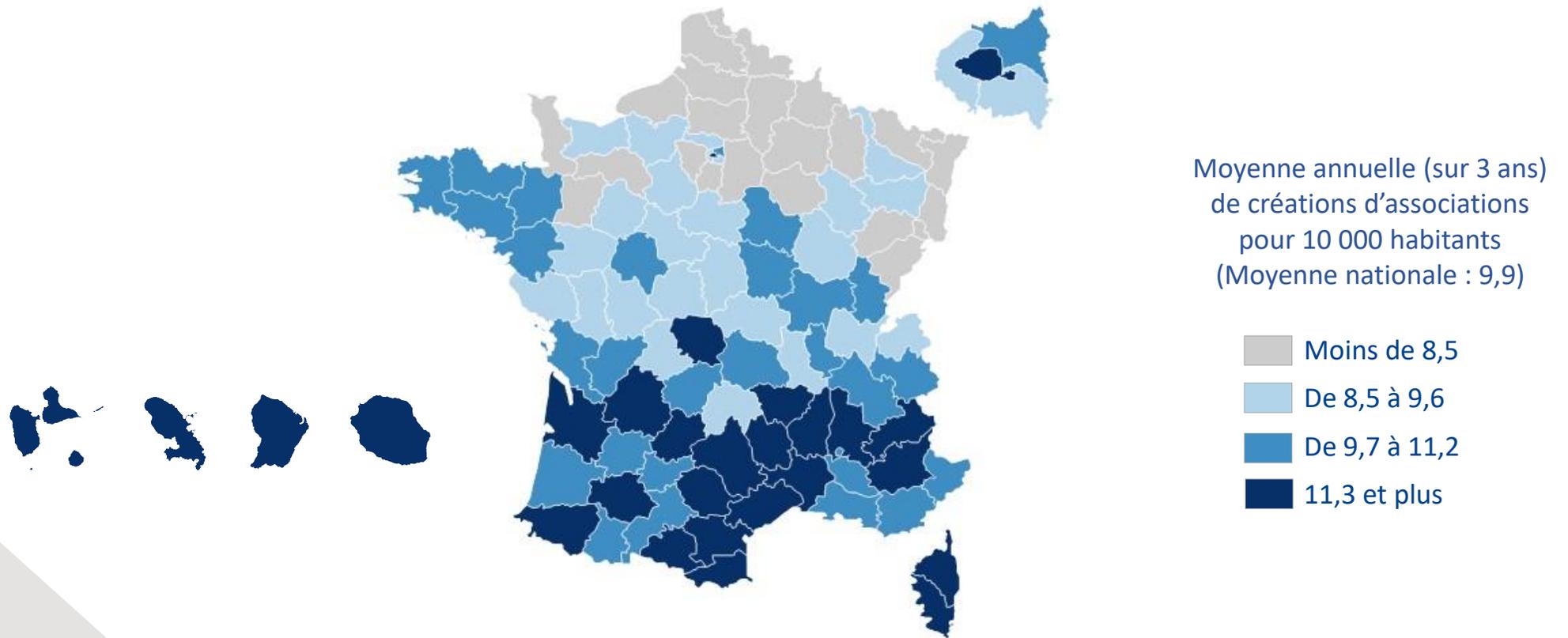
RNA sur la période 2020-2021 à 2022-2023.

Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région



Sources :

RNA (créations
d'associations 2020-2021 à
2022-2023)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2023)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 150 000 et 160 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée régulièrement, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

L'enquête triennale réalisée en janvier 2022 a fait apparaître une diminution d'environ 15% du nombre de bénévoles engagés dans une association, par rapport à 2019. La situation était encore très marquée par la crise sanitaire qui avait écarté de nombreux bénévoles de leurs associations.

Un nouvel état des lieux a été jugé indispensable pour apprécier objectivement la situation. L'enquête exceptionnelle réalisée par l'IFOP en janvier 2023, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus, a permis de confirmer le retour progressif à la situation d'avant-crise, avec une proportion de Français bénévoles dans les associations de 23%.

D'où la confirmation, en 2023, du nombre de bénévoles estimé dans la région en 2019 :
Entre 1,3 et 1,4 million de bénévoles associatifs dont 550 000 à 570 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

Avertissement au lecteur



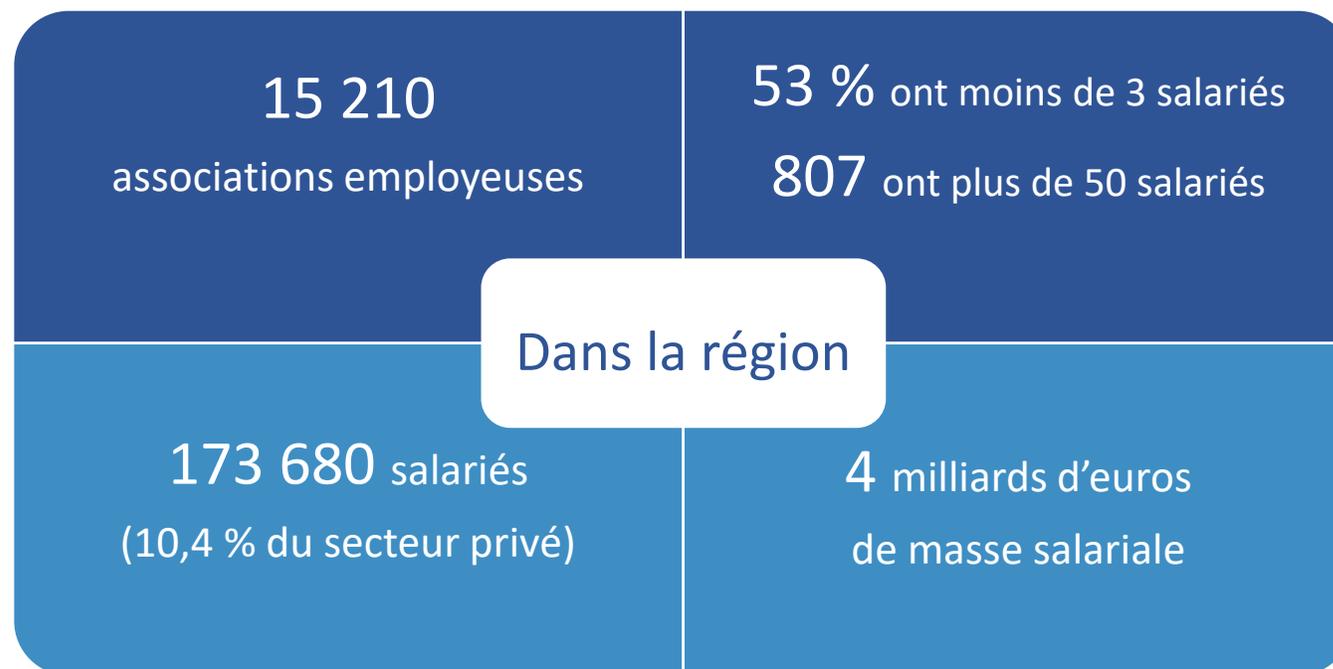
L'intégration des effectifs apprentis par l'URSSAF Caisse nationale et la MSA, en cohérence avec les données de la DARES, a conduit à construire une nouvelle série de données.

En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années.

Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes éditions.

Un enjeu économique et social fort

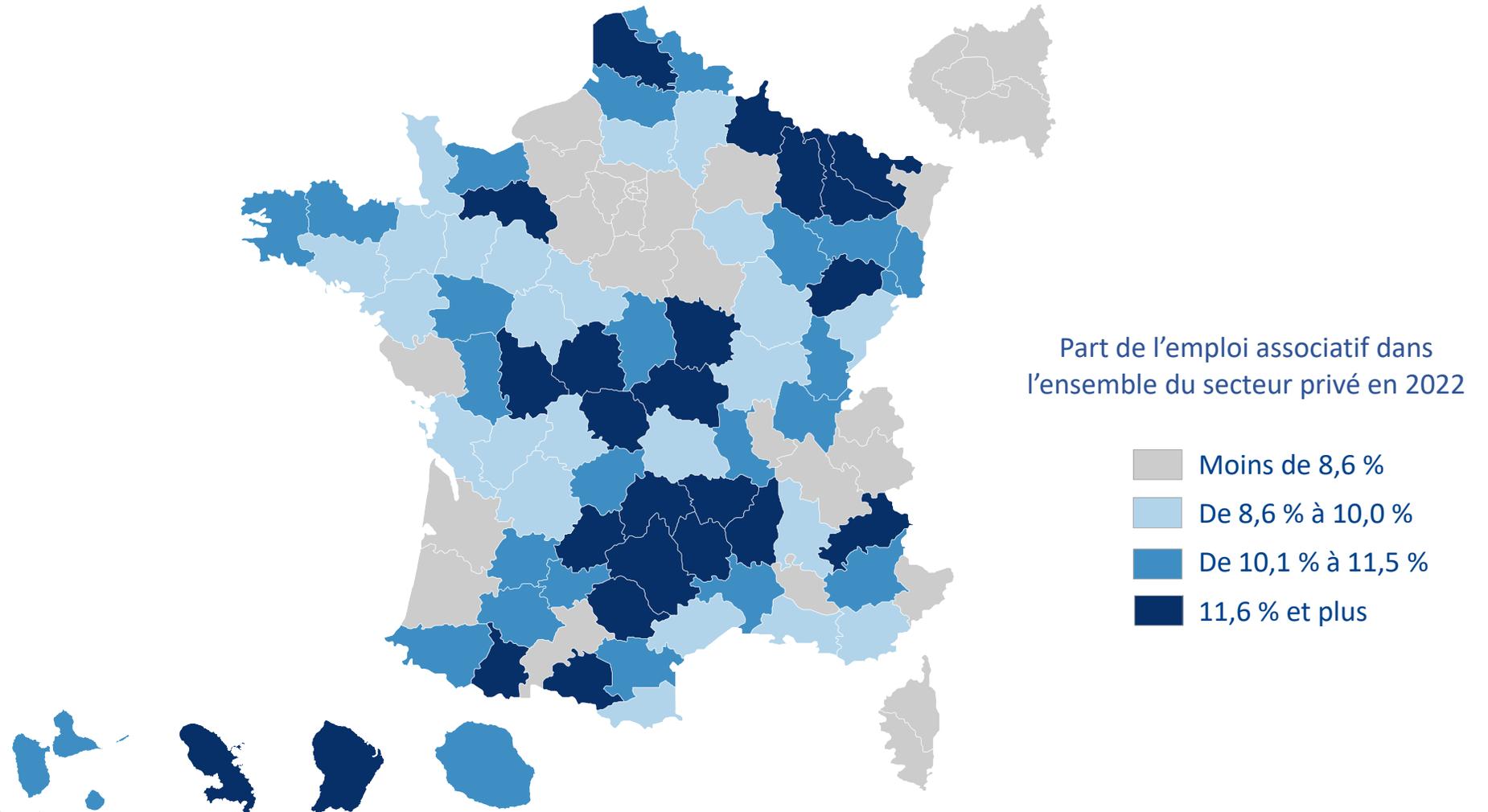
En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2022, **153 000 établissements** et **1 886 000 salariés** (**9,0%** du secteur privé).



Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	16 650	9,6	11,7
Sport	8 230	4,7	5,4
Santé	9 980	5,7	7,5
Social	94 800	54,6	48,8
Loisirs	3 680	2,1	1,2
Culture	4 880	2,8	2,5
Autres activités ⁽¹⁾	18 740	10,8	12,7
Autres ⁽²⁾	16 720	9,6	10,2
Total	173 680	100,0	100,0

La répartition se distingue des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs plus forte dans le secteur social et les loisirs, et un peu plus faible dans l'enseignement, le sport et la santé.

Sources :

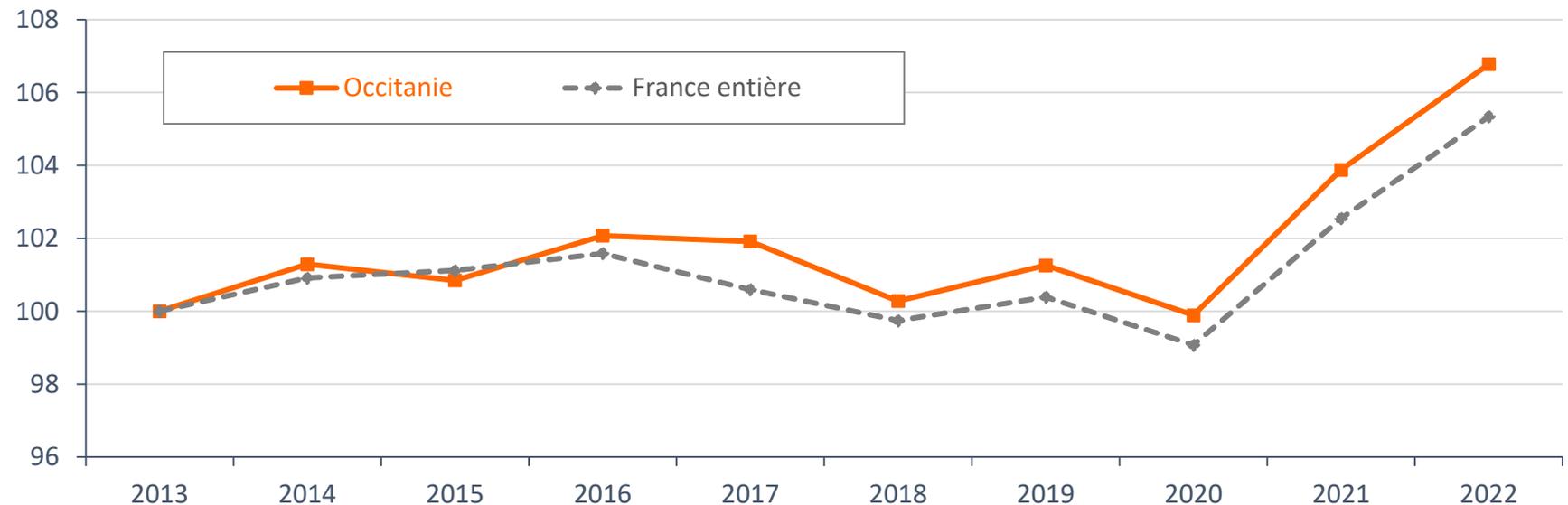
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2022. D'après la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). Traitement R&S.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2013)



Les deux courbes sont assez proches, avec un léger avantage pour la région. Le repli 2020 est comparable, en lien avec la crise sanitaire, et la reprise est aussi affirmée.

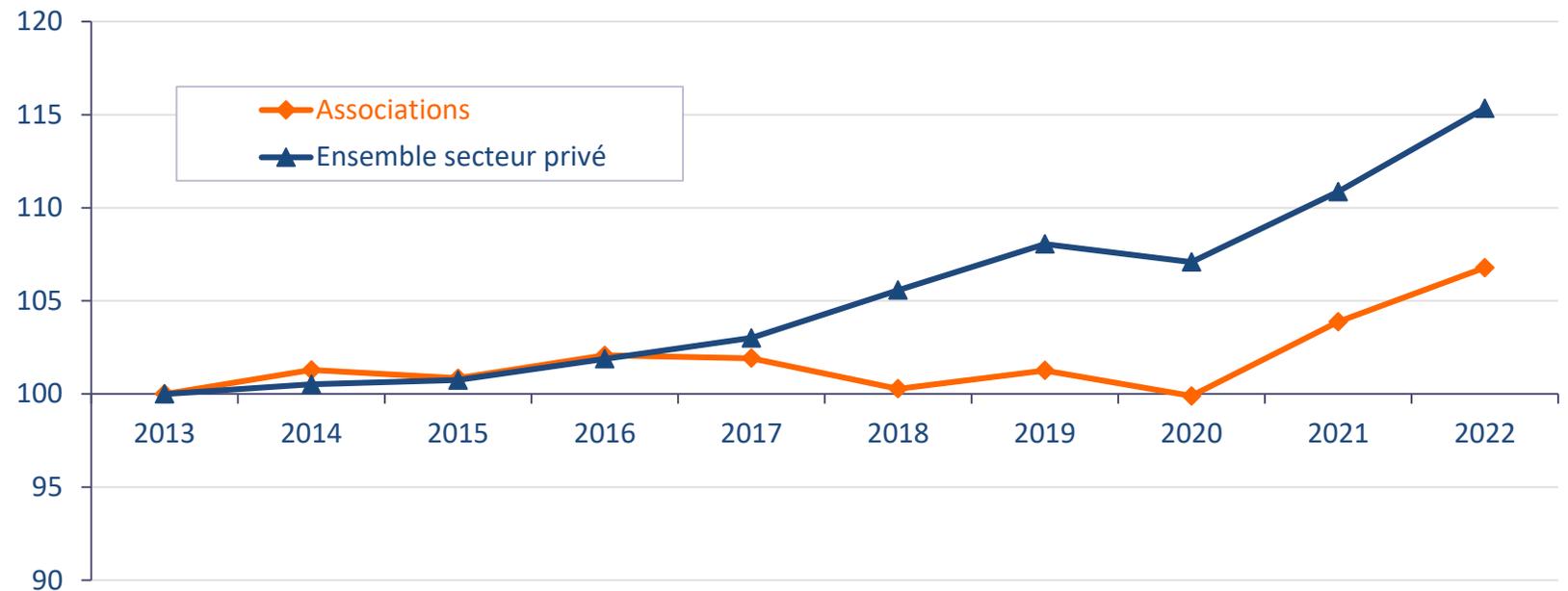
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2013)



Les deux courbes se sont croisées en 2017, à l'avantage du secteur privé qui connaît alors plusieurs années de croissance. Depuis 2020, les tendances sont comparables : en repli sous les effets de la crise sanitaire et en forte croissance au cours des deux dernières années.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2023, où en sont les associations ?



Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur. Ces enquêtes annuelles constituent un véritable baromètre.

Source : **Baromètre d'opinion des responsables associatifs**.
Dernière enquête nationale réalisée entre le 11 mai et le 22 juin 2023, auprès de 3030 responsables d'associations de toutes tailles, de tous secteurs d'activités et de toutes régions.

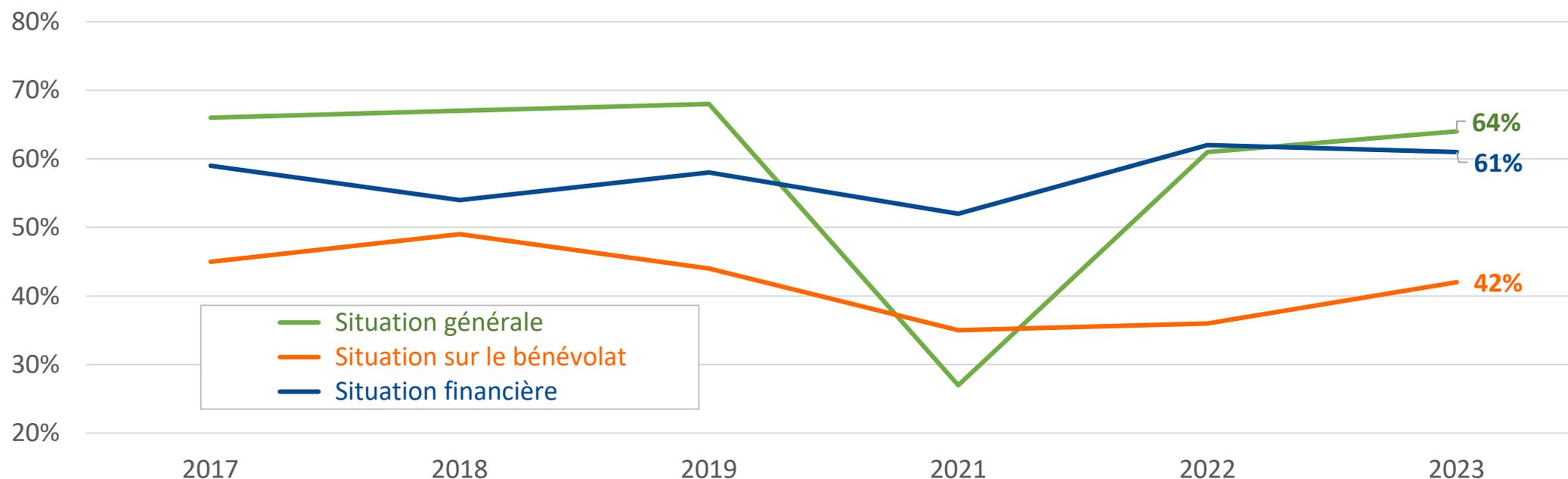
Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Le baromètre

- **Enquêtes annuelles de Recherches & Solidarités** auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
 - La situation du bénévolat
 - La situation financière
 - La situation générale de leur association
 - Les principaux sujets d'inquiétude
 - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
- Résultats traités selon la **même méthode des quotas** appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, **au printemps**.
- En 2020 et 2021, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue pour permettre aux dirigeants associatifs de pointer leurs difficultés et leurs besoins d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire. Les résultats de ces enquêtes ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.
- En 2022 puis en 2023, le questionnement a repris, à l'identique des années antérieures à la crise sanitaire.
- Les résultats sont ici présentés pour l'ensemble des associations avec un regard spécifique concernant les seules associations employeuses.

Bilan 2023 après la crise sanitaire

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :



Lecture : Au printemps 2023, 42% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant **le bénévolat**. Ils sont 61% concernant la **situation financière** et 64% concernant **la situation générale** de leur association.

L'appréciation des dirigeants sur la situation financière et la situation générale de leur association, en 2022, témoigne de leur capacité de résilience. Cependant, la situation reste tendue concernant le bénévolat et le demeure en 2023, avec une large majorité d'associations en difficultés (58%).

Aujourd'hui et demain

Appréciation de la situation générale exprimée par l'ensemble des dirigeants

	Au printemps 2023	Dans les prochains mois
Très bonne	11%	6%
Bonne	53%	52%
Sous-total	64%	58%
Difficile	30%	36%
Très difficile	5%	6%
Total	100%	100%

- 5 points

+ 6 points

Lecture : Au printemps 2023, 64% des dirigeants associatifs estiment que la situation générale de leur association est bonne ou très bonne. Ils sont 58%, s'agissant de leurs pronostics pour les prochains mois.

Différence significative entre la situation vécue au printemps 2023 et le pronostic pour la nouvelle année associative 2023-2024.

Certains projets en suspens

Envisagez-vous de nouveaux projets – ou une extension de vos activités actuelles – après l'été ?

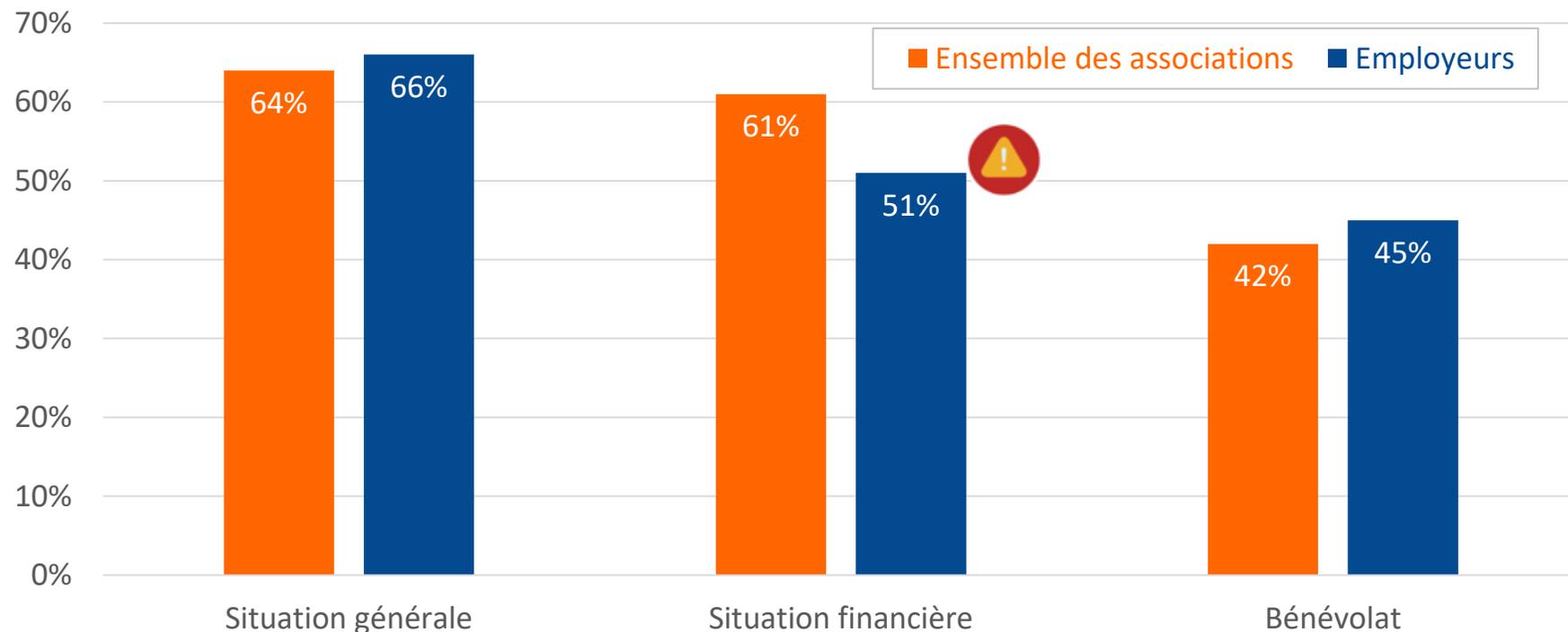
	2019	2021	2022	2023
Oui certainement	32%	26%	31%	30%
Oui peut-être	31%	24%	33%	28%
Sous-total positif	63%	50%	64%	58%
Probablement pas	18%	18%	17%	17%
Pas de nouveaux projets	9%	18%	8%	13%
Réduction d'activité	5%	5%	3%	6%
Sous-total négatif	32%	41%	28%	36%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	5%	9%	8%	6%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Lecture : Au printemps 2023, 58% des dirigeants ont des projets pour les prochains mois, dont 30% certainement et 28% peut-être.

L'année 2022 a permis de retrouver sensiblement le niveau que l'on observait avant la crise. Pour autant, la proportion des hésitants, faute d'éléments utiles, reste comparable à celle de 2021. En 2023, les ambitions sont revues à la baisse : effets de l'inflation ? Manque de bénévoles pour porter les nouveaux projets ? Manque de visibilité sur les ressources à venir ? ...

La situation des employeurs aujourd'hui

Sont jugées bonnes ou très bonnes :



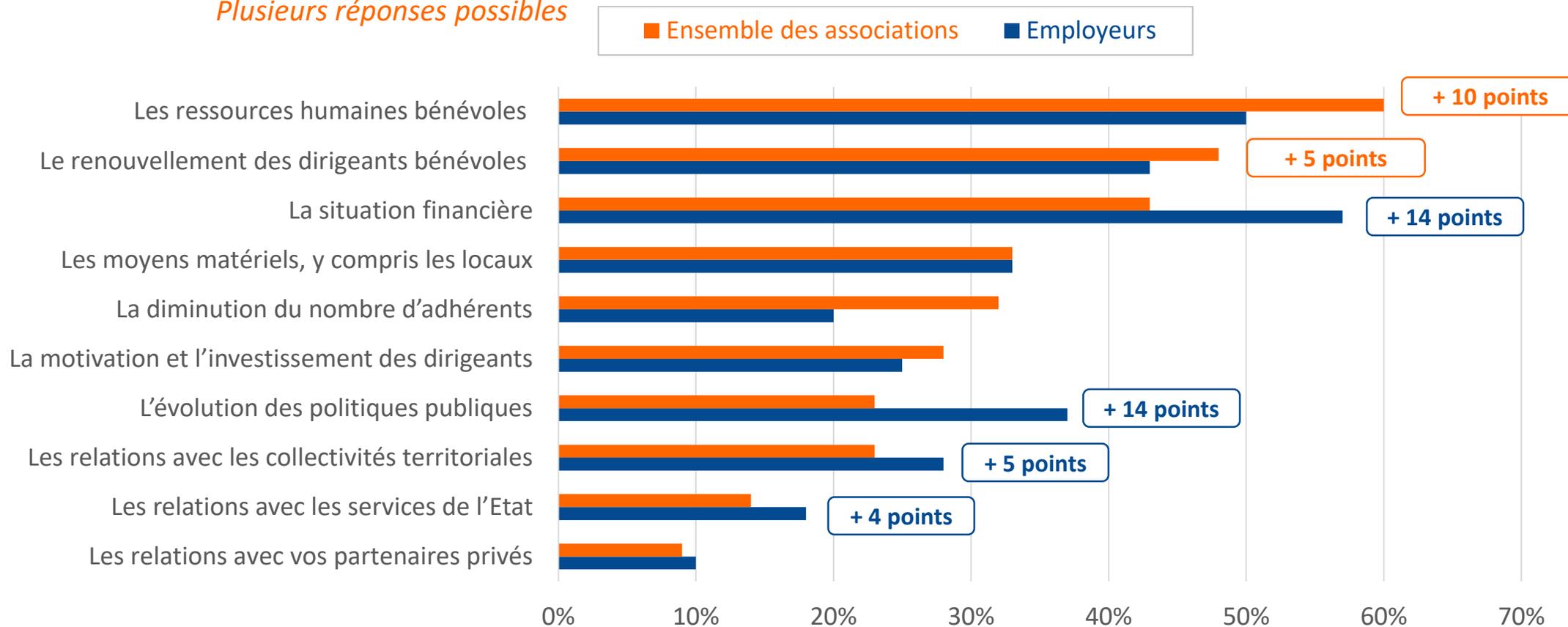
***Lecture :** Au printemps 2023, 64% de l'ensemble des dirigeants associatifs estiment que la situation générale de leur association est bonne ou très bonne. Ils sont 66% parmi les seuls employeurs*

La différence est nette concernant la situation financière, jugée nettement moins souvent favorable par les employeurs.

Les sujets d'inquiétudes

Pour les mois qui viennent, quels sujets d'inquiétude vous semblent les plus importants ?

Plusieurs réponses possibles



Le bénévolat arrive en tête (60%), suivi du renouvellement des dirigeants (48%). Les employeurs, un peu moins préoccupés au sujet du bénévolat, sont bien plus attentifs aux finances et à l'évolution des politiques publiques, notamment pour préserver l'emploi.

ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activités au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. En cohérence avec celles de l'Insee et de la Dares, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis, à compter de cette 16^{ème} édition. En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années. Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes publications.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'État), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Le Mouvement associatif



Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes

Téléphone : 07 81 13 79 47

Mail : aura@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté

Téléphone : 06 99 99 71 66

Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org

Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne

Téléphone : 06 75 97 72 75

Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Site web : <https://www.lemouvementassociatifdebretagne.bzh>

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire

Téléphone : 02 38 68 02 36

Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est

Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine

Téléphone : 03 83 18 88 38

Mail : ma@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne

Téléphone : 03 26 07 72 22

Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif

Téléphone : 03 88 23 26 38

Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif



Le Mouvement associatif Hauts-de-France

Téléphone : 03 22 72 07 34

Mail : contact@lmahdf.org

Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif Ile-de-France

Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Site Web : <https://lemouvementassociatif-idf.org/>

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine

Téléphone : 06 22 79 94 40

Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie

Téléphone : 06 52 09 28 47

Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com

Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie

Téléphone : 05 62 21 59 19

Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire

Téléphone : 02 51 86 33 12

Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA

Téléphone : 04 91 14 22 57

Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion

Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-lareunion.org

Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

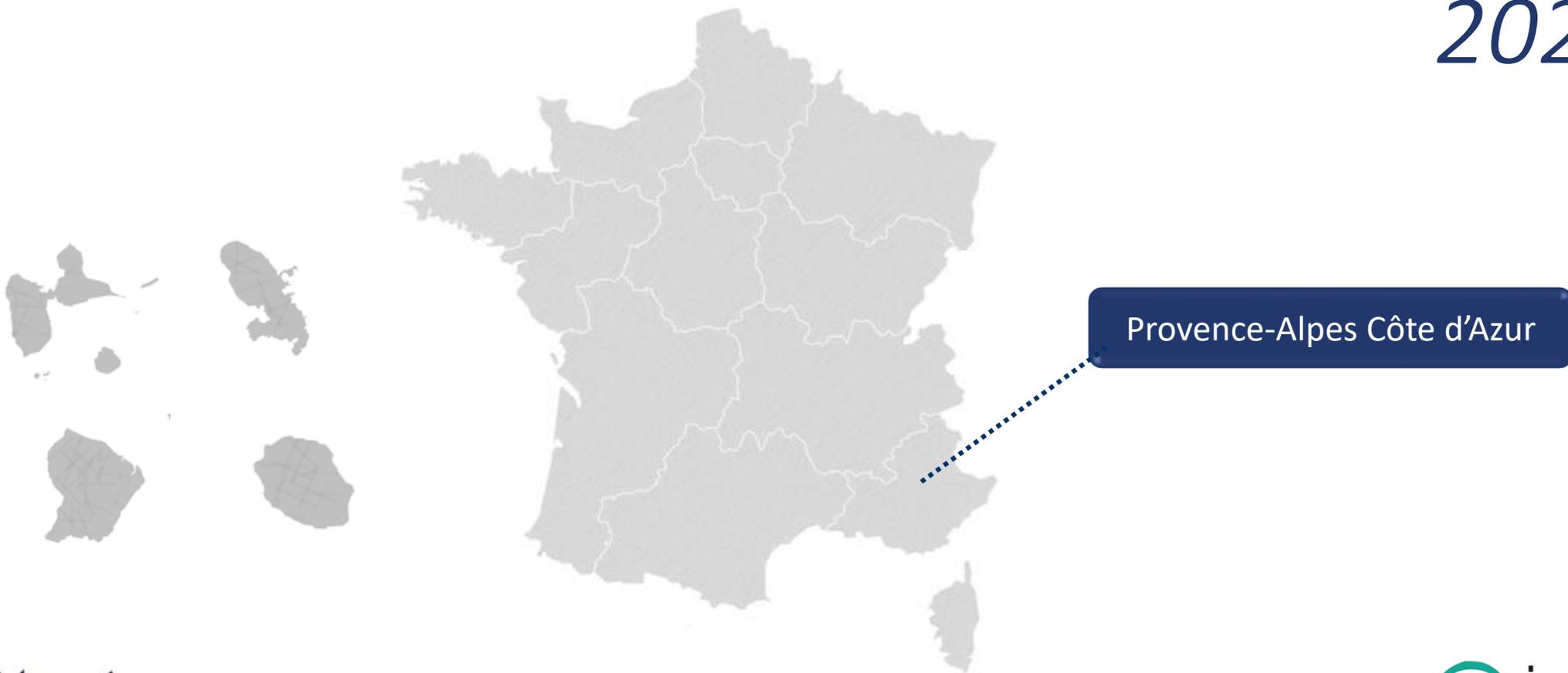
Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 16^{ème} édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Christine LIN - Guillaume FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés 2023



AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 16^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2023. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2023, où en sont les associations ?
6. Annexes

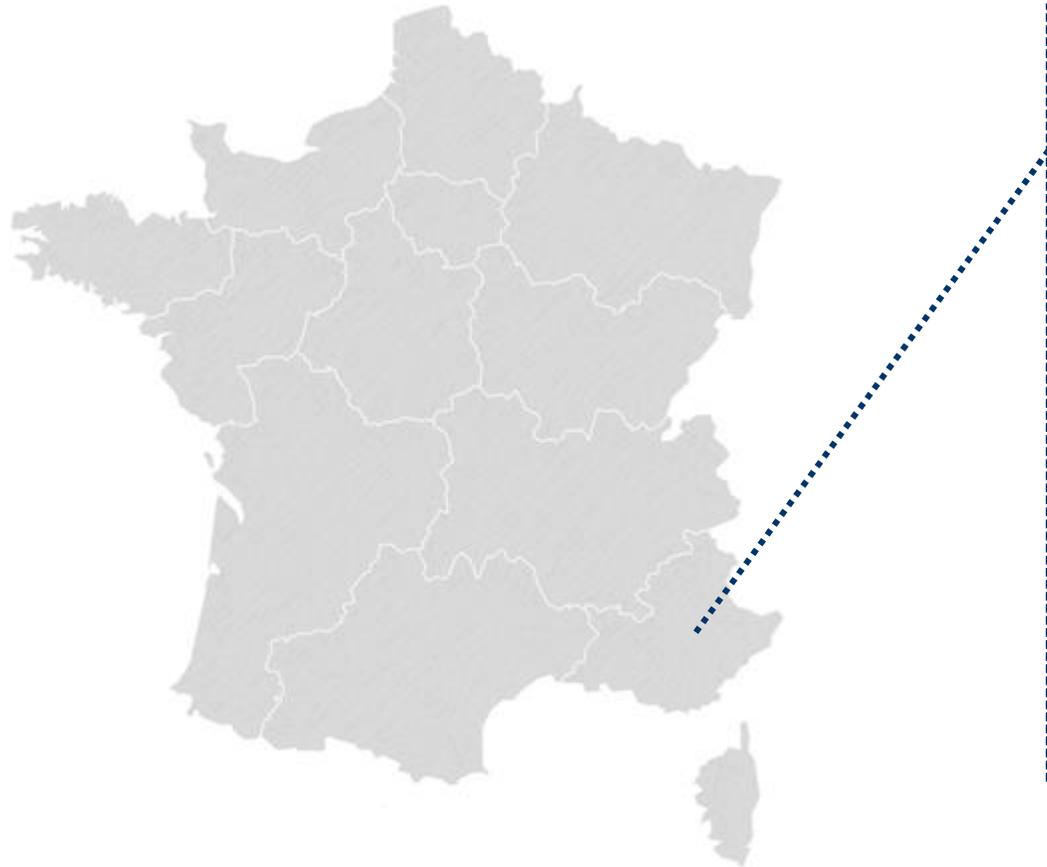
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Provence-Alpes Côte d'Azur

- 6 départements et **946** communes
- **5 160 091** habitants (2023)
Soit **7,8 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2022) : **21,9 %**
(France métropolitaine : 23,3 %)
- Part des 75 ans et plus (2022) : **12,2 %**
(France métropolitaine : 10,2 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2022 : **8,0 %**
(France métropolitaine : 6,9 %)
- Taux de pauvreté (2020) : **17,0 %**
(France métropolitaine : 14,4 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

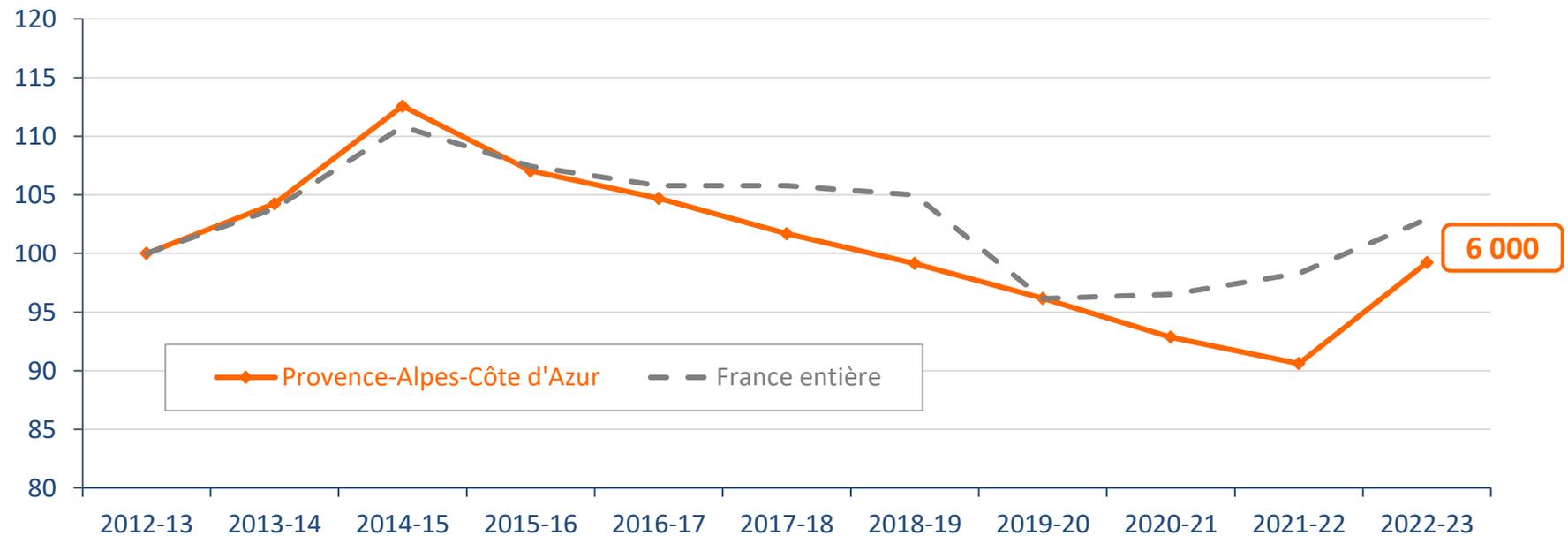


Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Le rebond des créations d'associations en 2022-2023 tranche avec le repli très régulier que connaissait la région depuis 2015-2016.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	25,1	22,6
Sport	16,8	16,8
Loisirs	12,0	11,5
Social	6,5	8,5
Amicales - entraide	7,9	8,5
Education - formation	4,9	5,1
Economie	5,1	4,9
Santé	5,5	5,0
Environnement	6,3	5,7
Autres ⁽¹⁾	10,0	11,3
Total	100,0	100,0

Nota :

RNA sur la période 2020-2021 à 2022-2023.

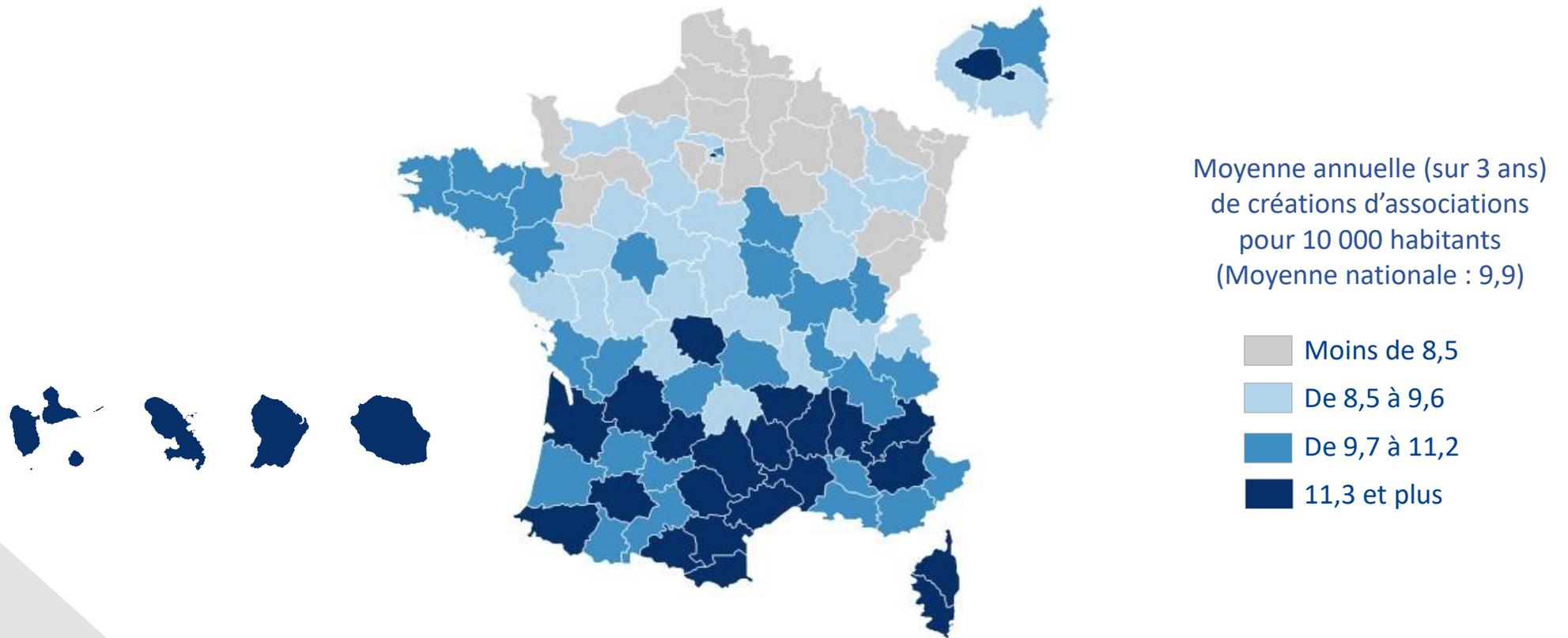
Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Proportionnellement, dans la région, un peu plus d'associations sont créées dans la culture, la santé et l'environnement, et un peu moins dans le secteur social.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région



Sources :

RNA (créations
d'associations 2020-2021 à
2022-2023)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2023)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 114 000 et 122 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée régulièrement, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

L'enquête triennale réalisée en janvier 2022 a fait apparaître une diminution d'environ 15% du nombre de bénévoles engagés dans une association, par rapport à 2019. La situation était encore très marquée par la crise sanitaire qui avait écarté de nombreux bénévoles de leurs associations.

Un nouvel état des lieux a été jugé indispensable pour apprécier objectivement la situation. L'enquête exceptionnelle réalisée par l'IFOP en janvier 2023, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus, a permis de confirmer le retour progressif à la situation d'avant-crise, avec une proportion de Français bénévoles dans les associations de 23%.

D'où la confirmation, en 2023, du nombre de bénévoles estimé dans la région en 2019 :
Entre 1 070 000 et 1 130 000 de bénévoles associatifs dont 450 000 à 470 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

Avertissement au lecteur



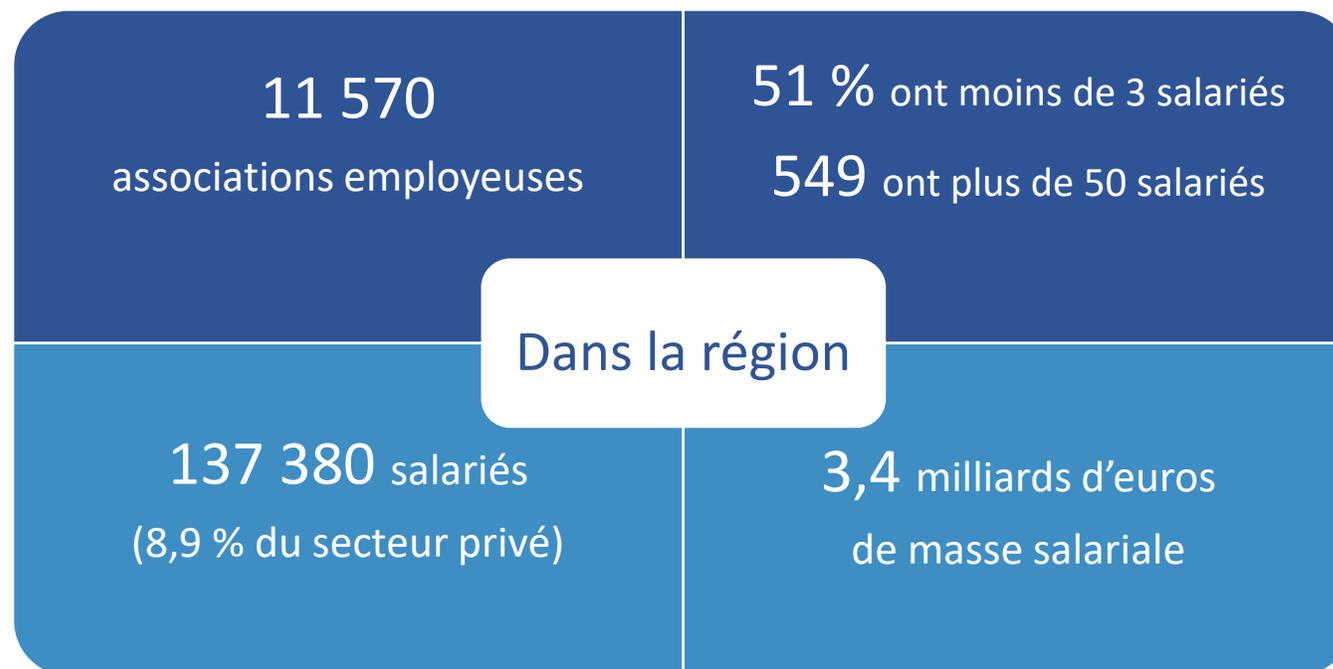
L'intégration des effectifs apprentis par l'URSSAF Caisse nationale et la MSA, en cohérence avec les données de la DARES, a conduit à construire une nouvelle série de données.

En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années.

Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes éditions.

Un enjeu économique et social fort

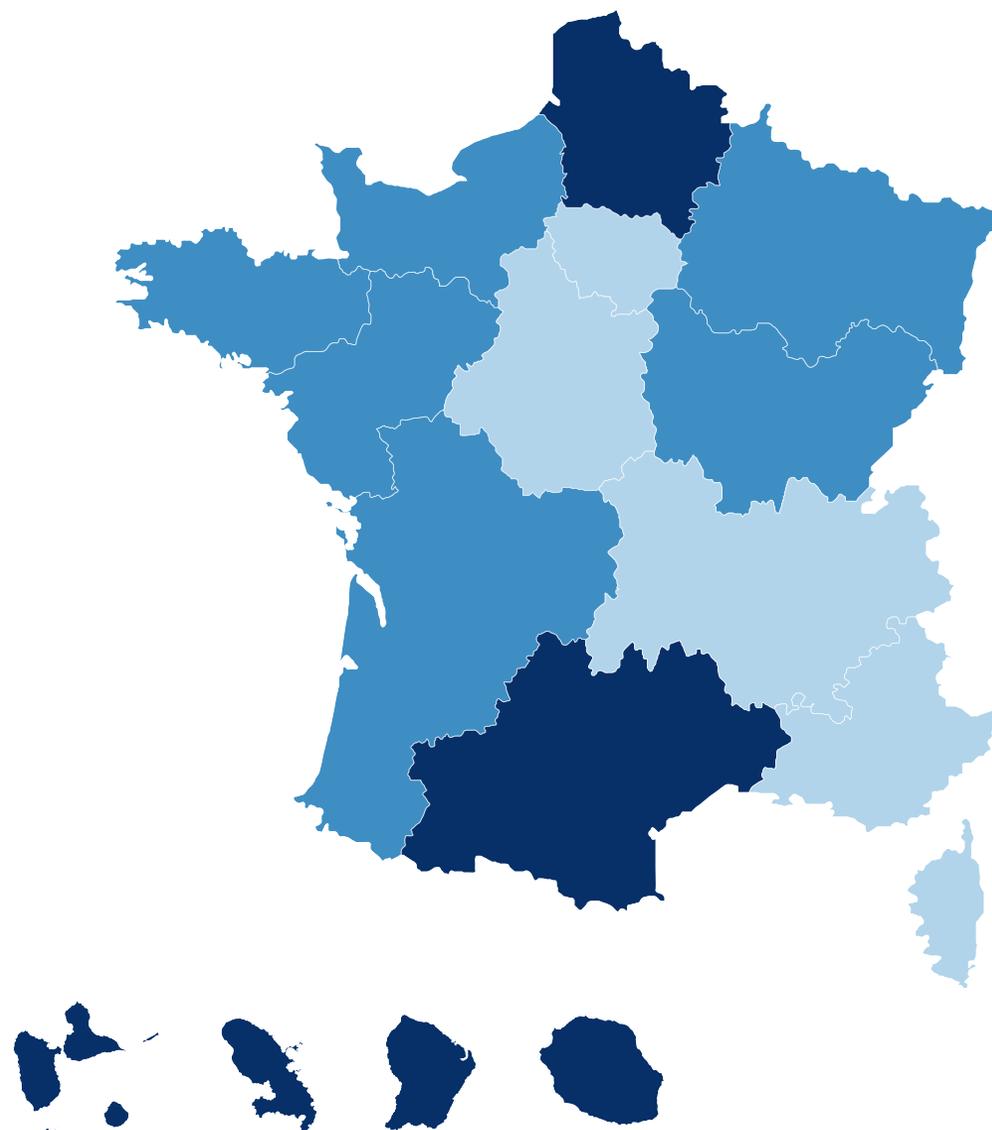
En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2022, **153 000 établissements** et **1 886 000 salariés** (**9,0%** du secteur privé).



Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Dans les régions



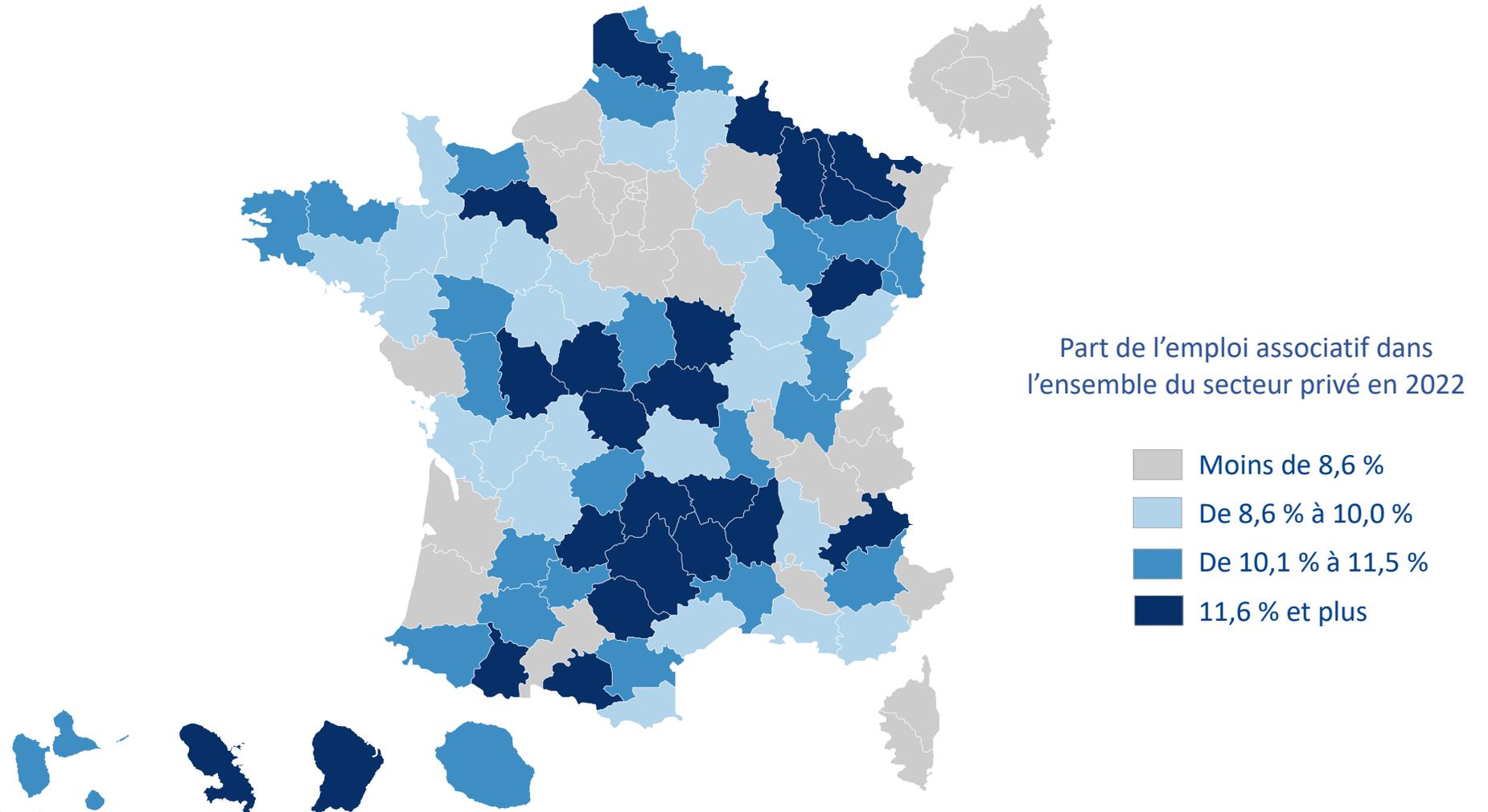
Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2022

- Moins de 9,3 %
- De 9,3 % à 10,2 %
- 10,3 % et plus %

Moyenne nationale : 9 %
Moyenne hors Ile-de-France : 9,2 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	14 030	10,2	11,7
Sport	7 230	5,3	5,4
Santé	14 120	10,3	7,5
Social	64 660	47,1	48,8
Loisirs	1 450	1,1	1,2
Culture	4 190	3,0	2,5
Autres activités ⁽¹⁾	13 040	9,5	12,7
Autres ⁽²⁾	18 660	1,6	10,2
Total	137 380	100,0	100,0

La répartition est proche des moyennes nationales, avec toutefois une proportion de salariés associatifs plus forte dans le secteur de la santé.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

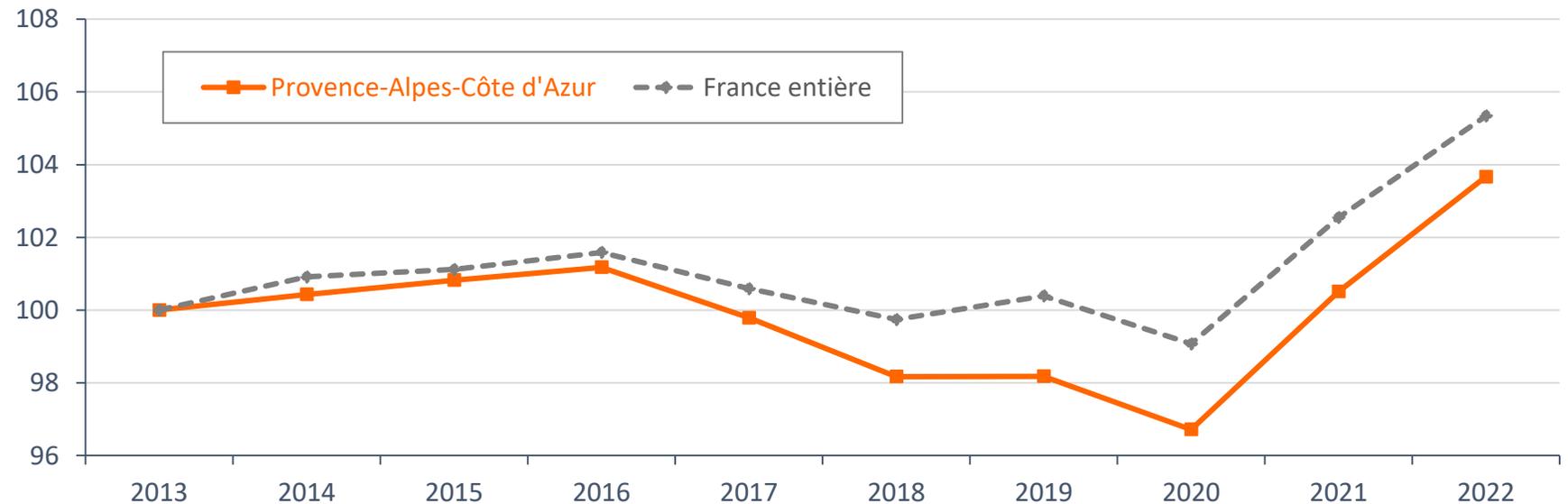
(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
D'après la nomenclature
des activités françaises de
l'INSEE (code APE).
Traitement R&S.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2013)



L'évolution régionale est moins dynamique qu'au plan national entre 2017 et 2019. Les tendances se rejoignent ensuite, en repli en 2020 sous les effets de la crise sanitaire et en forte croissance depuis.

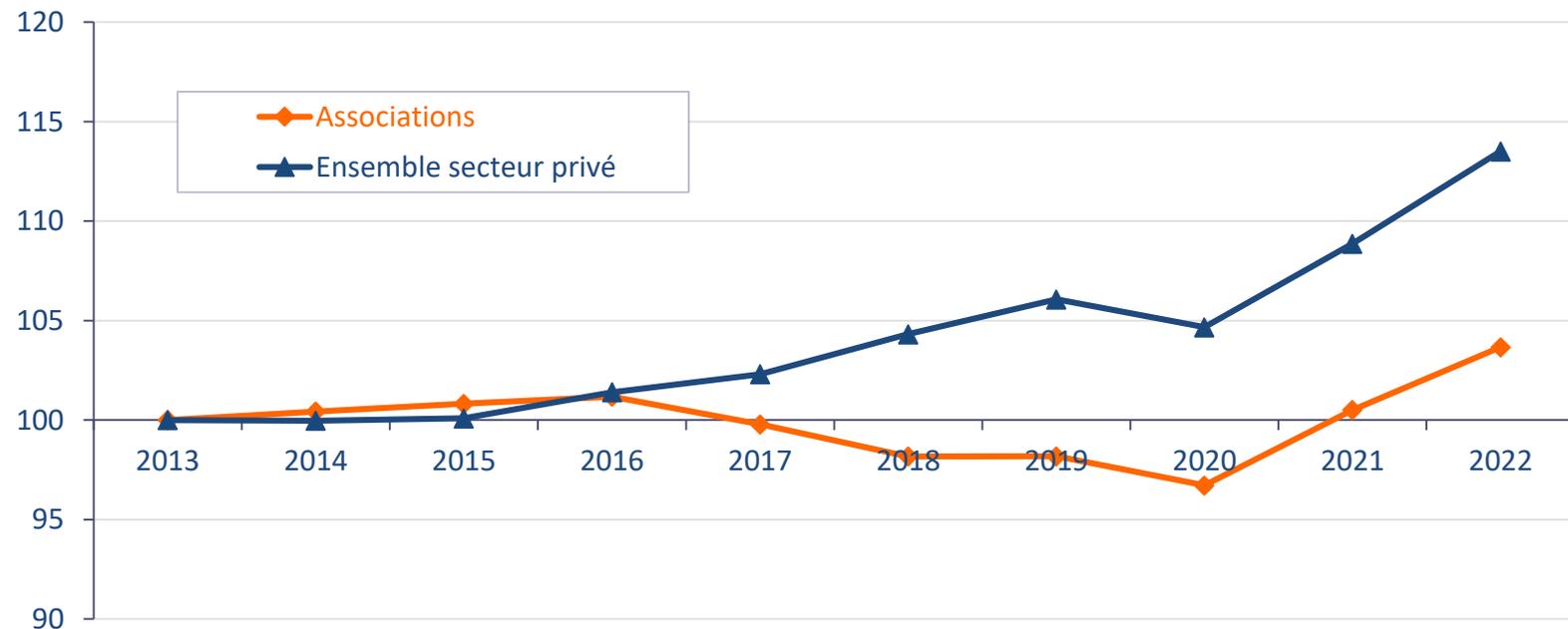
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2013)



Les deux courbes se croisent en 2016, à l'avantage du secteur privé qui enregistre une forte progression jusqu'en 2019. Les tendances sont comparables, en 2020 sous les effets de la crise sanitaire, puis au cours des deux années de forte croissance.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2023, où en sont les associations ?



Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur. Ces enquêtes annuelles constituent un véritable baromètre.

Source : **Baromètre d'opinion des responsables associatifs**.
Dernière enquête nationale réalisée entre le 11 mai et le 22 juin 2023, auprès de 3030 responsables d'associations de toutes tailles, de tous secteurs d'activités et de toutes régions.

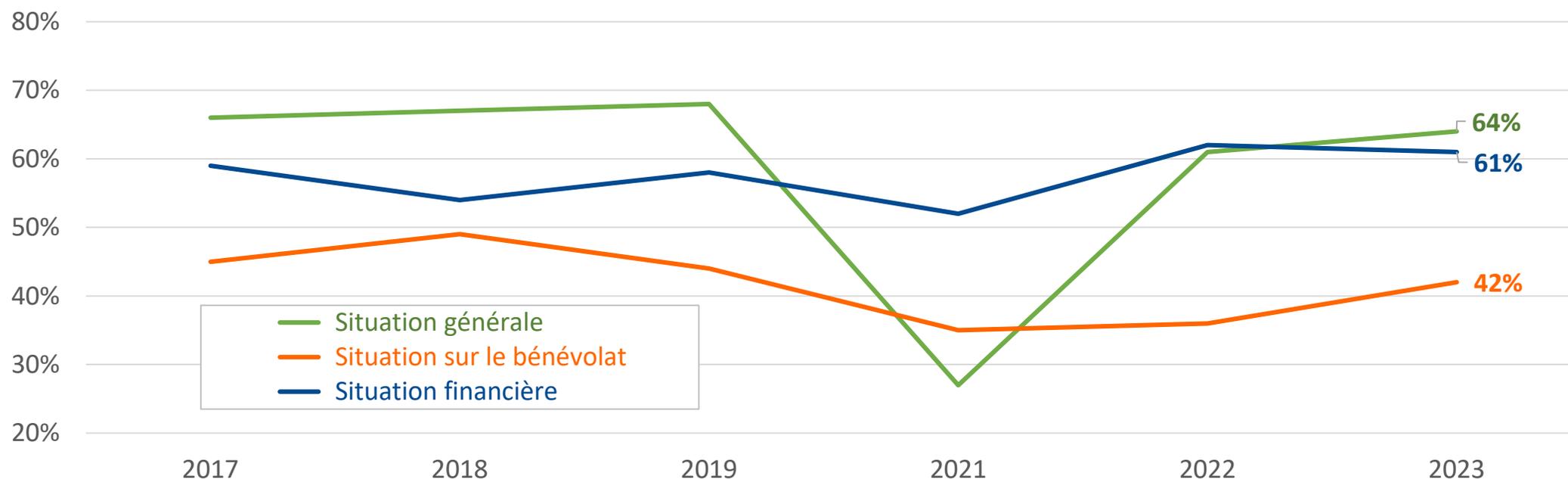
Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Le baromètre

- **Enquêtes annuelles de Recherches & Solidarités** auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
 - La situation du bénévolat
 - La situation financière
 - La situation générale de leur association
 - Les principaux sujets d'inquiétude
 - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
- Résultats traités selon la **même méthode des quotas** appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, **au printemps**.
- En 2020 et 2021, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue pour permettre aux dirigeants associatifs de pointer leurs difficultés et leurs besoins d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire. Les résultats de ces enquêtes ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.
- En 2022 puis en 2023, le questionnement a repris, à l'identique des années antérieures à la crise sanitaire.
- Les résultats sont ici présentés pour l'ensemble des associations avec un regard spécifique concernant les seules associations employeuses.

Bilan 2023 après la crise sanitaire

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :



Lecture : Au printemps 2023, 42% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant **le bénévolat**. Ils sont 61% concernant la **situation financière** et 64% concernant **la situation générale** de leur association.

L'appréciation des dirigeants sur la situation financière et la situation générale de leur association, en 2022, témoigne de leur capacité de résilience. Cependant, la situation reste tendue concernant le bénévolat et le demeure en 2023, avec une large majorité d'associations en difficultés (58%).

Aujourd'hui et demain

Appréciation de la situation générale exprimée par l'ensemble des dirigeants

	Au printemps 2023	Dans les prochains mois
Très bonne	11%	6%
Bonne	53%	52%
Sous-total	64%	58%
Difficile	30%	36%
Très difficile	5%	6%
Total	100%	100%

- 5 points

+ 6 points

Lecture : Au printemps 2023, 64% des dirigeants associatifs estiment que la situation générale de leur association est bonne ou très bonne. Ils sont 58%, s'agissant de leurs pronostics pour les prochains mois.

Différence significative entre la situation vécue au printemps 2023 et le pronostic pour la nouvelle année associative 2023-2024.

Certains projets en suspens

Envisagez-vous de nouveaux projets – ou une extension de vos activités actuelles – après l'été ?

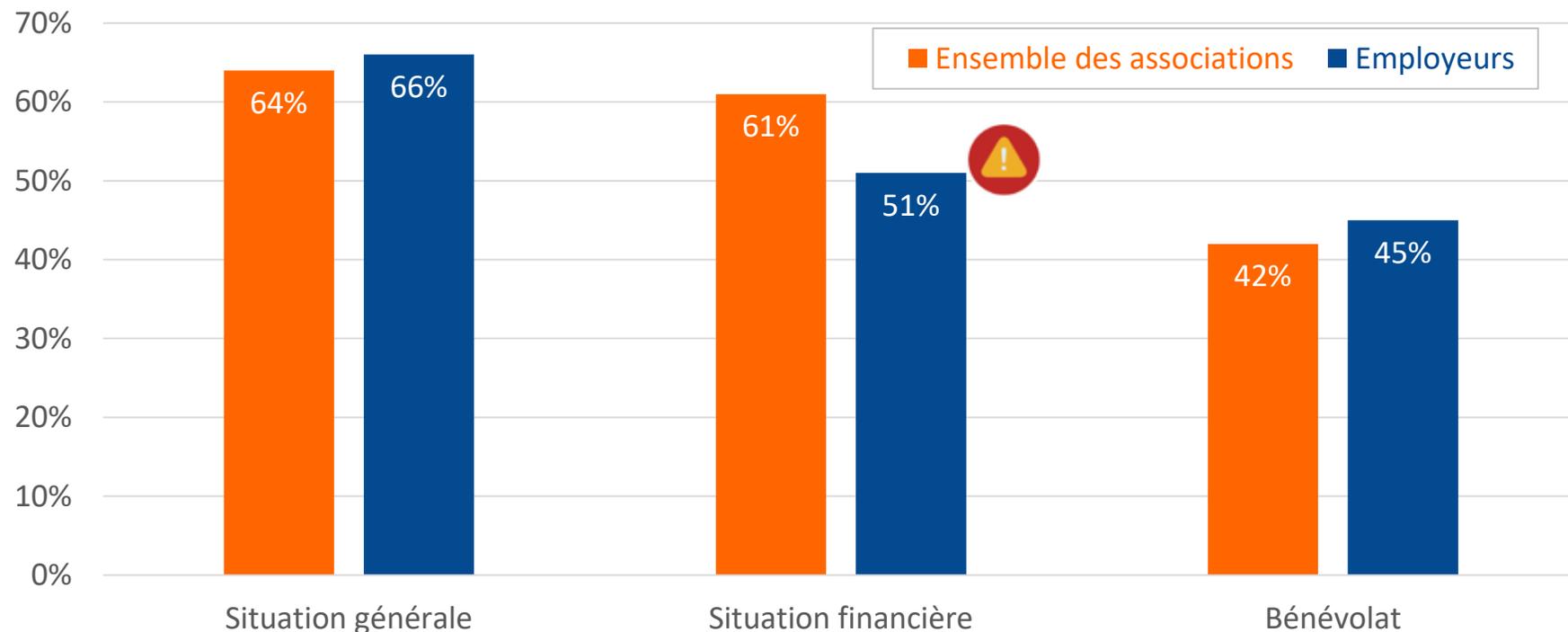
	2019	2021	2022	2023
Oui certainement	32%	26%	31%	30%
Oui peut-être	31%	24%	33%	28%
Sous-total positif	63%	50%	64%	58%
Probablement pas	18%	18%	17%	17%
Pas de nouveaux projets	9%	18%	8%	13%
Réduction d'activité	5%	5%	3%	6%
Sous-total négatif	32%	41%	28%	36%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	5%	9%	8%	6%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Lecture : Au printemps 2023, 58% des dirigeants ont des projets pour les prochains mois, dont 30% certainement et 28% peut-être.

L'année 2022 a permis de retrouver sensiblement le niveau que l'on observait avant la crise. Pour autant, la proportion des hésitants, faute d'éléments utiles, reste comparable à celle de 2021. En 2023, les ambitions sont revues à la baisse : effets de l'inflation ? Manque de bénévoles pour porter les nouveaux projets ? Manque de visibilité sur les ressources à venir ? ...

La situation des employeurs aujourd'hui

Sont jugées bonnes ou très bonnes :



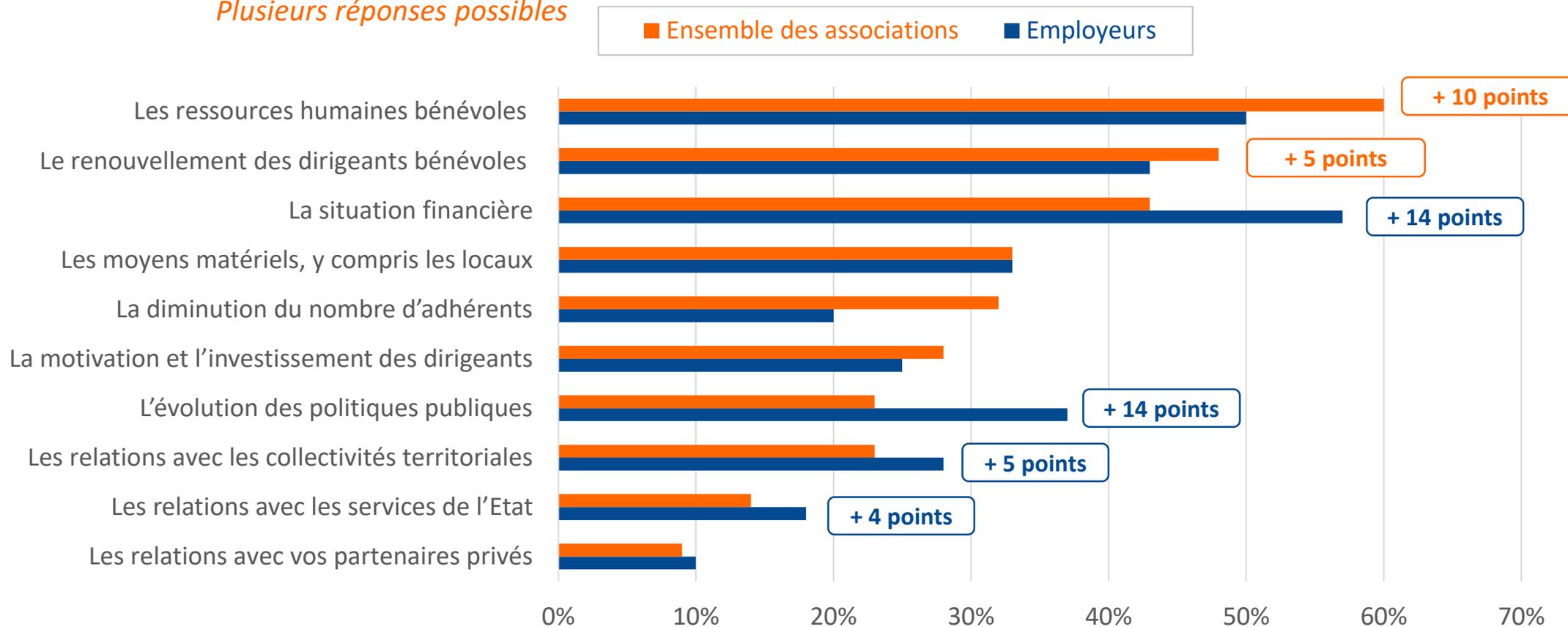
***Lecture :** Au printemps 2023, 64% de l'ensemble des dirigeants associatifs estiment que la situation générale de leur association est bonne ou très bonne. Ils sont 66% parmi les seuls employeurs*

La différence est nette concernant la situation financière, jugée nettement moins souvent favorable par les employeurs.

Les sujets d'inquiétudes

Pour les mois qui viennent, quels sujets d'inquiétude vous semblent les plus importants ?

Plusieurs réponses possibles



Le bénévolat arrive en tête (60%), suivi du renouvellement des dirigeants (48%). Les employeurs, un peu moins préoccupés au sujet du bénévolat, sont bien plus attentifs aux finances et à l'évolution des politiques publiques, notamment pour préserver l'emploi.

ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activités au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. En cohérence avec celles de l'Insee et de la Dares, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis, à compter de cette 16^{ème} édition. En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années. Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes publications.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'État), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Le Mouvement associatif



Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes

Téléphone : 07 81 13 79 47

Mail : aura@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté

Téléphone : 06 99 99 71 66

Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org

Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne

Téléphone : 06 75 97 72 75

Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Site web : <https://www.lemouvementassociatifdebretagne.bzh>

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire

Téléphone : 02 38 68 02 36

Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est

Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine

Téléphone : 03 83 18 88 38

Mail : ma@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne

Téléphone : 03 26 07 72 22

Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif

Téléphone : 03 88 23 26 38

Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif



Le Mouvement associatif Hauts-de-France

Téléphone : 03 22 72 07 34

Mail : contact@lmahdf.org

Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif Ile-de-France

Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Site Web : <https://lemouvementassociatif-idf.org/>

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine

Téléphone : 06 22 79 94 40

Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie

Téléphone : 06 52 09 28 47

Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com

Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie

Téléphone : 05 62 21 59 19

Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire

Téléphone : 02 51 86 33 12

Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA

Téléphone : 04 91 14 22 57

Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion

Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-lareunion.org

Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

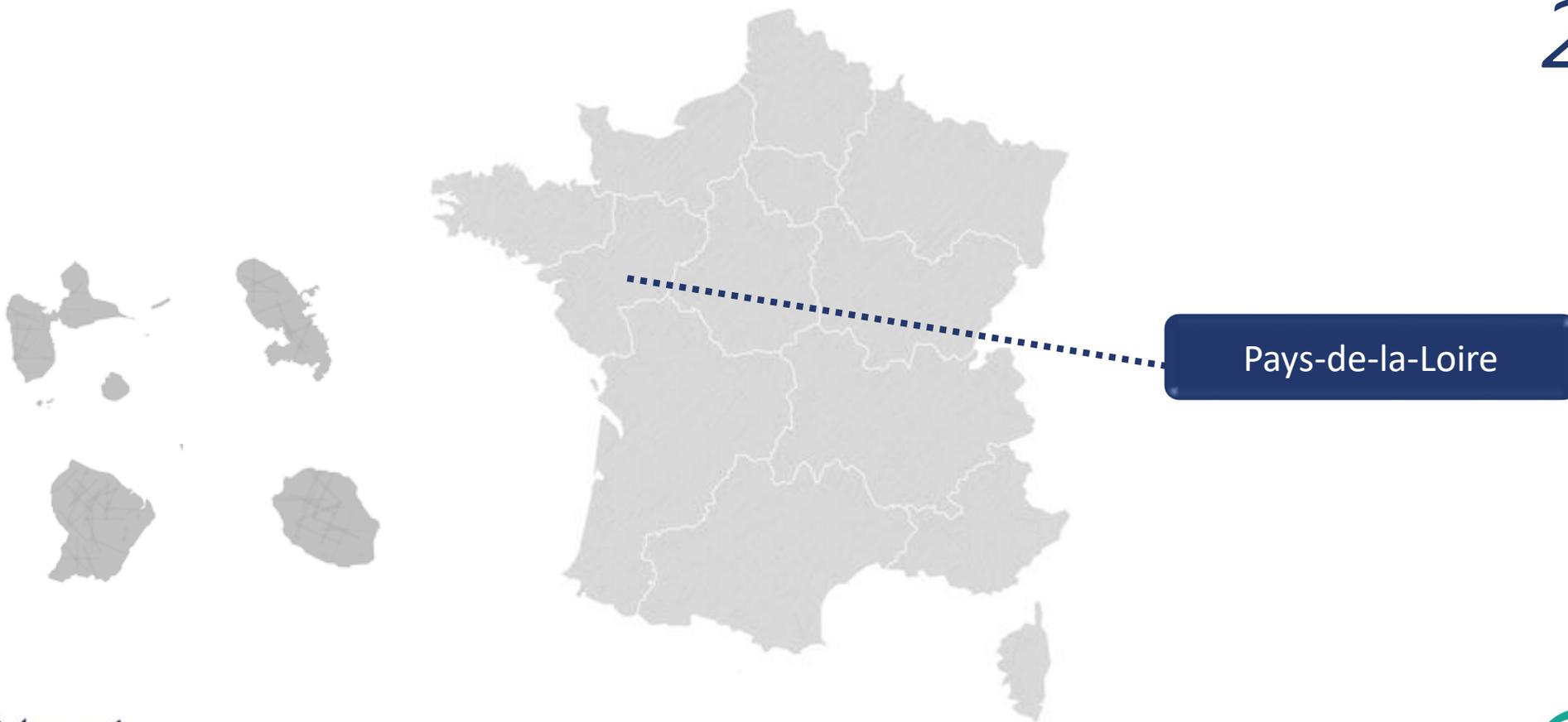
Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 16^{ème} édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Christine LIN - Guillaume FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés
2023



AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 16^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2023. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2023, où en sont les associations ?
6. Annexes

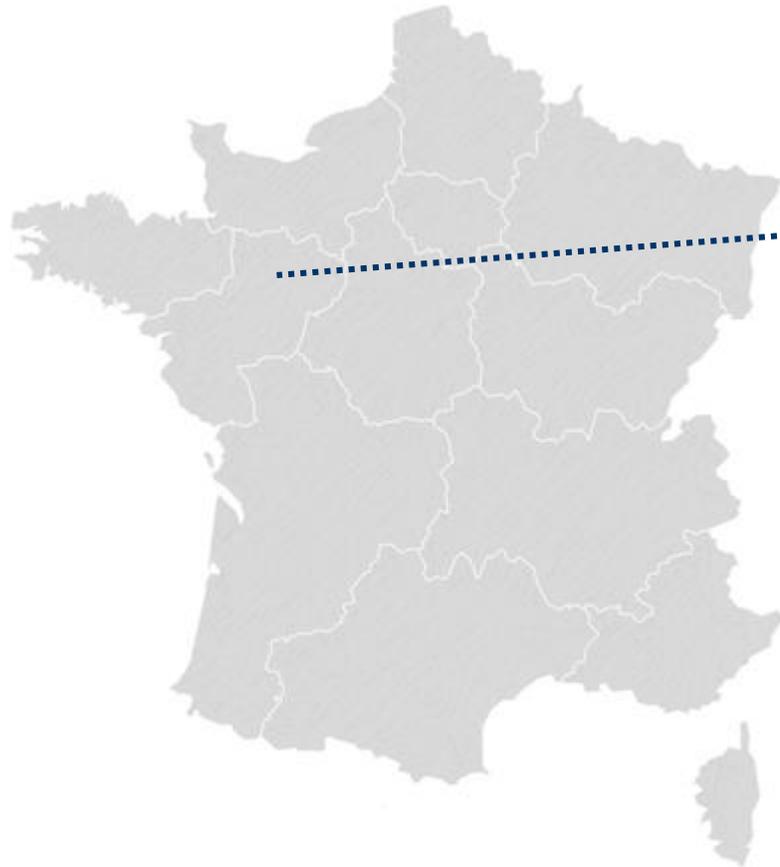
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Pays-de-la-Loire

- 5 départements et **1 233** communes
- **3 907 426** habitants (2023)
Soit **5,9 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2022) : **23,9 %**
(France métropolitaine : 23,3 %)
- Part des 75 ans et plus (2022) : **10,5 %**
(France métropolitaine : 10,2 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2022 : **5,7 %**
(France métropolitaine : 6,9 %)
- Taux de pauvreté (2020) : **10,5 %**
(France métropolitaine : 14,4 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

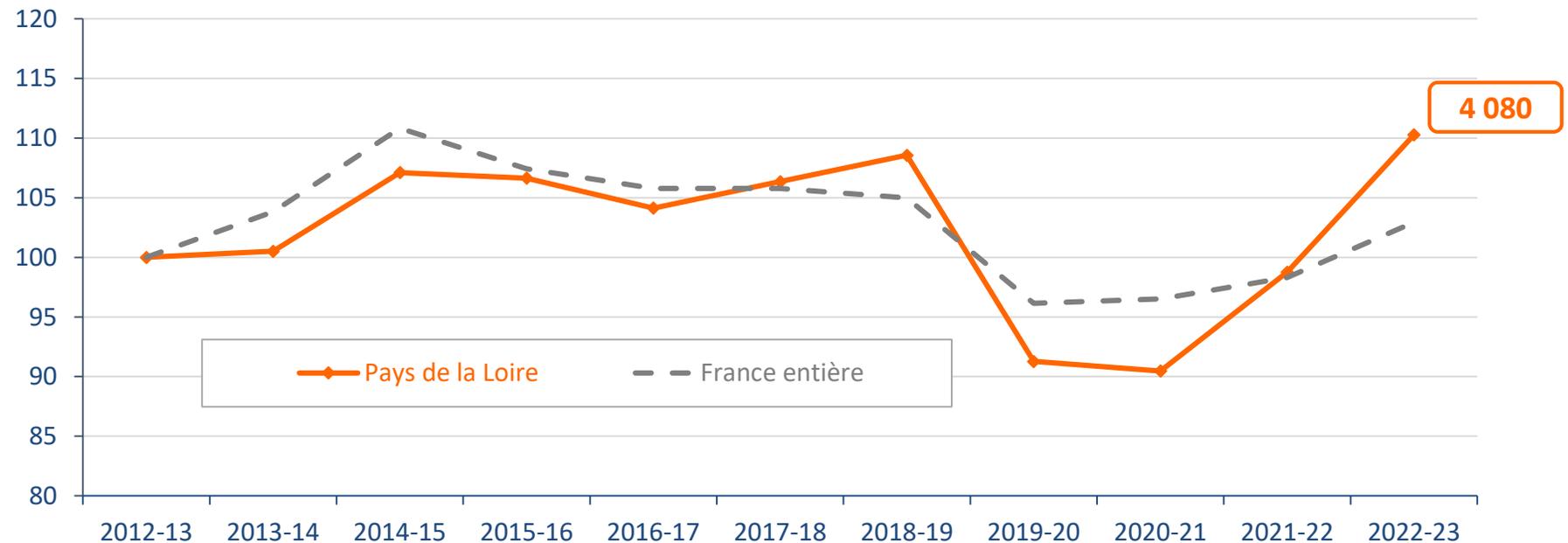


Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Les deux courbes sont assez proches jusqu'en 2018-2019. Le repli 2019-2020 est ici plus vif, en lien avec la crise sanitaire, mais la région rattrape ce décalage au cours des deux dernières années. Avec plus de 4 000 créations en 2022-2023, elle dépasse son niveau d'avant crise.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	22,1	22,6
Sport	18,3	16,8
Loisirs	12,2	11,5
Social	11,1	8,5
Amicales - entraide	5,9	8,5
Education - formation	5,7	5,1
Economie	5,4	4,9
Santé	5,1	5,0
Environnement	5,7	5,7
Autres ⁽¹⁾	8,5	11,3
Total	100,0	100,0

Nota :

RNA sur la période 2020-2021 à 2022-2023.

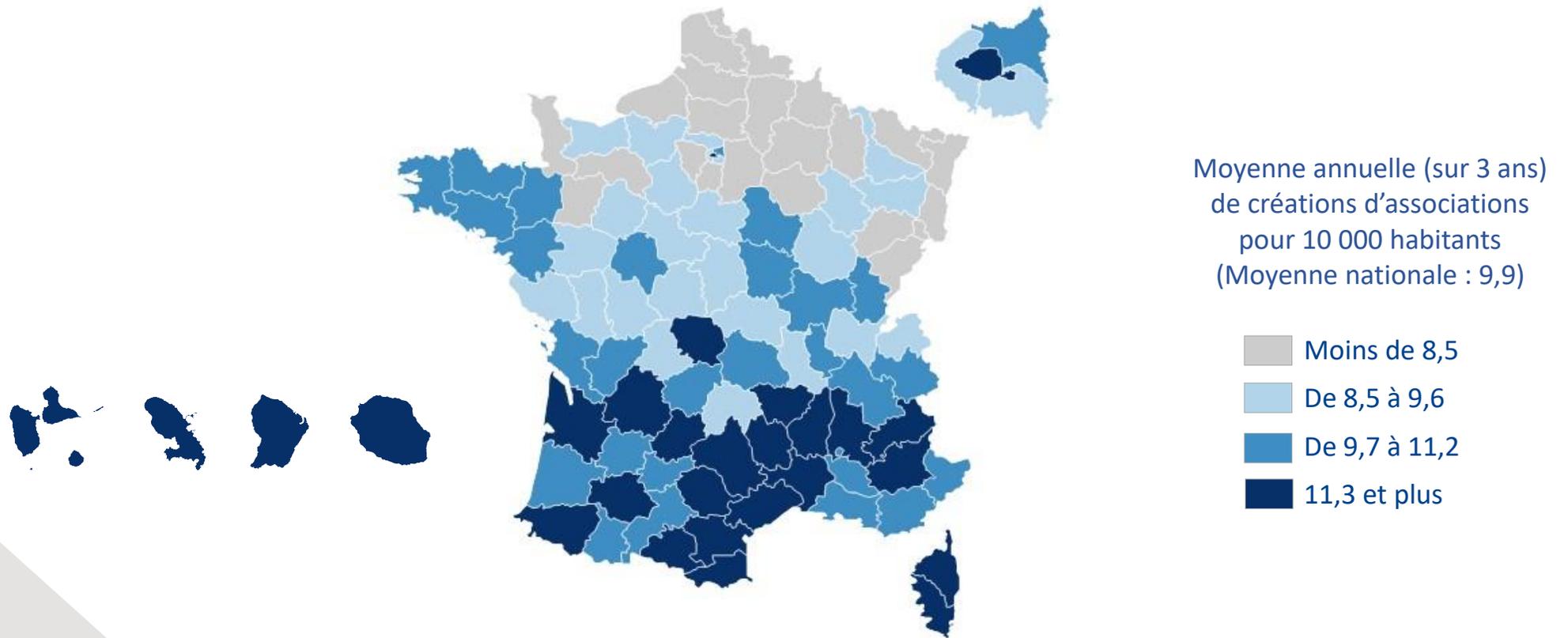
Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Proportionnellement, dans la région, un peu plus d'associations sont créées dans le sport, les loisirs et le secteur social. Et un peu moins dans les amicales et l'entraide.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région



Sources :

RNA (créations
d'associations 2020-2021 à
2022-2023)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2023)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 80 000 et 88 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée régulièrement, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

L'enquête triennale réalisée en janvier 2022 a fait apparaître une diminution d'environ 15% du nombre de bénévoles engagés dans une association, par rapport à 2019. La situation était encore très marquée par la crise sanitaire qui avait écarté de nombreux bénévoles de leurs associations.

Un nouvel état des lieux a été jugé indispensable pour apprécier objectivement la situation. L'enquête exceptionnelle réalisée par l'IFOP en janvier 2023, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus, a permis de confirmer le retour progressif à la situation d'avant-crise, avec une proportion de Français bénévoles dans les associations de 23%.

D'où la confirmation, en 2023, du nombre de bénévoles estimé dans la région en 2019 :
Entre 700 000 et 750 000 bénévoles associatifs dont 300 000 à 310 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

Avertissement au lecteur



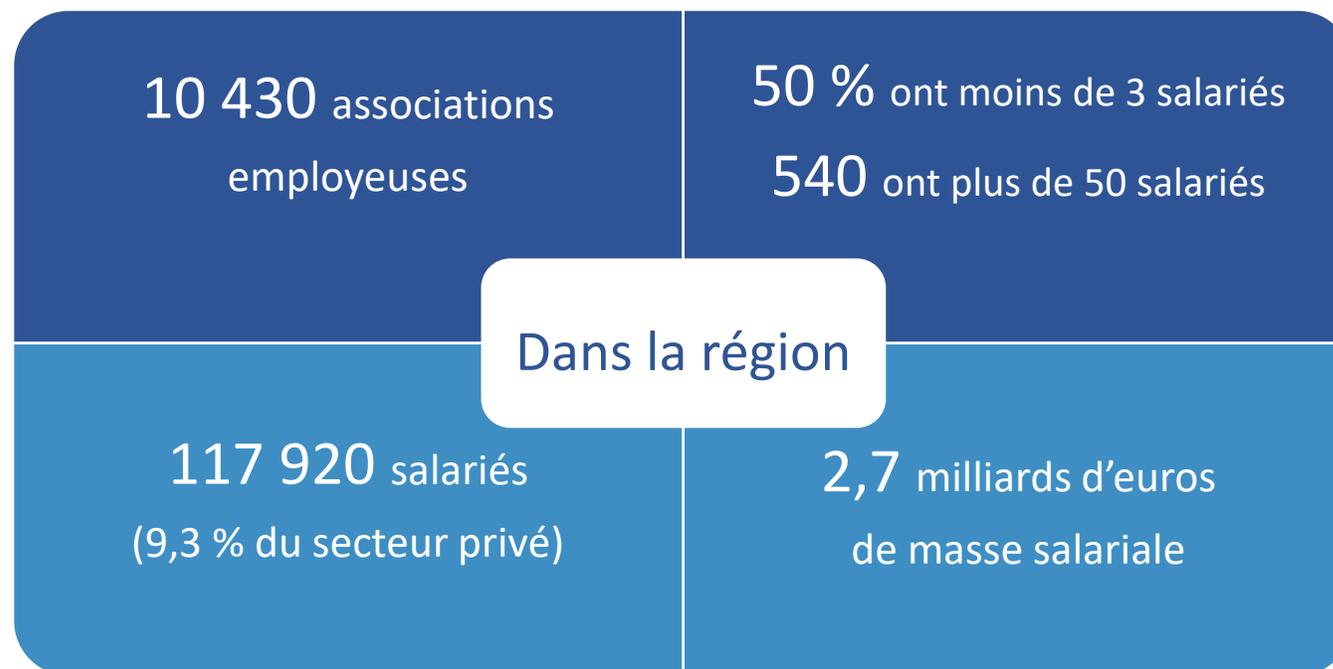
L'intégration des effectifs apprentis par l'URSSAF Caisse nationale et la MSA, en cohérence avec les données de la DARES, a conduit à construire une nouvelle série de données.

En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années.

Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes éditions.

Un enjeu économique et social fort

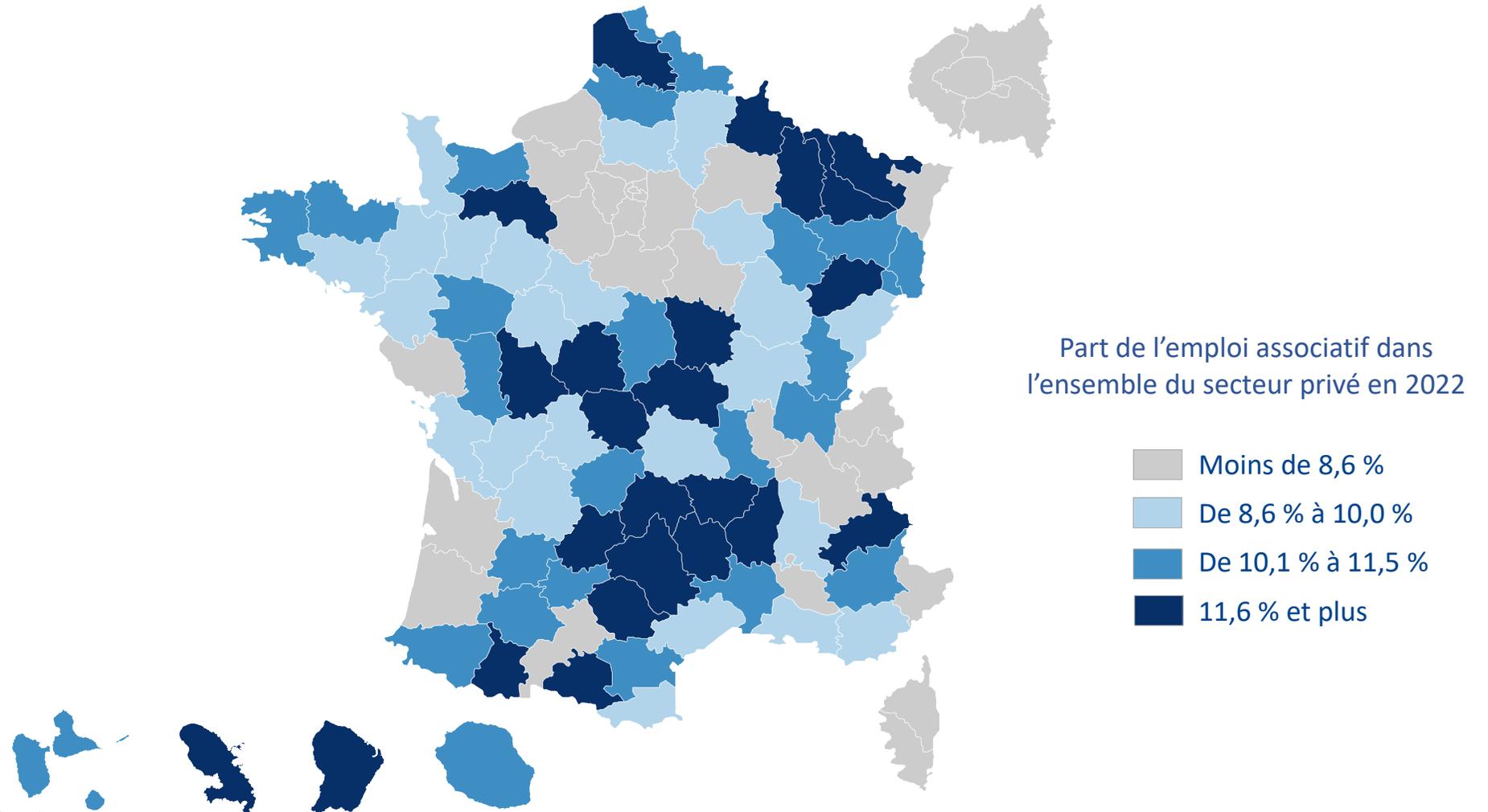
En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2022, **153 000 établissements** et **1 886 000 salariés** (**9,0%** du secteur privé).



Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	19 190	16,3	11,7
Sport	6 580	5,6	5,4
Santé	6 510	5,5	7,5
Social	55 840	47,4	48,8
Loisirs	2 110	1,8	1,2
Culture	2 380	2,0	2,5
Autres activités ⁽¹⁾	15 550	13,2	12,7
Autres ⁽²⁾	9 760	8,3	10,2
Total	117 920	100,0	100,0

La répartition est assez proche des moyennes nationales, mais avec une proportion de salariés associatifs plus forte dans l'enseignement et plus faible dans la santé.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

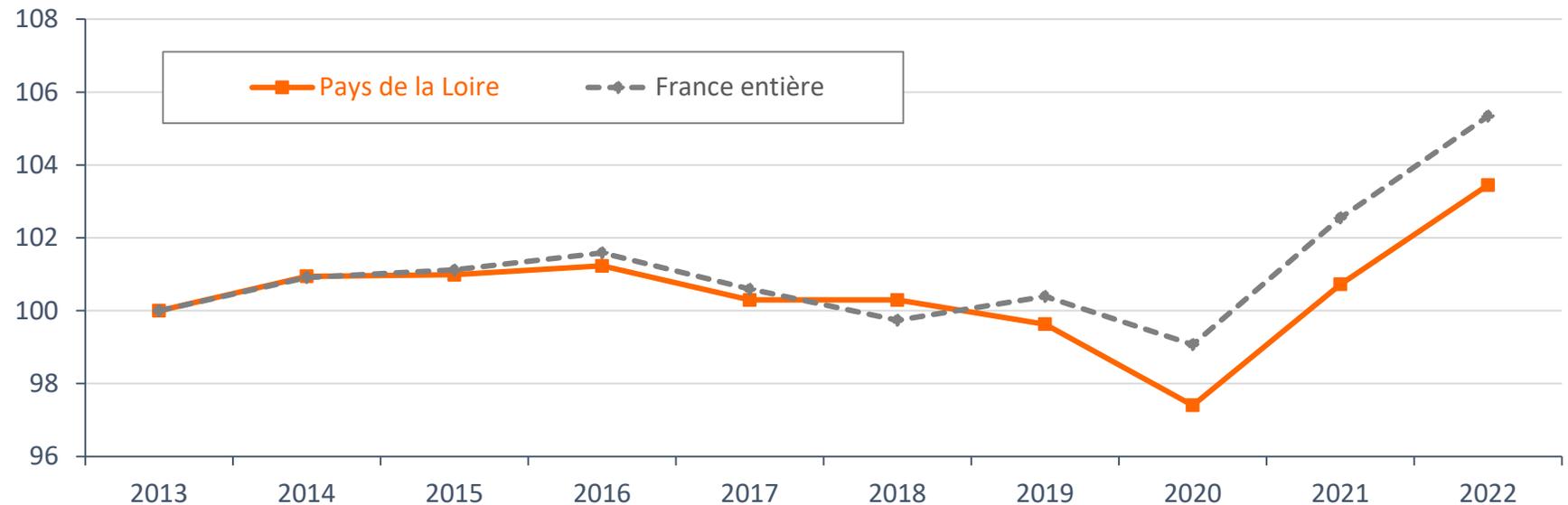
(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
D'après la nomenclature
des activités françaises de
l'INSEE (code APE).
Traitement R&S.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2013)



Les deux courbes sont très proches jusqu'en 2018. Elle est un peu moins favorable pour la région, en 2020, en lien avec la crise sanitaire. Mais la reprise au cours des deux dernières années est aussi prononcée.

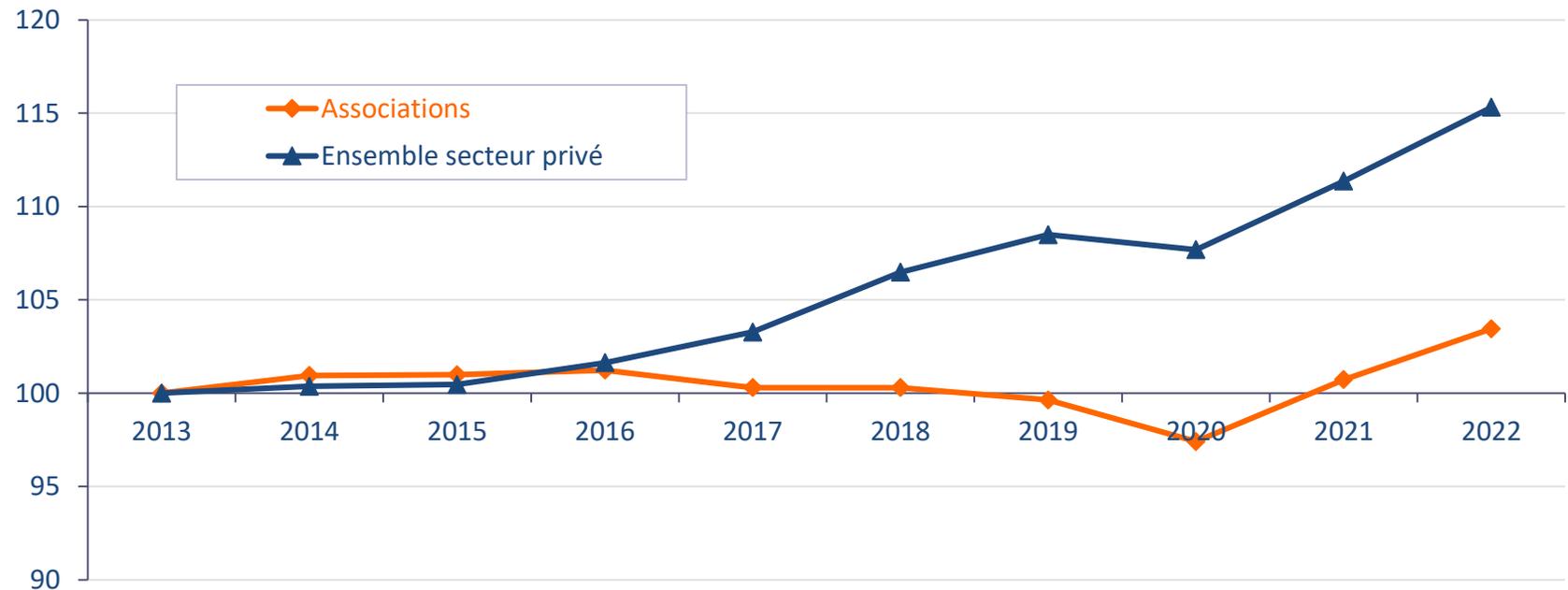
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2013)



Les deux courbes se croisent en 2016, à l'avantage de l'ensemble du secteur privé. Si les tendances se rejoignent en 2020, le repli est un peu plus prononcé dans l'emploi associatif, sous l'effet de la crise sanitaire. La reprise est ensuite comparable.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2022.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2023, où en sont les associations ?



Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur. Ces enquêtes annuelles constituent un véritable baromètre.

Source : **Baromètre d'opinion des responsables associatifs**.
Dernière enquête nationale réalisée entre le 11 mai et le 22 juin 2023, auprès de 3030 responsables d'associations de toutes tailles, de tous secteurs d'activités et de toutes régions.

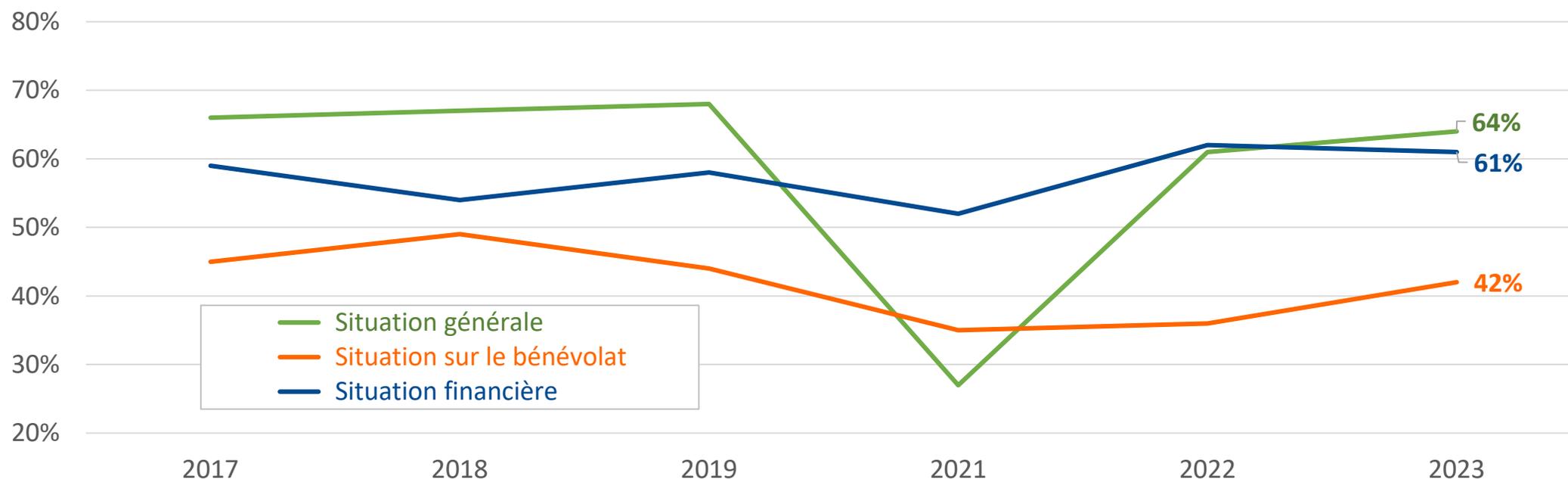
Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Le baromètre

- **Enquêtes annuelles de Recherches & Solidarités** auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
 - La situation du bénévolat
 - La situation financière
 - La situation générale de leur association
 - Les principaux sujets d'inquiétude
 - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
- Résultats traités selon la **même méthode des quotas** appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, **au printemps**.
- En 2020 et 2021, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue pour permettre aux dirigeants associatifs de pointer leurs difficultés et leurs besoins d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire. Les résultats de ces enquêtes ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.
- En 2022 puis en 2023, le questionnement a repris, à l'identique des années antérieures à la crise sanitaire.
- Les résultats sont ici présentés pour l'ensemble des associations avec un regard spécifique concernant les seules associations employeuses.

Bilan 2023 après la crise sanitaire

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :



Lecture : Au printemps 2023, 42% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant **le bénévolat**. Ils sont 61% concernant la **situation financière** et 64% concernant **la situation générale** de leur association.

L'appréciation des dirigeants sur la situation financière et la situation générale de leur association, en 2022, témoigne de leur capacité de résilience. Cependant, la situation reste tendue concernant le bénévolat et le demeure en 2023, avec une large majorité d'associations en difficultés (58%).

Aujourd'hui et demain

Appréciation de la situation générale exprimée par l'ensemble des dirigeants

	Au printemps 2023	Dans les prochains mois
Très bonne	11%	6%
Bonne	53%	52%
Sous-total	64%	58%
Difficile	30%	36%
Très difficile	5%	6%
Total	100%	100%

- 5 points

+ 6 points

Lecture : Au printemps 2023, 64% des dirigeants associatifs estiment que la situation générale de leur association est bonne ou très bonne. Ils sont 58%, s'agissant de leurs pronostics pour les prochains mois.

Différence significative entre la situation vécue au printemps 2023 et le pronostic pour la nouvelle année associative 2023-2024.

Certains projets en suspens

Envisagez-vous de nouveaux projets – ou une extension de vos activités actuelles – après l'été ?

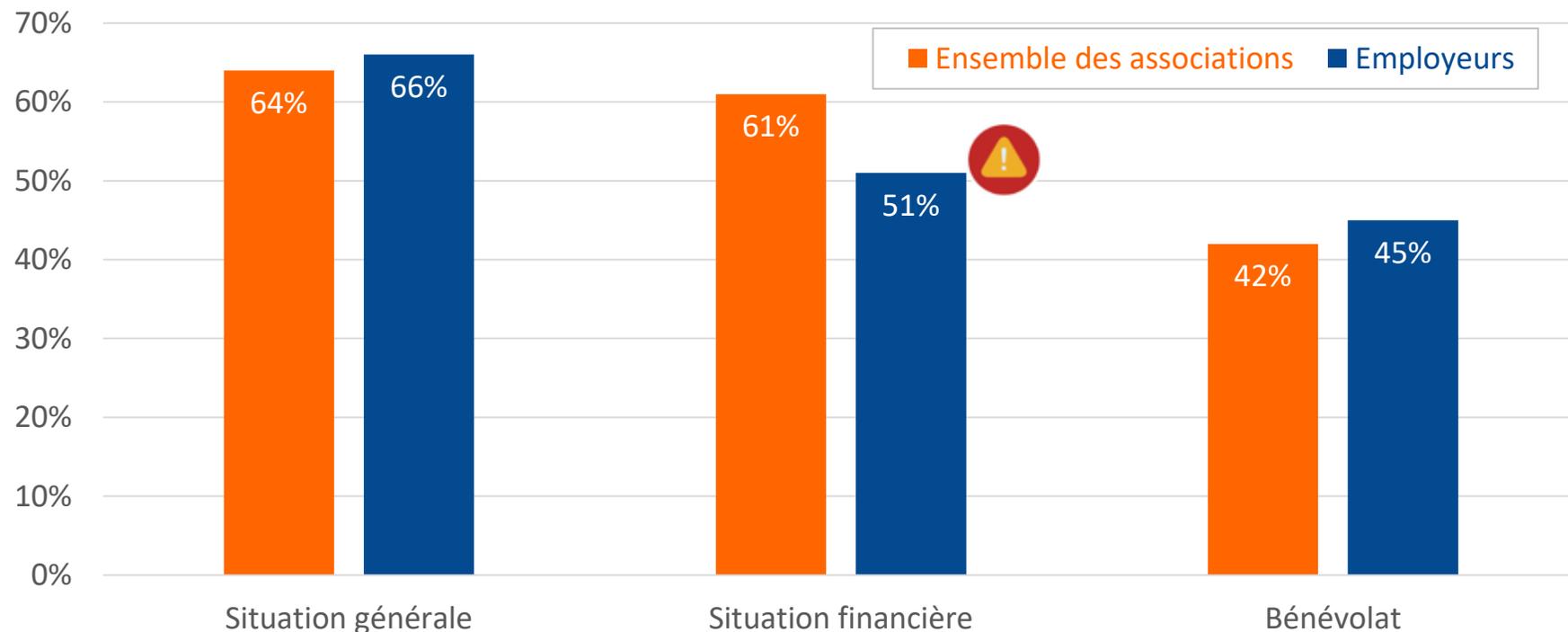
	2019	2021	2022	2023
Oui certainement	32%	26%	31%	30%
Oui peut-être	31%	24%	33%	28%
Sous-total positif	63%	50%	64%	58%
Probablement pas	18%	18%	17%	17%
Pas de nouveaux projets	9%	18%	8%	13%
Réduction d'activité	5%	5%	3%	6%
Sous-total négatif	32%	41%	28%	36%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	5%	9%	8%	6%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Lecture : Au printemps 2023, 58% des dirigeants ont des projets pour les prochains mois, dont 30% certainement et 28% peut-être.

L'année 2022 a permis de retrouver sensiblement le niveau que l'on observait avant la crise. Pour autant, la proportion des hésitants, faute d'éléments utiles, reste comparable à celle de 2021. En 2023, les ambitions sont revues à la baisse : effets de l'inflation ? Manque de bénévoles pour porter les nouveaux projets ? Manque de visibilité sur les ressources à venir ? ...

La situation des employeurs aujourd'hui

Sont jugées bonnes ou très bonnes :



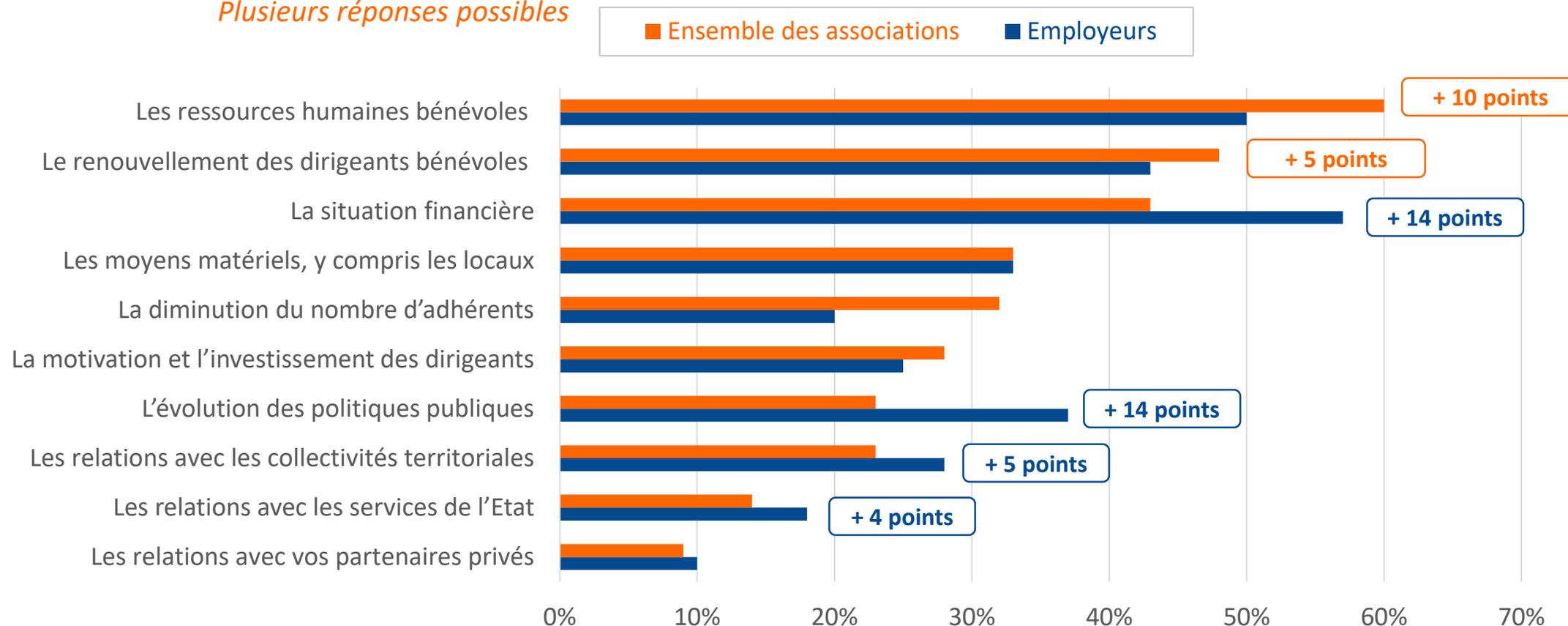
***Lecture :** Au printemps 2023, 64% de l'ensemble des dirigeants associatifs estiment que la situation générale de leur association est bonne ou très bonne. Ils sont 66% parmi les seuls employeurs*

La différence est nette concernant la situation financière, jugée nettement moins souvent favorable par les employeurs.

Les sujets d'inquiétudes

Pour les mois qui viennent, quels sujets d'inquiétude vous semblent les plus importants ?

Plusieurs réponses possibles



Le bénévolat arrive en tête (60%), suivi du renouvellement des dirigeants (48%). Les employeurs, un peu moins préoccupés au sujet du bénévolat, sont bien plus attentifs aux finances et à l'évolution des politiques publiques, notamment pour préserver l'emploi.

ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activités au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

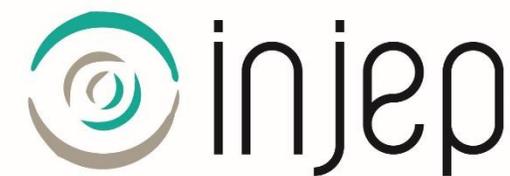
- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. En cohérence avec celles de l'Insee et de la Dares, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis, à compter de cette 16^{ème} édition. En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années. Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes publications.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'État), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Le Mouvement associatif



Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes

Téléphone : 07 81 13 79 47

Mail : aura@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté

Téléphone : 06 99 99 71 66

Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org

Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne

Téléphone : 06 75 97 72 75

Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Site web : <https://www.lemouvementassociatifdebretagne.bzh>

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire

Téléphone : 02 38 68 02 36

Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est

Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine

Téléphone : 03 83 18 88 38

Mail : ma@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne

Téléphone : 03 26 07 72 22

Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif

Téléphone : 03 88 23 26 38

Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 16^{ème} édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Christine LIN - Guillaume FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

Le Mouvement associatif



Le Mouvement associatif Hauts-de-France

Téléphone : 03 22 72 07 34

Mail : contact@lmahdf.org

Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif Ile-de-France

Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Site Web : <https://lemouvementassociatif-idf.org/>

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine

Téléphone : 06 22 79 94 40

Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie

Téléphone : 06 52 09 28 47

Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com

Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie

Téléphone : 05 62 21 59 19

Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire

Téléphone : 02 51 86 33 12

Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA

Téléphone : 04 91 14 22 57

Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion

Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-lareunion.org